

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 2006.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2006



ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
2009



PROFESORES ANATOMIAE

DE FRANCIA

ACADEMIA

SCIENTIARUM BELLETTRE

ARTIS

DE ROUEN

PER

FRANCIS

FRANCIS

FRANCIS

FRANCIS

FRANCIS



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2006

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

LABORATORY OF ORGANIC CHEMISTRY

RECEIVED 11/15/54

NOV 15 1954

11-15-54

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

2006



Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs
toutes la responsabilité des opinions
et des propositions consignées
dans les ouvrages lus à ses séances
ou imprimés par son ordre.
Cette disposition sera insérée,
chaque année,
dans le *Précis* de ses travaux.

*Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction,
sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays.*

© Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 2009

*Hôtel des Sociétés Savantes
190, rue Beauvoisine - 76000 Rouen*

ISSN 1154-7707

TABLEAU
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

(au 31 décembre 2006)






MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME ET DE LA RÉGION
DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL
DE HAUTE-NORMANDIE
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
DE LA SEINE-MARITIME
- M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
- M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE ROUEN
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL
DE ROUEN
- M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL
DE ROUEN
- M^{gr} L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN
- M. LE MAIRE DE ROUEN

MEMBRES TITULAIRES

- M. François BURCKARD, ✨, O ✨, O ✨
ancien directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966).
- M. Xavier CAMILLERAPP, C ✨, ✨
ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École nationale Supérieure des Mines, président d'honneur de l'Union des Groupements des Ingénieurs et des Scientifiques de Haute-Normandie, vice-président de l'Union Nationale des Aveugles de Guerre (24 juin 1967).
- M. Bernard BOULLARD, O ✨, C 🌀
docteur ès sciences, professeur émérite de biologie végétale à l'université de Rouen (24 février 1968).
- M^e Fédia JULLIA, ✨, ✨, ✨
avocat honoraire à la Cour d'appel, ancien bâtonnier (11 avril 1970).
- M^{me} Chantal LEMERCIER-QUELQUEJAY, ✨
orientaliste, turcologue, maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales-Paris (27 mars 1971).
- M. Bernard COURMONTAGNE, ✨
ingénieur agronome, journaliste honoraire (24 avril 1971).
- M. François de BEAUREPAIRE,
diplômé de l'Institut d'Études Politiques, historien (26 octobre 1974).
- M. Jean-Pierre CHALINE, O 🌀
docteur ès Lettres, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Sorbonne (23 octobre 1976).
- M^{me} Nadine-Josette CHALINE, ✨, ✨, O 🌀
docteur ès Lettres, doyen de la Faculté d'Histoire-Géographie de l'université d'Amiens (23 octobre 1976).
- M. Pierre HOMMERIL, O 🌀
docteur ès sciences, professeur émérite de Géologie à la Faculté des Sciences de Rouen (3 juin 1978).
- M. Max PINCHARD, C 🌀, C ✨
compositeur de musique (13 janvier 1979).
- M. Joseph-A. LAFOND, ✨
courtier maritime honoraire, ancien directeur du Service juridique de la Société SA Jules Roy, ancien consul de Suède, vice-président honoraire du Tribunal de Commerce de Rouen (6 décembre 1980).
- M. François BERGOT, ✨, O ✨, C ✨
conservateur général honoraire du Patrimoine, ancien directeur des Musées de la ville de Rouen, membre associé de l'Académie des Sciences Morales, des Lettres et des Arts de Versailles et d'Île-de-France (30 juin 1982).

- M. Jean MALAURIE, C ✨, O ✨
géographe, directeur de recherches émérite au C.N.R.S., directeur du Centre d'Études arctiques et directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales-Paris, membre titulaire de l'Académie des Sciences humaines de Russie (20 mars 1982).
- M. Christian GOUBAUT,
docteur ès Lettres, critique musical, musicologue (5 février 1983).
- M. François-J. GAY, O ✨, C 🏆
géographe (11 mai 1985).
- M. Pierre LANDEMAINE, ✨
consul général du Sénégal, doyen du corps consulaire (19 avril 1986).
- M^{me} Odile LE BERTRE-TURBAN, ✨
membre titulaire de la Commission des Antiquités de la Seine-Maritime (élue membre correspondant le 10 octobre 1981, reçue comme membre titulaire le 24 octobre 1987).
- M. le docteur Jean-Pierre LEMERCIER,
professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Rouen (22 octobre 1988).
- M. Alain GASPERINI, ✨, ✨
architecte DPLG, ancien directeur de l'Atelier d'urbanisme de la Ville de Rouen (27 mai 1989).
- M. le docteur Claude HELLOUIN DE MÉNIBUS, O ✨, O 🏆
professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Rouen (21 avril 1990).
- M. Jacques DELÉCLUSE, ✨, 🏆
économiste, ancien directeur général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen (19 octobre 1991).
- M. Louis THIRY, ✨
organiste concertiste, professeur d'orgue au Conservatoire national de Région de Rouen (9 mai 1992).
- M. Philippe DAVENET,
pianiste et compositeur de musique (7 novembre 1992).
- M^{gr} Bernard MORIN, O 🏆
ancien directeur régional de l'enseignement catholique de Haute-Normandie (23 janvier 1993).
- M. Henry DECAËNS, O 🏆
historien, secrétaire général de la Société des Amis du Mont-Saint-Michel (élu membre correspondant le 7 octobre 1989, reçu comme membre titulaire le 11 juin 1994).
- M. Yves LESCROART, ✨
conservateur général du Patrimoine, ancien conservateur des Monuments historiques de Haute-Normandie (18 mars 1995).

- M. Guy PESSIOT,
éditeur, directeur de PTC/Éditions du P'tit Normand (21 octobre 1995).
- M. Denis de BRUCQ,
docteur ès Sciences, professeur à l'université de Rouen-Laboratoire Perception, système et information (22 juin 1996).
- M. Gérard HURPIN,
agrégé de l'université de Rouen, maître de conférences à l'université de Picardie-Jules Verne (Histoire moderne) (23 novembre 1996).
- M^e Renaud DELUBAC,
docteur eu Droit, chargé de cours des Facultés de Droit, avocat à la Cour, Consul honoraire de la République fédérale d'Allemagne (13 mars 1999).
- M. Gérard ANGOUSTURES,
ingénieur IDN, président honoraire Lubrizol-France, vice-président APAVE Nord Ouest (2 octobre 1999).
- M^{me} Armelle SENTILHES, O , O 
conservateur général du Patrimoine, directrice honoraire des Archives départementales de la Seine-Maritime (29 avril 2000).
- M^{me} Claude PÉTRY,
conservateur général du Patrimoine, ancienne directrice des Musées de Rouen (2 décembre 2000).
- M. le docteur Robert SOYER, 
professeur à la Faculté de Médecine de Rouen, chirurgien des hôpitaux (9 juin 2001).
- M. Jean MORIN, 
docteur en Droit, ancien président de la Conférence générale des Tribunaux de Commerce, ancien président du Tribunal de Commerce de Rouen (8 juin 2002).
- M. Alain ROBINNE,
architecte DPLG honoraire, urbaniste SFU, ancien vice-président de la société Française des Urbanistes et délégué régional (24 mai 2003).
- M. Claude BOULARD
docteur en philosophie, délégué régional de développement économique de l'Agglomération de Rouen (11 octobre 2003).
- M. Marc VENARD, O 
professeur émérite d'Histoire moderne de l'université de Paris X-Nanterre, président de la Société d'histoire religieuse de la France (6 décembre 2003).
- M. Alain BÉZU,
metteur en scène, directeur du Théâtre des Deux Rives, Centre dramatique régional de Haute-Normandie (24 juin 2004).

M. l'abbé Pascal WINTZER,

vicaire général du diocèse de Rouen (27 novembre 2004).

M^{me} Anne-Marie LETHUILLIER-FLORENTIN, ✱

expert-comptable, commissaire aux comptes, expert agréé par la Cour de cassation (7 mai 2005).

M. Nicolas PLANTROU, ✱

avocat au barreau de Rouen, commissaire aux comptes près la Cour d'appel de Rouen, vice-président du Conseil économique et social de Haute-Normandie, président de la Conférence régionale de santé (16 novembre 2006).

MEMBRES HONORAIRES

M. Henri VAN EFFENTERRE, ✱

ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur émérite d'Histoire grecque à la Sorbonne (26 février 1955).

M^{me} Germaine RICOU, ✱

ingénieur-docteur, maître de recherche à l'INRA (e. r.), vice-présidente de la Fédération française des Sociétés de prospection de la Nature (3 février 1973).

M. le docteur René LAUMONIER, ✱

professeur honoraire à la Faculté de médecine de Rouen, ancien directeur du Centre régional de lutte contre le cancer (Centre Henri Becquerel) (29 mars 1980).

MEMBRES ASSOCIÉS

M. Jean FAVIER, O ✱, C ✱, O 🏆

membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre de l'Institut Grand Ducal de Luxembourg, de la Medieval Academy of America, ancien président de la Bibliothèque nationale de France (6 octobre 1979).

M. Jean DELANNOY, GO ✱, GO ✱, C ✱

président de l'Institut des Hautes Études Cinématographiques et de l'Académie nationale du Cinéma (30 novembre 1985).

M. André BETTENCOURT, O ✱, ✱, C ✱

membre de l'Académie des Beaux-Arts, ancien ministre (10 novembre 1990).

M. Michel CIRY, O ✨, O ✨

artiste peintre et graveur, membre associé de l'Académie royale de Belgique (section peinture et gravure), membre de l'Académie des Beaux-Arts de Florence (élu membre correspondant le 16 janvier 1971, élu membre associé le 14 mars 1992).

M. Pierre BOLOTTE,

préfet (H^{re}) de Région, Adjoint au maire du XVI^e arrondissement de Paris et président de l'Association pour la connaissance et la mise en valeur du Patrimoine (4 octobre 1996).

Prince Gabriel de BROGLIE, C ✨, ✨, C ✨

Conseiller d'État, membre de l'Institut (1^{er} février 1997).

Très Révérend Père dom Pierre MASSEIN,

père abbé de Saint-Wandrille de Fontenelle (8 novembre 2003).

Son Excellence M. Abdou DIOUF,

ancien Président de la République du Sénégal, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (8 novembre 2003).

MEMBRES CORRESPONDANTS

M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au commissariat à l'énergie atomique (25 mai 1963).

M. Marcel THOMAS, inspecteur général honoraire des Bibliothèques (11 février 1967).

M. Bernard FLAVIGNY, professeur au Conservatoire d'Aix-en-Provence (11 février 1967).

M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la marine (8 mars 1969).

M. Jacques NOBECOURT, historien et journaliste (22 mars 1969).

M. Pierre GEORGEL, Conservateur général du Patrimoine, directeur du Musée de l'Orangerie (22 mars 1969).

M. Ivan CLOULAS, conservateur général des Archives nationales (16 janvier 1971).

M. Pierre BAZIN, conservateur honoraire du Musée du Vieux-Château de Dieppe (16 janvier 1971).

M. Michel MANGARD, archéologue (25 mars 1972).

M^{me} Françoise PERROT, archéologue, directeur de recherche au CNRS (24 mai 1975).

M. Philippe MANNEVILLE, historien et archéologue (20 mai 1978).

M^{me} Marie-Claire BANCQUART, professeur de Littérature contemporaine à l'université de Paris X (23 octobre 1982).

- M. André PLAISSE, historien (4 décembre 1982).
- M. André MORMICHE, ingénieur général des Eaux et Forêts (11 octobre 1986).
- M. Henri DUBOIS, professeur émérite à l'université de Paris-Sorbonne, membre du Comité de la Société de l'Histoire de Normandie et de la Société de l'Histoire de France (10 janvier 1987).
- Frère Jean-Pierre RIBAUT, vice-doyen chargé de la recherche, directeur du département des Lettres modernes à la Faculté libre des Lettres et Sciences humaines de Lille (10 juin 1989).
- Prince Michel STURDZA, historien (7 octobre 1989).
- M. Claude VISINET des PRESLES, administrateur civil hors classe (e.r.), vice-président de l'Association des Écrivains combattants (9 juin 1990).
- M^e François PAPILLARD, avocat à la Cour d'appel de Paris, conservateur du Musée Michelet à Vascœuil (9 juin 1990).
- M. Jean MONGREDIEN, musicologue, professeur à la Sorbonne (23 mars 1991).
- M. Joseph-Marc BAILBÉ, professeur émérite à l'université de Rouen (20 juin 1992).
- M. Alain NIDERST, professeur émérite à la Faculté des Lettres de Rouen (20 juin 1992).
- M. Geoffroy de NAVACELLE, président d'honneur du Comité International Pierre de Coubertin (17 octobre 1992).
- M^{me} Martine BAILLEUX-DELBECQ, conservateur du Musée Louis-Philippe du château d'Eu (8 janvier 1994).
- M. Philippe DELERM, professeur et romancier (22 avril 1995).
- M. Georges LEMOINE, illustrateur (22 avril 1995).
- M. Robert VERGER, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).
- M. Gabriel LANGLOIS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (20 mai 1995).
- M. Jean-Paul WATTE, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle du Havre (20 mai 1995).
- M. Thibaut LE BERTRE, astronome à l'Observatoire de Paris, attaché de recherche au CNRS (20 mai 1995).
- M. Frank LESTRINGANT, historien (20 mai 1995).
- M. Philippe PIGUET, historien et critique d'art (22 juin 1996).
- Comtesse de TOULOUSE-LAUTREC, écrivain, Grigneuseville (9 novembre 1996).
- M^{me} Marie-Renée MORIN, archiviste-paléographe (28 mars 1998).
- M. le docteur Michel de PONTVILLE, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (28 mars 1998).

- M. Jean-Louis DUMAS, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, philosophe (28 mars 1998).
- M. Maurice DUTEURTRE, président de l'Association des Amys du Vieux Dieppe (28 mars 1998).
- M. Michel JANTZEN, architecte en chef de la cathédrale de Rouen (11 décembre 1999).
- M^{me} Élisabeth CAUDE, conservateur du Patrimoine, conservateur au château de Compiègne (19 mai 2001).
- M. André DEVAUX, professeur de Philosophie, co-directeur de l'édition des *Œuvres complètes* de Simone Weil (19 mai 2001).
- M. Joël-Marie FAUQUET, directeur de recherches au CNRS, musicologue (19 mai 2001).
- M^{me} Jacqueline MUSSET, professeur émérite à l'université de Caen, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen (8 novembre 2003).
- M. Jean SALEM, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).
- M. Olivier CHALINE, professeur à l'université de Paris-Sorbonne (8 novembre 2003).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

- M. l'abbé Émile BÉGIN, directeur de la Revue de l'université Laval, au Canada, historien (14 mai 1960).
- M. Gaetano FALZONE, professeur à l'université de Palerme, Italie (12 mai 1962).
- M^{lle} Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society, professeur à Oxford, Angleterre.
- M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie (11 février 1967).
- M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'université de Tokyo (2 décembre 1967).
- M^{me} Patricia CLANCY, professeur à l'université de Melbourne (20 mai 1978).
- M. René de CHANTAL, ministre des Affaires culturelles à l'Ambassade du Canada à Paris (7 février 1981).
- Princesse Greta STURDZA, art et science du jardin, Varengeville (7 mai 1983).
- M. Gerd KRUMEICH, professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'université de Düsseldorf (28 mai 1998).

N.B. :

La date mentionnée après chaque nom est celle :

– pour les membres titulaires : de leur réception ;

– pour les membres honoraires : de leur réception comme membre titulaire ;

– pour les membres associés et les membres correspondants français et étrangers : de leur élection.

MEMBRE DÉCÉDÉ

Membre correspondant

M^{me} Christine DE VOGÜÉ-BAZIN (15 mars 1980), pianiste, décédée le 10 février 2006.

BUREAU
DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2006

Président :

M. Jean MORIN

Vice-Président :

M. le professeur Robert SOYER

Secrétaire perpétuel pour la Classe des Lettres :

M. le professeur Jean-Pierre LEMERCIER

Secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences :

M. Gérard ANGOUSTURES

Trésorier :

M. François de BEAUREPAIRE

Administrateur des Fondations et Legs :

M. Renaud DELUBAC

Archiviste :

M. François BURCKARD

CHRONIQUE
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE
ANNÉE 2006

14 JANVIER – En séance privée, installation du bureau de l'année 2006. M. Henry Decaëns, président sortant, cède son fauteuil à M. Jean Morin qui expose son programme pour 2006. M. Robert Soyer devient vice-président.

28 JANVIER – La messe statutaire, à l'intention des membres défunts et des bienfaiteurs de l'Académie, est célébrée par M^{gr} Bernard Morin en la chapelle de l'Espace du moineau.

3 FÉVRIER – La commission de préparation des journées Corneille se réunit dans le salon de l'Académie.

6 FÉVRIER – Une réunion de coordination municipale des journées Corneille se réunit dans le salon Louis XVI de la mairie de Rouen.

11 FÉVRIER – La sortie annuelle de l'Académie nous conduit au Sénat grâce à l'aimable invitation de M^{me} Catherine Morin Desailly, sénateur, maire-adjoint, qui nous accueille dès notre arrivée au Palais du Luxembourg.

Nous tirons profit des explications qui nous sont données sur l'organisation et le fonctionnement de la vénérable assemblée, tandis que sont rappelés l'élection des sénateurs, les rôles du président, du

bureau, et des différents groupes. Tout est clarifié sur l'initiative des lois, les amendements, les navettes, les questions orales, les investigations et les réflexions.

Puis c'est la visite et le moment d'admirer : la cour intérieure et son majestueux escalier, la bibliothèque et le remarquable plafond peint par Eugène Delacroix, la célèbre salle des Séances où il nous est permis de siéger un instant. M^{me} Morin-Desailly, qui a tenu à nous accompagner pendant toute la visite, offre ensuite un savoureux cocktail pour prolonger l'entretien et répondre à nos questions...



© Cliché M. François-J. Gay

Les Académiciens au Sénat

Notre ami, François Bergot, qui nous a rejoints, nous emmène à Versailles pour nous faire visiter l'église paroissiale et royale « Notre-Dame ». Il vient de faire paraître un travail minutieux sur cette église, « cadeau offert à la ville nouvelle de Versailles par le roi Louis XIV, conçue par le grand architecte Jules Hardouin Mansart ».

Avant toute chose et dès l'entrée dans l'église, notre ami tient à faire longuement les présentations : la construction de 1684 à 1686, les caractères essentiels de sobriété des élévations, de clarté des volumes, de prééminence de la lumière et partout de la soumission du décor à l'architecture. Et il précise en présentant les œuvres, sculptures et peintures, qui furent installées successivement après les jours héroïques de la Révolution, puis au XIX^e et au XX^e siècles.

C'est alors que commencent la visite et la découverte des richesses des façades extérieures, du vaisseau central et des principales chapelles : des morts, des âmes du Purgatoire, de Saint-Pierre, de la Vierge Marie, de Saint Julien, de Saint Joseph, de Sainte Geneviève, du Sacré-Cœur, de Saint Vincent de Paul, de Saint Hubert, du Christ, de Saint-Louis, de Saint Roch et des fonts baptismaux.

Et pour terminer, la sacristie nous révèle ses richesses. En particulier un chapier nous est ouvert pour nous faire découvrir chapes, chasubles, dalmatiques, de drap d'or, de satin damassé, artistiquement brodées... C'est une excellente conclusion pour partager avec notre ami François Bergot l'impression profonde « Domine, dilexi decorem domus tuae et locum habitationis gloriae tuae. »

11 MARS – En séance publique, M. Gérard Morel, directeur honoraire de l'École Supérieure de Commerce de Rouen est invité à traiter : *L'École Supérieure de Commerce de Rouen de 1967 à 1985.*

18 MARS – En séance publique, M. Erik Izraëlewicz, directeur à la rédaction du journal *Les Échos* est invité à exposer : *Faut-il avoir peur de la Chine ?*

20 MARS – Visite à M^{gr} Descubes pour retenir la salle des États de Normandie du Palais archiépiscopal pour les « Journées Corneille ».

22 MARS – Le matin, réunion de la commission des programmes, l'après-midi, nouvelle réunion de la commission de préparation des « Journées Corneille ».

25 MARS – Séance privée qui tient lieu d'assemblée générale. Le rapport moral du secrétaire perpétuel est suivi des rapports financiers du trésorier et de l'administrateur des fondations et des legs.

Puis c'est l'élection de M. Nicolas Plantrou en qualité de membre titulaire.

Après l'assemblée générale, M. François Bergot présente une communication : *Heurs et malheurs de l'iconographie cornélienne à l'Académie de Rouen.*

7 AVRIL – Nouvelle commission Corneille et réunion de bureau.

14 AVRIL – Le Consortium des Sociétés savantes réunit une assemblée générale. Le président de l'Académie et le secrétaire perpétuel y assistent.

6 MAI – En séance publique, M. Raymond Boudon, professeur émérite à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, est invité à exposer : *Tocqueville aujourd'hui*.

9 MAI – Visite à l'Institut du secrétaire perpétuel pour mettre au point la venue de M^{me} Hélène Carrère d'Encausse à la « Journée Corneille » du 10 juin à Rouen.

12 MAI – Réunion du bureau pour préciser le programme des « Journées Corneille ».

13 MAI – En séance publique, M. Ingall Montagnier, procureur général à la Cour d'appel de Rouen, membre d'honneur de l'Académie, traite : *La Justice : enjeux, débats, perspectives*.

20 MAI – L'Académie est représentée par le président et le secrétaire perpétuel, au lycée Corneille, à la journée commémorant le IV^e centenaire de la naissance de Pierre Corneille. En séance privée, M. Bernard Boullard explique le problème des *Organismes génétiquement modifiés*.

23 MAI – Visite de M. Gérard Hurpin et du secrétaire perpétuel à M. Merle, vice-président du Conseil Général, pour solliciter l'aide du Conseil Général afin d'imprimer le catalogue des œuvres d'art de l'Académie.

24 MAI – Visite à Monseigneur l'Archevêque pour l'organisation des « Journées Corneille » dans la salle des États de Normandie du Palais archiépiscopal.

Le président et le secrétaire perpétuel représentent l'Académie au colloque Corneille organisé par la municipalité de Rouen, rue de la Pie.

5 JUIN – Représentation de l'Académie au colloque Corneille organisé par le Conseil général à l'Hôtel du département.

VENDREDI 9 JUIN & SAMEDI 10 JUIN – L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen organise la commémoration de la naissance de Pierre Corneille (6 juin 1606), qui se tient dans la salle des États de Normandie du Palais archiépiscopal.

Le vendredi 9 juin à 15 h 00 :

- Ouverture de la séance par M. Jean Morin, président de l'Académie.
- Conférence sur *La poésie lyrique de Corneille*, par M. Jean-Pierre Chauveau, professeur à l'Université de Nantes.

– Intermède musical : *Pierre Corneille et ses musiciens*, organisé par M. Louis Thiry, professeur au Conservatoire national de Rouen, membre de l'Académie, avec le concours de Thomas van Essen, baryton, et Jérôme Lefebvre au théorbe et à la guitare.

– Conférence sur *La poésie religieuse de Corneille : L'Imitation de Jésus-Christ*, par M. Marc Venard, professeur honoraire à l'université de Paris X-Nanterre, membre de l'Académie de Rouen.

Le samedi 10 juin à 10 h 30 :

– Séance sous la présidence de Madame Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

– *Parcours poétique. Corneille poète : La liberté ou l'amour* par M. Alain Bézu, directeur du Théâtre des Deux Rives, membre de l'Académie de Rouen, et M^{me} Catherine Dewitt, comédienne au Théâtre des Deux Rives.

– *Pièces pour clavier de Jean-Henry d'Anglebert*, par M. Philippe Davenet, membre de l'Académie de Rouen.

– Conférence : *Corneille : Problèmes de biographie*, par M. Alain Niderst, professeur honoraire à l'Université de Rouen, membre correspondant de l'Académie de Rouen.

Cette manifestation bénéficie du concours de la Fondation Bettencourt-Schueller. À cette occasion est exposé pour la première fois un tableau de la collection de l'Académie, qui vient d'être restauré par M^{me} Catherine Huisse. Il prendra place dans le salon de l'Académie avec le cartel suivant : Pierre Corneille 1606-1684 par Jean-Baptiste Pierre Lebrun (1748-1813), 1806, d'après François Sicre (1640-1705), vers 1675, don du Docteur Hellis à l'Académie, 1847, restauré en 2006, avec le concours du Groupe AXA, de la Société Lubrizol France et d'un mécénat particulier, à l'occasion du IV^e centenaire de la naissance du poète.

Il convient de se reporter à la communication de François Bergot : *Heurs et malheurs de l'iconographie cornélienne à l'Académie*.

Un déjeuner de clôture de ces deux « Journées Corneille » réunit les principaux participants dans le salon Louis XVI de la mairie.

22 JUIN – La commission des prix du dévouement et des prix littéraires se réunit pour répartir les œuvres proposées entre les membres de la commission.

24 JUIN – Séance privée. M. François Burckard présente *À propos du prêt de sept lettres de Voltaire, M^{me} Du Châtelet et M^{me} de Créquy. Pour l'exposition « Madame Du Châtelet, la femme des Lumières »*.

1^{ER} SEPTEMBRE – Réunion du Consortium des Sociétés savantes pour l'attribution des salles pour les années 2006 et 2007.

16 SEPTEMBRE - À l'occasion des Journées du Patrimoine, les portes de l'Académie sont ouvertes au public de 14 h à 16 h.

Quelques académiciens accueillent les visiteurs pour leur expliquer l'histoire de l'Académie, l'origine des locaux, les travaux et les publications des académiciens.

23 SEPTEMBRE – Conférence publique : M. Bernard Boullard traite du *Réchauffement de la planète et ses conséquences*.

27 SEPTEMBRE – Réunion du bureau pour préciser le programme.

4 au 7 OCTOBRE – Se tient à Montpellier la Conférence nationale des académies de province. Notre Compagnie est représentée par M. Jacques Delécluse. Son rapport est publié dans la « Lettre de l'Académie ».

11 OCTOBRE – Une réunion du comité des manifestations Corneille permet de préciser le succès des journées de l'Académie et la mise en valeur de l'iconographie de Pierre Corneille à l'Académie. Le comité est sollicité pour préparer, en l'année 2007, le 350^e anniversaire de la naissance de Fontenelle, l'un des fondateurs de notre Compagnie.

17 OCTOBRE – Réunion des anciens présidents pour étudier les futures candidatures : 2 titulaires et 2 correspondants. Les votes auront lieu en 2007.

17 OCTOBRE – Commission des prix du dévouement et commission des prix littéraires

21 OCTOBRE – Séance publique. Le Père Jean Dubray, docteur en philosophie, traite *L'abbé Grégoire (1750-1831), l'homme de la synthèse entre christianisme et Révolution*.

10 NOVEMBRE – Les archives départementales de la Seine-Maritime organisent une exposition *Corneille en son temps* dans le hall de l'Hôtel du département. Les organisateurs, MM. Vincent Maroteaux et Philippe Priol, ont emprunté le grand tableau de notre académie peint par Joseph Court : *Le grand Condé accueille le grand Corneille après une représentation de Cinna*. Pour cela, ils assurent la restauration

et le transport qui n'est pas facile en raison des dimensions (3,74 m × 2,76 m).

-18 NOVEMBRE – Réception de M. Nicolas Plantrou élu le 25 mars 2006. À son discours en remerciement *Quel regard sur les personnes handicapées : entre exclusion et reconnaissance ?*, le professeur Jean-Pierre Lemerrier répond *Quels bienfaits peut apporter un handicap ?*

2 DÉCEMBRE – Conférence publique. M. Pierre Albertini, député-maire de Rouen, membre d'honneur de l'Académie, présente *Existe-t-il un esprit des institutions ?*

9 DÉCEMBRE – Conférence publique. M. Laurent Salomé, conservateur en chef du Patrimoine, directeur des Musées de la ville de Rouen, expose : *Les peintres de la réalité en France au XVII^e siècle : l'exposition de 1934 et sa postérité.*

16 DÉCEMBRE – Séance privée. Élection du bureau 2007 : M. Robert Soyer, président et M. Marc Venard, vice-président.

Des félicitations sont votées à M. Vincent Maroteaux, conservateur en chef du patrimoine, directeur des Archives départementales de Seine-Maritime. M^{me} Brocard, professeur au Havre est élue, membre correspondant.

En séance publique des prix, selon l'usage, le vice-président M. le professeur Robert Soyer, prononce le discours sur la vertu : *Vertu, où es-tu ?*

Après la remise des prix, les lauréats et leur famille sont invités à une réception dans le salon de l'Académie.

Le secrétaire perpétuel aux Lettres

Jean-Pierre LEMERCIER



© Cliché M. François-J. Gay

Membres réunis dans le salon de l'Académie

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 2006

PRIX GADON

Prix du dévouement

à l'Association « Livres sans Frontières »
représentée par M. NOUAUD.

Rapport de M. Henry DECAËNS

PRIX GOSSIER

à M^{me} Claire de HAAS

pour *Le Grand Cartulaire de Conches et sa copie.*

Rapport de M. François BURCKARD

PRIX BOUCTOT

à M. François NEVEUX

pour *L'aventure des Normands VIII^e-XIII^e siècle.*

Rapport de M. François de BEAUREPAIRE

PRIX VERMONT

à M. Gilles HENRY

pour *François de Malherbe, gentilhomme et poète : 1555-1628.*

Rapport de M. Marc VENARD

PRIX DUMANOIR

à M. Philippe PRIOL
pour *Voltaire volage et autres nouvelles*.
Rapport de M. François de BEAUREPAIRE

MENTIONS à :

MM. Roger JOUET et Claude QUETEL
pour *Histoire de la Normandie des origines à nos jours*.

M. Michel BUSSI
pour *Le Code Lupin*.

M^{me} Marie-Gabrielle PICCINO
pour *Valentine, une vie brisée*.

DISCOURS
DE
RÉCEPTION

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

THE HISTORY OF THE

QUEL REGARD

SUR LES PERSONNES HANDICAPÉES : ENTRE EXCLUSION ET RECONNAISSANCE ?

DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Nicolas PLANTROU

(18 novembre 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

L'usage de cette Académie veut que le nouvel entrant commence son discours de réception en manifestant son étonnement d'avoir été choisi, lui qui n'est que poussière. Cela permet au membre titulaire qui prononce le discours en réponse de s'exclamer : que nenni, vous êtes un grand monsieur, puis de décliner les mérites réels ou supposés de l'impétrant.

Je souhaite vivement échapper à ce supplice ayant trop de pudeur pour entendre évoquer ma personne. En toute simplicité, je veux vous exprimer ma gratitude et dire un sincère merci.

Cependant j'ai été réellement surpris de votre invitation à vous rejoindre au sein de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Il m'est en effet arrivé de commettre des péchés d'impertinence à votre égard en critiquant votre Compagnie, laquelle ne semble pas toujours avoir le rayonnement qu'on peut attendre d'une Académie de

province. Celle-ci donne parfois l'impression de manquer de dynamisme et d'avoir des difficultés à s'adapter à notre société actuelle où la communication tient une place importante. J'ai pu constater, en vous rencontrant, qu'un certain nombre d'entre vous avaient parfaitement conscience de cette situation, et étaient prêts à apporter un indispensable renouveau afin d'éviter un lent déclin de l'Académie. Cela m'a rassuré et je suis disposé à y participer.

Dans son livre, *Alain, le premier intellectuel*, Thierry Leterre écrit :

L'intellectuel c'est celui qui sort de son champ social pour s'adresser à l'ensemble d'une société, secouer l'opinion publique... nulle part plus qu'en France, la formation de la démocratie et la fonction des intellectuels n'ont été plus sûrement liés.

Dans la période troublée que nous vivons actuellement, où beaucoup de nos contemporains ont perdu tout repère ou n'ont pas une vision claire de l'avenir, l'Académie a un rôle éminent à jouer.

D'ailleurs, il y a des analogies entre l'Académie et le Conseil économique et social régional que j'ai l'honneur de présider depuis plus de cinq ans. Les deux institutions ont été créées à l'image de ce qui existait déjà au niveau national, l'Académie française d'une part, le Conseil Économique et Social de la République d'autre part. Elles ont toutes deux des usages et sont attachées au respect des formes.

L'Académie est « cosmopolite » pour reprendre le mot de Voltaire, en ce sens qu'elle est composée de personnes ayant des formations et des connaissances variées. Il en est de même au Conseil économique et social, où chacun vient avec son expérience et son histoire.

Ici comme là bas, je le devine, les débats doivent être animés d'une grande sérénité, l'esprit de tolérance aux idées de l'autre étant la règle absolue. Il s'agit dans les deux cas de produire des documents écrits, d'élaborer des idées, de forger des propositions, d'éclairer ceux qui doivent agir. Le climat qui règne dans ces deux institutions me convient parfaitement.

Soyez donc assurés de mon désir de participer aux travaux en votre compagnie dans le respect de vos traditions. Paul Valéry nous invite à l'écoute réciproque en nous disant :

Mettons en commun ce que nous avons de meilleur et enrichissons nous de nos mutuelles différences.

C'est dans cet esprit que j'entends vous apporter ma collaboration.

J'en viens maintenant au thème de mon discours : *Quel regard sur les personnes handicapées : entre exclusion et reconnaissance ?*

Aliénés, anormaux, arriérés, aveugles, bancals, boiteux, bossus, débiles, déviants, difformes, diminués, estropiés, fous, idiots, impotents, infirmes, inadaptés, incapables, invalides, malformés, malentendants, malvoyants, mutilés, nains, paralytiques, sourds, tarés... Je pourrais encore poursuivre cette litanie des malheurs qui peuvent affecter l'homme dans son corps ou son esprit.

Aujourd'hui ces mots ont souvent disparu du langage courant qui leur préfère l'expression de personnes handicapées.

Bien sûr la multitude des mots montre déjà que le handicap se rapporte à des situations bien variées. On assiste en effet à une variété de nature (handicap physique, mental ou sensoriel) une variété de configuration (polyhandicap, multihandicap), une variété de degré (handicap léger, handicap lourd), une variété de causes (physiologique, accidentelle, psychologique).

Le mot handicap est relativement récent. Venu d'Irlande, il désignait à l'origine un jeu de hasard très populaire dans les années 1830. Littéralement « main dans le chapeau » (hand in cap), cette loterie consistait à évaluer la valeur d'objets cachés dans un chapeau qu'on avait seulement le droit de tâter. Puis le mot investit le monde sportif, les courses de chevaux et le golf en particulier. On attribue un handicap à certains concurrents plus faibles en vue de les mettre à égalité avec les autres concurrents plus forts ou plus expérimentés. Ce mot s'est transposé à l'homme sans qu'on puisse à ce stade en donner une définition simple. Cette notion est bien relative et recouvre des réalités très différentes puisqu'elle suppose la comparaison à quelqu'un d'autre, à une norme mais aussi à un regard.

Le handicap ne peut être appréhendé qu'en relation avec l'état d'une société à un moment donné. C'est pourquoi il est important de le restituer dans l'évolution sociale et culturelle de notre société. Les regards portés sur la différence et leur lecture historique se révèlent autant d'indicateurs lexicaux, qui permettent de mesurer la capacité à intégrer ou à exclure, à protéger ou à supprimer le plus faible des hommes. Le vocabulaire n'a cessé d'être rectifié au cours des temps, passant d'une connotation péjorative à un langage juridique ou sociologique.

Parler de handicap n'est pas anodin. Pour montrer que le handicap ne renvoie pas seulement à un problème fonctionnel, n'est pas non plus une caractéristique personnelle, et pour insister sur le caractère social du handicap, on parle maintenant de « personnes en situation de handicap ». Ainsi, de retours en arrière en avancées spectaculaires, l'histoire des personnes handicapées, liée au regard que la société porte sur elles, témoigne de l'émergence récente d'une conception nouvelle donnée à un phénomène ancien. Je vous propose donc de traverser l'histoire avec ce sujet.

I. Un phénomène ancien

A. Une approche de la notion de handicap

La personne handicapée apparaît d'emblée comme étant porteuse de mal aussi bien que comme élue de Dieu. La personne handicapée peut être perçue comme un monstre ; on croyait que rien ne pouvait expliquer la naissance d'un être aussi bizarre, sauf peut-être le signe d'un pacte passé avec le diable lui-même. Dans le même temps, les invalides sont parfois perçus comme des êtres bénis de Dieu. La Bible laisse entendre que les grandes œuvres de Dieu peuvent se manifester en eux et à travers eux, toute souffrance étant rédemptrice.

1. Figure du mal et malédiction

Dans la Grèce et la Rome antique, le culte de la beauté et de la force physique était très actif. Le sacrifice des infirmes et l'abandon de l'enfant *difforme* y étaient pratique courante. On pensait le handicap comme un ordre divin, manifestation de la colère des dieux, que seule la mort sacrificielle pouvait apaiser. Parfois, la mère était mise à mort en même temps que l'enfant, afin d'éviter toute autre *contamination*. De la même façon, dans l'Antiquité spartiate, tous les nouveaux nés, à plus forte raison les bébés venus au monde avec un handicap, étaient-ils soumis à la violence des gérontes qui décidaient « pour la vie ou pour les gouffres du Taygète ». Voici ce qu'on peut lire dans l'*Encyclopédie* de Diderot à l'article « Sparte » :

Les infirmes étaient exposés à l'abandon, parce que selon l'esprit des lois de Lycurgue, un lacédémonien ne naissoit ni pour soi-même, ni pour ses parens, mais pour la république, dont il falloit que l'intérêt fût toujours préféré aux devoirs du sang.

La vision première du handicap semble trouver son origine dans la sphère de la magie ou de la superstition, de l'ignorance, de la peur et de la culpabilité angoissante. Cette image a longtemps suffi à définir et justifier la place de la personne handicapée dans la société : une place de vénération, ou tout au contraire d'exclusion puisqu'il s'agit, en fin de compte, de protéger la société dans son ensemble contre toute forme de tentation ou de déviance.

Aussi, au Moyen Âge, la déviance physique était-elle considérée comme une anomalie qui suscitait de la méfiance. Dans ce contexte, les malades, les *mal-bâtis* subissaient une forte marginalisation. Ne

correspondant pas au symbole prédominant de l'homme du rang, ils étaient exclus de la communauté, et finissaient par se fondre parmi la masse de ceux qu'on appelait les *pauvres*. La condamnation à l'errance constituait leur seul avenir, sans espoir de voir leur condition s'améliorer. Le handicapé rejoignait la sorcière et le brigand.

On voyait alors la personne handicapée comme pécheur, manquant de foi, éventuellement possédée par de mauvais esprits ou des démons. Cette idée théologique d'un lien entre péché et handicap perdura longtemps. Rejetés de tous, abandonnés dès leur plus jeune âge, les enfants ainsi nés ne pouvaient être que la preuve vivante de la faute commise par leurs parents. La honte et le déshonneur les accablaient. Soumises à une vision manichéiste, les personnes handicapées devenaient des boucs émissaires tout désignés, considérés comme des êtres démoniaques, corrompus, impurs et rejetés à ce titre hors de l'humanité.

La seule fonction qui pouvait leur être assignée était celle de bouffon ; ainsi trouvait-on quelque infirmes, fous du roi – nains, estropiés et unijambistes, simples d'esprit –, dans le proche entourage des princes de toutes les cours d'Occident. C'est pourquoi l'imaginaire collectif associait très souvent la figure du handicapé, notamment celle de l'aveugle, à celle du malfaisant. Dans *Le Garçon et l'Aveugle*¹, première farce connue, on raconte l'histoire de ce jeune garçon, *Le Naïf*, confronté à la perversion de l'aveugle, cupide et vicieux. Heureusement, le Bien l'emportant toujours sur le Mal, la pureté de l'enfant parvient à triompher du scélérat.

Pourtant, et malgré les efforts de certains théologiens, comme Thomas d'Aquin qui, toute sa vie durant, s'efforça de réhabiliter les aveugles, cette infirmité symbolise le plus souvent l'aveuglement moral et la noirceur de l'âme. À cette époque l'infirmité était chose courante, la mauvaise alimentation et les conditions d'hygiène déplorables facilitant le développement des maladies. Les guerres participaient bien évidemment à ce phénomène. Elles broyaient les corps et brûlaient les yeux des soldats partis en croisades. Et la médecine demeurait bien incapable de soigner : elle se contente tout juste de soulager pendant encore quelques siècles. L'ignorance et les superstitions ont toujours compté parmi les facteurs retenus pour qualifier les personnes différentes. Inspirant la crainte, elles étaient fuies autant que vénérées et pouvaient apparaître comme disposant d'un génie, fruit d'un don de Dieu.

1. Écrite à Tournai, en picard, dans la seconde moitié du XIII^e siècle, après 1226, la farce du *Garçon et l'Aveugle* est la plus ancienne œuvre théâtrale francophone connue à ce jour.

2. Génie et don de Dieu

Dans la mythologie celtique irlandaise, un roi appelé *Nuada* perdit son bras droit lors d'une bataille. Amputé, il dut renoncer à son trône. C'est alors qu'intervint un dieu-médecin qui fabriqua pour le blessé une prothèse. Le roi *Nuada* retrouvant toute sa force put de nouveau régner. De nombreuses personnes handicapées, souvent porteuses d'un génie exceptionnel ou favorisées par de puissants dieux ont marqué l'histoire, grande ou petite, par leur capacité de dépassement et leur divine protection. C'est le cas, par exemple, de Démosthène² « incirconcis des lèvres » autrement dit bègue, qui à force de travail sur son élocution, devint un grand orateur de l'Antiquité. C'est dans la volonté de compenser son état qu'il aurait trouvé la motivation d'agir afin d'accomplir son destin.

Contrastant avec toutes les pratiques cruelles auxquelles j'ai fait allusion, la bienveillance et la douceur des Égyptiens rend compte de mœurs plus clémentes. En effet, ces derniers considéraient que les enfants atteints de malformations étaient touchés par la grâce des dieux. C'est la raison pour laquelle les infirmes étaient intégrés aux structures sociales. On observe même une grande tolérance envers toute forme de handicap. Ainsi, au cours de la V^e dynastie, la princesse Senetités n'éprouva aucune répugnance à épouser Sénès, un nain égyptien, d'ailleurs haut fonctionnaire, détenteur de titres sociaux, religieux et honorifiques. De leur union naîtront deux enfants normaux. Les Égyptiens ne sont pas seuls à avoir cette vision. Volonté divine pour destin hors du commun, le prophète Moïse était atteint comme Démosthène d'un handicap verbal. Quant à Jules César, il souffrait de fréquentes crises d'épilepsie.

Et tous ces peintres, compositeurs, musiciens, écrivains, poètes dont le génie nourrit les œuvres, ont-ils été gênés ou au contraire aidés par leur handicap ? Il est impossible de répondre. Les seules vraies réponses concernant les personnes handicapées viennent avec une prise en charge progressive, premiers pas vers la reconnaissance.

B. La prise en charge des personnes handicapées

Il n'y a pas de trace, au Moyen Âge, de ceux que l'on appelle aujourd'hui « handicapés » que parmi les mendiants, les *pauvres*. Toute cette période est marquée par la naissance de la *charité* et d'un

2. Démosthène, en grec ancien, né à Athènes en 384 av. J.-C., mort à Calaurie en 322, homme d'État athénien, grand adversaire de Philippe II de Macédoine, l'un des grands orateurs attiques.

système social fondé sur l'acceptation implicite de l'exclusion ou de l'enfermement.

1. L'Église

Au Moyen Âge, l'Église et sa doctrine de l'aumône attribuaient aux mendiants invalides une place dans la société en tant qu'objets de la charité chrétienne. S'ils étaient bourgeois, et pour autant que la cause de leur infirmité ne fût pas infamante, ils pouvaient obtenir une modeste rente. Mais les plus nombreux étaient des mendiants itinérants, marginaux voués à un sort indigne et misérable. Au Moyen Âge, les handicapés avaient un droit officiellement reconnu à l'aumône, parfois concrétisé par une *lettre de mendicité*, une sorte de permis de mendier qui leur assignait un lieu de *travail*.

L'Évangile décrit la compassion de Jésus-Christ envers les malades et les infirmes. En suivant cet enseignement, saint François d'Assise³ transforma le pauvre en un être sacré. Aussi aider les affligés était-il un signe de religiosité et de moralité. Les pauvres, les indigents, mais aussi les malades, notamment les lépreux et les fous, étaient alors l'objet d'une attention toute particulière du corps social.

Les hospices, Hôtels-dieu, asiles et orphelinats accueillaient tous ceux que la société repoussait, dans une démarche fondée sur la triple idée de charité, surveillance et mise à l'écart. Ils mêlaient maladies et infirmités de toute nature et enfermaient des personnes réputées dangereuses, vagabondes et délinquantes sans que fussent mises en œuvre des pratiques éducatives ou médicales en rapport avec leurs besoins respectifs. Entre l'apologie du don et la condamnation de l'oisiveté, entre une vision de la maladie comme souffrance et expiatrice des péchés, l'Église hésitait. Dès le XVI^e siècle toutefois, les autorités tentèrent d'interdire la mendicité.

2. Le pouvoir royal

Si l'Église joue un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes handicapées, les autorités civiles ne sont pas absentes du débat, en premier lieu le pouvoir royal. Seuls les infirmes étaient alors autorisés à mendier, contrairement aux pauvres valides qui, eux, risquaient la prison. Les municipalités établissaient alors des maisons hospitalières afin d'accueillir les voyageurs malades et les infirmes.

3. François d'Assise (1182-1226), est un religieux catholique italien, fondateur de l'ordre franciscain (ou ordre des frères mineurs), considéré comme saint par l'Église catholique romaine.

En 1260, le très chrétien saint Louis⁴ fonda divers hospices, dont celui des Quinze-Vingts⁵ à Paris. Touché par la détresse des aveugles de la ville, le roi fit édifier ce bâtiment destiné à héberger quinze fois vingt, soit trois cent personnes. La tradition veut qu'on y ait d'abord logé ceux qui avaient eu les yeux crevés par les musulmans en Égypte durant la VII^e croisade⁶.

S'inspirant de son illustre ancêtre, Louis XIV⁷ créa en 1656 l'Hôpital général. À la fois hôpital, prison, asile d'aliénés, maison de rééducation pour délinquants et d'éducation pour jeunes filles sans le sou, atelier de travaux forcés, l'Hôpital général ouvre l'ère de *l'enfermement généralisé*. Ce nouveau concept rencontra un vif succès. Sous le règne de Louis XIV, on en verra s'ouvrir dans de nombreuses villes de France. À Rouen, l'Hospice général fondé en 1602 fusionne avec le Bureau des pauvres valides en 1646. L'émergence de l'Hôpital général date de 1681.

Le Parlement de Normandie distingue les pauvres qui ne peuvent travailler en raison de leur incapacité et les pauvres valides. Ces derniers ont interdiction de mendier tandis que les pauvres invalides ont droit à quelques subsides. Avec ce genre d'établissement, le roi souhaitait, comme ses prédécesseurs, assurer aide et assistance aux soldats invalides de ses armées ; pour que « ceux qui ont exposé leur vie et prodigué leur sang pour la défense de la monarchie [...] passent le reste de leur jours dans la tranquillité », disait l'édit royal de 1670. S'inscrivant autant dans un souci de prévention des révoltes que dans le courant charitable et social du XVII^e siècle, l'Hôtel des Invalides, ordonné par le monarque le 24 février 1670, devint alors un exemple pour bien d'autres pays européens.

En 1656, un nouvel édit royal interdit aussi bien aux valides qu'aux invalides de mendier. Désormais, il s'agissait de cacher la misère ;

4. Louis IX de France, plus connu sous le nom de saint Louis, naquit le 25 avril 1214 ou 1215 à Poissy Yvelines, et mourut le 25 août 1270 à Tunis. Il fut roi de France de 1226 à 1270, neuvième de la dynastie des Capétiens directs. Il était le fils de Louis VIII (1187-1226), dit *Louis le Lion*, roi de France, et de Blanche de Castille (1188-1252).

5. L'hôpital des Quinze-Vingts, situé rue de Charenton, dans le XII^e arrondissement de Paris a été fondé en 1260 par saint Louis. Actuellement il s'agit d'un hôpital spécialisé dans les maladies des yeux. Il ne fait néanmoins pas partie de l'Assistance publique de Paris.

6. La VII^e croisade est la première des deux croisades entreprises sous la direction de saint Louis. La décision de lancer cette croisade date de 1244.

7. Louis XIV dit le Roi Soleil (Saint-Germain-en-Laye, 5 septembre 1638-Versailles, 1^{er} septembre 1715) est, du 14 mai 1643 jusqu'à sa mort, roi de France et de Navarre, le troisième de la maison de Bourbon de la dynastie capétienne. Il reste le chef d'État qui a gouverné le plus longtemps la France. Il est le fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche.

ainsi tout ce que les villes comptent d'infirmes, d'aveugles, de bossus, d'estropiés, de boiteux, d'innocents, tous devaient être écroués. C'est le début du *Grand enfermement* de l'âge classique. Dans l'histoire de la folie, la thèse du *Grand enfermement* débute au Moyen Âge, moment où les fous sont bien intégrés à la société et parfois traités comme des maîtres de vérité, mais c'est surtout à partir du xvii^e siècle que les malades (dont les fous) sont isolés du reste de la population dans des établissements spécialisés.

On leur porte assistance pour leur donner la possibilité de survivre, sans vraiment se préoccuper de leur qualité de vie et de leurs besoins réels en tant qu'êtres humains. Les infirmes subissaient le discours normatif qui était porté sur eux, sans espoir d'être reconnus autrement que par leur différence. Ils inspiraient honte à leur famille, peur ou pitié à la communauté. On poursuivra ainsi la politique d'enfermement de la monstruosité bien après que l'*Encyclopédie* de Diderot ne reconnaisse aux invalides de guerre le droit de vivre dans leur milieu villageois, voire familial. Ainsi, on constate combien l'histoire des personnes handicapées est dans une large mesure celle de leur exclusion. L'habitude de se moquer des infirmes est ancestrale. On peut la percevoir à travers l'image que donnent d'elles les auteurs et artistes.

C. Regard sur le handicap

La littérature, le théâtre, la peinture traduisent les regards sur des phénomènes de société. Quand des personnes ayant une infirmité ou une déficience intellectuelle sont mises en scène, leur étrangeté apparaît au premier plan. Ce signe particulier est, dans tous les cas, la marque du malheur, mais il peut également être annonciateur de vies hors du commun.

L'idéalisation de l'infirmité, de la déficience intellectuelle et de la maladie mentale viserait à rendre plus acceptable la difformité, la débilite, la folie. Les œuvres de fiction traduisent les représentations sociales, les idées philosophiques, la réalité de la condition humaine.

1. Dans l'art

La tradition littéraire et picturale reste le plus souvent défavorable à l'infirmes. Baudelaire écrit dans les *Fleurs du mal* (XCII) :

Contemple-les, mon âme ; ils sont vraiment affreux !

Pareils aux mannequins ; vaguement ridicules ;

Terribles, singuliers comme les somnambules ;

Dardant on ne sait où leurs globes ténébreux.
 Leurs yeux, d'où la divine étincelle est partie,
 Comme s'ils regardaient au loin, restent levés
 Au ciel ; on ne les voit jamais vers les pavés
 Pencher rêveusement leur tête appesantie. [...]

Un certain nombre de commentateurs pensent qu'à l'origine de ce poème, il y a le tableau de Bruegel, *La Parabole des Aveugles*. Les rapports précis et multiples qui apparaissent entre le tableau et le poème ne laissent guère de place au doute.

Au xv^e siècle, l'aveugle, l'estropié et le fou comptaient parmi les trois figures que l'on représentait le plus en peinture lorsqu'il s'agissait d'incarner le péché, la faute de l'humain et, par extension, de l'humanité tout entière. Ainsi, l'instrumentalisation de l'infirmité comme manifestation du mal a-t-elle largement contribué à entretenir pour des siècles l'image négative des personnes handicapées.

Héritière des représentations populaires, la littérature du xix^e siècle est pleine de ces tableaux réalistes d'une société qui se méfie de la différence en la rejetant hors de ses murs. La littérature romantique, et notamment les œuvres de Victor Hugo, témoignent d'un net intérêt pour le monstre.

Dans *Notre Dame de Paris*, par exemple, tous ceux que le peuple compte de plus bizarres se retrouvent à la *Cour des Miracles*, lieu maudit où même la police n'ose se rendre de peur d'être « contaminée » par cette monstruosité. L'auteur y met en scène Quasimodo, né borgne, bossu, boiteux, « Lui qui n'était qu'un à-peu-près » devenant sourd et presque muet, mais n'en demeurant pas moins humain, épris d'amour pour la belle Esméralda. Hugo utilise ici le paradoxe de la belle âme dans un corps monstrueux.

Jules Verne quant à lui propose un autre regard. Dans son roman *Michel Strogoff*, le plus célèbre sinon le plus beau, le héros est un homme au tempérament déterminé, prompt à la décision, possédant le courage des braves. À travers lui, on retrouve la figure de l'infirme aux pouvoirs divins. Devenu aveugle sous la lame du sabre de son ennemi chauffée à blanc, il poursuit néanmoins bravement sa mission guidée par sa femme *Nadia*. Il en sortira vainqueur.

Certains personnages vivent leur handicap comme une malédiction, d'autres comme la manifestation d'une force surnaturelle qui les dépasse. Ils deviennent alors objets de vénération, respectés pour ce talent.

La reconnaissance/connaissance du handicap change le regard. C'est pourquoi le regard sur des œuvres de fiction doit être jugé comme une étape de plus allant vers une reconnaissance complète de la personne.

2. Dans la philosophie

La philosophie donne naturellement matière à réfléchir sur le sujet du handicap. Aristote pour qui « les sourds, irrémédiablement ignorants, ne pouvaient pas être éduqués [...] » abordait déjà sérieusement les problèmes d'accès des sourds de naissance à la connaissance par la communication en reconnaissant « qu'il n'est pire injustice que de traiter également des gens inégaux ». Et l'injustice demeure la règle pendant des siècles.

Il faut attendre le XVIII^e siècle pour que certains philosophes commencent à s'intéresser à l'un des problèmes centraux de la théorie de la connaissance : le passage de la sensation au jugement. Ainsi, le XVIII^e siècle est-il une étape importante, qui commence sur un coup d'éclat, avec la *Lettre sur les aveugles* de Diderot. Publiée en 1749, elle fait état des discussions que le philosophe aurait eues avec le mathématicien Saunderson⁸, devenu aveugle dans sa tendre enfance. Pour la première fois, l'idée qu'une personne déficiente puisse compenser son handicap en développant de manière extraordinaire d'autres facultés, est clairement formulée.

Être privé d'une faculté ne condamne pas à être privé de tout le reste ; on peut s'adapter à une déficience, en restreindre les effets. Diderot va même jusqu'à attribuer à l'aveugle une intelligence abstraite supérieure mais ces propos le mèneront en prison. Diderot avec la *Lettre sur les aveugles à l'intention de ceux qui voient* (1749) suivie de la *Lettre sur les sourds à l'intention de ceux qui entendent* (1750), nous offre ainsi deux textes riches d'observations scientifiques très fines et de remarques essentielles sur la psychologie des personnes sourdes ou aveugles de son époque. Cette profondeur d'analyse avec laquelle il opère est le résultat d'une écoute attentive. C'est pourquoi il fait aujourd'hui figure de pionnier en matière de psychologie, notamment en direction des aveugles. Au siècle des Lumières, l'influence de nouvelles philosophies et les avancées de la connaissance scientifique permettent de placer sur le devant de la scène les problèmes posés par l'éducation des enfants et des adultes frappés de déficiences sensorielles. Parallèlement à ces écrits, se développe sous la plume de penseurs le concept d'égalité entre les hommes sans lequel la réflexion de Diderot ne vaudrait rien.

8. Nicolas Saunderson, mathématicien britannique (1682-1739), n'avait qu'un an quand la petite vérole lui fit perdre la vue. Il n'en cultiva pas moins les sciences avec ardeur et devint un des plus célèbres professeurs de mathématiques et de physique de l'université de Cambridge. On admirait les leçons d'un aveugle sur la lumière et les couleurs, sur l'arc-en-ciel, sur la combinaison des verres, etc.

Mais c'est surtout Emmanuel Kant qui met en évidence le célèbre et définitif « Agis toujours de telle façon que tu traites l'Humanité [...] »⁹. Il s'agit de se demander à chaque fois que l'on agit si l'on peut vouloir être traité de la même façon dans un cas similaire. Si la réponse est « oui », c'est que nous agissons selon les lois morales. Dès lors, les idées d'évolution, d'éducation et d'égalité, propres à l'esprit du temps, peuvent trouver un autre écho.

Valentin Haüy¹⁰ et l'Abbé de L'Épée¹¹ en sont les défenseurs les plus ingénieux, mettant au point des méthodes pédagogiques inespérées : l'écriture en braille ou la langue des sourds. Ils sortent ainsi les déficients sensoriels de leur réclusion et les font accéder à une nouvelle dignité, celle de sujet capable de raison, si ce n'est encore sujet de plein droit. Mais l'évolution est en marche. Au XIX^e siècle, Louis Braille¹² poursuit les travaux de Valentin Haüy et élabore des arrangements à la méthode qui se révéleront parfaitement conformes aux exigences de la psychologie tactile et de l'informatique.

Pourquoi ce changement ? Les apports de la philosophie et des progrès scientifiques en général ont donc permis de mettre en place une conception nouvelle autour de la notion de handicap. Désormais,

-
9. Pour Kant, seul l'impératif catégorique est moral. C'est *la* loi morale et il n'en existe d'ailleurs qu'un seul même s'il peut recevoir plusieurs formulations dont le célèbre « Agis toujours de tel façon que tu traites l'Humanité, aussi bien dans ta personne que dans celle d'autrui, toujours en même temps en fin, jamais comme moyen ». Il l'associe dans sa théorie au fait que « La dignité n'admet pas d'équivalence. Elle est la valeur absolue, au-dessus de toute valeur » (*Fondements de la métaphysique des mœurs*, 1786).
 10. Valentin Haüy (1745-1822), fut l'un des premiers à s'intéresser au devenir socioculturel des personnes aveugles. C'est en assistant à une représentation donnée par de jeunes aveugles que Valentin Haüy décida, en 1784, de fonder une école, comme l'avait fait l'abbé de L'Épée pour les sourds-muets, après avoir été profondément choqué de l'accueil moqueur qui leur fut réservé. Il fonda alors à Paris la première école pour aveugles, devenue depuis l'Institut National des Jeunes Aveugles. Il mit également au point leur matériel de lecture et s'attacha à promouvoir leur réinsertion par le travail.
 11. Charles Michel Lespée (né le 25 novembre 1712 à Versailles, mort le 23 décembre 1789 à Paris), dit l'Abbé de L'Épée, est un entendant qui s'est battu et a réussi à imposer à l'opinion le fait que les sourds sont des personnes comme les autres, douées de raison. Il a initié la recherche sur un langage de signes méthodique utilisable par les personnes atteintes de surdité, afin de lier ces signes avec le français écrit, mais son erreur fut de vouloir assimiler la structure syntaxique du français à celle de la gestuelle des sourds. En 1791, deux ans après sa mort, l'Assemblée Nationale reconnaît son travail en décrétant que son nom soit inscrit comme Bienfaiteur de l'Humanité et que les sourds bénéficieraient des Droits de l'Homme.
 12. Louis Braille (1809-1852), est l'inventeur du système d'écriture Braille pour personnes atteintes de cécité ou malvoyantes.

l'invalides, le boiteux, l'aveugle, le sourd-muet, le mal-bâti, le « simple » sont reconnus pour leur humanité et pour être doués de raison. Mais la prise de conscience n'est que très progressive. Elle accompagne le retour des soldats de la Première Guerre mondiale. Dans chaque famille, on connaît alors un père infirme, un fils invalide, un cousin cul de jatte, un frère rendu aveugle par les gaz, un autre devenu sourd sous les bombardements... L'État et la société tout entière se doivent de reconnaître les braves. Les premières lois vont naître.

II. Une conception nouvelle du handicap

A. Un monde en mutation

Les XIX^e et XX^e siècles sont marqués par des mutations profondes. On ne peut qu'être frappé par le recul spectaculaire de la mortalité. La médecine moderne apparaît. Les nouvelles théories en matière d'hygiène et de santé publique permettent d'en finir avec les épidémies. La clinique, la chirurgie et la physiologie progressent à pas de géant. En moins d'un siècle, l'examen clinique, l'anesthésie, l'antisepsie, la bactériologie et la radiologie bouleversent le pronostic médical et permettent d'allonger l'espérance de vie. À l'inverse, l'industrialisation de la société crée de plus en plus de nouvelles causes de handicap.

La mécanisation a entraîné de nombreux accidents du travail. Le développement de l'automobile contribue à de nombreux handicaps à la suite de tragiques accidents. L'urbanisation conduit à l'augmentation des troubles du comportement. Alors que certains de ses voisins, notamment l'Allemagne qui, dès 1880, se dote de lois sur les accidents de travail, la France accuse déjà un retard visible. Il faut donc attendre le retour des hommes du front de la guerre 14-18 pour que les choses s'accélèrent.

Le sentiment d'une *responsabilité collective*, qui remplace l'ancienne idée de culpabilité, impose à l'État, de la même manière, de nouveaux devoirs. Une ère nouvelle pour la reconnaissance des *handicapés* s'ouvre alors. Notons toutefois que c'est autour du handicap acquis et non inné que s'amorce ce mouvement.

1. La reconnaissance du sujet

Plus de trois millions de personnes blessées, gazées, aveugles, mutilées, vont survivre à la Première Guerre mondiale. Considérant qu'elles ont « des droits sur nous » comme le disait Clemenceau, la collectivité met en place une « réparation ». Dans les hôpitaux, ils sont des milliers de rescapés ayant perdu leur visage, leurs bras et jambes, déchiquetés sous les bombes.

Souvent source de pitié, de dégoût mais parfois aussi de sympathie, les mutilés de guerre mettaient à nu l'irréremédiable vérité : celle de la fragilité du corps, même des plus jeunes et des plus vaillants, soumis aux feux de la guerre dans laquelle ils s'étaient engagés pour sauver la Patrie.

Après la Grande Guerre, le Parlement fait voter les premières lois reconnaissant les personnes handicapées : la loi du 31 mars 1919, mieux connue sous le nom de *Charte des Anciens Combattants et Victimes de Guerre*, et celle du 24 juin 1919, qui mettent en place les pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, pensions fondées sur la reconnaissance d'un droit à réparation. À l'instar des anciens combattants, constitués en associations très puissantes en ce nouveau siècle, les accidentés du travail créent en 1921 la *Fédération des mutilés du travail* (FMT) puis en 1929 par la *Ligue pour l'adaptation des diminués physiques au travail* (L'ADAPT). En 1939, quatre jeunes gens atteints de poliomyélite vont ainsi créer l'*Association des Paralysés de France* (APF).

Ces associations, suivies d'autres, deviendront des forces de propositions pour les gouvernements prenant de plus en plus en considération la situation des personnes handicapées de leur pays. Elles mettent en place les premiers liens de solidarité entre personnes partageant le sentiment d'être victimes du sort. Ainsi ceux que l'on tentait de dissimuler et auxquels on ne prêtait pas la moindre attention sortent de leur enfermement pour se faire entendre et tenter de montrer qu'ils appartiennent à la société.

Sans renier ces avancées sociales, la période 1940-1944 est pourtant marquée par un double mouvement d'apparence contradictoire. D'un côté est accordé le soutien aux mutilés de guerre, aux accidentés du travail et aux associations d'invalides civils tandis que, de l'autre, les personnes atteintes de *disgrâces physiques* sont interdites d'emploi. Des milliers de malades mentaux meurent alors de faim dans les hôpitaux psychiatriques – ce que l'on découvrira longtemps après la Libération – alors que parallèlement à cela, on assiste à une médicalisation des jeunes handicapés mentaux dans le cadre de l'*enfance inadaptée*, secteur dont l'appellation perdure encore.

Après la Seconde Guerre mondiale, la *Sécurité Sociale* est créée (par l'ordonnance du 4 octobre 1945), permettant aux victimes d'une maladie professionnelle ou d'un accident de bénéficier au titre de la *compensation*, d'un droit au reclassement professionnel ou à une pension d'invalidité.

L'année 1949 marque un tournant : les dispositions de la loi du 14 juillet 1905 (sur l'assistance aux vieillards infirmes et incurables) concernant quelques milliers de personnes aveugles sont étendues à

l'ensemble des personnes dont le taux d'invalidité atteint ou dépasse 80 %. Ainsi le droit à compensation des conséquences des handicaps devient l'expression d'une égalité de droit, pleine et entière, pour l'exercice de la citoyenneté.

Ce droit est considéré comme la principale innovation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

2. Des citoyens comme les autres ?

La première loi du 30 juin 1975, dite loi d'orientation, souvent qualifiée de « considérable avancée sociale » va, à la fois, conférer au nom d'une « obligation nationale », des droits généraux et un *statut* distinctif à la personne caractérisée comme « handicapée », en proclamant dans son article premier :

La prévention et le dépistage du handicap, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale.

Mais si la législation donne un cadre juridique au rôle de l'État, elle oublie cependant de définir celui des personnes handicapées. En effet, la loi ne contient aucune définition du handicap, et laisse aux commissions départementales d'orientation la tâche de décider qui est handicapé et qui ne l'est pas, de fixer un taux d'invalidité au demandeur, de lui accorder ou non des allocations et de prédéterminer en quelque sorte la vie de la personne.

Face à cette lacune, l'engagement et la détermination des associations et des familles dans l'émergence de cette nouvelle phase du handicap va être importante. Très engagées dans les années 1975, elles se battent pour faire reconnaître ceux qui se présentent parfois comme un « peuple » avec une « culture », qui se veulent des citoyens à part entière et non des citoyens à part. On assiste donc dans les années 1970-1980 à une prise de conscience internationale des droits des personnes handicapées, qui sera entérinée la décennie suivante.

L'augmentation de la durée de la vie, due notamment aux progrès de la médecine, et le vieillissement de la population dans les pays riches sont à l'origine de cette attention toute particulière qui donne lieu à l'élaboration d'une nouvelle définition de la notion de handicap. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) confie alors au rhumatologue anglais, Philip

Wood, le soin d'établir une classification du handicap¹³. L'apport essentiel de ce travail permet de distinguer trois niveaux d'expérience dans la situation de handicap : la *déficiences*, qui correspond à toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique ; l'*incapacité*, renvoyant à toute réduction (résultant d'une déficiences) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité ; le *désavantage*, qui participe au préjudice subi par un individu, et résulte de sa déficiences ou de son incapacité.

La première classification internationale des handicaps élaborée en 1980 est révisée en 2001 pour devenir la *Classification Internationale du Fonctionnement*. On ne parle plus aujourd'hui de « handicap » de la personne mais de « situations de handicap » qu'il convient de résoudre afin de permettre à la personne de s'intégrer à la société. La loi « pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes » du 11 février 2005 apporte des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes des personnes handicapées¹⁴. Soucieux d'offrir les moyens d'une réelle citoyenneté aux personnes handicapées, le Président de la République annonçait en 2002 la décision de faire de l'insertion des personnes handicapées, l'un des « trois grands chantiers »¹⁵ de son quinquennat. Cette ambition répondait à la volonté de « renforcer notre cohésion nationale pour davantage de justice et donc davantage d'attention aux plus vulnérables ». Trois ans plus tard, en 2005, l'adoption de la loi traduisait ce désir de sensibiliser tous les acteurs de la société civile et de répondre à la demande des personnes handicapées. Même si la loi va dans le bon sens, il reste encore beaucoup de barrières à abattre, si bien que l'on peut se demander dans quelle mesure ces lois font évoluer notre perception de la personne handicapée ? Quel sens donner à cette intégration politique ? Comment faire pour qu'elle se transforme en véritable intégration sociale ? Quel rôle pour les personnes handicapées ? Le grand changement reste qu'en un siècle, la personne handicapée est passée du statut d'infirmes assistés à celui de citoyen ayant des droits. À une intégration de combat contre la discrimination, les associations militent aujourd'hui pour une intégration positive qui passerait par la valorisation de la personne.

13. Publiée en 1980 sous le nom de l'*International Classification of impairments, disabilities and handicaps. A manual of classification relating to the consequences of disease*, mieux connu en France sous le titre de *Classification internationale des handicaps (CIH) : déficiences, incapacités, désavantages*.

14. En 2005, on recensait plus de cinq millions de personnes handicapées en France, soit près de 10 % de la population.

15. Les trois grands chantiers du quinquennat de Jacques Chirac : la lutte contre insécurité routière, le cancer, l'insertion des personnes en situation de handicap.

B. La reconnaissance des talents

Par-delà leur handicap, grâce ou à cause de lui, ils sont très nombreux, atteints de tous handicaps à être largement connus et reconnus. Rappeler ici le nom de quelques personnes hors du commun peut paraître quelque peu fastidieux, mais cela permet de comprendre que nous connaissons forcément, tous, l'un d'entre eux, plus ou moins célèbre ou plus ou moins proche. Leurs exemples doivent aider à lutter contre la persistance des idées reçues en ce qui concerne les aptitudes requises pour être admis par la société. Plus que les lois, ces hommes et ces femmes aident à mettre en lumière ce qui a été caché pendant des années.

Ce sont souvent de grands sportifs dont les performances dépassent parfois celles des champions les plus valides. Les jeux paralympiques nous montrent des skieurs aveugles, des paralysés qui courent 5 000 mètres en fauteuil roulant. Toutes ces victoires sur le sort forcent l'admiration. On pourrait encore citer ces grands chercheurs, par exemple cet informaticien surdoué et pourtant infirme moteur cérébral, ou encore ce chef d'entreprise en fauteuil roulant, dirigeant le journal *Sud-Ouest*. On se bornera ici à évoquer le nom de quelques artistes.

1. Dans la musique

Est-ce que le monde de la musique aurait été le même sans le grand Beethoven¹⁶ pourtant atteint de surdité ? Plus proche de nous évoquons le nom de Django Reinhardt¹⁷, artiste manouche, considéré comme l'un des plus grands guitaristes de jazz, qui avait deux doigts de la main gauche totalement paralysés après l'incendie de sa roulotte survenu en 1928. C'est cette mutilation qui lui permettra d'acquérir un style

16. Ludwig van Beethoven (Bonn, 17 décembre 1770 - Vienne, 26 mars 1827) était un compositeur allemand. En 1801, il avouait à ses amis de Bonn sa crainte de devenir sourd. Il rédigea alors un texte resté célèbre, dans lequel il posait sa révolte face au drame qu'il vivait : lui, un musicien, devenir sourd, voilà une fatalité à laquelle il ne souhaitait pas survivre. Mais la musique le rappela et il écrivit qu'il savait avoir beaucoup d'autres domaines musicaux à explorer, à découvrir, et à léguer. Beethoven ne se suicida pas mais fit connaître peu à peu son handicap grandissant. Il se jeta dans la composition d'œuvres grandioses : d'exceptionnelles sonates pour piano notamment *La Tempête*, *La Chasse* ou celle par la suite connue comme *Clair de Lune* (opus 27), la Troisième Symphonie *Eroïca* (originellement dédiée à un grand homme : Napoléon Bonaparte), et bien d'autres encore.

17. Jean-Baptiste dit « Django » Reinhardt originaire d'une famille tzigane né en Belgique en 1910 et décédé près de Fontainebleau en 1953. Il était l'un des plus grands guitaristes du monde.

bien personnel et une virtuosité hors pair. Comme lui, Jeff Healey¹⁸, guitariste contemporain aveugle est aujourd'hui mondialement connu pour avoir développé une technique originale à la guitare. Il joue aussi merveilleusement de la batterie, de la basse, des claviers, de la trompette et du trombone.

Et que penser de Itzhak Perlman¹⁹ qui, en contractant la poliomyélite à l'âge de quatre ans, se trouve condamné à se déplacer avec des béquilles. Sa maladie le contraint ainsi à jouer du violon seulement en position assise. Isaac Stern²⁰, en le découvrant, comprend qu'il a affaire à un virtuose. La sûreté avec laquelle il manipule son archet sur son stradivarius le situe parmi les meilleurs violonistes du siècle.

Les exemples de chanteurs handicapés ne manquent pas non plus. Le très regretté Ray Charles²¹, décédé il y a tout juste deux ans, était un chanteur aveugle noir américain, père de la *soul music*, mais aussi pianiste, organiste, saxophoniste, compositeur et chef d'orchestre. Stevie Wonder²², devenu aveugle peu après sa naissance, est aujourd'hui une des figures incontournables de la soul et de la musique funky des années 1960-1970.

On n'oubliera pas Gilbert Montagné²³, artiste chanteur aux refrains populaires et compositeur de jazz. Toutes ces personnalités, qui ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres, ont en commun d'avoir marqué le milieu de la musique par leur créativité ingénieuse. Le talent traversant toutes les disciplines artistiques ne se limite pas au monde de la musique. On trouve de semblables génies dans le monde de la peinture.

18. Jeff Healey, guitariste, auteur-compositeur-interprète né à Toronto, le 25 mars 1966. Il est aveugle depuis l'âge d'un an.

19. Itzhak Perlman, né le 31 août 1945 à Tel Aviv. Violoniste israélien et professeur de musique, il est considéré comme l'un des plus grands violonistes de la fin du xx^e siècle et compte certainement parmi les plus célèbres.

20. Isaac Stern, né le 21 juillet 1920 à Kremenets (Ukraine) et mort le 22 septembre 2001 à New York, est un violoniste américain, l'un des plus illustres représentants de la première génération de musiciens entièrement formés aux États-Unis.

21. Ray Charles, né le 23 septembre 1930 et décédé le 10 juin 2004, était un chanteur et pianiste américain de jazz, country, de rhythm and blues (origines du R&B) et du style qu'il créa : la soul.

22. Stevie Wonder, de son vrai nom Steveland Judkins, est un auteur-compositeur-interprète noir américain ; né le 13 mai 1950 à Saginaw (Michigan) un mois avant terme, c'est après un problème d'oxygénation de sa couveuse qu'il devint aveugle.

23. Gilbert Montagné est un chanteur français, né le 28 décembre 1951. Il est aveugle de naissance.

2. Dans la peinture

Les plus grands noms de l'histoire de l'art ont su s'adapter pour continuer à créer. Ainsi Renoir²⁴ souffrait-il tellement de rhumatismes qu'à la fin de sa vie il était obligé de s'attacher les pinceaux aux mains pour peindre. C'est dans le jardin de Giverny que Monet²⁵ a peint ses dernières grandes œuvres. Les yeux de l'artiste sont alors de plus en plus sensibles à la lumière, sa vision devient floue modifiant sa perception des couleurs. On peut penser que sa façon de représenter la nature avait fini par devenir sa réalité visuelle, dépassant le concept.

Degas²⁶ aussi, malgré la perte progressive de la vue poursuivit son activité, développant de plus en plus une approche tactile dans la perception de ses créations. De la même façon, Van Gogh²⁷ donna naissance à des chef-d'œuvres pendant son internement à l'asile de Saint-Rémy-de-Provence. Malgré sa détresse mentale, il ironisait sur lui-même : « Eh bien ! Mon travail à moi, j'y risque ma vie et ma raison y a sombré à moitié. » Vincent peindra avec acharnement. Quant à Toulouse-Lautrec²⁸, il développa une œuvre immense alors qu'il marchait douloureusement avec une canne et garda de petites jambes de soixante-dix centimètres.

Atteints de handicaps moteurs, certains peignent avec leur bouche ou, comme César Ducornet²⁹ né sans bras, se servent de leurs pieds. Attirant l'attention par son talent en même temps qu'il excitait l'intérêt par son infirmité, celui-ci eut de nombreuses commandes. Certaines de ses œuvres se trouvent d'ailleurs aujourd'hui exposées au Louvre. De semblables artistes auraient-ils pu être aussi honorés dans les siècles passés, cela reste moins sûr. Il faudrait encore évoquer ceux qui ont montré le handicap dans sa beauté. Tel est le cas du rouennais Géricault qui nous a offert tous ces tableaux de monomaniaques peints au sein même du tout nouveau

24. Auguste Renoir, né à Limoges 25 février 1841, décédé à Cagnes-sur-Mer le 3 décembre 1919. De son état civil complet Pierre Auguste Renoir, il est l'un des plus célèbres peintres français.

25. Claude Monet (14 novembre 1840 - 5 décembre 1926) est un peintre français, lié au mouvement impressionniste.

26. Edgar Degas est un peintre, sculpteur et photographe français né le 19 juillet 1834 et décédé le 27 septembre 1917 à Paris.

27. Peintre et dessinateur hollandais, Vincent van Gogh est né le 30 mars 1853 à Zundert et est mort le 29 juillet 1890 à Auvers-sur-Oise. Son œuvre, presque inconnue à sa mort, annonce le fauvisme et l'expressionnisme.

28. Henri Marie Raymond de Toulouse-Lautrec-Monfa, né le 24 novembre 1864 à Albi et mort le 9 septembre 1901, est un peintre et lithographe français.

29. Louis Joseph César Ducornet, né le 10 janvier 1806 à Lille, mort le 27 avril 1856 à Paris, est un peintre français.

service de psychiatrie de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. L'expression de ces visages étranges nous pousse à l'inquiétude. Elle constitue aussi l'origine d'une histoire de la folie au sein de l'art, qui vaut à Géricault de figurer parmi les collections des plus grands musées. Toutes les disciplines artistiques, en particulier le spectacle vivant, n'hésitent pas à montrer des personnes handicapées jouant avec des personnes valides.

3. Au cinéma

Le cinéma est tout à la fois un média et un art, qui contribue à véhiculer une image positive des personnes handicapées dans la société. Le cinéaste italien Michelangelo Antonioni³⁰, devenu aphasique³¹ (il est alors âgé de soixante-treize ans) a réalisé son dix-septième film, *Par delà les nuages*, en fauteuil roulant. De l'ensemble de son œuvre, il faut noter l'importance du silence, les dialogues s'effaçant toujours devant l'image. Y a-t-il une relation entre les silences de l'œuvre et l'aphasie du réalisateur ? Peut-être, mais ce qui est certain, c'est qu'il reste pour le cinéma un prodige. En 1995, Hollywood lui a attribué un oscar pour l'ensemble de son œuvre.

En 1959, lors du tournage du film de François Truffaut *Tirez sur le pianiste*, Marie Dubois³² ressent les premiers symptômes de la sclérose en plaques. Elle fait alors de sa lutte contre la maladie un engagement destiné à faire connaître ce mal de tous et à faire avancer la recherche. Aujourd'hui, par sa volonté, Mimie Mathy³³ bouscule joyeusement les tabous encore trop souvent attachés à ceux qui sont différents. Elle affirme que si au bout de son parcours on dit seulement d'elle « elle a appris aux gens à respecter la différence », alors elle sera entièrement satisfaite. Jamel Debbouse, qui perdit l'usage de l'un de ses bras à treize ans victime d'un terrible accident, est pour de nombreux jeunes un exemple de réussite. En France, les personnes sourdes ont également un remarquable dynamisme dans le domaine du spectacle. L'actrice Emmanuelle Laborit³⁴ est sûrement à ce jour l'actrice sourde et muette la plus connue.

30. Michelangelo Antonioni est un scénariste et réalisateur de cinéma italien né à Ferrare le 29 septembre 1912.

31. L'aphasie est une affection neurologique caractérisée par une perturbation de l'expression ou de la compréhension du langage parlé et écrit.

32. Marie Dubois, née Claudine Huzé le 12 janvier 1937 à Paris, est une actrice française mariée à Serge Rousseau.

33. Mimie Mathy, de son vrai nom Michèle Mathy, est une humoriste, actrice et comédienne française née le 8 juillet 1957 à Lyon.

34. Emmanuelle Laborit est une actrice française née le 18 octobre 1971.

Dans le film *Rain Man*, Dustin Hoffman met en scène un jeune autiste prodige, totalement inadapté à la vie sociale, mais disposant d'une mémoire hors du commun et de capacités fantastiques en matière de calcul mental. Et comment oublier Pascal Duquenne³⁵, qui bouleversa la France entière dans le film *Le Huitième jour* en bousculant les idées reçues sur les trisomiques. Il reçut d'ailleurs pour ce rôle, interprété aux côtés de Daniel Auteuil et de Miou-Miou, le Prix d'interprétation au Festival de Cannes de 1996. Qu'est-ce que la société a reconnu en lui : la qualité du jeu, comme pour les acteurs américains, ou la performance de la personne handicapée dans une discipline a priori de *valides* ? Sans doute les deux, mais le plus important est de montrer que le handicap offre une approche et une sensibilité différentes, un autre cinéma. Dix ans après, notre regard a-t-il changé ? Quelle place occupent les personnes en situation de handicap dans notre société ?

C. La place des personnes handicapées dans notre société aujourd'hui ?

De « personnes handicapées », à « personnes en situation de handicap », le vocabulaire a évolué. Le terme, si commode et pourtant si trompeur, recouvre en réalité une multitude de situations, si éloignées les unes des autres, contradictoires même, si bien qu'il semble difficile de soutenir une approche d'ensemble. Quoi de commun en effet entre un jeune homme trisomique de trente ans, une jeune femme paraplégique à la suite d'un accident de voiture et un père de famille handicapé moteur cérébral ? Sans parler du handicap qui ne se voit pas, les séquelles cognitives d'un traumatisme crânien lourd par exemple, qui peuvent tout aussi bien empêcher quelqu'un de mener une vie *normale*.

Mais lorsque l'on parle des handicapés, des « personnes handicapées », ou des « personnes en situation de handicap », il ne faut pas oublier que derrière les mots ou les expressions ce sont des vies, des choix, des visages, des souffrances mais aussi, bien souvent, des joies qui sont mentionnées. Où en sommes nous aujourd'hui sur ces questions de définition et de reconnaissance par la société des personnes handicapées ?

1. Où en sommes nous ?

On l'a vu, donner une *définition* précise du handicap n'est pas évident, voire impossible. La seule admise aujourd'hui est celle élaborée par

35. Pascal Duquenne est un acteur belge, né à Vilvorde (Belgique) le 8 août 1970.

Philip Wood dans sa *classification internationale des handicaps*, reprise et affinée par l'ONU :

Le handicap est fonction des rapports des personnes handicapées avec leur environnement. Il surgit lorsque ces personnes rencontrent des obstacles culturels, matériels et sociaux qui sont à la portée de leurs concitoyens. Le handicap réside dans la perte et la limitation des possibilités de participer, sur un pied d'égalité avec les autres individus, à la vie de la communauté.

Cette définition marque la prise de conscience progressive de l'importance des facteurs sociaux et politiques dans la réalité effective du handicap. Ce n'est donc pas un hasard si la première grande loi française sur le handicap, est adoptée dans les mêmes années, donnant enfin une expression politique aux combats que les associations avaient jusque-là mené dans l'ombre.

Dès lors, il faut différencier ce qui est définitif, du moins en l'état actuel de la science, de ce qui peut être atténué ou supprimé grâce notamment aux améliorations techniques, de l'écriture en braille au fauteuil roulant en passant par le synthétiseur vocal.

Notons d'ailleurs que nombre de ces inventions peuvent améliorer également la vie des personnes valides : l'exemple le plus connu reste celui de la télécommande du téléviseur, créée à l'origine pour les personnes handicapées moteur. La situation des personnes handicapées nous pousse à nous interroger, à travers nos peurs et nos certitudes, sur l'accueil et la place que nous leurs réservons dans nos sociétés. Comme l'écrit Julia Kristeva³⁶ :

La différence d'autrui est non seulement reconnue et respectée, mais nous la recevons comme un appel à la reconnaître en nous-mêmes. C'est ainsi que la reconnaissance de notre commune ressemblance avec les handicapés, au-delà des déficits et des désavantages, mais avec eux, tisse ce lien d'amitié et de solidarité qui définit la dignité humaine³⁷.

Il faudrait donc réfléchir à ce que nous mettons derrière le « principe de solidarité », qui oriente la législation actuelle sur le handicap :

36. Julia Kristeva, née le 24 juin 1941 à Sliven (Bulgarie), est docteur ès lettres, philosophe, psychanalyste et écrivain français d'origine bulgare.

37. Dans sa *Lettre au président de la République sur les citoyens en situation de handicap*, le thème suivant fut proposé au président de la République pour les Premières Assises nationales des citoyens handicapés : « *Sensibiliser, informer, former* ».

solidaires par peur que cela n'arrive pas qu'aux autres ? Solidaires par principe comme on est antiraciste ? Solidaires par respect du droit à la différence ? Ou encore, solidaires par reconnaissance des limites de l'homme et de sa finitude ? Il est indéniable que depuis plus de trente ans, la législation française a contribué à améliorer considérablement les droits et conditions de vie des personnes handicapées. Les personnes qui se sont battues pour cela savent bien le chemin parcouru. Cependant il reste encore beaucoup à faire et à penser.

2. Le décalage français

En effet, malgré ses efforts, la France est parfois très loin derrière ses autres partenaires européens en matière d'insertion des personnes handicapées. D'autres pays ont réalisé des efforts d'intégration considérables à l'égard des personnes handicapées. Le Canada et les pays scandinaves ou encore les Pays-Bas sont des exemples à suivre. Pourquoi un tel retard en France³⁸ ? Les personnes en situation de handicap expriment souvent le sentiment d'un décalage entre les progrès sociaux et juridiques accomplis et le retard des mentalités. Par delà des structures très complexes, il faut remarquer que la France est le pays d'Europe qui tient le plus les personnes handicapées à l'écart. Un grand nombre d'entre elles, tous handicaps confondus, sont placés en institutions spécialisées, foyers d'accueils, Centre d'Aide par le Travail, ateliers protégés... Ce n'est plus le *Grand enfermement* mais, tout de même, cela peut parfois s'y apparenter, malgré le grand dévouement des personnels spécialisés. D'autres pays ont fait de l'intégration en milieu ordinaire la norme.

On peut également noter un clivage juridique de fond. La France fait partie des pays qui ont une législation particulière pour les personnes handicapées, avec l'énoncé de droits spécifiques³⁹ (quotas d'emploi dans les entreprises), par exemple. C'est ce qu'on appelle parfois la discrimination positive. D'autres pays s'y refusent absolument, considérant que les personnes handicapées ont les mêmes droits et devoirs et relèvent des mêmes lois que les autres citoyens, avec notamment un

38. Signalons à ce propos que la part du PIB consacrée à la lutte contre le handicap est passée en vingt ans de 2,1 % à 1,7 %.

39. Henri-Jacques Stiker, philosophe, historien et anthropologue. Auteur de *Corps infirmes et société* en 2005, ce dernier va même jusqu'à parler d'un paradoxe français propre au problème du handicap, considérant que plus une société lutte contre le handicap, plus elle peut être tentée de faire disparaître les personnes handicapées. Plus elle légifère pour intégrer, moins elle tolère l'écart avec la norme.

large accès au droit de vote pour les handicapés mentaux dans les pays nordiques.

Les deux points sont en fait liés : à statut particulier, droits particuliers et institutions particulières. Mais les implications d'un tel choix sont complexes. En Suède, nombre de personnes handicapées habitent au sein de la population, chacun ayant son appartement. Dans ces pays, l'aide et les soins à domicile sont très développés. Ainsi, il s'agit d'assurer la visibilité du handicap au sein même de la cité. Bourdieu nous a d'ailleurs appris à ce sujet que les sociétés qui ne montrent pas ses minorités produisent un type de violence invisible et pourtant tragique, la *violence symbolique*. Ne pas être représenté, dans une société où le pouvoir passe en partie par l'image est une forme d'exclusion implicite que connaissent bien les personnes handicapées.

D'une manière plus générale, la France est souvent en retard par rapport aux autres pays européens, qui ont fait preuve d'originalité et d'inventivité dans leurs mesures. Ainsi l'Angleterre a institué un *droit de répit* permettant aux familles de souffler en laissant leur enfant le temps des vacances ou d'un week-end dans un centre dévolu à cette fonction. Dans le même registre, l'Allemagne a instauré un véritable *droit au loisir* et finance intégralement des vacances pour ces enfants, loin des maigres allocations françaises. Par ailleurs, la Suède s'est dotée de *Social pedagogs*, composés de spécialistes, psychologues, éducateurs, qui sont chargés de l'information sur le handicap tout au long de la vie. Ainsi interviennent-ils dès la maternité, quand le handicap a été décelé, mais aussi auprès de la famille et de l'environnement scolaire et professionnel. On peut penser qu'en s'inspirant de ses voisins la France parviendra à rattraper son retard pour enfin permettre aux personnes en situation de handicap d'être pleinement admises dans la société du XXI^e siècle. Il y a tant à faire pour aider celles-ci à vivre normalement. Il faudrait améliorer l'accessibilité des villes, des moyens de transport mais aussi de l'habitat ; veiller à ce que les normes soient adaptées à toutes les situations.

Il faudrait assurer l'intégration scolaire, en milieu ordinaire lorsque c'est possible, avec l'aide d'outils technologiques et de moyens humains. Quant il est nécessaire de recourir à l'éducation spécialisée, il serait souhaitable que, le plus souvent, celle-ci soit organisée au sein des établissements scolaires. Il faudrait permettre l'intégration professionnelle dans l'entreprise elle-même avec des postes de travail adaptés, et dans des centres spécialisés lorsque cela est la seule solution ; faire de l'emploi des personnes handicapées non pas une contrainte sanctionnée par un impôt mais au contraire un avantage reconnu par tous, employeurs et salariés. Il faudrait développer l'accès aux sports,

et à la culture, à la citoyenneté également. Bref, c'est l'accès à toutes les composantes de la société qu'il faut organiser, en assurant au maximum l'autonomie des personnes. Mais apporter aux personnes handicapées la dignité auxquelles elles peuvent prétendre suppose un changement radical de nos mentalités.

En conclusion, le regard qui exprime de la terreur est le plus primitif que nous puissions porter sur la personne handicapée. Primitif dans l'histoire, le handicap est longtemps réduit au monstrueux. Les politiques à l'égard des personnes handicapées suivies dans les différents pays européens ne peuvent être comprises que dans leurs contextes culturels et historiques.

Longtemps imputable à la malédiction ou aux faits de guerre, le handicap est aujourd'hui défini comme la rencontre d'une déficience avec une situation de la vie quotidienne. Ces deux composantes sont soumises à l'influence de problèmes de santé (maladies, blessures, lésions) et de facteurs socioculturels et environnementaux. Il s'agit ainsi plus d'une notion sociale voire politique, que d'une notion médicale. Il n'y a plus aujourd'hui que des *personnes en situation de handicap*. Et cela change tout, surtout si l'on mesure que nous sommes tous, peu ou prou, dans cette situation.

L'homme parfait étant un mythe, nous avons tous plus ou moins des déficiences qui nous conduisent en situation de handicap plus ou moins supportable. Cet état de fait a plusieurs causes qui viennent se superposer et faire du handicap l'une des très grandes questions d'actualité et un débat de société parmi les plus importants. Comment intégrer l'apport des nouvelles technologies, notamment médicales, au traitement du handicap ? Quels en sont les enjeux éthiques ? L'arrêt Perruche⁴⁰ a suscité des débats essentiels, le don d'organes, les bébés éprouvette, la banque de cellules... Quelle est la frontière entre la prévention et l'eugénisme ? C'est toute notre conception sociale et politique de la vie, de notre rapport à la finitude et au bien-être qui se trouve ici remise en cause.

Les parents d'enfants handicapés dont les vies dépendent parfois de nouvelles applications médicales, se trouvent quotidiennement au cœur de ce dilemme. La décision de Vincent Humbert relance le débat

40. Dans ses arrêts du 13 juillet 2001, la Cour réaffirme le principe du droit à réparation dégagé par l'arrêt Perruche et retient que « l'enfant né handicapé peut demander la réparation du préjudice résultant de son handicap si ce dernier est en relation de causalité directe avec les fautes commises par le médecin dans l'exécution du contrat formé avec sa mère et qui ont empêché celle-ci d'exercer son choix d'interrompre sa grossesse. »

sur l'euthanasie, tout en donnant une résonance inattendue au concept de *choix de vie*.

Comment préparer le vieillissement de la population et accompagner dignement l'allongement de la durée de vie ? Renforcer la prise en charge à domicile ? Transformer les institutions déjà existantes ? Nous sommes amenés de plus en plus à réfléchir à la manière de faire face à la très grande dépendance.

Notre société répondra à ces questions en fonction de la vision de l'homme qu'elle voudra se donner. L'exclusion des personnes handicapées n'est plus de mise. Leur reconnaissance est acquise par la loi. Mais il faut que nos mentalités évoluent, que tous les domaines de la connaissance travaillent en commun sur ce sujet, car c'est l'avenir de l'homme qui est en jeu. C'est sans doute, là aussi, un rôle essentiel pour une Académie.

QUELS BIENFAITS

PEUT APPORTER UN HANDICAP ?

DISCOURS EN RÉPONSE

par M. le Professeur Jean-Pierre LEMERCIER

(18 novembre 2006)

Monsieur,

De nous deux, ici réunis ce soir, vous qui franchissez pour la première fois, après toutes les formalités du cérémonial, les degrés de cette vénérable Académie, et moi qui vous y accueille au nom de nos confrères, de nous deux, dis-je, le plus impressionné n'est pas celui qu'on pense. En vous saluant en effet, je me rappelle avec émotion que je fus pendant onze ans le condisciple de votre père, puis le médecin de votre famille, et je songe que nous avons bien des amis et des souvenirs communs. Certes, je veux sincèrement respecter votre demande et ne pas prononcer publiquement votre éloge. Mais, il me sera difficile de taire toute l'estime que je vous porte, connaissant à la fois vos épreuves et vos réalisations dans la vie.

Après vos études à l'École Supérieure de Commerce et votre maîtrise de Droit privé, vous vous destiniez à une carrière de fiscaliste international. Pendant huit ans, au cabinet Price Waterhouse, cabinet d'audit et conseil mondialement installé, et l'un des quatre plus importants qui existent, vous occupiez d'abord un poste de chargé de mission, puis de directeur de clientèle chargé de missions juridiques et fiscales. Votre avenir était tracé.

C'est alors qu'un grave accident de santé atteignait Marie-Laure, votre épouse, et bouleversait à la fois votre vie familiale et vos projets

professionnels. Vous deviez, en effet, demeurer à Rouen. Vous y devenez commissaire aux comptes inscrit près de la Cour d'Appel, conseil juridique et fiscal, puis avocat au barreau de Rouen après la réforme des professions juridiques.

Une remarquable puissance de travail et certainement une énergie décuplée par l'épreuve que vous vivez alors vous conduisent à multiplier les activités. Vous voici enseignant, chargé de cours à l'École Supérieure de Commerce, à l'Institut supérieur de gestion, à la Faculté de Droit. Vous ne renoncez à aucune des activités paraprofessionnelles qui vous sont proposées à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes dont vous assurez la vice-présidence, à la commission juridique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Vous êtes auditeur de l'Institut des Hautes Études de la Défense nationale. On vous retrouve même membre puis président du Conseil d'administration de l'association des diplômés de l'École Supérieure de Commerce de Rouen.

Nous comprenons que la maladie qui est la cause d'un tel bouleversement de votre vie vous conduise à vous consacrer à fond aux malades atteints de sclérose en plaque. Vous êtes bientôt secrétaire général de la nouvelle Association française des « sclérosés en plaque » qui regroupe 12 000 malades et gère quatre établissements dits « maisons d'accueil » situés dans la Région parisienne, dans le Jura, en Auvergne et en Haute-Garonne. Puis vous devenez président du Comité de coordination des 63 associations de handicapés de Haute-Normandie.

Un tel dynamisme, certainement appuyé sur une magistrale organisation de votre temps, vous conduit dans des activités nombreuses et des charges que je ne ferai que citer :

- président du Conseil économique et social de la région de Haute-Normandie ;
- président de la Conférence régionale de Santé de Haute-Normandie ;
- membre du bureau de la Conférence nationale de Santé publique ;
- administrateur du Comité départemental d'Amélioration de l'habitat ;
- membre du Conseil de surveillance de la Caisse d'Épargne de Haute-Normandie ;
- membre du Conseil de l'Association des Amis des musées de la ville de Rouen ;
- président du groupement régional des Associations des Amis des musées de Haute-Normandie ;
- enfin, vous venez d'être nommé « administrateur du CHU de Rouen pour représenter les usagers ». Voilà qui vous attache encore plus à cette maison où nous sommes.

Vraiment, Monsieur, avec tant d'activités, comment trouvez-vous encore le temps nécessaire à la retraite intellectuelle, à la réflexion, à l'écriture de publications variées, juridiques et fiscales – nous n'en serons pas surpris – mais aussi artistiques sur les aquarelles de François Herr, historiques sur l'*Histoire du Parlement de Normandie* et même politiques sur la démocratie participative ?... Actuellement vous travaillez sur l'*Histoire du Tribunal de Commerce de Rouen* dont nous attendons la prochaine parution. Ce serait peut-être donner de vous une image trop incomplète que de taire votre goût et votre talent pour la peinture...

Monsieur,

Avec talent, avec toutes vos compétences juridiques, avec votre générosité chaleureuse et votre souci de la justice, vous avez exposé ce que la société peut et doit faire pour réparer cette injustice qui atteint les personnes en situation de handicap. Mais ne pensez-vous pas aussi, qu'en plus de l'aide extérieure, certes indispensable, un encouragement pourrait venir aux handicapés en considérant ce que parfois le handicap peut apporter de bénéfique à eux-mêmes et à l'humanité. Alors, *Quels bienfaits peut apporter un handicap ?* Laissez-moi développer cet apparent paradoxe à l'aide de quelques exemples concernant le handicap moteur, le handicap de santé, le handicap sensoriel.

Pour le handicap moteur, j'évoquerai les séquelles de la poliomyélite. Ce n'est pas le lieu de rappeler le fléau pour l'humanité qu'a constitué au cours des siècles cette maladie infectieuse, contagieuse, épidémique qui décima des générations et qui surtout laissait aux survivants des séquelles très invalidantes, sous forme de paralysies plus ou moins étendues à l'origine d'un handicap moteur définitif allant de la perte d'usage d'un membre à celle de plusieurs membres. Parfois la marche devenait impossible, imposant l'usage du fauteuil roulant ou le séjour permanent au lit.

Un survivant de la poliomyélite, lui-même atteint de ce handicap moteur, le docteur Jean-Pierre La Balme, a décrit de façon saisissante ce qu'il appelle les « bienfaits » apportés par ce handicap. Il explique d'abord que, sur le plan médical, la recherche développée pour obtenir un vaccin efficace contre la poliomyélite a simultanément contribué aux progrès de la science, de la virologie et de l'immunologie en général. De la même façon, la rééducation, l'apprentissage des gestes qui assureront aux handicapés moteurs une vie autonome, seront utilisés plus tard pour les victimes des traumatismes crâniens ou de lésions accidentelles de

la moelle. Les unités de soins intensifs dont sont aujourd'hui équipés nos hôpitaux, celui de Rouen en particulier, sont héritées des épidémies de poliomyélite des années 1950. Les malades atteints de polio ont été les « cobayes » dans l'utilisation des premiers appareils d'assistance respiratoire qu'utilise aujourd'hui la pneumologie. Mais c'est surtout sur l'aspect psychologique qu'il faut insister. Le sujet, victime de polio, veut dominer son handicap moteur.

Nous sommes des battants, dit le docteur La Balme, des ambitieux, efficaces, cherchant à montrer notre capacité de rendement, pour être là mieux qu'une personne normale. La polio est devenue un défi pour chacun afin de réussir son métier et sa vie familiale...

Et il cite en exemple célèbre le Président Franklin Roosevelt. Atteint de polio en 1921 à l'âge de 39 ans, Roosevelt passa de nombreuses années à essayer de réapprendre à marcher : il faisait d'énormes efforts pour cacher son infirmité. Ayant ainsi entraîné sa volonté à la pratique de l'effort, il put aussi déployer la même énergie pour exercer, en pleine guerre, son quatrième mandat de Président des États-Unis d'Amérique. Que dire aussi des sportifs en fauteuil roulant, des « handisports », des « handijeux olympiques », des « Joëlettes » qui gravissent l'Everest en chaises à porteurs !...

Nous rejoignons alors l'admirable Patrick Bouré qui reçut de notre Académie, en 2002, le Prix du courage. Atteint de paralysie complète des quatre membres, alité en permanence, Patrick est capable grâce à l'ordinateur de dicter un livre, *Debout dans ma tête*, où il proclame que même pour lui, grabataire, la vie vaut d'être vécue. C'est lui qui reconforte les désespérés qu'on lui confie... Voilà ce qu'un handicapé peut apporter aux autres hommes !

Comme le handicap moteur, le handicap que provoque une maladie chronique peut aussi avoir des conséquences bénéfiques. La tuberculose, en particulier par sa fréquence chez les sujets jeunes à une certaine époque, nous en fournit bien des exemples. La raison en est d'abord que cette maladie chronique peut changer la vie, briser une carrière professionnelle, nécessiter une nouvelle orientation qui peut, elle, être bénéfique. Tel fut le cas de ce jeune homme de milieu modeste qui n'avait pas fait d'études et devait exercer un métier manuel trop fatigant pour sa constitution. La survenue d'une tuberculose sévère le conduisit en sanatorium. Là, un examen psychotechnique révélant des aptitudes intellectuelles certaines, des études lui permirent de passer brillamment des examens d'expert-comptable. Il fit alors dans cette profession une

belle carrière adaptée à sa santé et à ses goûts. La maladie était à l'origine de cette orientation heureuse. De même, c'était sans doute parce que sa santé lui interdisait d'être ouvrier couvreur, comme son père, que Watteau se mit à peindre.

Un sort comparable fut réservé à Albert Camus et à Roland Barthes. Tous deux se destinaient à l'agrégation et à l'enseignement. Camus ne put passer l'examen médical d'intégration des fonctionnaires en raison de son état pulmonaire et Barthes dut renoncer, à cause de sa santé, à la voie des concours. Ainsi, à tous deux, le handicap de santé a coûté l'agrégation, certes, mais elle les a orientés vers l'écriture et la création littéraire, leur ouvrant une carrière brillante.

À une certaine époque, les tuberculeux étaient envoyés en sanatoria. Plusieurs de ces établissements sont réputés pour avoir abrité les esprits les plus doués de l'époque, permettant échange d'idées et brassage d'opinions. Les cervelles s'y frottaient dans la pluralité des cultures, des milieux sociaux, des origines et des ethnies... Le plus célèbre à ce sujet fut le sanatorium de la Fondation Santé des Étudiants de France, à Saint-Hilaire du Touvet, près de Grenoble. Il a joué le rôle d'un « creuset » où se sont fondues de futures élites intellectuelles qui y ont trouvé des occasions de rencontres et d'enrichissement personnel dont ils ont tiré bénéfice. Roland Barthes y séjourna longtemps. Il y écrivit *Le degré zéro de l'écriture* et il précisa lui-même le rôle de la maladie dans son œuvre.

Le redoutable handicap que constitue l'évolution de la maladie chronique qu'est la tuberculose, a pris parfois un autre aspect qu'il faut considérer comme bénéfique. Certains biographes de tuberculeux célèbres n'ont-ils pas prétendu que l'artiste produisait plus et mieux dans les périodes d'aggravation de la maladie. Chopin composait dans la fièvre et Watteau peignait d'une main brûlante. C'est ainsi qu'il faut interpréter l'attitude de Watteau lorsqu'il peignit *l'Enseigne pour Gersaint*, sa dernière œuvre. Dans l'excitation de la fièvre, quelques mois avant de mourir, il composa en huit jours ce chef-d'œuvre qui sera son testament artistique. C'est encore dans la fièvre due à la maladie qui évolue, dans l'angoisse et la persécution de son entourage à Majorque que Chopin composa ses plus beaux *Préludes*. Écoutons George Sand lorsqu'elle rapporte cet émouvant épisode : au retour d'une absence plus longue que prévue car elle avait été retardée par une pluie diluvienne, George Sand le surprit « pâle, les yeux hagards, jouant du piano, persuadé qu'il était mort. Il se voyait noyé dans un lac ; des gouttes d'eau pesantes et glacées lui tombaient en mesure sur la poitrine. » Les musicologues ont cherché quel pouvait être le prélude composé ce jour-là et dans ces circonstances. S'agirait-il du 6^e *Prélude en si mineur* ?

C'est André Gide qui reconnaît que :

Un organisme débilité par la maladie semble, pour l'accueil des sensations, plus poreux, plus transparent, plus tendre, d'une réceptivité plus parfaite.

Thomas Mann, dans *La Montagne magique*, analyse la transformation qui s'opère chez le malade :

La maladie provoquant l'éveil ou le réveil de la pensée, faisait découvrir à un être toutes les choses de la vie qu'il ne prenait pas le temps de voir quand il était en bonne santé, à commencer par le sens de son existence.

Parmi toutes les maladies qui ont une répercussion sur la façon de penser et de sentir, l'asthme peut en apporter une démonstration éclatante et l'exemple de Marcel Proust est tout à fait probant. L'influence de l'asthme de Proust explique sa création littéraire... À l'âge de neuf ans, au cours de l'été 1880, en revenant d'une promenade au Bois de Boulogne, le jeune Marcel éprouva une effroyable crise de suffocation qui faillit l'emporter devant son père terrifié. Après ce drame, il ne sera plus jamais un enfant comme les autres. Proust souffrait d'un asthme allergique à la poussière de maison et aux pollens qui devint vite sensible à de nombreux allergènes. Puis les crises de plus en plus fréquentes évoluèrent vers un essoufflement permanent, aggravé par les médicaments et les drogues dont il abusait. Enfin, l'insuffisance respiratoire chronique fit de lui un infirme hypersensible au froid, aux odeurs, au bruit, à la lumière... jusqu'à ce qu'une complication pneumonique ne l'emporte à l'âge de 51 ans.

L'influence de l'asthme sur l'œuvre de Marcel Proust a fait l'objet de nombreux travaux et en particulier la thèse de Georges Rivane préfacée par l'académicien Henri Mondor (1945). Pour cet auteur, la maladie de Proust explique tout. Depuis la mort de sa mère, il passait toutes ses journées dans son appartement du 102 boulevard Haussmann, frileusement couché dans son lit, sa pelisse doublant les couvertures, vêtu de tricots de laine molletonnés, d'un caleçon long, de chaussettes bien chaudes, une bouillotte aux pieds. Comme si sa chambre demeurerait trop perméable au bruit, il la fit insonoriser en revêtant les murs de plaques de liège. Ainsi dans cette pièce aux volets clos, aux rideaux tirés, il vivait isolé du monde extérieur à l'exception de quelques visites de ses intimes. Il sortait de moins en moins, consacrant à l'écriture tout le temps que lui laissaient l'asthme et le sommeil obtenu par les médications. Cette réclusion, conséquence plus ou moins directe de sa maladie, sera propice

à la rédaction d'*À la recherche du temps perdu*. Il l'explique lui-même en se comparant à Noé dans son Arche :

Je dus rester dans l'Arche. Je compris alors que jamais Noé ne put si bien voir le monde que de l'Arche, malgré qu'elle fut close et qu'il fit nuit sur la terre.

Ainsi l'asthme de Proust lui permit de parler du vrai de la condition humaine, à partir de sa vérité, de sa dérisoire situation de malade qu'il oppose souvent à la force d'indifférence de la santé rayonnante...

Dans son discours de réception à l'Académie, le 24 octobre 1964, le docteur Jean-Baptiste Andrieu-Guitrancourt, otorhinolaryngologiste des hôpitaux, décrivait « le Sourd devant son infirmité ». Retraçant la vie de quelques sourds célèbres, il tentait d'établir la responsabilité du handicap sur leur œuvre. Ainsi Thomas Abraham Edison, sourd à 12 ans, sans instruction et sans ressource, fut orienté par sa surdité vers l'invention du télégraphe duplex, du micro-téléphone et de plusieurs autres découvertes...

Charles Maurras voulait devenir officier de marine. Sourd à 20 ans, il dut y renoncer et se réfugier dans l'étude. C'est ainsi qu'il devint poète, conteur, critique littéraire, écrivain de combat...

Le peintre Goya resta totalement sourd après une terrible affection paralysante survenue à l'âge de 47 ans. Il continua de peindre avec courage et acharnement. Mais il est classique de dire que la surdité de Goya a marqué son œuvre qui prend une physionomie nouvelle. Avant la maladie, de gais coloris allant du rose au jaune en passant par les verts délicats convenaient aux sujets de charme, aux cartons de tapisseries, aux portraits de cette époque. Avec la surdité, c'est une période où dominant et s'imposent les tons sombres. Ayant perdu l'oreille, l'artiste la supplée par une scrutation plus profonde des faits et des gens : il va esquisser ses premières caricatures. En l'isolant, la surdité l'a mis dans des conditions optimales de travail intellectuel et dans un sentiment à l'origine d'un style nouveau et au service d'une pensée nouvelle qu'on retrouve dans des œuvres telles que l'« Enterrement de la sardine », la « Scène de l'Inquisition », la « Course des taureaux dans le village ».

Pour un musicien comme Beethoven, le handicap de la surdité a-t-il eu une influence sur son œuvre ? C'est à 25 ans, alors que déjà sa réputation d'exécutant et de compositeur était solidement établie et lui assurait de brillants succès, qu'il perçut les faiblesses de l'oreille droite. À 30 ans, les deux oreilles sont atteintes. Sa correspondance avec son ami Wegeler révèle que la surdité l'éloigne du monde sonore. Son moral

est atteint : « Peu s'en est fallu que je mette de mes propres mains fin à mes jours », avoue-t-il à son ami dans une lettre de 1802.

Mais plus tard, il se reprend : « Je ne me laisserai pas abattre par le Destin », et il explique comment il doit désormais procéder : « Pauvre Beethoven, tu dois créer tout en toi-même car, dans le monde de l'Idéal, seul, tu trouveras des amis ! » En effet, la surdité l'a isolé du monde : il n'entend plus les sonorités de la nature, le chant du rossignol (sol, sol, sol, mi-bémol), le bruit argentin et délicat du ruisseau. Pour composer la célèbre *Symphonie pastorale*, il doit faire appel à sa mémoire...

En revanche, il est possible que la surdité ait contribué à son génie. Ce serait, selon l'expression de Wagner lui-même, une « surdité bienfaisante », parce qu'elle l'a isolé du monde sonore de son temps et l'a, en quelque sorte, protégé des modes musicales en vogue à son époque. En outre, l'oreille du sourd connaît des acouphènes, des hallucinations auditives, des bruits, des sifflements, le tintamarre des cochlées malades, qui ont pu inspirer ce que Monsieur Jolivet appelle le « caractère dionysiaque » qu'on trouve dans *l'Appassionata*, les chevauchées de *l'Héroïque*, ou encore la bousculade du scherzo de la *IX^e Symphonie*.

Après ces quelques exemples qui prouvent que le handicap auditif peut être d'une certaine façon bénéfique, la surdité de Charles Nicolle en paraît la plus claire démonstration. Faut-il rappeler que, né le 21 septembre 1866, 5 rue du Cordier, d'un père médecin des hôpitaux de Rouen, il avait fait ses études de médecine pour venir exercer à Rouen. Il devait même revenir en 1893 comme professeur suppléant à l'École de médecine et comme médecin des hôpitaux. Mais la surdité devait modifier ses projets...

Dans la magnifique *Lettre aux sourds* publiée en 1929 pour donner courage aux mutilés de l'oreille, Charles Nicolle s'appuie sur son propre exemple et décrit son désarroi lorsqu'à dix-neuf ans, étudiant en médecine, il découvrit le début de son handicap : « J'avais une oreille fautive », écrit-il. Puis il réalisa que son mal était inéluctable et ne ferait que s'aggraver avec le temps. Il nous apprend que pendant quinze ans, il *pactisa* avec son infirmité, la cachant à son entourage. Il changea son orientation dans l'exercice de la médecine, choisissant le laboratoire au lieu de la clinique. Mais la *Lettre aux sourds* révèle encore que la surdité s'aggravant, son départ à Tunis fut le défi qu'il se lança à lui-même pour triompher de son infirmité :

Je décidai de tout quitter avant que tout me quitte. Courageusement, je me jetai vers la côte qui a vu mes pires souffrances et mon succès. Je vins à Tunis !

Il devait ensuite créer l'Institut Pasteur de Tunis, réaliser les travaux de laboratoire, la recherche sur de nombreuses maladies infectieuses et surtout découvrir l'agent de transmission du typhus exanthématique. Il protégeait ainsi l'humanité d'un mal épidémique plus meurtrier que la pire des guerres. Une telle découverte méritait bien le prix Osiris, le prix Nobel, son entrée à l'Institut et au Collège de France. La surdité avait orienté sa carrière, mais aussi certainement elle avait favorisé sa retraite, sa réflexion, ses recherches. Elle avait aussi renforcé sa volonté. C'est bien le sens de cette magnifique *Lettre aux sourds* :

Toute souffrance est noble, toute injustice grandit. Pour alléger votre peine, je voudrais vous montrer, mes frères, de quelle ressource est notre infirmité quand on ne se laisse pas écraser par elle...
Heureux les faibles, s'ils le veulent, ils seront forts.

Quelle grandeur d'âme ! Charles Nicolle ne vient-il pas par cette belle *Lettre*, et par l'exemple de sa vie, de démontrer que le handicap peut apporter des « bienfaits ».

Monsieur,

Ne semble-t-il pas qu'en tenant exceptionnellement en ce lieu la séance de votre réception, les académiciens sont venus recueillir dans l'hôpital qui porte son nom, la belle leçon de Charles Nicolle.

Poursuivons alors ce « pèlerinage aux sources », selon l'expression de Lanza del Vasto et parvenons jusqu'à l'amphithéâtre Le Cat. En effet, Claude Nicolas Le Cat fut bien sûr le chirurgien, l'anatomiste, l'urologue, qui fit, en son temps, la gloire des Hôpitaux de Rouen. Mais il fut aussi l'un des principaux fondateurs de notre Académie en 1744. Directeur l'année suivant sa fondation, il fut ensuite secrétaire perpétuel de notre Compagnie pendant seize ans, jusqu'à sa mort en 1768. Nos archives sont remplies de ses publications dans nos *Précis*, relatant les travaux qui l'ont rendu illustre...

Ainsi, Monsieur, c'est avec le double parrainage de Charles Nicolle et de Nicolas Le Cat que nous vous accueillons aujourd'hui à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

The first part of the report deals with the general situation of the profession in the United States. It points out that the number of physicians has increased steadily since 1900, and that this increase has been particularly marked in the rural areas. It also notes that the average age of the practicing physician is increasing, and that this may have a bearing on the quality of medical care.

The second part of the report discusses the various factors which influence the distribution of physicians. It points out that the concentration of physicians in certain areas is due to a number of reasons, including the availability of medical schools, the presence of hospitals, and the general health of the community. It also notes that the distribution of physicians is not uniform, and that there is a shortage of physicians in certain areas.

The third part of the report deals with the various methods of selecting physicians. It points out that the most common method is the examination by a board of medical examiners. It also notes that there are a number of other methods, including the examination by a committee of the profession, and the examination by a local board of health. It also notes that the methods of selecting physicians vary from place to place.

The fourth part of the report discusses the various methods of continuing education for physicians. It points out that the most common method is the attendance at medical conferences and lectures. It also notes that there are a number of other methods, including the attendance at medical schools, and the attendance at medical courses. It also notes that the methods of continuing education vary from place to place.

The fifth part of the report discusses the various methods of regulating the practice of medicine. It points out that the most common method is the licensing of physicians. It also notes that there are a number of other methods, including the regulation of the practice of medicine by a board of medical examiners, and the regulation of the practice of medicine by a local board of health. It also notes that the methods of regulating the practice of medicine vary from place to place.

CONFÉRENCES PUBLIQUES

ET

COMMUNICATIONS

1000 S. EAST ASIAN AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607
TEL: (773) 936-3300

CONSERVATION OF EAST ASIAN LIBRARIES
A COMMITTEE OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

1000 S. EAST ASIAN AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607
TEL: (773) 936-3300

CONSERVATION OF EAST ASIAN LIBRARIES
A COMMITTEE OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

1000 S. EAST ASIAN AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607
TEL: (773) 936-3300

CONSERVATION OF EAST ASIAN LIBRARIES
A COMMITTEE OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

1000 S. EAST ASIAN AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607
TEL: (773) 936-3300

CONSERVATION OF EAST ASIAN LIBRARIES
A COMMITTEE OF THE UNIVERSITY OF CHICAGO LIBRARY

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

DE ROUEN DE 1967 À 1985

par M. Gérard MOREL

Directeur honoraire de l'ESC Rouen

(Séance du 11 mars 2006)

Ce qui fait la force d'une institution repose à la fois sur son efficacité et sur son ancrage dans le temps. Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen gère-t-elle le Groupe ESC Rouen, bien connu pour inclure l'une des Écoles Supérieures de Commerce parmi les mieux cotées en France.

Ayant dirigé cet établissement de 1967 à 1985, il m'a paru intéressant de mettre en lumière les transformations de l'ESC au cours de cette période, transformations qui ont préparé l'existence du groupe actuel. Période de l'épanouissement du tertiaire supérieur et du développement de la production de masse qui suivirent les années de reconstruction de l'après-guerre et la perte de marchés coloniaux privilégiés, elle fut marquée par une concurrence grandissante à l'échelle internationale.

Ce fut l'heure du développement du marketing, que l'on peut schématiser comme la nécessité de vendre avant de fabriquer. Ce fut également celle de l'apparition progressive des méthodes de management, qui a vu les transformations des techniques de gestion liées à l'utilisation de plus en plus généralisée de l'ordinateur.

Après avoir rappelé brièvement les raisons de l'existence des Écoles Supérieures de Commerce qui ont été à l'origine des Grandes Écoles de Management actuelles, puis la situation de celle de Rouen en 1967, je

consacrerais la première partie à montrer quelles furent les conditions du développement des caractéristiques d'une Grande École de 1967 à 1973. Une deuxième partie traitera des ensembles que je baptiserai « actions-réactions » qui ont accompagné la mutation structurelle de l'établissement, essentiellement de 1974 à 1976, rappelant l'éclosion du papillon hors de sa chrysalide. J'intitulerai la troisième partie « Vers le Groupe ESC Rouen », de 1977 à 1985, en présentant l'essor de la structure académique et les débuts du passage de l'international à la mondialisation, pour conclure sur le rôle fondamental du support institutionnel et sur l'importance de l'environnement.

Pourquoi une ESC à Mont-Saint-Aignan ?

1. Pourquoi une ESC ?

Les Grandes Écoles constituent une exception française dans le Monde. Lorsqu'il s'est agi d'animer la Révolution industrielle et de former des ingénieurs au XVIII^e siècle, les universités ne s'y intéressèrent pas et on dut créer des établissements autonomes : École des Ponts et Chaussées et École des Mines sous l'Ancien Régime, Écoles Centrale, Polytechnique et des Arts et Métiers sous la Révolution et l'Empire.

Afin d'aider les ingénieurs à commercer, Napoléon demanda une étude au Sénat en 1807 : Vital Roux qui en fut chargé n'entraîna pas de décision impériale mais il créa une école à Paris en 1820¹ qui devait devenir l'ESCP², rachetée par la Chambre de Commerce de Paris en 1868, sous le Second Empire. D'autres suivirent pour accompagner l'essor industriel de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Les premières en province furent Le Havre et Rouen en 1871, inspirées par les industriels alsaciens repliés en Basse-Seine, sur le modèle d'une « Académie préparatoire au Commerce » qui existait à Mulhouse, bientôt suivies dès 1872 par Lyon et Marseille, puis par Bordeaux en 1874 et HEC³ (créée en 1881). Il s'agissait d'initiatives locales pour aider les entreprises régionales, en priorité dans des villes portuaires.

Un décret du 31 mai 1890 accorda la reconnaissance par l'État aux sept écoles existantes et institua un concours d'entrée obligatoire. En 1914, il existait déjà quatorze écoles – s'étaient en effet ajoutées : Lille

1. École Spéciale de Commerce, établie dans l'Hôtel de Sully, rue Saint-Antoine.

2. École Supérieure de Commerce de Paris.

3. École des Hautes Études Commerciales.

en 1892, Montpellier en 1897, Dijon, Nantes et Alger en 1900, l'EDHEC⁴ en 1906 et Toulouse en 1912. Toutes ces écoles relevèrent ensuite de la loi Astier de 1919 sur l'Enseignement technique. S'y ajoutèrent quatre autres : Clermont en 1919, l'ESSEC⁵ en 1913, Strasbourg en 1920 et Reims en 1926, portant le nombre total à dix-huit.

Le décret du 3 décembre 1947 créa un cadre institutionnel pour les ESC, « établissements d'Enseignement technique commercial supérieur », délivrant un diplôme visé par le ministre de l'Éducation nationale en échange d'un jury national d'entrée et de sortie, d'un concours d'admission du niveau du baccalauréat (avec majoration de points pour les bacheliers), d'un programme et d'horaires communs, ainsi que d'un examen national de sortie.

Des mises à jour furent publiées par les arrêtés de 1949, 1957 et 1961, créant en particulier des options en 2^e et 3^e années, ainsi que des sections préparatoires au concours d'entrée, dans les écoles. En 1967, neuf classes préparatoires existaient également dans des lycées publics et dans cinq établissements privés.

Le suivi des ESC⁶, ainsi que d'HEC, de l'ESSEC et de l'EDHEC, était assuré par la Direction de l'Enseignement technique.

Un décret du 7 décembre 1964 prévoyait que ces écoles relèveraient de la Direction de l'Enseignement supérieur à partir de 1966. C'est à cette occasion qu'aux trois lettres ESC on ajouta AE⁷ pour évoquer les IAE, « Instituts d'Administration des Entreprises », qui avaient été créés en 1956 dans quelques universités.

Ce rattachement à l'Enseignement supérieur, entraînant une modification de la nature de la tutelle pédagogique, fut déterminant pour l'évolution ultérieure des Écoles.

Notons que, parallèlement, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris avait créé en 1958 une commission de révision des études à l'École des Hautes Études Commerciales qui aboutit à une première réforme en 1960, introduisant en particulier des discussions de cas d'universités américaines en 3^e année.

En 1964, le transfert d'HEC à Jouy-en-Josas fut l'objet d'une seconde réforme, préparée préalablement par des commissions auxquelles M. Guy Lhéroult, directeur de l'École, me donna l'opportunité de participer.

4. École des Hautes Études Commerciales du Nord (université Catholique de Lille).

5. École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales, rue d'Assas (Faculté Catholique de Paris).

6. Aux quinze précédentes s'étaient ajoutées Poitiers en 1961, Brest et Amiens en 1962, Nice en 1963 et Pau en 1969.

7. Écoles Supérieures de Commerce et d'Administration des Entreprises.

La plus grande souplesse de la tutelle de l'Enseignement supérieur et les travaux menés à HEC allaient ouvrir la voie à une formation au management complétant l'apprentissage des connaissances et des techniques nécessaires pour la gestion d'une entreprise. D'une manière générale, on assista à une éclosion des études dans ce domaine, parallèlement à l'épanouissement du tertiaire supérieur⁸.

2. Pourquoi à Mont-Saint-Aignan ?

En 1967, l'ESC Rouen est proche du centenaire ! Elle avait été créée dès 1871, immédiatement après l'ESCP par la « Société civile pour le développement en Normandie de l'enseignement commercial et industriel », composée de représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du Conseil municipal, de la Société d'émulation et du Lloyd.

De 1919 à 1942, elle fut administrée par la municipalité de la ville de Rouen. À noter que la décision d'admettre des jeunes filles fut prise dès 1921. La CCIR⁹ en prit la gestion après le douloureux épisode de l'exécution de son directeur Césaire Levillain en 1942, responsable d'un réseau de la Résistance. Installée alors rue de l'Avalasse, l'ESC bénéficia bientôt de nouveaux locaux plus vastes, rue du Nord, inaugurés par André Siegfried le 15 novembre 1958. De par sa proximité de Paris et sa renommée, le concours national lui affectait, en plus de ses propres candidats reçus, des candidats présentant l'ESCP et figurant sur une liste complémentaire.

Avant 1967, la CCIR avait réalisé un investissement important en construisant un bâtiment nouveau sur un terrain jouxtant celui de la toute nouvelle université, inauguré en 1966 par M. Henri Courbot, président de la CCIP¹⁰ et de l'APCCI¹¹. Elle avait par ailleurs, sous l'impulsion de son président M. Jean Vaudour, décidé de promouvoir l'ESC pour accompagner le développement très important que devait connaître la Région dans le cadre du schéma d'aménagement de la Basse-Seine, prolongement du plan d'aménagement de l'Île-de-France.

Citons quelques expressions, usuelles à l'époque, pour envisager l'avenir :

– « 4 millions d'habitants en l'an 2000 » ;

8. La suppression des ESC d'Alger et de Strasbourg (devenue l'IECS dans l'université Robert Schuman) vers 1960 fut compensée ultérieurement par la création des ESC de Tours en 1981, et Grenoble en 1984.

9. Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen.

10. Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

11. Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie, créée en décembre 1964.

– « la Ruhr française » ;

– « le boulevard industriel de Paris à la mer ».

C'est M. Rolland Lemoine, directeur de l'École depuis sa reprise par la CCIR en 1943, qui eut la lourde charge de participer à la conception des locaux, puis de déménager et de faire fonctionner l'École à Mont-Saint-Aignan, avant son départ à la retraite.

Ainsi, les conditions d'un nouveau développement de l'ESC étaient-elles réunies :

– un plan de développement de la Région dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation ;

– un désir politique d'anticiper les changements à venir au niveau de la direction de la CCIR ;

– de nouveaux locaux fonctionnels s'inspirant de l'exemple d'HEC puisque l'ESC Rouen fut la première école reconstruite après la Grande École parisienne et aussi la première sur un campus universitaire ;

– une Chambre de Commerce et d'Industrie disposant des ressources d'une région industrielle importante, le premier vice-président, président de la Commission administrative de l'ESC, M. Charles Heudier, étant également président de la Fédération patronale régionale ;

– un accroissement de la demande de formation des entreprises.

I. Les caractéristiques d'une Grande École de 1967 à 1973

Au cours de la première moitié du ^{xx}e siècle, les ESC étaient devenues une pépinière de chefs et de cadres de petites et moyennes entreprises, en particulier pour faciliter la reprise d'entreprises locales. Les réformes successives des programmes nationaux, de 1947 à 1961, avaient permis des adaptations, en particulier par la création d'options. L'évolution des critères pédagogiques propres à une Grande École s'accéléra de 1967 à 1973. Ces critères peuvent être regroupés en trois parties :

– la première correspond au recrutement d'étudiants motivés et de bon niveau ;

– la deuxième est la mise en œuvre d'un cadre réglementaire souple, permettant les adaptations pédagogiques nécessaires ;

– la troisième est l'intervention et la coordination d'enseignants motivés et compétents.

1. Le recrutement

Par définition, si une école est faite pour les élèves, elle l'est aussi par les élèves. L'idéal étant de mettre ensemble de bons étudiants et de bons enseignants, sous réserve bien entendu de définir le mot « bon »

en fonction des objectifs de l'établissement. Dans le cadre du concours de culture générale commun à toutes les ESC, y compris Paris, le recrutement fut à la fois régional et national au cours des années 1960. Sur le plan régional, l'ESC Rouen attirait des jeunes gens motivés par une carrière dans l'industrie et le commerce ou par des études plus concrètes qu'en Faculté.

Au niveau national, elle se voyait affecter des candidats reçus sur la liste complémentaire de l'ESCP, constituant environ un tiers de la promotion. Ainsi au concours 1969, pour 125 places, 76 des 236 candidats à l'ESC Rouen intégrèrent-ils l'École, auxquels s'ajoutèrent 49 admis sur la liste complémentaire de l'ESCP. C'est cette même année que le suivi d'une classe préparatoire devint obligatoire pour espérer réussir les épreuves du concours, ce qui situait l'ESC à « Bac + 4 » de manière empirique.

C'est encore en 1969 qu'entra en application l'arrêté du 18 juillet 1967, une initiative née à Rouen grâce au Recteur Pastour, alors directeur de l'INSCIR¹², créant la possibilité d'admissions parallèles en 1^{re} année pour les titulaires d'un DUT scientifique, d'un DEUG littéraire ou les étudiants admis en 2^e année de Droit ou de Sciences économiques.

Cette innovation nationale présentait l'avantage de situer réglementairement les ESC par rapport aux Instituts Universitaires de Technologie, dont on prévoyait alors le développement dans le cadre d'un projet de création d'universités technologiques envisagées pendant l'hiver 1967-1968 par M. Alain Peyrefitte, alors ministre de l'Éducation.

L'ESC Rouen intégra 16 étudiants dès septembre 1969 (13 titulaires d'un DUT scientifique et 3 étudiants de Sciences Économiques), répondant ainsi aux vœux de certaines PME intéressées par la double compétence de ces futurs diplômés. C'est également à l'initiative de Rouen qu'une liste supplémentaire fut créée en 1969 au concours d'admission en 2^e année à HEC, permettant à des candidats admis sur cette liste d'intégrer une ESC. Disposition réglementaire qui créait un lien institutionnel entre la Grande École parisienne et les ESC. En revanche, c'est en 1969 que les étudiants de l'ESCP manifestèrent leur soutien à la CCIP pour obtenir de M. Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, la sortie de l'ESCP du « réseau des ESCae ».

Un centre parisien fut créé pour le concours 1970 et le nombre de candidats à l'ESC Rouen fut de 561 contre 236 l'année précédente. À la moyenne nationale du concours, 234 candidats furent reçus à Rouen : l'École en admit 140 et une liste complémentaire fut établie pour affectation dans une autre ESC. L'École de Rouen fut la principale

12. Institut National de Chimie Industrielle de Rouen.

bénéficiaire de cette nouvelle organisation, ce qui renforça son image dans les classes préparatoires, particulièrement dans la Région parisienne. Après la sortie de l'ESCP, l'arrêté du 30 novembre 1970 du ministre de l'Éducation nationale remplaça définitivement la réglementation précédente, héritée de l'Enseignement technique.

Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais arrêtons-nous un instant sur une modification importante du concours d'admission qui prévoyait, dès 1971, l'introduction d'une épreuve d'entretien à l'oral destinée à évaluer la personnalité et la motivation du candidat. L'ESC Rouen avait été l'une des écoles à réclamer cette initiative et son Conseil de perfectionnement se consacra à sa préparation avec soin, aussi bien pour la composition des jurys (un permanent spécialiste de recrutement, un assistant changeant de jury chaque jour et un représentant d'entreprise différent par demi-journée) que pour la constitution de la grille de notation.

Le concours 1971 consacra la situation constatée en 1970 : 599 candidats et 305 reçus, devant l'ESC de Lyon qui eut 189 reçus et l'ESCaé de Reims qui en eut 177. La liste complémentaire de Rouen alimentait d'autres écoles, comme avait fait celle de l'ESCP jusqu'en 1969. Cette position fut mise en valeur par l'organisation d'une première journée de présentation de l'École aux proviseurs et professeurs des établissements possédant une classe préparatoire « HEC » (Haut Enseignement Commercial) le 27 janvier 1972, et de visites d'élèves dans leur préparation d'origine.

Les résultats suivirent au concours 1972 : 803 candidats, 395 reçus à Rouen, 192 à Lyon, 163 à Reims et 128 à Toulouse. À noter que, sur les 395 reçus, 162 avaient été admis dans l'une des trois écoles parisiennes (HEC, ESSEC ou ESCP), plaçant majoritairement l'ESC de Rouen en premier choix après elles.

La session de 1973 vit la mise en œuvre de la réforme du régime des sursis, incitant les jeunes gens à effectuer le service militaire entre l'admission au concours et l'entrée à l'École. Enfin, l'année 1973-1974 vit se poursuivre la progression des résultats précédents : 1 018 candidats au concours de 1974 – dont 300 jeunes filles – le quart des 4 000 candidats à l'ensemble des dix-sept ESCaé ; 423 reçus, 131 intégrés (le 131^e étant classé 244^e, la liste complémentaire effective atteignit donc 179 élèves). Deux remarques peuvent être présentées :

– l'une des causes de l'augmentation du nombre de jeunes filles fut le fait que les Grandes Écoles parisiennes ne devinrent mixtes qu'à partir de la promotion 1976, alors que la dernière promotion d'HEC-JF¹³ fut celle de 1975 ;

13. École des Hautes Études Commerciales pour Jeunes Filles.

– d'autre part, dans le même temps, la mixité des classes préparatoires s'était accélérée ;

– les classes préparatoires annexées à l'ESC de Rouen souffrirent de la concurrence des classes extérieures, alors que celles-ci avaient dans un premier temps soupçonné l'École de les favoriser. Il fallut accélérer leur efficacité dès 1974-1975 pour les rendre plus compétitives.

Pour en terminer avec cette phase d'élévation du niveau d'admission, il faut signaler l'arrêté du 6 août 1976 qui permit des admissions parallèles directement en 2^e année pour les titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent.

2. L'évolution du cadre réglementaire

a) La situation en 1967

En 1967, l'enseignement des ESC était présenté dans deux brochures éditées par l'ONISEP, l'une portant sur l'organisation de l'admission, des études et de l'attribution du diplôme, l'autre présentant les programmes détaillés. Chaque école était tenue d'en respecter toutes les dispositions. Le contenu de l'enseignement reposait sur un tronc commun composé essentiellement de cours d'économie, de Droit civil et commercial, de comptabilité-finances et d'une langue vivante, auxquels s'ajoutaient quelques heures de mathématiques financières et statistiques, de psychosociologie et d'organisation de l'entreprise.

Chaque élève choisissait en 2^e année une option, à raison de quatre heures en 2^e année et neuf heures en 3^e année par semaine : « Finances-Comptabilité » (dont le Droit pénal des affaires) ou « Distribution et Commerce Extérieur » (dont le Droit international et des transports, ainsi qu'une deuxième langue vivante). L'ensemble représentait 25 heures par semaine. Les cours étaient assurés par des universitaires, des avocats, des experts-comptables, des professeurs de l'enseignement technique et des professeurs de langues. Un stage en entreprise était l'objet d'un rapport en 3^e année.

Le travail était sanctionné par des épreuves semestrielles au cours des trois années et un examen national de sortie à partir de sujets envoyés sous plis cachetés par le Ministère de l'Éducation nationale. Le diplôme était attribué à partir d'une moyenne composée pour 50 % des résultats obtenus localement aux cours des trois années et pour 50 % par les notes obtenues à l'examen national. Le passage de la direction de l'Enseignement technique à la direction de l'Enseignement supérieur en 1966 avait permis de supprimer les examens nationaux pour le passage de première en 2^e année et pour celui de deuxième en 3^e année.

b) 1967-1968 : une année de réflexion

L'objectif était de s'appuyer sur les ressources pédagogiques de l'ESC et sur sa réputation pour mettre en œuvre une formation plus globale que la simple acquisition de techniques et de connaissances, s'inspirant des réformes appliquées à l'École HEC dès 1960 et surtout à l'occasion de sa nouvelle implantation à Jouy-en-Josas de 1964 à 1967. Le schéma envisagé fut dès lors le suivant :

Après une année préparatoire de culture générale et un stage d'exécution, *une 1^{re} année* consacrée à l'acquisition des connaissances de base nécessaires à un cadre d'entreprise et une mise en contact avec des entreprises locales, se terminant par un stage à l'étranger.

Une 2^e année consacrée à l'apprentissage des techniques de gestion et à des cas d'application des connaissances de base, se terminant par un stage en responsabilité d'un minimum de trois mois à effectuer avant le 31 décembre suivant.

Une 3^e année de synthèse débutant le 1^{er} janvier, utilisant l'étude de cas, mettant en œuvre l'expérience et l'acquis des deux premières années, complétée par un choix d'option pour faciliter l'insertion professionnelle.

Les directeurs de l'ESCae d'Amiens, M. Furois, et de l'ESCP, M. Vigier, nommés également en 1967, partageaient les mêmes intentions. Sous l'égide de M. André Blondeau, directeur de l'Enseignement à la CCIP, nous constituâmes une commission d'études – à laquelle se joignirent les directeurs des ESC de Dijon, du Havre et de Lille – qui se réunit une fois par semaine à l'ESCP durant l'hiver 1967-1968.

Dans un premier temps, nous analysâmes tout ce qu'un dirigeant d'entreprise devait connaître, d'abord par fonction (financière, commerciale, internationale, DRH...) puis pour la direction générale.

Nous préparâmes, avec l'aide de la CCIP, des rencontres avec les directions de Business Schools Nord-Américaines. C'est ainsi que nous partîmes dix jours en mars 1968, ayant conçu un questionnaire d'entretien précis. Nous fûmes reçus à New-York University, Columbia, Wharton School, Harvard, Ann Arbor, Northwestern et HEC Montréal.

Au retour, nous effectuâmes la synthèse de nos réflexions de l'hiver et de nos notes de voyage pour aboutir à un rapport se terminant par un schéma de programme. Ce rapport fut baptisé « Plan Vert » du fait, tout simplement, de la couleur de sa couverture.

c) Mai 1968 à l'ESC Rouen

C'est en pleine phase de préparation de l'avenir que survinrent les événements de mai 1968. Hors de l'agitation extérieure, les cours furent assurés normalement en dépit de la quasi-paralysie du pays par les grèves. Un décret du 29 mai du premier ministre Georges Pompidou autorisa d'envisager des aménagements locaux pour l'attribution des diplômes. Le 31 mai, un télex aux recteurs du ministre de l'Éducation nationale annulait l'examen de sortie nationale. Le 19 juin, une circulaire du directeur général de l'Enseignement supérieur autorisa des épreuves orales locales à la place des épreuves écrites nationales. 89 des 90 élèves de la promotion 1968 obtinrent le diplôme (un seul, refusé pour absences répétées, fut muté à Marseille pour redoubler). Un jury national réunissant tous les directeurs prit acte des résultats.

d) Le texte du 27 juin 1968

En fin de compte, les événements de mai 1968 créèrent une ambiance favorable à la suppression d'une réglementation paralysante et à l'essor d'une plus grande autonomie pédagogique.

Profitant des jurys de fin d'année réunis les 26 et 27 juin, les enseignants approuvèrent à l'unanimité une liste de réformes s'inspirant du Plan Vert, et qui fut envoyée au Ministère pour mise en vigueur dès l'année 1968-1969 :

- création d'un Conseil de perfectionnement, présidé par le président de la Commission administrative et comprenant des représentants de la CCIR, d'entreprises, d'enseignants et d'étudiants, chargé de suivre et d'orienter la pédagogie ;

- restructuration de la scolarité en fonction du schéma présenté ci-dessus ;

- création d'une 4^e année de spécialisation pour des diplômés volontaires sélectionnés, constituant l'embryon d'un 3^e cycle ;

- remplacement des cours d'amphithéâtre par des cours en groupes d'une cinquantaine d'étudiants, avec des sous-groupes de 25 et des travaux pratiques avec 15 étudiants maximum en langues et en psychosociologie ;

- intervention des enseignants vacataires par demi-journées pour permettre la concertation au sein d'une même discipline et des contacts avec les étudiants ;

- rationalisation de l'emploi du temps sur onze demi-journées ;

- création d'une évaluation voulant favoriser l'initiative et le sens des responsabilités chez les étudiants ;

- note de participation donnée par chaque enseignant – coefficient 4 ;
 - note de comportement-assiduité – coefficient 1 – donnée par la direction, possibilité de proposition de notation par groupes de 3 à 5 élèves, ceux-ci se répartissant les points entre eux) ;
 - examens semestriels – coefficient 3 ;
 - notes d'interrogations – coefficient 2.
- autonomie de l'évaluation chaque semestre et suppression des coefficients afin d'éviter les impasses ;
- présence de trois représentants d'élèves dans les jurys, se retirant pour les délibérations ;
- mise en place d'un secrétaire administratif par promotion ;
- aménagement des locaux :
- pose de cloisons mobiles dans les grandes salles afin d'obtenir au total une trentaine de salles de sous-groupes ;
 - transformation de salles d'interrogation en bureaux pour enseignants ;
 - aménagement de la salle de secrétariat en atelier de reproduction et d'informatique ;
 - enlèvement des estrades dans les salles de cours.

En fait, ces changements intervinrent dès la rentrée 1968 à l'ESC Rouen.

e) La régularisation

Au niveau national, j'eus l'occasion de présenter les conclusions du Plan Vert devant la Commission Permanente des ESCae, au Ministère de l'Éducation nationale, à l'automne 1968. Il s'ensuivit la publication de l'arrêté du 12 février 1969 qui permit aux Écoles d'envisager de modifier leurs programmes à titre expérimental dès l'année universitaire 1968-1969, et qui institua un régime transitoire pour l'examen de sortie.

3. Le rôle des enseignants

Il fut évidemment fondamental. L'École disposait d'un corps d'enseignants vacataires de qualité. Il s'agissait pour la direction de faire évoluer les programmes et les méthodes avec leur assentiment tout en faisant appel à de nouveaux intervenants, surtout en 3^e année : enseignants d'HEC en International, en Finances et en Politique générale, comme Jean-Louis Scaringella et Daniel Zumino ; de l'université Paris IX-Dauphine en Économie, comme Dominique Roux ; dirigeants

ou membres de cabinets conseil en Marketing et en Management, comme Jean-Louis Alpeyrie, Alain Carcopino ou Jean-Louis Ferry.

À partir des objectifs donnés par la CCIR et du cadre tracé de l'évolution, il s'agissait d'avancer tout en respectant le passé afin d'éviter toute fracture et d'assurer la pérennité de la qualité du diplôme de l'École.

La rentrée 1968 avait vu l'organisation d'un « séminaire d'accueil » à destination des élèves de 1^{re} année dès leur arrivée. Elle se poursuivit par des visites d'entreprises locales tout au long de l'année. Des conférences de méthode hebdomadaires consacrées à l'environnement administratif et social étaient animées par des administrateurs civils comme Alain Grangé-Cabanne ou Bernard Faivre d'Arcier.

Janvier 1969 vit l'acquisition d'un terminal informatique avec l'assistance du service informatique des « Anciennes Mutuelles » de Belbeuf. À la rentrée 1969, 12 diplômés inscrits en 4^e année de spécialisation, se virent proposer la fonction de Moniteur, à mi-temps, après avoir suivi un stage du STEGE¹⁴ du 24 au 27 juin 1969. Ils devaient aider au travail personnel des étudiants et à la préparation des cas. Au cours de l'année 1969, l'École adhéra à la Centrale des cas, créée par la CCIP et animée par M^{me} Ariane Chabrol. La promotion 1970 compta 125 diplômés.

4. L'arrêté du 30 novembre 1970

L'arrêté du 30 novembre 1970 clôtura le travail entrepris en 1967 et réorganisa l'ensemble des ESCae sur de nouvelles bases :

- il n'était plus question de l'ESCP ;
- le programme publié pour les trois années, inspiré du Plan Vert, devenait simplement indicatif ;
- à côté d'un jury national pour le choix des sujets des épreuves écrites et la délivrance du diplôme, était créé un jury local par École qui proposait les décisions à prendre au jury national.

C'était une étape importante de franchie. Le hasard fit que cela correspondit avec la fin du mandat consulaire du président Charles Heudier, remplacé en janvier 1971 par M. Jacques Humbert à la présidence de la commission administrative de l'ESC.

Ce fut également au premier semestre 1971 que l'ESC fêta le centenaire de sa création sous la présidence de M. Jean Lecanuet, ancien ministre, président du Conseil Général de Seine-Maritime, sénateur-maire de Rouen. L'année 1971 coïncida avec l'activité particulièrement

14. Stage d'Études de la Gestion des Entreprises (créé par la CCIP en 1954).

remarquée du Bureau des Élèves présidé par René Silvestre, le futur patron des Éditions Génération et de « l'Étudiant ».

La promotion 1971 bénéficia de la nouvelle 3^e année : rentrée en janvier 1971 après le stage de longue durée, elle travailla en particulier sur une cinquantaine de cas d'entreprises. Elle étrenna le nouvel examen de sortie décentralisé. C'était l'aboutissement des travaux entrepris dans le cadre du Plan Vert qui, avec le départ de l'ESCP, consacrait la place de l'ESC Rouen comme leader national de la réforme.

L'extension de l'activité de relations, tant internes qu'externes, rendit nécessaire la présence d'un attaché aux études. Ce poste fut tenu par Claude-Éric Paquin, HEC, diplômé de Harvard, qui contribua grandement à dynamiser la vie intérieure de l'École à partir de la rentrée 1971. Les anciens élèves « moniteurs » se transformèrent dès 1970 en assistants, deux accompagnaient les secrétaires de promotion de 1^{re} et 2^e années, tandis que dix assuraient un suivi par discipline, formant l'embryon d'une organisation en départements. Ces assistants ne restant qu'une année universitaire, il devenait nécessaire d'envisager le recrutement d'enseignants permanents pour développer une pérennité des activités éducatives : la FNEGE¹⁵, créée par le ministre de l'Industrie en partenariat avec l'APCCI et le CNPF¹⁶ en 1968, s'était donnée pour objectif de développer en France un corps d'enseignants de gestion par l'attribution de bourses de formation d'un an dans des Business Schools Nord-Américaines, en partenariat avec les institutions françaises intéressées.

L'ESC Rouen participa à ses travaux dès sa fondation et eut ainsi la possibilité de faire bénéficier plusieurs anciens assistants de l'École de l'une de ces bourses, grâce à l'appui de la CCIR qui accepta de participer à leur financement. L'action de la FNEGE, coordonnée par son secrétaire général, M. Charles Giraud, fut le point de départ du développement des corps enseignants permanents dans les Grandes Écoles de Management et fut un élément déterminant de l'essor de l'enseignement de la gestion dans les universités, resté jusqu'aux années 1970 une simple option de la licence de sciences économiques, en dehors de l'expérience limitée des IAE, remontant au milieu des années 1950, et de la création de l'université Paris-Dauphine en 1969.

Décembre 1971 vit pour la première fois les parents et élèves associés au financement de l'École par une sollicitation à participer à la campagne de versement de la Taxe d'Apprentissage. Nécessaire pour faire face à l'élévation du coût de fonctionnement de l'établissement, ce fut aussi une occasion de motiver les élèves à leur propre formation. La rentrée 1972

15. Fondation Nationale pour la Gestion des Entreprises.

16. Conseil National du Patronat Français.

vit l'installation de six enseignants permanents formés dans le cadre de la FNEGE. Celle-ci préconisait de leur donner une triple mission : formation première, formation continue et conseil en entreprise. Un contrat d'engagement original fut mis au point par la CCIR, prévoyant une année sabbatique en entreprise la 7^e année. L'évolution en cours correspondait aux lois sur la formation professionnelle permanente de 1971. La promotion entrante compta 162 élèves dont 12 sur titre et 35 jeunes filles¹⁷. Le président du jury national, M. Bouglé, réunit les directeurs des ESCae le 1^{er} décembre 1972 pour organiser les modalités de l'examen de sortie 1973 en application des dispositions de l'arrêté du 30 novembre 1970, prévoyant une large autonomie des Écoles qu'il convenait d'harmoniser par un contrôle académique des sujets et des corrections d'épreuves écrites décentralisées. Il en fut tenu compte dans la scolarité de la promotion de 3^e année, 129 élèves sur 130 furent diplômés, dont 24 jeunes filles.

5. 1973 : l'année d'un bilan ?

En 1973, l'essentiel des objectifs de 1967 était atteint ou en passe de l'être. L'École se trouvait considérée à la fois comme normande et comme en marge de la Région parisienne, répondant en cela au schéma d'aménagement de la Basse-Seine que la CCIR avait décidé d'accompagner par la promotion de l'ESC, sous l'impulsion du président Vaudour.

Des activités de perfectionnement se développaient sur la Région dans le cadre du CESPÉR¹⁸ annexé à l'ESC. Les premiers enseignants permanents s'installaient dans une École animée essentiellement par des vacataires. Les assistants créaient un lien entre les enseignants et les étudiants tout en poursuivant des études à mi-temps. Un projet de création d'un diplôme de 3^e cycle se précisait, en coopération avec l'IDIT¹⁹, dont l'ESC était l'un des membres fondateurs, et le Bâtonnier Pierre Emo, enseignant à l'École.

Les liens avec l'environnement économique avaient été développés par une politique active de coopération dans le domaine des stages et des visites en entreprises. Le sous-directeur, M. Geistodt-Kiener – venu de l'entreprise – y veillait. Les associations professionnelles étaient sollicitées pour intervenir dans la formation, à titre d'exemples :

17. Alors que l'ESC Rouen était effectivement mixte depuis 1929, HEC et l'ESCP n'ont admis de jeunes filles qu'à partir du concours 1973, après l'arrêt du concours d'HEC-JF en 1972.

18. Centre d'Enseignement Supérieur de Perfectionnement de Rouen.

19. Institut du Droit International des Transports.

participation aux jurys d'entretien des concours, intervention des banquiers de la place en 3^e année, coopération avec les DCF (Dirigeants Commerciaux et économiques de France).

L'Association des Anciens Élèves avait son siège dans l'École et participait au mouvement d'expansion en gérant les offres d'emplois. Dès 1969, elle enregistrait 254 offres directes, contre 110 en 1968. Enfin, le développement de nombreuses associations d'élèves était favorisé par la direction afin qu'au cours des trois ans, chaque étudiant ait la possibilité de prendre des responsabilités : BDE²⁰, AIESSEC²¹, Junior-Entreprise, Club d'investissement, Photo-club, Ciné-club, association sportive, etc. ; il est à noter que l'une des spécificités de la direction de ce type d'École est d'assurer un équilibre entre l'épanouissement d'activités associatives et le sérieux des études.

L'année 1973 se terminait malheureusement par le décès du président Humbert, le 13 décembre. La place occupée par l'ESC Rouen en France fut mise en valeur par le choix de son directeur pour occuper l'un des deux sièges réservés aux Écoles Commerciales, à côté de M. Richard Zisswiller, directeur d'HEC, au conseil d'administration de la Conférence des Grandes Écoles, à partir de 1972.

II. La mutation structurelle de 1974 à 1976

À moins d'agir à dose homéopathique, toute action dans le domaine social tend à générer des réactions. L'évolution que je viens d'esquisser ne pouvait manquer de provoquer des remous à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

Je me propose d'évoquer ci-dessous des événements qui ont été la cause ou la conséquence, selon les cas, de soubresauts qui ont suscité des phases d'accélération ou de pause dans l'histoire de l'ESC Rouen durant toute la période et plus particulièrement pendant la mandature 1974-1976 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen.

1. Le problème de la note de participation (1969)

Nous avons vu que les événements de mai 1968 n'avaient eu que peu d'influence sur la bonne marche de l'École. En revanche, comme dans d'autres établissements de l'Enseignement supérieur, la rentrée 1968 vit arriver des jeunes gens qui avaient vécu les événements dans des lycées plus ou moins agités et il y eut une certaine effervescence post-68. Le

20. Bureau des Elèves.

21. Association Internationale des Étudiants en Sciences Économiques et Commerciales.

climat fut par ailleurs perturbé au printemps 1969 par l'annonce de la sécession de l'ESCP du Groupe des ESCae.

C'est dans ce contexte que les jurys réunis le 1^{er} juillet 1969 découvrirent que les notes de participation et de comportement créées en application du texte du 27 juin 1968, comptant pour 50 % de l'évaluation en 1^{re} et en 2^e année, étaient très élevées et perdaient ainsi toute signification. Nous étions en face d'un mouvement classique de résistance au changement ; des élèves avaient su profiter d'un système qui devait les responsabiliser alors que, dans le même temps, beaucoup d'enseignants, tous vacataires, n'étaient pas prêts à le promouvoir.

Les mêmes enseignants qui n'avaient pas résisté à la pression d'élèves furent les plus véhéments pour réagir et poussèrent la majorité des jurys à ne prendre en compte que les moyennes des interrogations et les notes d'examens semestriels. C'était en effet le moyen de sanctionner les élèves qui n'avaient pas travaillé et dont les résultats se trouvaient faussés. Il s'ensuivit des interventions auprès du ministre et des articles dans la presse régionale. Le président de la CCIR arbitra et, en accord avec la direction, un certain nombre de sanctions furent annulées. Il restait à tirer la leçon d'une réforme qui avait été mise en œuvre trop vite dans un ensemble qui n'y était pas préparé. La conséquence fut la préparation en Conseil de perfectionnement d'un Règlement intérieur de l'ESC que le président Heudier signa le 28 janvier 1970. Les notes de participation voyaient leur coefficient diminuer et des bonifications étaient prévues pour les activités associatives des élèves sous le contrôle de la direction et dans un maximum de 10 % de l'évaluation générale.

2. Une réaction à l'autonomie de l'ESCP (1969-1970)

Il s'est agi ici d'une réaction d'organismes gestionnaires. Devant la sortie non concertée de l'ESCP du réseau des ESCae, les présidents des CCI de Bordeaux, Marseille, Reims et Rouen publièrent un Plan d'action définissant les caractéristiques auxquelles devait répondre une ESCae et appelant les autres CCI gérant une École à faire le nécessaire pour se joindre au mouvement. Il est intéressant de citer les critères évoqués :

- un encadrement pédagogique par au moins cinq départements ;
- un encadrement administratif (service des stages, bibliothécaire...) ;
- la mise en œuvre de méthodes pédagogiques actives ;
- des locaux fonctionnels (salles de groupes...) ;
- un équipement pédagogique : informatique, reproduction, salle de projection, etc. ;
- un effectif de plus de cent élèves par promotion.

3. L'épreuve d'entretien au concours d'admission (1971)

Chercher à évaluer la personnalité et la motivation des candidats, avec une épreuve ne correspondant pas à un programme précis de la préparation, provoqua des réactions de rejet de la part d'enseignants des classes préparatoires accusant cette épreuve d'être « subjective ». À titre d'exemple, par sa lettre du 1^{er} juillet 1971, le Proviseur du lycée Corneille contesta la participation aux jurys d'un assistant, jeune ancien élève, et préconisa à la place la présence d'un universitaire enseignant à l'ESC pour la session 1972. La réponse fut donnée par l'organisation de la journée « portes ouvertes » du 27 janvier 1972, une première en France au cours de laquelle l'épreuve d'entretien fut dédramatisée, et par l'invitation d'enseignants à venir assister aux oraux du concours.

4. La position de l'Association des Diplômés (octobre 1971)

À l'occasion du numéro spécial consacré au centenaire de l'ESC par la revue de l'association, son président, M. Jacques Burette, exprima les craintes des anciens diplômés devant l'abandon des règlements nationaux par le Ministère de l'Éducation nationale. Dans le cadre d'une autonomie de gestion, le bureau de l'association craignait qu'une expansion trop rapide de l'École remette en cause son financement par la CCIR et n'aboutisse soit à sa disparition, soit à sa nationalisation comme cela avait été le cas pour l'École de Strasbourg, devenue au début des années 1960 l'IECS²² dans le cadre de l'université Robert Schuman. Dans les deux cas, l'association craignait évidemment un préjudice pour les diplômés alors qu'on aurait pu penser, a priori, que les anciens élèves seraient fiers de voir leur diplôme valorisé !

5. Le renouvellement de la CCIR de janvier 1974

Pour la première fois depuis la loi de 1884, les CCI furent renouvelées totalement pour intégrer la catégorie « Services » à côté de celles de l'Industrie et du Commerce. La campagne électorale sembla justifier les craintes de l'Association des Diplômés puisque les représentants élus de la catégorie Commerce, et des élus sur une liste PMI dans la catégorie Industrie, remirent en cause l'expansion de l'ESC et réclamèrent une diminution de son coût pour la CCIR. Il faut reconnaître à leur actif que la Basse-Seine n'avait pas connu le développement prévu par le schéma des années 1960 et qu'à la place d'une expansion industrielle, elle avait vu

22. Institut d'Études Commerciales de Strasbourg.

disparaître les usines textiles et faiblir l'industrie chimique sans qu'aucune implantation nouvelle importante ne se produise après 1968.

À la présidence de la CCIR, M. Marcel Sauvage remplaça le président Vaudour qui n'était plus rééligible. Il confia la présidence de l'ESC à M. Le Garsmeur. Pour répondre aux critiques évoquées ci-dessus et préciser le positionnement de l'ESC, il fit décider par la Commission administrative la conception d'un questionnaire. Celui-ci fut adopté en octobre 1974 et diffusé pendant l'hiver 1974-1975 à des représentants des différentes catégories de personnes concernées par l'École (chefs d'entreprises, anciens élèves, enseignants, étudiants, parents d'élèves). Le questionnaire abordait six rubriques : les débouchés, le recrutement, l'enseignement, l'environnement, les associations et le financement. Chaque rubrique fut dépouillée par une Commission spécifique et une synthèse fut établie au printemps 1975 qui confirmait le rayonnement national de l'ESC et la poursuite de l'évolution commencée : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen en prit acte. Parallèlement, des études étaient poursuivies par la Commission administrative sur le contrôle des coûts de fonctionnement et les moyens de financement. La confirmation des objectifs de développement de l'ESC fit l'objet d'une délibération de la CCIR en date du 25 septembre 1975, qui officialisa le résultat des études entreprises au cours de l'année universitaire 1974-1975.

6. Les attentes des étudiants en 1975 et 1976

La diffusion du questionnaire eut l'inconvénient de semer une certaine inquiétude parmi les étudiants venus dans un établissement à vocation nationale, voire bientôt internationale. Cette inquiétude fut exploitée par des élèves entrés en 1973 et 1974 dans le cadre de « l'entrisme » pratiqué par des organisations étudiantes nées après 1968, visant à obtenir la nationalisation des établissements d'Enseignement supérieur. L'ESC Rouen fut « investie » comme le furent HEC, l'ESSEC et l'ESCP. L'aspect positif est, qu'a posteriori, cela constituait une preuve de l'importance prise par l'École parmi les Grandes Écoles de Commerce françaises.

Ayant entraîné la morosité dans la vie associative, la contestation d'une décision de jury en février 1975 fut le prétexte d'une agitation des élèves, demandant à participer aux décisions concernant l'avenir de leur École. Le dépouillement du questionnaire, favorable à la confirmation de la vocation de l'École, joint à une structure de participation mise en place par la CCIR au cours de l'année, permit de mettre fin à ce mouvement. Cependant des doutes subsistèrent qui se manifestèrent

à nouveau au printemps 1976, en marge d'une agitation étudiante au niveau national. En décembre 1976, une lettre aux élèves du président Sauvage leva toute ambiguïté.

7. La place des enseignants permanents (1976-1977)

À la redéfinition des objectifs de l'ESC par la CCIR et à l'agitation étudiante s'ajouta en même temps le problème des enseignants permanents embauchés par le canal de la FNEGE. La structure académique de l'ESC restait une structure centralisée au niveau de la direction, caractérisée par des liens directs avec les enseignants vacataires. Nous avons vu qu'un début de structure par discipline avait été mis en place avec les assistants. Ce n'était pas suffisant et les nouveaux enseignants permanents s'estimaient insuffisamment responsabilisés.

Une association des enseignants de l'ESC se forma dans le but de participer davantage aux décisions, notamment à celles d'ordre pédagogique. La concertation aboutit à la création d'une structure académique originale et d'une nouvelle structure administrative de l'encadrement des élèves. Les enseignants furent regroupés en « Centres d'activités » à la rentrée 1976, coordonnés par un directeur des études, Jean-Louis Lecocq. La responsabilité du fonctionnement pédagogique de chaque centre fut confiée à un professeur permanent ; il était assisté d'un conseiller, personnalité compétente dans le domaine considéré.

Parallèlement furent créés les postes de chargé des relations extérieures (M. Geistodt-Kiener, sous-directeur depuis 1970) et de documentaliste (M^{me} Elisabeth Escande). Une prise de position nette et claire du président Sauvage en date du 25 mai 1977 mit un point final à cette période de mutation de l'ESC qui sortit revivifiée de l'ensemble des mouvements d'action-réaction traversés.

III. Vers le groupe ESC Rouen : de 1977 à 1985

La mutation que venait de connaître l'ESC allait lui servir de base pour ne plus être seulement une École et pour devenir une institution de formation diversifiée.

1. Le maintien d'un recrutement de bon niveau

Les transformations internes n'avaient pas empêché l'ESC Rouen de continuer à bénéficier d'une image de sérieux et d'efficacité dans les classes préparatoires et dans les services de recrutement des grandes entreprises. À la session 1979 du concours national, l'École enregistra

916 candidats pour 125 places. Elle eut 354 reçus, le dernier admis à Rouen étant 279^e ; elle bénéficiait encore d'une liste complémentaire bien qu'au fil des années, chaque ESCae cherchait à faire le plein par elle-même et à se passer des listes complémentaires d'autres écoles. En raison de la situation évoquée précédemment, l'ESC Rouen n'avait pu réagir sur le moment à la prise d'autonomie de l'ESC Lyon en 1975. Cependant, à ce même concours 1979, cette dernière n'obtint que 314 reçus pour 110 places. L'ESC Reims n'avait quant à elle enregistré que 590 candidats et 206 reçus pour 120 places. La session 1980 vit l'ouverture de centres d'examens dans les académies ne possédant pas d'ESC sur leur territoire. Afin de rétablir un concours national mieux équilibré, l'ESC Rouen contribua fortement à la sortie de l'Arrêté du 30 septembre 1981 qui réorganisa le concours sur les bases suivantes :

- grille nationale de coefficients avec possibilité pour chaque École de varier chaque coefficient de plus ou moins un point dans un total fixe ;
- choix par le candidat limité à cinq Écoles ;
- brassage national des copies et barre d'admissibilité nationale ;
- oraux personnalisés par École ;
- barre d'admission propre à chaque École.

Du fait de son implication, l'ESC Rouen se vit confier par l'ACFCI la gestion des notes pour l'ensemble des Écoles sur son ordinateur²³, sous la responsabilité de Patrice Colasse, aidé par Alain Dulondel, en 1981. Les résultats furent conformes aux prévisions comme en témoignent les chiffres de la session 1982 :

- 2 906 candidats (1 032 en 1981) ;
- 1 037 admissibles (548 en 1981) ;
- 554 reçus (319 en 1981).

Le dernier intégré à Rouen étant 344^e, notre École bénéficia d'une liste supplémentaire. À la session 1983, Rouenregistra 3 139 candidats et en 1984, avec une barre à 10 pour l'admissibilité, le taux d'admission à Rouen fut de 15 %. Enfin, c'est en 1984 que l'admission sur titre s'aligna sur le taux de sélection du concours national (15 %). Le maintien d'un niveau de recrutement élevé fut déterminant pour l'essor de l'ESC pendant cette période 1977-1984, parallèlement à la qualité du corps enseignant et à l'ouverture internationale.

23. Digital PDP 11/34.

2. L'évolution de la structure académique

La structure par centres d'activité mise en place à la rentrée 1976 fut consolidée au cours de l'année 1977-1978 sous l'impulsion d'Alain Lepicard, HEC, MBA Stanford, enseignant à HEC puis à l'ESC Rouen depuis plusieurs années. Elle correspondait dès l'origine au désir de concilier l'audience nationale de l'École avec la nécessaire contribution au développement économique régional, donc à l'impératif de s'intéresser à toutes les tailles d'entreprises et à tous les secteurs d'activité. Cette structure était décentralisée sous une direction des études chargée de coordonner l'ensemble afin de s'assurer de l'aspect généraliste de la formation et d'éviter les spécialisations trop poussées qu'aurait entraînées une structure par départements.

Alain Lepicard précisait ainsi la doctrine de la pédagogie à mettre en œuvre :

Notre objectif n'est pas de former des individus pour des postes ou des fonctions très précises, mais plutôt de développer les qualités propres à en faire les éléments vitaux de l'expansion et de la compétitivité des entreprises dans lesquelles ils seront amenés à collaborer à des tâches très diverses... L'entreprise a besoin de dirigeants disposant, outre de qualités intellectuelles, d'indépendance d'esprit, d'autonomie de comportement, de volonté, d'enthousiasme réfléchi, de capacité à entraîner des équipes et de goût pour l'effort... Le succès de l'entreprise est obtenu par des méthodes très diverses et il ne se renouvelle pas d'une façon identique. La conclusion est que le succès matérialise la conjonction entre l'harmonie des décisions prises pour gérer l'entreprise et des réalités dans lesquelles évolue cette entreprise. La difficulté de gérer est d'abord celle d'apprécier correctement les réalités... (Extrait de la brochure 1979 de Sup de Co Rouen).

La structure académique comportait sept centres d'activité :

- Aide à la décision ;
- Économie - environnement ;
- Droit international ;
- Finance - Comptabilité - Contrôle ;
- Langues ;
- Management et Sciences Humaines ;
- Marketing.

Au cours de ces deux années, le nombre de jeunes filles atteignit 62 sur 157 dans la promotion 1977-1980. Fin 1977, M. Boéro avait remplacé M. Le Garsmeur et suscité la création d'« ESC Conseil » pour les PMI

régionales, structure animée en particulier par Antoine Lancestre, Claude Mathieu et Patrick Vuillet. En 1977-1978, la communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'ESC est structurée par le lancement d'« ESC Informations ». L'année 1978-1979 voit M. Jean Lemarchand prendre la présidence de la Commission administrative, l'ESC s'équipe d'un ordinateur et accueille Gérard Pelcener comme chargé des relations extérieures. Une importante opération d'étude d'image fut conduite avec le cabinet Roux-Séguéla-Cayzac au cours de l'année 1979-1980. C'est à cette occasion qu'un nouveau logo « Sup de Co Rouen » fut adopté, pour la communication avec la presse en particulier. Une opération de relations publiques, organisée à Paris le 25 mars 1980 sous le titre « La réussite existe, je l'ai rencontrée ! », présenta les parcours d'anciens élèves, sous la présidence effective de M. Jean Lecanuet.

Cette manifestation fut suivie du « Tradinvest 80 », organisé en coopération avec la CCIR ainsi que le Port autonome de Rouen, et consacré au commerce extérieur. Cette politique active de communication s'appuya sur une poursuite du renforcement de l'encadrement pédagogique aux cours des années 1979 et 1980. L'arrivée de Jean-Marie Peretti, professeur à l'ESSEC, docteur en Gestion, spécialiste des ressources humaines, comme directeur des Études en 1980 devait entraîner une double mise en place.

a) « Sup de Co Rouen » devient un Centre Intégré de Gestion

Grâce au renforcement du corps enseignant, en 1980 celui-ci rassemblait 18 enseignants permanents, 10 assistants et 120 vacataires, les conseillers des Centres d'activité – symboles d'une structure intermédiaire – disparaissent et des enseignants permanents prennent la pleine responsabilité des Centres.

En août 1980, un accord conclu avec M. Jacques Delécluse, directeur du CEPPIC²⁴, permet de mettre en place « ESC Formation Continue ». En 1981, un DESS de gestion du personnel est créé par l'université de Rouen, en partenariat avec l'ESC, embryon d'un « ESC 3^e cycle ». Des activités de conseil sont développées en collaboration avec les services d'Assistance technique de la CCIR, donnant naissance à « ESC Conseil » ; enfin « ESC Études » groupe les activités de recherche des enseignants dans le CREN (Centre de Recherche Économique Normand), sous l'impulsion de Didier Marteau, et un Institut de la PME est créé, en coopération avec l'université de Haute-Normandie.

24. Centre de Perfectionnement Pour l'Industrie et le Commerce, service de la CCIR.

b) Une réforme des études en 1982-1983

La réforme reposait sur deux notions : des possibilités de choix accrues et une plus grande responsabilisation des étudiants. La répartition entre le tronc obligatoire et les cours au choix était la suivante :

Tronc commun	Cours au choix	
1 ^{re} année	100 %	0
2 ^e année	70 %	30 %
3 ^e année	35 %	65 %

Elle introduisait, en outre, un système d'obtention de crédits, avec épreuves de rattrapage en cas d'échec, et un accompagnement des élèves de 1^{re} année sous forme de tutorat par les enseignants, en particulier pour encadrer les études individuelles ou en petits groupes sur des situations d'entreprise.

Cette réforme correspondit à l'acquisition des premiers micro-ordinateurs « Goupil » en 1982. Jean-Marie Peretti étant nommé directeur de l'ESC de Marseille, c'est Henri Jollès, docteur en Sciences Économiques et collaborateur de M. Christian Vulliez, directeur général adjoint de la CCIP, chargé de la Formation, qui le remplaça en 1984. Entre-temps, sous l'impulsion de Daniel Pouilly et de Martine Lordereau, secrétaire générale, l'Association des diplômés fêta en 1982-1983 son millième cotisant.

À l'automne 1984, Gérard Pelcener, directeur des Relations extérieures, interviewa 33 personnalités du monde économique pour connaître leurs attentes vis-à-vis d'une École de management. Leurs réponses dégagèrent deux caractéristiques attendues des diplômés : d'une part, avoir une personnalité ouverte, d'autre part avoir une approche généraliste de la gestion correspondant aux besoins des PME-PMI et à partir de laquelle les grandes entreprises peuvent les spécialiser. Ainsi les choix effectués par l'ESC Rouen se trouvaient-ils justifiés une fois de plus.

c) Conséquences

En 1984-1985, le corps enseignant permanent était composé de 20 permanents et de 10 assistants, répartis entre 8 centres d'activité par séparation des Affaires internationales et du Droit.

« ESC Conseil » pratiquait des études commerciales et financières en entreprises et était renforcé d'un institut de la PME (déjà 20 études en 1982-1983), du Centre de Calcul utilisant l'ordinateur Digital, d'une

Banque de bilans sociaux et de l'envoi de missions à l'étranger, en coopération avec l'Assistance technique de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

« *ESC Formation Continue* » offrait des cycles interentreprises dans le catalogue du CEPPIC, dont la préparation à la profession comptable après la réforme de 1984, et un cycle de gestion pour ingénieurs, ainsi que des cycles intra-entreprises.

« *ESC Recherche* » correspondait au CREN (Centre de Recherche et d'Étude Normand), en relation avec le Conseil Régional de Haute-Normandie, et participait à des publications d'articles.

« *ESC 3^e cycle* » regroupait le DESS de Gestion du personnel, un projet de DEA d'Affaires internationales, et les relations avec des universités étrangères (USA, Canada, Allemagne, Espagne...).

Le rayonnement de Sup de Co Rouen était assuré localement par des conférences ouvertes au public, destinées à faire profiter son environnement des moyens de réflexion et des compétences réunis à l'ESC Rouen.

Au-delà, contentons-nous de signaler quelques-uns des enseignants permanents de l'ESC Rouen qui ont occupé ensuite des fonctions de direction :

- Michel Besnehard, directeur général de Sup de Co Rennes ;
- Alain Boissière, directeur de la Formation de la CCIR avant d'en devenir directeur général ;
- Patrice Colasse, doyen du corps professoral de Sup de Co Rouen ;
- Philippe Cuinier, premier directeur de l'ESC Tours ;
- Yves Goblet, vice-président de Bouygues-Télécom et de TPS ;
- Bernard Goudin, directeur général de la CCI Régionale de Haute-Normandie ;
- Pascal Morand, directeur de l'Institut de la Mode ;
- Serge Oréal, directeur des études à l'ESC Reims puis à l'ESC Grenoble ;
- Roger Ourset, directeur de l'ESA 25 à Beyrouth ;
- Élisabeth Pastore, directrice d'ETHICITY ;
- Jean-Marie Peretti, directeur de l'ESC Marseille ;
- Maurice Thévenet, directeur de l'ESSEC ;
- Élisabeth Tissier-Desbordes, doyen de la Recherche à l'ESCP.

3. De l'international à la mondialisation

Parallèlement au renforcement de la structure académique, l'ESC Rouen développa au fur et à mesure des contacts avec des entreprises

25. École Supérieure des Affaires.

et des universités étrangères car, dès la fin des années 1960, au « défi américain » lancé par Jean-Louis Servan-Schreiber devait répondre le « défi européen ». À cette époque, quelques étrangers de culture française étaient parfois reçus au concours et l'École accueillait sans concours quelques « auditeurs agréés », étudiants originaires des pays de la Communauté Française, pouvant être admis en 2^e année en cas de réussite en 1^{re} année.

Dès 1969-1970, un cours d'Affaires internationales était enseigné à l'ESC, avec maître William Garcin. À partir de 1970-1971, ce furent des enseignants du département Affaires internationales d'HEC qui animèrent des cas en 3^e année, parmi lesquels Jean Klein, Jean-Marc De Leersnyder et Henri de Bodinat.

En 1971-1972, le stage à l'étranger fut rendu obligatoire entre la 1^{re} et la 2^e année, ou à défaut en fin de celle-ci.

Dès 1977, se développèrent des liens institutionnels : accord avec l'ENSUT²⁶ de Dakar initié en 1973, avec les universités de Leeds en Angleterre, de Laval et de Sherbrooke au Québec, avec la « NELP »²⁷ à Londres.

En 1980, fut conclu un accord avec la CCI de la Réunion pour accueillir chaque année des étudiants réunionnais à Rouen. À partir de 1981-1982, commencèrent les négociations avec des universités étrangères pour permettre à des élèves d'obtenir un MBA²⁸ en un an. Les premiers accords furent passés avec les universités de Storrs aux États-Unis et Laval au Québec, de Cologne en Allemagne, d'Aston à Birmingham et avec l'ICADE à Madrid. Des colloques et des journées d'études furent organisés régulièrement, le plus souvent en coopération avec le Port autonome de Rouen. Citons parmi les plus importants :

- un colloque franco-suédois en mars 1969 ;
- une table ronde sur l'intégration politique européenne, présidée par M. Jean Lecanuet, en octobre 1972 ;
- un « Tradinvest » Brésil en 1975 ;
- un « Tradinvest 1980 » sur le commerce international ;
- un « Tradinvest » Cameroun en 1981 ;
- une rencontre avec des entreprises marocaines, en février 1982 ;
- un séminaire à Dakar sur la gestion des PME au Sénégal, en mars 1982 ;
- un voyage d'études au Cameroun en mars 1983, organisé par la Région Haute-Normandie ;

26. École Nationale Supérieure Universitaire de Technologie.

27. North East London Polytechnic.

28. Master in Business Administration.

– un colloque sur le commerce international à l'École Centrale de Planification et de Statistiques (SGEPIS) de l'université de Varsovie en janvier 1984, en liaison avec l'AIESSEC.

Enfin, l'ESC Rouen fut l'une des premières Grandes Écoles de Commerce française à devenir membre de l'EFMD (Fondation Européenne pour le Développement du Management) en 1972, de l'AEIB (Academy for Education in International Business) dès 1969 et de l'IAB (International Academy for Business). Au printemps 1985, à l'aide d'un circuit outre-atlantique, la direction initiait de nouveaux accords avec les universités de Georgetown à Washington, de New-York, de Purdue, de MacGuill à Montréal, de Laval à Québec et de Santa-Barbara en Californie.

Ainsi, par sa structure en Centre Intégré de Gestion, par la qualité de son corps enseignant et par les liens qui se développaient à l'international – tant dans le domaine académique que dans le domaine économique – Sup de Co Rouen s'apprêtait-elle à faire face aux nouveaux impératifs de la formation au management qu'allait bientôt imposer la mondialisation.

En conclusion, arrivé au terme de ce survol d'une vingtaine d'années de l'histoire de l'ESC Rouen, je vous propose avant de conclure d'aborder deux domaines qui prouvent que les impératifs de formation actuels au management étaient déjà d'actualité dès les années 1960 et que c'est plus l'envergure des situations qui a changé.

Le premier domaine concerne par les causes de l'évolution de la formation au management des organisations et des entreprises durant la seconde moitié du xx^e siècle. Si l'on considère qu'est dirigeant celui dont l'action influence l'avenir de l'institution, celles-ci sont schématiquement les suivantes :

- la nécessité d'envisager les problèmes et les situations de gestion dans un contexte international ;
- la connaissance des interférences de cultures différentes ;
- l'évolution démographique ;
- l'utilisation de nouvelles technologies, sans cesse renouvelées ;
- l'accoutumance à décider en univers incertain ;
- l'obtention d'un consensus social dans l'institution, publique ou privée ;
- l'aptitude à communiquer à l'intérieur comme à l'extérieur ;
- la recherche d'une stabilité personnelle pour être prêt à faire face aux chocs émotionnels ;
- l'importance d'être imaginatif et créatif.

Voilà quelques thèmes qui me paraissent toujours actuels.

Le second domaine est l'importance de l'environnement et le rôle du support institutionnel de l'établissement – les deux sont liés –, car un enseignement technique supérieur ne peut exister sans un ancrage solide ; aussi bien institutionnel que fonctionnel.

À court terme, une École de Management a besoin de développer des activités d'application de son enseignement : stages, visites, cas pratiques, conseil et assistance technique, formation continue, aide au recrutement de diplômés.

À long terme, elle doit être une source de développement pour l'économie régionale par son aura, par son action en faveur de l'essor d'activités tertiaires, par les incidences commerciales dues à la présence de son personnel et de ses étudiants, par les conséquences de ses relations internationales sur son environnement. Ces aspects fonctionnels sont d'autant plus efficaces pour les entreprises de la région d'accueil que celle-ci participe institutionnellement à sa gestion. Le cas de l'ESC Rouen est à ce titre exemplaire puisqu'elle a toujours bénéficié de la tutelle attentive de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen.

Aussi, voudrais-je exprimer ici ma reconnaissance à M. Philippe Le Prince, directeur général de la CCIR pendant toutes les années que je viens d'évoquer. Dans sa fonction, il a apporté une contribution particulièrement efficace à la promotion et à la gestion de l'ESC Rouen. Au cours des dernières décennies du *xx^e* siècle ont été reconnues l'originalité et la qualité de l'Enseignement supérieur consulaire, à côté de l'Enseignement supérieur public et d'établissements d'Enseignement supérieur privés. La reconnaissance universitaire a été concrétisée par le travail de la Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion auprès du ministre de l'Éducation nationale, chargée en particulier de l'attribution du grade de Master. L'ESC Rouen a su se placer dans la durée parmi les établissements les plus renommés en France.

Si les causes de l'évolution de la formation et l'importance du soutien logistique à l'établissement paraissent toujours d'actualité, je terminerai en évoquant les changements intervenus dans le rôle du directeur.

La notion de Groupe, rassemblant des formations supérieures de niveaux et de finalités différents, a modifié la nature du rôle de la direction. À côté des compétences nécessaires pour comprendre en particulier l'originalité du management d'enseignants – soucieux de réussir à motiver leur public lors de chacun de leur cours –, le directeur a vu son rôle de manager s'élargir progressivement. La diversité des accords à entretenir avec des universités étrangères, l'obtention d'accréditations diverses, la recherche de financements complémentaires

à ceux des supports institutionnels, la nécessité de s'adapter au plus près à la demande des entreprises et à la mondialisation, expliquent cette évolution.

Ceci étant, concernant la formation initiale, il m'apparaît que le directeur reste essentiellement celui qui gère un établissement dont l'objectif premier est de préparer ses étudiants à réussir leur vie, à partir de la réussite d'une carrière professionnelle.

C'est pourquoi ma réponse à un journaliste, parue dans le numéro du 24 septembre 1985 de *Paris-Normandie*, restera toujours vraie pour un pédagogue :

[...] Ma plus grande satisfaction, c'est de constater la réussite des anciens élèves de l'École.

HEURS ET MALHEURS
DE L'ICONOGRAPHIE CORNÉLIENNE
À L'ACADÉMIE DE ROUEN

par M. François BERGOT

(Séance du 25 mars 2006)

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a tenu à célébrer le IV^e centenaire de la naissance de Pierre Corneille à Rouen le 6 juin 1606, par diverses manifestations, au nombre desquelles s'inscrit la restauration d'un portrait du poète, en sa possession depuis plus d'un siècle et demi, et toutefois quelque peu négligé. Proposer un état de la question, d'ordre plus général, de l'iconographie cornélienne au sein de notre Compagnie – de sa raison d'être, de ses temps de splendeur et de ses misères – m'a semblé une opportunité à saisir.

Dès ses premiers pas, l'Académie entend démontrer sa modernité et, à cet effet, nos prédécesseurs décident d'honorer les personnages qui ont illustré leur province natale en décorant de leurs bustes la façade de la serre construite en 1758, les allées du jardin qui fait leur fierté et, naturellement, la salle des séances. Dans le goût qu'ils manifestent ainsi pour le passé, non seulement ils ne se montrent pas attardés, mais ils participent au courant idéologique qui porte à la célébration des filiations historiques, ils anticipent même d'une quinzaine d'années la commande restée à juste titre célèbre, faite, cette fois à l'échelle nationale, par le comte d'Angiviller, directeur des Bâtiments du Roi, aux meilleurs sculpteurs de l'époque, d'une suite de statues des *Grands Hommes de*

la France, destinée au musée en préparation dans la Galerie du Louvre. Parmi eux, en compagnie notamment de Molière, Racine, La Fontaine... Corneille avait évidemment sa place (une terre cuite, par Caffieri, est conservée au musée des Beaux-Arts de Rouen)¹, et il allait de soi qu'il ne pouvait manquer d'en occuper une, à Rouen, dans une Académie qui se réclame des « Belles-Lettres ».

Cette entreprise dans l'esprit d'un « plutarquisme » renouvelé conduit les académiciens à privilégier les artistes associés à la Compagnie et c'est ainsi qu'ils commencent par demander, dès 1759, à Pigalle le buste de Pierre Corneille, que le sculpteur leur offrira². Sollicité à son tour, Jean-Jacques Caffieri (1725-1792) fera don, en 1785, des bustes en terre cuite de Pierre et de Thomas Corneille, répliques conformes à ceux qui, en marbre, ornaient le foyer de la Comédie-Française³. Le mobile de cette générosité n'était pas purement désintéressé ; l'artiste escomptait des titres à la reconnaissance de la part des Compagnies auxquelles il envoyait ses présents, ce qui se vérifia à Rouen où il fut aussitôt élu adjoint associé de l'Académie. Ses libéralités, au besoin, pourraient lui faire « obtenir des travaux plus lucratifs »⁴...

Quand, à partir de 1775, il avait entrepris ces bustes, le sculpteur a lui-même raconté comment il avait eu recours à la meilleure source qui fût. Il avait fait copier à ses dépens chez la comtesse de Bouville, petite-fille de Thomas Corneille, les portraits authentiques qu'elle conservait des deux écrivains, celui de Pierre, en 1647, l'année de son élection à l'Académie française, peint par Charles Le Brun⁵ ; celui de Thomas, œuvre de Jean Jouvenet, présumé de 1700⁶. Caffieri avait cherché « à se rapprocher le plus possible dans ses bustes des types consacrés par Le

1. M. Pessiot, « Jean-Jacques Caffieri, Pierre Corneille », *Musée des Beaux-Arts de Rouen, Guide des collections, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles*, Paris, 1994, p. 50.

2. C'est au total une collection de quinze bustes que l'Académie avait réunie à la veille de la Révolution.

3. Caffieri estimait ses bustes en terre cuite à 25 louis, les bustes en marbre coûtaient 3 000 livres.

4. J. Guiffrey, *Les Caffieri*, Paris, 1877, p. 359.

5. H. Jouin, *Charles Le Brun et les arts sous Louis XIV*, Paris, 1889, p. 523-524. – G. Couton, *Le Légendaire cornélien*, Paris, 1949, p. 24-35. Pour la première édition, en 1647, de *Rodogune*, une des pièces préférées du poète qui l'a pompeusement dédiée au Prince de Condé, « c'est à votre illustre suffrage qu'elle est obligée de tout ce qu'elle a reçu d'applaudissement », Le Brun a dessiné un admirable frontispice. Un article paru dans la *Gazette de Hollande*, en 1682, qui comparait Le Brun à Corneille et Mignard à Racine, en ajoutant que Corneille l'emporte sur Racine, déclencha la fureur de Mignard et provoqua une violente polémique.

6. Caffieri offrira les deux copies des portraits à la Comédie-Française, en même temps que ses bustes.

Brun et Jouvenet »⁷. Le buste en marbre de Pierre Corneille, présenté au Salon de 1777, y fut accueilli par un concert de louanges, dont se fait écho le compte-rendu des *Mémoires secrets* : « Le Pierre Corneille [...] est animé de la vigueur qui caractérisait encore les dernières pièces de ce grand homme dans sa vieillesse. »⁸ Au Salon de 1785, le buste de Thomas Corneille sera admiré pour sa « vérité de nature unique ». Ces appréciations se retrouveront jusque dans l'article nécrologique publié par le *Journal général de la France*, au décès de Caffieri, alors que Paris est secoué par la Révolution : « La vérité, cette haute supériorité se remarque surtout dans le buste du grand Corneille, (relevons, au passage, la première apparition de cette expression) placé dans le foyer du théâtre de la Nation. »⁹ L'orage qui grondait ne tarda pas à éclater, puis à s'abattre sur les académies, « gangrenées, selon l'abbé Grégoire, d'une incurable aristocratie »... Un vote de la Convention les abroge, le 8 août 1793 ; il est complété, le 12, par celui de la confiscation de tous leurs biens mobiliers ; la même sanction s'appliquera aux immeubles, le 24 juillet 1794.

Alors vont commencer les tribulations de l'iconographie cornélienne à l'Académie. Le buste de Pierre Corneille, « donné par Pigalle, fut religieusement recueilli », en 1793, par M. Licquet, ancien conservateur de la Bibliothèque publique, nous apprend le D^r Hellis, dans sa belle étude publiée dans le *Précis* de 1847, et il ajoute : « c'est à lui qu'on doit de le retrouver dans cet établissement »¹⁰, mais on l'y chercherait en vain aujourd'hui. Quant aux bustes des deux Corneille, offerts par Caffieri, ils décorent, à cette date, d'après la même source, « le premier étage du péristyle de l'Hôtel de Ville », où Hellis les décrit « un peu endommagés à force d'ovations »¹¹. Ces œuvres d'un grand effet ornemental font toujours partie des collections du musée des Beaux-Arts ; si Thomas très accidenté est conservé en réserve, le buste de Pierre Corneille, posé sur sa cheminée, est le plus bel ornement du cabinet du maire de Rouen (figure n° 1). D'une austère majesté, la sculpture attribue, pour ainsi dire, la grandeur glorieuse des héros de son théâtre à leur créateur lui-même. Premier temps de la célébration.

7. J. Guiffrey, *op. cit.*, p. 340.

8. « Lettre III sur les Peintures, Sculptures & Gravures exposées au Salon du Louvre le 25 août 1777 », *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres en France*, chez John Adamson, Londres, 1784, t. XI, p. 44.

9. *Affiches, annonces et avis divers ou Journal général de la France*, supplément au vendredi 6 juillet 1792.

10. E.-C. Hellis, « Des portraits peints et gravés de Pierre Corneille », *Précis de l'Académie*, 1847, p. 174.

11. *Ibid.*, p. 176.

L'on doit rappeler que l'Académie, reconstituée sous le Consulat, aborda le deuxième chapitre de son histoire avec autant d'abnégation que d'enthousiasme retrouvé. Prenant soin de ne laisser fermée aucune des trois entrées illustrant sa devise, elle favorisa plus qu'elle n'écarta les dons susceptibles de reconstituer son patrimoine et de former une nouvelle collection. L'élaboration d'une médaille dont l'Académie commence à se préoccuper en 1813¹² échet à un graveur en début de carrière, Alexis-Joseph Depaulis (1792-1867), dont le renom s'établira sur une série brillante de médailles commémoratives, de la *Découverte de la Vénus de Milo* (1820) à l'*Ouverture du musée de Versailles* (1837) et au *Passage à Rouen des cendres de Napoléon* (1840). Son travail lui valut son élection comme membre correspondant de l'Académie en 1818. À la face de la médaille (32 mm de diamètre), figurent les profils, tournés vers la droite, de ceux que l'on est en droit de considérer comme les protecteurs de l'Académie, chacun dans sa classe : Corneille, pour les Lettres ; Fontenelle, pour les Sciences ; Poussin, pour les Arts (figure n° 2). Prestigieux triumvirat ! Pour le profil de Corneille, coiffé d'une calotte, Depaulis s'est souvenu, me semble-t-il, de la célèbre gravure de Michel Lasne (vers 1590-1667), parue en frontispice du tome 1 de la première édition collective, en 1644, des *Œuvres de Corneille*. Un curieux rapprochement, provenant sans doute de la même référence, s'impose avec le mémorial élevé par les soins du duc d'Orléans (futur roi Louis-Philippe), en souvenir du poète, au bas de la nef de l'église Saint-Roch, sa paroisse parisienne, qui est aussi sa demeure dernière¹³ : on retrouve, sur ce bas-relief de marbre, signé et daté *Duvieux fecit/1821*, un sosie de notre profil, mais inversé vers la gauche (figure n° 3).

La présence de l'Académie sur les fronts de l'actualité se manifeste aussi par les encouragements qu'elle prodigue aux jeunes artistes prometteurs. Le cas de Joseph-Désiré Court (1797-1865) en fournit une éclatante démonstration, d'autant que Corneille y occupe une place exceptionnelle. Né à Rouen, formé à Paris dans l'atelier de Gros, Court est l'enfant chéri de l'Académie, qui le suit avec une attention constante depuis son Grand Prix de Rome, obtenu en 1821 (vingt ans après Ingres), sur le thème de *Samson et Dalila* (Paris, École des Beaux-Arts), superbe tableau laissant augurer une carrière officielle de premier plan. Sa réputation s'affermi au Salon de 1827, avec *Mort de César* (Louvre), qui

12. *Archives de l'Académie*, B 25. – F. Mercey, « La gravure en médailles en France », *Revue des Deux-Mondes*, 1852, t. XIV, p. 401-433.

13. Les restes de Pierre Corneille reposent dans l'ossuaire situé sous la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Roch, parmi ceux des Anguier, Le Nostre, Diderot, l'abbé de L'Épée, et de plusieurs dizaines d'autres paroissiens.

lui vaut, l'année suivante, de la part de l'Académie, la commande d'un « tableau destiné à orner »¹⁴ la salle des séances.

L'Académie, qui ne pouvait consacrer que la modeste somme de 2 400 F, n'avait demandé qu'un tableau de chevalet, mais arguant qu'il se refusait à peindre « Corneille en miniature », Court entreprit une œuvre de grand format, dont il fut remercié par son élection comme membre correspondant dès 1828 et par l'attribution, en 1831, d'une médaille d'or à l'effigie de Poussin d'une valeur de 600 F, qu'il reçut en séance publique sous les acclamations de la foule qui lui fit un triomphe¹⁵.

Parmi les sujets, tous à caractère historique, qui lui furent proposés, celui que l'artiste a retenu mérite qu'on s'y arrête, son intérêt intellectuel étant de loin supérieur à sa valeur picturale plutôt faible. Court écarta donc : *Les Palinods* ; *Poussin faisant ses premières études sur des dessins de Raphaël* ; *Fontenelle donnant lecture des Lettres Patentes de fondation de l'Académie* ; *M^{me} Du Boccage recevant le prix de poésie de l'Académie de Rouen* ; *Corneille indigné refusant de vendre le manuscrit du Cid au cardinal de Richelieu contre une grosse somme d'argent*¹⁶. Ce dernier thème, au demeurant purement imaginaire, n'était pas dépourvu d'arrière-pensées polémiques, d'autant que l'illustre ministre venait d'être décrit sous les traits d'un odieux tyran dans le premier en date des romans historiques français issus de Walter Scott, le *Cinq-Mars* (1826) d'Alfred de Vigny, hissé au rang de best-seller par l'accueil enthousiaste du public. Or, Corneille apparaît à plusieurs reprises, mêlé à l'action du roman qui se déroule de 1642 à 1643, présenté à la société aristocratique comme « ce jeune homme qui a fait *Cinna* »¹⁷. Si le romancier retient, à titre de recommandation, de préférence à d'autres, cette pièce écrite au milieu des troubles civils, dans un Rouen insurgé puis châtié sévèrement par Richelieu, n'est-ce pas qu'il laisse soupçonner une sympathie du poète à l'égard du héros éponyme et que Corneille, en décrivant ce conspirateur du siècle d'Auguste, a dans l'esprit les conspirateurs de son temps, au premier rang desquels va bientôt se distinguer le Prince de Condé ? Le roman de Vigny s'achève sur un extraordinaire dialogue supposé entre Corneille et Milton, lourd de menaces contre l'absolutisme des rois. C'est dans ce contexte, où les sous-entendus romanesques l'emportent sur l'exactitude des faits historiques, qu'il faut comprendre le choix retenu par le peintre de représenter *Le Grand Corneille accueilli*

14. *Précis de l'Académie*, 1828, p. 166.

15. *Précis de l'Académie*, 1831, p. 159.

16. *Précis de l'Académie*, 1848, p. 270-273.

17. Alfred de Vigny, *Cinq-Mars*, Gallimard/Folio, 2003, p. 320.

par le Grand Condé après une représentation de Cinna¹⁸, sur une très grande toile (3,74 m × 2,76 m), datée 1830, qui est toujours la propriété de l'Académie, mais privée de son cadre d'origine, victime de la mode stupide qui sévissait au milieu du xx^e siècle (figure n° 4).

La composition du tableau est ingénieuse. Au premier plan, la scène est vue de biais, limitée en oblique par la rampe des bougies qui la sépare du parterre en contrebas, tandis que sur une oblique opposée partant de l'angle gauche s'édifient les étages de loges. Le peintre n'a pas omis de placer sur la scène même les fauteuils des grands seigneurs et des petits marquis, en respectant le privilège qu'ils revendiquaient ; le frémissement d'une corbeille de précieuses, qui laisse présager les écarts des amazones de la Fronde, sert de motif à un chatoiement de couleurs vives et contrastées qui répand un air de fête sur le tableau. La volonté du peintre de situer son anecdote « après une représentation de Cinna » apporte un supplément de réflexion. En effet, si l'on admet de placer la gloire au centre du théâtre cornélien, au plus haut brille la gloire magnanime du pardon, de la clémence, en l'occurrence celle manifestée par l'empereur Auguste dans cette tragédie qui s'achemine, à force de grandeur d'âme, vers le meilleur dénouement souhaitable et, pour une fois, heureux. Court a, malheureusement, raté le jeune vainqueur de Rocroi (bataille et tragédie sont de la même année, 1643) ; cet aigle « qui portait la victoire dans ses yeux »¹⁹, tel qu'en deux mots Bossuet sait le peindre, s'avance ici gandin à l'air niais vers le poète, simplement vêtu de noir, coiffé de cette calotte que nous connaissons déjà, sous les traits de la légende romantique, deuxième temps de la célébration du « bonhomme Corneille », bourgeois et puritain. Quinze ans plus tard, le vent balayera cette image : « dépouillé de sa calotte italienne, il ne lui resta que cette tête chauve qui plane au-dessus de tout », comme Chateaubriand le proclame d'un ton superbe et sans réplique, dans la *Vie de Rancé*, en 1844²⁰.

Cette dernière date nous conduit au troisième et dernier temps, marqué par un historicisme à la recherche du vrai visage d'un homme nommé Pierre Corneille. On lit dans un rapport présenté en 1847 par Richard, secrétaire aux Lettres de l'Académie, « que la conservation des portraits des grands hommes est une partie essentielle du culte qui leur est dû », à condition, précise-t-il, qu'ils « portent un cachet irrécusable

18. Aussitôt lithographié par L.-H. Brévière et reproduit dans le *Précis l'Académie*, 1831, en regard de la page 159.

19. Bossuet, « Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé », *Œuvres*, Gallimard/Bibliothèque de la Pléiade, 1961, p. 194.

20. Chateaubriand, *Vie de Rancé*, Gallimard/Folio, 1986, p. 54.

d'authenticité »²¹. Cette exigence induisait à remonter aux sources, c'est-à-dire du vivant des modèles, aux effigies d'après nature et, à défaut d'en posséder, commandait d'en procurer des copies aussi fidèles que possible. À quoi s'emploient deux de nos distingués prédécesseurs : Achille Deville, conservateur du musée des Antiquités, fait copier par un peintre rouennais, Eugène Balan (1809-1858), le *Portrait de Thomas Corneille* (figure n° 5), dont l'original, peint par Jean Jouvenet que Caffieri avait déjà fait reproduire en vue de son buste, se trouvait alors, entré directement par héritage, dans la collection du comte d'Osmoy²² ; le *Précis* de 1847 enregistre que cette « belle copie » due « à la libéralité de M. Deville vient d'enrichir notre galerie » et signale que le D^r Hellis, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, fait « actuellement faire une copie qu'il destine à l'Académie »²³ du *Portrait de Pierre Corneille* (figure n° 6) par Charles Le Brun qu'il possède²⁴. Hellis offrira l'année suivante cette œuvre, peinte par un jeune artiste, Auguste Lebrun, mort prématurément en 1852. Voilà donc l'Académie, qui avait été dépossédée par la Révolution des bustes des deux Corneille, de nouveau propriétaire de leurs effigies, parfaitement respectueuses des originaux du XVII^e siècle, puisque les deux tableaux qui entraient dans sa collection reproduisaient ceux de Le Brun et de Jouvenet, ceux-là mêmes qui avaient inspiré soixante ans plus tôt les bustes de Caffieri. Magnifique exemple de

21. *Précis de l'Académie*, 1847, p. 143.

22. Charles François Romain Le Boeuf, comte d'Osmoy (1827-1894), député républicain de l'Eure et l'un des plus riches propriétaires du département, très compétent dans les questions littéraires et artistiques, plusieurs fois rapporteur du budget des Beaux-Arts. Il a écrit, avec Flaubert et Bouilhet, une grande féerie, *Le Château des cœurs* (1879). Le portrait original de Thomas Corneille par Jouvenet, vendu à la succession du comte d'Osmoy, est passé chez un amateur non identifié. La copie d'atelier conservée au musée du Petit Palais, en provenance du legs Dutuit, a une autre origine.

23. *Précis de l'Académie*, 1847, p. 144.

24. Il pourrait s'agir, car les dimensions concordent, de la copie que Caffieri avait fait exécuter en préparation du buste. La peinture originale de Le Brun, après avoir transité de Fontenelle à la collection de Bouville, puis à la collection d'Osmoy, se trouvait à la fin du XIX^e siècle chez M^{me} Jules Claretie ; perdue de vue durant près d'un siècle, elle réapparaît en vente publique à Paris (hôtel Drouot, 17 novembre 1986, n° 101) mais, restée en mains privées, n'est pas localisée actuellement. Très célèbre en son temps, ce tableau de Le Brun a été gravé à de multiples reprises et il en existe de nombreuses copies, parfois anciennes. « Aucun portrait du poète de *Cinna* n'est comparable à cette toile au point de vue de la vivacité du regard, de l'énergie des traits, de l'éclat et du charme de la physionomie » (Jouin, *op. cit.*, p. 305). – Sur les copies conservées dans la collection du musée des Beaux-Arts de Rouen, on consultera le catalogue de Ph. Malgouyres, *Peintures françaises du XVII^e siècle*, Paris, 2000, p. 101-102. Mais la copie d'après l'original de Sicre que la gravure avait fait connaître, n° 170, p. 189, n'est pas, comme le suppose l'auteur, celle signée par J.-B. Pierre Lebrun, qui appartient à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

patrimoine scrupuleusement reconstitué ! En 1936, elle se félicite de prêter les deux portraits, ainsi que le tableau de Court, à l'exposition municipale consacrée au III^e centenaire du *Cid*. Pourquoi fallut-il qu'en 1972 l'Académie les juge inutiles et décide de s'en séparer, se comportant à tort comme ces héritiers aux abois qui liquident leurs portraits de famille ?... C'est pourtant ce qui arriva, et voici comment. Le portrait de Pierre Corneille copié par A. Lebrun fit partie du lot de quinze tableaux dispersés en vente publique à Rouen, le 24 mai 1972, adjugé 150 F à un amateur particulier ; sa localisation reste inconnue à ce jour²⁵. Le 29 décembre suivant, le portrait de Thomas Corneille copié par E. Balan était cédé pour 200 F au musée Pierre Corneille, Petit-Couronne²⁶, où du moins on a la consolation de le voir.

Par chance, un autre portrait de Pierre Corneille, en buste de trois-quarts vers la droite, sans doute sauvé de la vente grâce à son mauvais état de conservation, survivait, oublié de tous... C'est lui qui va revenir au jour à l'occasion des fêtes du IV^e centenaire, et son histoire, qui n'est pas des plus banales, apportera, en conclusion au récit des heurs et malheurs, une note résolument positive. Cette toile²⁷ en forme de *tondo* (0,65 m de diamètre) porte à l'encre noire à son revers annotation, signature et datation d'un intérêt exceptionnel. On lit : *Pierre Corneille / copie d'après Charles / Le Brun mon bisaïeul / Jean Bte Pierre / Lebrun f. 1806 / du règne de l'empereur / Napoléon le Grand* (figure n° 7). Ces inscriptions sont ainsi commentées par Hellis : « En 1806, un arrière-petit-fils du célèbre Lebrun, voulant témoigner sa gratitude à la Société d'Émulation de Rouen, qui l'avait admis dans son sein, copia lui-même le portrait de Sicre, croyant reproduire l'œuvre de son aïeul. Pour un commissaire du musée Napoléon, l'erreur était lourde ; toujours est-il que je m'en félicite, puisque cela me met à même de vous offrir un fidèle spécimen de cette œuvre curieuse. Quel était ce Sicre ? qu'a-t-il fait ? Je l'ignore. Son travail paraît n'être pas dépourvu d'art, et devoir produire un assez bel effet ; n'eût-il peint que cela, il peut prétendre à l'immortalité. »²⁸

À notre tour d'ajouter peut-être le mot de la fin. Arrivé dans la collection personnelle du D^r Hellis quand celui-ci l'offre à l'Académie en 1847, ce tableau est bien une copie fidèle d'un original vigoureux, peint par François Sicre, entré en 1976 au musée Carnavalet où il est exposé en permanence (figure n° 8). L'attribution à cet obscur portraitiste résulte

25. *Archives de l'Académie*, B 4/19.

26. *Archives de l'Académie*, B 4/19.

27. Restaurée par Catherine Huisse, à l'occasion de son prêt à la belle exposition *Pierre Corneille en son temps*, présentée aux Archives départementales de Seine-Maritime, du 11 novembre au 15 décembre 2006, catalogue par Philippe Priol.

28. E.-C. Hellis, *op. cit.*, p. 170.

d'une gravure signée de Louis Cossin (1627-1686) qui fait nommément référence au peintre – *Sicre pinx. Cossin sculp.* – et reproduit le modèle, inversé et agrandi au format carré²⁹. Né vers 1640, peut-être d'origine hollandaise ou allemande, reçu à l'Académie de Saint-Luc en 1673, Sicre est qualifié sur un acte notarial de « peintre ordinaire du Roy » ; il disparaît en 1705. Quant à son copiste, c'est une figure autrement tapageuse ! Mari éphémère d'Élisabeth Vigée, Pierre Lebrun (1748-1813) affiche une personnalité complexe et parfois ambiguë : marchand plein d'astuce, expert de renom, historien de l'art très estimable, peintre en relation avec ce qui compte de son temps à travers toute l'Europe. Son autoportrait (figure n° 9) révèle un séducteur au visage fin, au regard équivoque³⁰ ; type du parfait « régimiste », il joua un rôle éminent et controversé dans la fondation à Paris du Muséum et dans les pillages qui l'avaient favorisée. Il est permis de douter que pareil connaisseur se soit aussi lourdement trompé sur le modèle qu'il prétendait copier ; n'aurait-il pas plutôt voulu abuser les destinataires du tableau, en affichant une référence plus flatteuse – Charles Le Brun, le peintre de la Galerie des Glaces, de préférence au modeste François Sicre – qui, de surcroît, le mettait lui-même en vedette ?

Nous ne devons pas regretter que le sort nous ait finalement conservé cette seule effigie du poète, septuagénaire, portant perruque, robe noire et rabat au liseré blanc de l'avocat qu'il fut, comme l'a vu, « au coucher du soleil »³¹, un peintre sincère (figure n° 10). Désormais les séances de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen se dérouleront sous le regard attentif et malicieux d'un vieil homme nommé Pierre Corneille³². C'est très précisément cet homme-là que Racine décrit en recevant à l'Académie française Thomas Corneille à la place de son illustre frère : « [...] après avoir paru en maître, et pour ainsi dire régné sur la scène, il venait, disciple docile, chercher à s'instruire dans nos assemblées, laissait, pour me servir de ses propres termes, laissait

29. B. de Montgolfier, « Un portrait du grand Corneille peint par François Sicre », *Bulletin du musée Carnavalet*, 1977, 2, p. 10-12. – De forme ronde, mais un peu plus grand que la copie (0,76 cm de diamètre), il porte une inscription en lettres capitales : PIERRE. CORNEILLE. À supposer que la peinture fût à l'origine telle que la gravure, il faudrait admettre qu'elle était déjà retaillée en *tondo* quand Lebrun la voit en 1806 et la copie suivant cette forme.

30. Peint en 1796 (collection privée, aux États-Unis).

31. L'image est de Jean Schlumberger, au terme de sa belle « promenade anthologique » qui a renouvelé la figure d'un Corneille jeune et plein de sève, *Plaisir à Corneille*, Paris, 1936.

32. Véritable « monument historique », cette toile a été accrochée à la place d'honneur dans le salon de l'Académie, le 6 juillet 2006, exactement trois cent ans et un mois après la naissance à Rouen, rue de la Pie, de Pierre Corneille.

ses lauriers à la porte de l'Académie ; [...] et de tous tant que nous sommes, le plus modeste à parler. » Par contraste, anticipant les siècles à venir, le seul rival que Corneille ait jamais eu, le cruel et génial Jean Racine avait conclu le plus bel éloge qu'on pût entendre sur une vision d'apothéose : « quelque'étrange inégalité que durant leur vie la fortune mette entre (les écrivains) et les plus grands héros, après leur mort cette différence cesse. La postérité [...] fait marcher de pair l'excellent poète et le grand capitaine. »³³ C'était placer au même rang le Grand Corneille et le Grand Condé, couronner des mêmes lauriers « M. le Prince le Héros » et « Corneille le Héros ».

33. « Discours de M. Racine en réponse à celui de M. Thomas Corneille reçu à la place de M. Pierre Corneille son frère, le 2 janvier 1685 », *Choix de discours de réception à l'Académie Française*, tome premier (Demonville, Paris, 1808), p. 36 et 38.



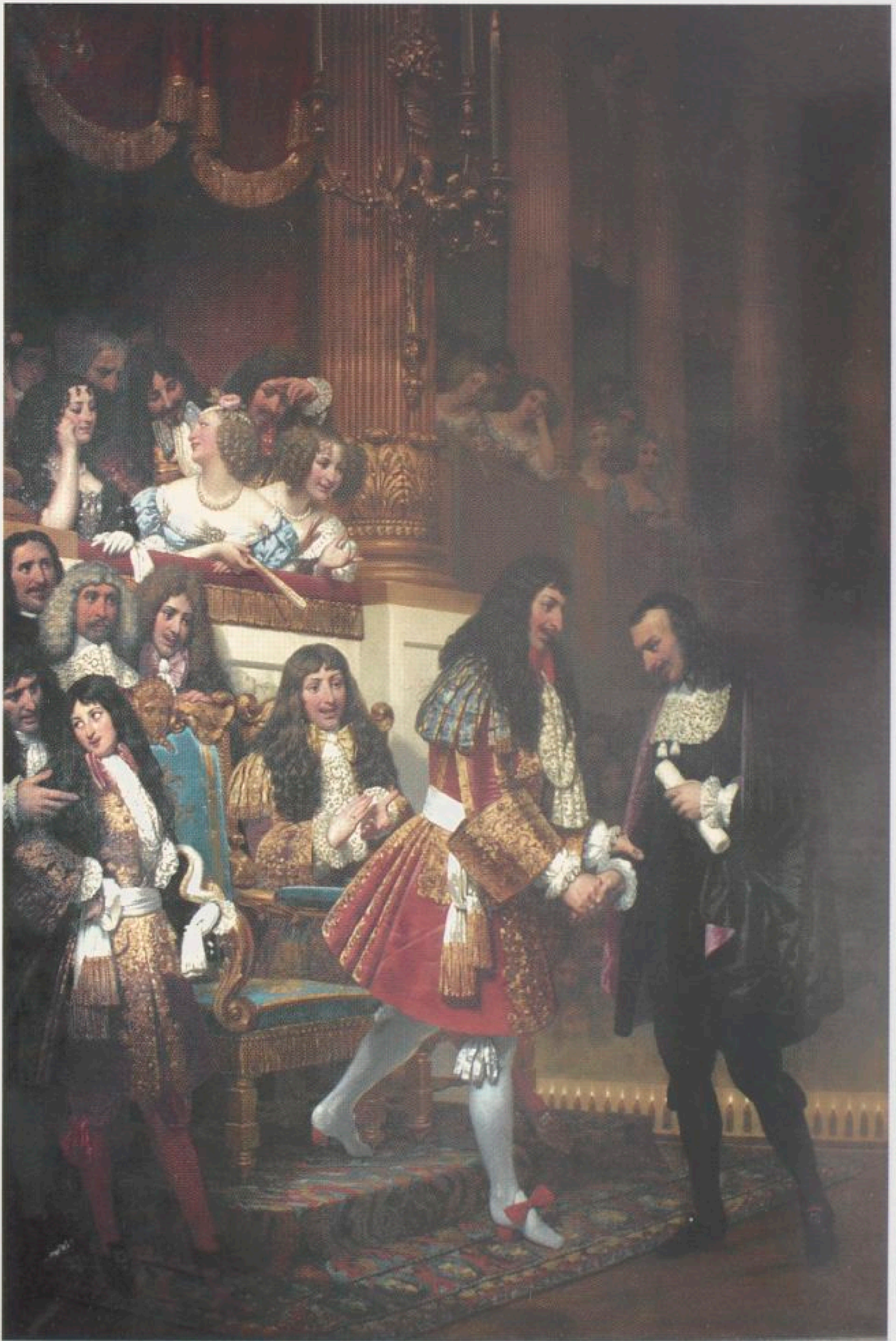
1. *Pierre Corneille*, buste en terre cuite, par Jean-Jacques Caffieri, 1785 (ancienne collection de l'Académie de Rouen ; collection du musée des Beaux-Arts de Rouen).

2. *P. CORNEILLE. FONTENELLE. N. POUSSIN*. Médaille en argent de l'Académie de Rouen, par Alexis-Joseph Depaulis (collection de l'Académie de Rouen).

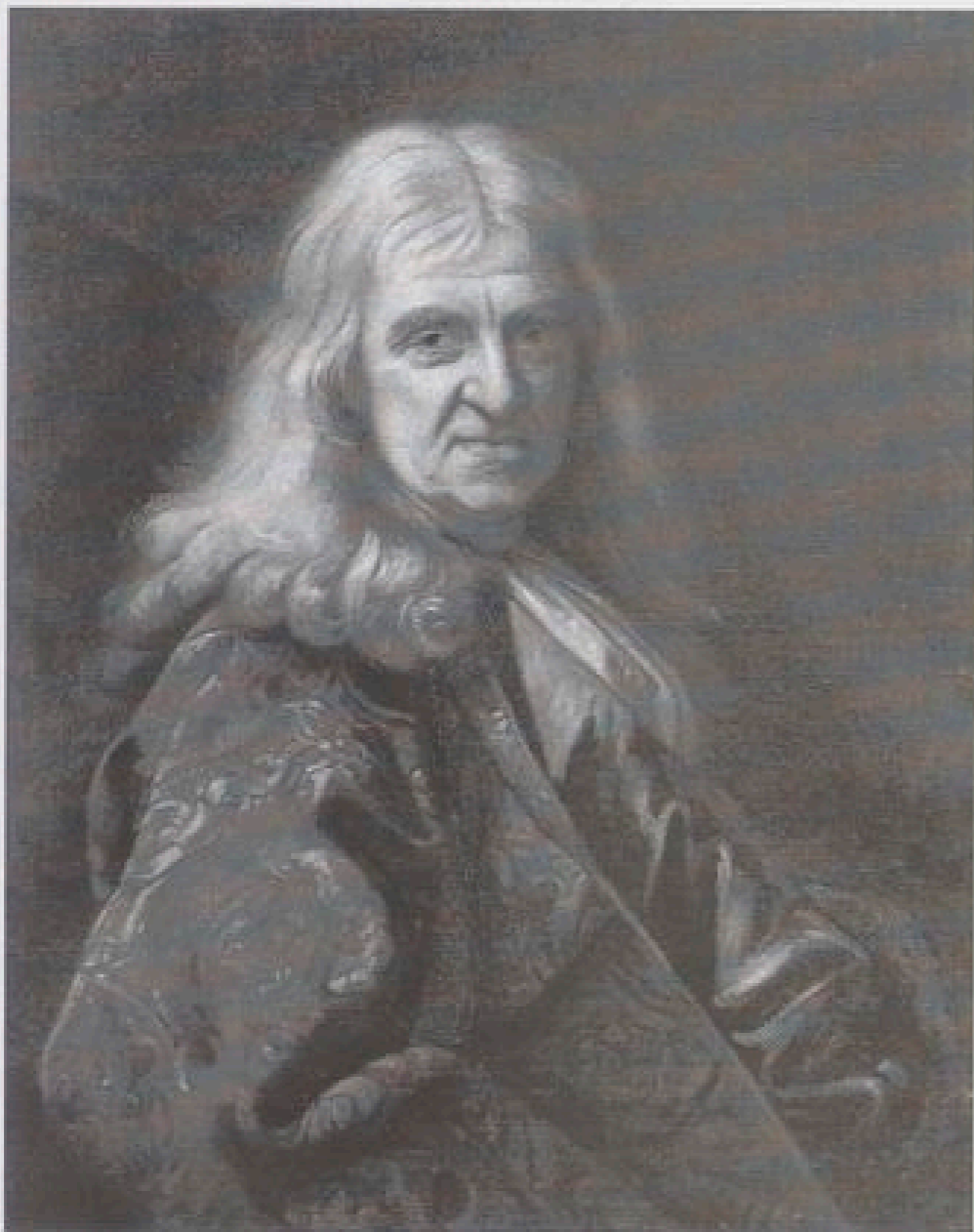




3. *Mémorial Corneille*, par Duvieux, 1821
(Paris, église Saint-Roch).

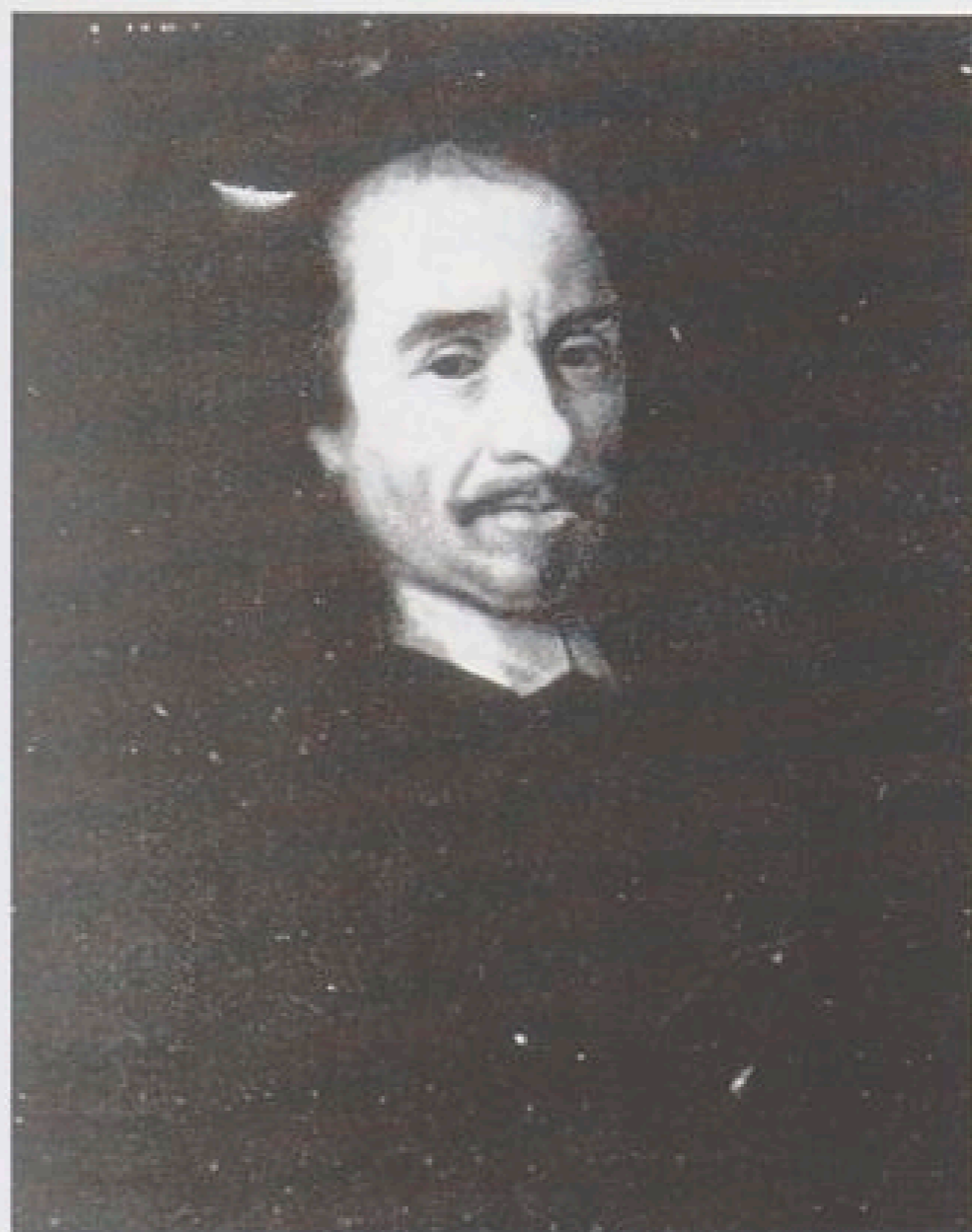


4. *Le Grand Corneille accueilli par le Grand Condé après une représentation de Cinna*, huile sur toile, par Joseph-Désiré Court, 1830 (collection de l'Académie de Rouen).



5. *Thomas Corneille*, d'après Jean Jouvenet, huile sur toile, par Eugène Balan, 1847 (ancienne collection de l'Académie de Rouen ; collection du musée Pierre Corneille, Petit-Couronne).

6. *Pierre Corneille*, d'après Charles Le Brun, huile sur toile, par Auguste Lebrun, 1848 (ancienne collection de l'Académie de Rouen ; localisation actuelle inconnue).



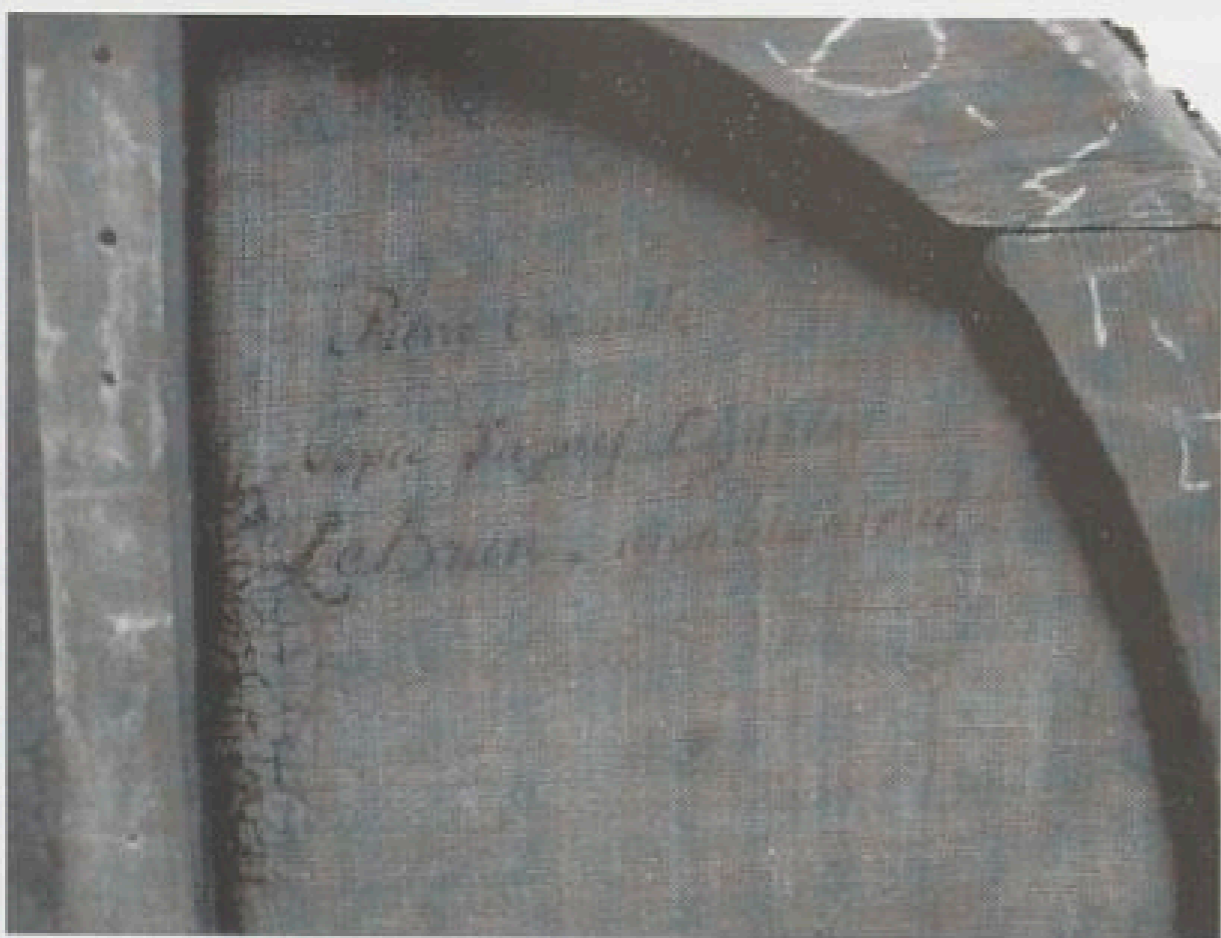
8. *Pierre Corneille*, huile sur toile, par François Sicre, vers 1675-1680 (Paris, collection du musée Carnavalet).



9. *J.-Bte Pierre Lebrun*, huile sur toile, autoportrait, 1796 (collection particulière, États-Unis).



10. *Pierre Corneille*, d'après François Sicre, huile sur toile, par J.-Bte Pierre Lebrun, 1806 (collection de l'Académie de Rouen).



7. Annotation, signature et datation inscrites au revers de la toile de J.-Bte Pierre Lebrun.



Handwritten text or a signature, possibly a date or name, located at the bottom center of the page.

TOCQUEVILLE AUJOURD'HUI

par M. Raymond BOUDON

Professeur émérite à la Sorbonne,

Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques

(Séance du 6 mai 2006)

Je suis très flatté et très heureux d'avoir été convié à évoquer la pensée d'un grand Normand devant l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Tocqueville est l'un des trois auteurs généralement répertoriés dans les histoires des sciences sociales qui m'ont donné un choc intellectuel, que j'ai lus et relus avec une admiration croissante, avec le sentiment de m'instruire un peu plus à chaque lecture, les deux autres étant Max Weber et Émile Durkheim.

J'ai aussitôt éprouvé à la lecture de Tocqueville le sentiment que, en dépit de certains archaïsmes, d'erreurs et de prévisions erronées, il est notre contemporain. D'autres, comme Guizot ou Auguste Comte, occupent aussi une place éminente dans l'histoire de la pensée française du XIX^e siècle. Ils ont eu une influence incomparablement supérieure à celle de Tocqueville. Celle d'Auguste Comte a été profonde en France même, et elle s'est étendue jusqu'au Brésil ou à la Turquie. Kemal Atatürk a déclaré devant la commission chargée d'élaborer le projet de Constitution de 1920 :

Si nous devons être occidentalisés, allons aux fondements de l'Occident [...], aux principes de souveraineté qu'[Auguste Comte] a définis (Plé, 1996).

Tocqueville, lui, n'a exercé que peu d'influence sur le monde des idées et il a connu en France de longues périodes d'oubli. Il n'a guère réussi à convaincre ses compatriotes des vertus du libéralisme. Raymond Aron lui-même, qui a contribué à le remettre sur le marché, se déclarait plus intéressé par « les mystères du *Capital* que par la prose triste et limpide de *La Démocratie en Amérique* » [sic]. Mais, d'un autre côté, on ne lit plus guère Comte ou Guizot que si l'on s'intéresse à l'histoire des idées : on n'y recherche plus des vues ou des manières de pensée qui pourraient nous aider et nous instruire sur les sociétés contemporaines. Ils ont peu à nous dire sur nous-mêmes, alors que Tocqueville témoigne, lui, d'une éternelle jeunesse.

Quel en est le secret ? Pour résumer ma thèse : il a mis en œuvre une manière nouvelle d'analyser les phénomènes politiques et sociaux, une manière qui tranche avec celle de ses contemporains – et de beaucoup des nôtres. Tocqueville était parfaitement conscient d'être un novateur. On le constate facilement à plusieurs de ses déclarations : selon une célèbre formule de l'introduction à la première *Démocratie*, « il faut, écrit-il, une science politique nouvelle » (DAI, 44), utilisant ici une formule qui évoque la *scienza nuova* de Vico ou la « doctrine scientifique de la politique » dont rêvait Auguste Comte (1976 [1822]) : « Les savants doivent aujourd'hui élever la politique au rang des sciences d'observation », avait déclaré Comte. Mais cette « science politique nouvelle », Tocqueville nous laisse clairement entendre que c'est chez lui-même qu'il faut la chercher et pas ailleurs. Il déclare dans ses *Souvenirs* : « Je hais, pour ma part, ces systèmes absolus, qui font dépendre tous les événements de l'histoire de quelques causes premières se liant les unes aux autres par une chaîne fatale, et qui suppriment, pour ainsi dire, les hommes de l'histoire du genre humain. Je les trouve étroits dans leur prétendue grandeur, et faux sous leurs airs de vérités mathématiques » (S, 112). On relèvera la force des mots : « je hais », et la véhémence de la critique. On peut présumer qu'elle visait dans l'esprit de Tocqueville une bonne partie de la pensée sociale et de la philosophie de l'histoire des XVIII^e et XIX^e siècles. Car Tocqueville était familier, directement ou indirectement, avec la pensée de Vico, des physiocrates, des Saint-simoniens, de Victor Cousin et via Victor Cousin de Hegel (Antoine, 2003). Même s'il ne les évoque jamais, il avait vraisemblablement pris connaissance des écrits d'Auguste Comte, de sept ans son aîné. Au moment où sort la première *Démocratie*, les trois premiers volumes du *Cours de philosophie positive* ont été publiés et l'ensemble du *Cours* est disponible lorsque paraît la seconde. Mais Tocqueville prend ses distances par rapport à toutes ces figures marquantes de son temps ou du passé proche, et il leur oppose une tout autre conception de la science politique.

Cette conscience d'être un novateur est toujours présente dans *L'Ancien Régime*, son dernier livre : « Le livre que j'écris n'est pas un livre d'histoire », déclare-t-il dès la toute première phrase de l'avant-propos. Les deux *Démocraties* prennent donc nettement leurs distances par rapport à la philosophie de l'histoire et aux théories abstraites comme celles des physiocrates ou des Saint-simoniens ; *L'Ancien Régime* par rapport à l'histoire de son temps.

L'objectivisme de Tocqueville

Le premier trait remarquable de la « nouvelle science politique » de Tocqueville est l'ambition dont elle témoigne d'obéir au principe auquel Max Weber donnera un nom : le principe de la *Wertfreiheit*, de la « neutralité axiologique ». Selon ce principe, l'observateur qui prétend atteindre le réel tel qu'il est doit faire abstraction de ses valeurs et de ses croyances personnelles. Tocqueville se plie rigoureusement à ce principe, rompant entièrement avec la démarche fortement empreinte de subjectivité d'un Guizot ou d'un Michelet ou avec les *a priori* encombrants des philosophes de l'histoire.

L'exemple de l'analyse tocquevillienne des croyances religieuses

Comme après lui Durkheim (1979 [1912]) et Weber (1999 [1920-1921]), Tocqueville accorde une grande attention aux croyances religieuses : un thème qui paraît plus que tout autre devoir échapper à une perspective objectiviste et auquel il applique pourtant rigoureusement le principe de la neutralité axiologique. En effet, la question à laquelle il cherche à répondre est celle de savoir pourquoi les hommes croient ce qu'ils croient ; pourquoi certains croient une chose et les autres une autre ; pourquoi on croit telle chose dans tel contexte et telle autre chose dans tel autre. Son analyse est vierge de toute théologie ; vierge aussi de toute dénégation dans le style de la philosophie des Lumières, de Feuerbach ou de Marx. Ses propres croyances – un agnosticisme bien tempéré – n'interfèrent en aucune façon avec ses analyses des croyances religieuses. J'évoquerai quelques exemples pour illustrer l'objectivisme de Tocqueville sur ce chapitre.

Ainsi, il soutient que l'Empire romain constituait un terrain favorable à l'expansion du christianisme pour une série de raisons et notamment parce que l'image d'un Dieu unique évoquait facilement dans l'esprit des Romains celle de l'Empereur, parce que l'obligation faite aux citoyens romains de la soumission à l'Empereur évoquait la soumission à Dieu

et que cette obligation s'adressait indistinctement à tous, du haut en bas de l'échelle sociale.

On peut rapprocher cette analyse de celle de Weber, qui s'est interrogé lui aussi sur la question de savoir pourquoi le christianisme avait investi l'Empire romain avec le succès qu'on connaît. Weber avance que le culte de Mithra séduisit les fonctionnaires et les militaires romains parce qu'il évoquait littéralement, dans un registre symbolique, l'organisation de l'Empire. Lorsque ce culte monothéiste venu d'Orient apparut sur le marché des idées religieuses, les militaires et les fonctionnaires s'y convertirent donc plus ou moins facilement, car il leur parlait, alors que la religion polythéiste traditionnelle, à l'origine une religion de paysans, ne leur disait plus grand chose. Le christianisme, qui évoque par bien des aspects le mithraïsme, s'insinua ensuite dans la brèche qu'il avait ouverte. L'analyse de Weber précise et complète celle de Tocqueville, mais obéit au même esprit.

Avec la décomposition de l'Empire romain, observe Tocqueville, le ciel chrétien commence à se peupler d'anges et de saints. Car l'idée de l'égalité de tous devant l'Empereur perd alors de sa vigueur. Elle est remplacée dans l'esprit des gens par un sentiment d'identité locale, voire d'identité ethnique (un peu, si l'on m'autorise ce rapprochement, comme les sentiments d'identité ethnique se sont réveillés dans les Balkans, lorsque le système communiste s'est écroulé) : on vit donc apparaître avec la décomposition de l'Empire romain des entités surnaturelles témoignant de ce réveil des sentiments d'identité.

Ici encore, Weber complétera Tocqueville. Il se pose, lui aussi, la question des raisons pour lesquelles les saints envahissent le christianisme des premiers siècles. Il répond que, à partir du moment où le monothéisme s'est imposé, les paysans s'y convertirent ; mais ils suscitèrent la production d'entités spirituelles rappelant le vieux polythéisme. Car un paysan admet mal que le caractère capricieux des phénomènes naturels puisse être dû à une volonté unique, qu'il voit comme nécessairement dotée d'une certaine cohérence. Le paysan romain accepta plus facilement le christianisme à partir du moment où Dieu fut conçu comme assisté par des entités spirituelles en concurrence les unes avec les autres dont il était possible de solliciter les bienfaits par la prière. Le mot *paganus*, « paysan », a fini par vouloir dire aussi « païen », car les paysans étaient facilement perçus comme ayant importé dans la religion monothéiste l'esprit de l'ancienne religion polythéiste.

Les analyses de Tocqueville et de Weber identifient des schémas explicatifs que la recherche sociologique moderne devait retrouver. Ainsi, Scarlett Epstein (1962) a montré dans une étude classique sur l'Inde du

Sud, que, dans les régions qui connaissent un fort essor économique, où les échanges se multiplient, les croyants tendent à s'identifier à la grande nation. On voit alors apparaître dans les demeures paysannes, à côté des symboles de la modernité – les montres et les bicyclettes dans l'Inde des années 1950 –, des images évoquant les divinités panindiennes. En revanche, dans les régions isolées qui échappent au mouvement de modernisation, ce sont les divinités locales qui continuent de prévaloir.

— Ainsi, les croyances, les changements dans les croyances, le rythme de diffusion des croyances, l'issue du conflit entre systèmes concurrents de croyances religieuses s'expliquent, selon Tocqueville, par l'action de causes que la « nouvelle science » doit chercher à identifier.

— Et ce qui est vrai des croyances religieuses est vrai de tout type de croyances. De même que Tocqueville exclut – autant bien sûr que cela est possible – toute référence à la vérité s'agissant des croyances religieuses, de même il ne se soucie pas de savoir si les croyances philosophiques sont vraies ou fausses, mais seulement d'établir les raisons pour lesquelles tel ou tel type de philosophie s'installe dans tel ou tel type de contexte et de conjoncture. Plus précisément, il y a selon Tocqueville des religions vraies et des religions fausses, et aussi des philosophies vraies et des philosophies fausses ; mais aucune religion ni aucune philosophie ne peut prétendre détenir le monopole de la vérité. C'est pourquoi la validité d'une religion ou d'une philosophie ne peut être la seule cause de son implantation et de sa diffusion.

— Ainsi, Descartes doit son succès, non seulement à son génie, mais à ce que ses idées étaient congruentes avec la diffusion du sentiment d'égalité. Cette diffusion avait été, selon Tocqueville, favorisée par la monarchie absolue qui, en émasculant l'aristocratie, avait nivelé la société. Or, à partir du moment où tous se sentent égaux, ils tendent à se juger également aptes à tirer la vérité d'eux-mêmes. C'est pourquoi la notion de raison prend sens et s'impose de plus en plus fermement à partir du XVII^e siècle, explique Tocqueville. La notion même de raison, le développement d'une philosophie rationaliste, le succès de cette philosophie s'expliquent en fin de compte dans une large mesure par sa congruence avec l'idée selon laquelle l'opinion de chacun mérite d'être prise en compte et discutée.

La seconde *Démocratie en Amérique* à laquelle j'emprunte ces analyses est sans doute le plus profond des trois grands livres de Tocqueville voire le plus difficile et le plus elliptique. Mais un point paraît certain, à savoir qu'il y affirme, comme dans la première *Démocratie* et dans *L'Ancien Régime*, une volonté d'objectivisme sur tous les sujets et notamment sur ceux qui paraissent opposer un défi à ce principe.

Faits symptomatiques et énigmatiques

La science politique nouvelle telle que Tocqueville la voit comporte une *deuxième* intuition majeure. S'agissant des phénomènes politiques et sociaux, certaines analyses donnent l'impression d'en proposer des *explications*, d'autres des *interprétations*. La différence est qu'une explication vise à être convaincante et unique, à disqualifier ses concurrentes, tandis qu'une interprétation accepte de n'être qu'une parmi d'autres. Une explication vise à convaincre ; une interprétation à séduire. Une explication se veut vraie ; une interprétation se veut juste.

Au début du *xx^e* siècle, des théoriciens influents, comme Dilthey ou Rickert, verront dans les sciences morales et politiques des sciences de *l'interprétation*. Ils les opposeront à celles de *l'explication* : aux sciences visant la recherche des causes que sont à leurs yeux les sciences de la nature. Max Weber devait, lui, repousser cette opposition brutale. Les sciences morales et politiques peuvent, à l'instar des sciences de la nature, se donner pour objectif premier d'établir les causes des phénomènes sur lesquels elles se penchent.

Dans cette querelle, Tocqueville se situe par avance du côté qui sera celui de Weber. Lui aussi vise à établir les causes des phénomènes qu'il étudie. Et ses critiques à l'égard des théories qui lui déplaisent reviennent souvent à leur reprocher d'interpréter là où il est plus intéressant et plus pertinent de chercher à expliquer. Ainsi, c'est verser dans l'interprétation que d'imputer le devenir historique ou les différences entre nations à des forces abstraites ou à des facteurs dominants, comme le font par exemple Guizot, les positivistes ou les Saint-simoniens.

Mais Tocqueville va plus loin. Il comprend que l'objectif de l'explication ne peut être atteint que s'agissant de faits précis. Les sciences de la nature le confirment. Les grandes mutations scientifiques sont souvent le produit de discussions sur de « petits » faits. Ainsi, Galilée, pour ne citer que lui, a dû ferrailer avec vigueur pour imposer l'idée que la rotation de la terre sur elle-même n'est pas incompatible avec le fait que la distance parcourue par un projectile dans des conditions initiales identiques est la même, que le tir soit dirigé vers l'Est ou vers l'Ouest (Clavelin, 2004).

D'instinct, Tocqueville a bien senti que, pour parvenir à expliquer des phénomènes sociaux et politiques complexes, il fallait de même les saisir à partir de faits précis. C'est pourquoi ses livres, notamment la seconde *Démocratie* et *L'Ancien régime*, se présentent comme des réponses à une véritable litanie de questions portant sur les raisons d'être de faits précis : pourquoi les Français de la fin du *xviii^e* ne jurent-ils que par la raison, alors que ce n'est pas le cas des Anglais ? Pourquoi la métaphore

du « hobereau » se répand-elle en France si facilement et si rapidement à la fin du XVIII^e siècle ? Pourquoi les Américains sont-ils plus religieux que les Français ? Pourquoi un même mot, gentilhomme et *gentleman*, a-t-il des significations aussi différentes en français et en anglais (AR, 123) ? Pourquoi les philosophes français sont-ils plus influents en France que les philosophes anglais en Angleterre ? Pourquoi la carte géographique de la France fait-elle apparaître une proportion très importante de petites villes par rapport à une carte de l'Angleterre (AR, 113) ? On peut sans exagération affirmer, je crois, que la seconde *Démocratie* comme *L'Ancien Régime* se caractérisent par le fait que les vues générales que Tocqueville y élabore sont fondées sur une multitude d'analyses portant sur des faits précis de ce type. Il y a dans cette démarche, non seulement une stratégie de recherche efficace, mais aussi l'effet du goût pour l'observation dont Tocqueville témoigne, notamment dans ses récits de voyage. Dans ses notes de voyage en Angleterre, il s'interroge sans parvenir à proposer une réponse sur la raison pour laquelle les Lords ont conservé des modes d'autrefois un attribut prosaïque : la perruque (VA, 419).

Tous les faits que Tocqueville rassemble, dans la seconde *Démocratie* aussi bien que dans *L'Ancien Régime*, ont donc deux traits en commun : ils sont précis, à l'image de ceux sur lesquels se penchent les sciences de la nature. D'autre part, ce sont généralement des données comparatives. Or les faits en question sont précis parce qu'ils résultent d'une comparaison. Un énoncé comme « les philosophes ont beaucoup d'influence » est vague. En revanche, la proposition selon laquelle les philosophes français ont plus d'influence à la fin du XVIII^e siècle que les philosophes anglais repère un fait précis. Le comparatisme de Tocqueville repose en fin de compte sur l'observation que la méthode comparative représente un moyen efficace pour parvenir à se donner des objets bien définis. Et s'il adopte cette stratégie, c'est parce qu'il a une conception explicative et non interprétative des phénomènes socio-historiques : parce qu'il vise à l'explication scientifique plutôt qu'à l'interprétation « littéraire ».

À l'appui de cette idée, on peut rappeler qu'il a dénoncé avec rudesse, dans ses *Souvenirs* notamment, l'esprit littéraire qui inspire souvent l'analyse des phénomènes sociaux et politiques ou que, dans une lettre à Gustave de Beaumont de novembre 1836, il n'hésite pas à rapprocher son entreprise de celle de Cuvier, indiquant bien par là qu'il la voyait comme de caractère scientifique (CGB, 175). D'autre part, il a insisté en des termes presque provocants sur l'importance du comparatisme : « Quiconque n'a étudié et vu que la France ne comprendra jamais rien, j'ose le dire, à la Révolution française » (AR, 68). On ne saurait être plus affirmatif.

Non seulement Tocqueville se donne pour objectif d'expliquer des faits précis, mais il y parvient. Je me borne ici à reprendre à titre

d'illustration trois des exemples tirés de *L'Ancien Régime* auxquels je faisais allusion il y a un instant.

– Il est frappé par le fait que la carte géographique de la France fasse apparaître un contraste saisissant avec une carte de l'Angleterre, s'agissant de la distribution des villes en fonction de l'importance de leur population, la France comportant une proportion beaucoup plus grande de petites villes que l'Angleterre. L'une des causes majeures de ce phénomène, explique-t-il, est que ces petites villes ont été peuplées par des propriétaires fonciers à qui l'installation en ville a permis d'échapper à la taille et qui quittent leurs terres, le plus souvent pour occuper un emploi public. Car la centralisation administrative française fait que les emplois publics sont nombreux et que quiconque en a les moyens rêve d'occuper une charge officielle et, ainsi, de voir retomber sur lui une parcelle du prestige et du pouvoir d'un État perçu comme tout puissant.

– Pourquoi la métaphore du « hobereau », mot qui désigne « le moins gros des oiseaux de proie », s'introduit-elle tout à coup dans la langue et s'impose-t-elle durablement (*AR*, 155) ? Parce qu'elle résume de façon incomparable les relations que le paysan français ou le bourgeois de la fin du XVIII^e siècle entretiennent avec les nobles qu'ils côtoient. Comme les nobles fortunés ont acheté des charges royales et se sont installés en ville voire à la Cour, ceux qu'ils rencontrent sont surtout des nobles désargentés, d'autant plus à cheval sur leurs prérogatives qu'elles représentent pour eux la seule manière de se faire valoir.

– Pourquoi les mots gentilhomme et *gentleman*, qui sont les mêmes, n'ont-ils pas du tout le même sens ? Le mot *gentilhomme* évoque l'idée d'une caste à laquelle on appartient par la naissance, dans laquelle il est difficile d'entrer et qui adopte un comportement d'exclusion à l'endroit de ceux qui n'appartiennent pas à la caste ; le mot *gentleman* désigne, lui, une manière de se comporter évoquant l'idée de la supériorité, mais aussi le sentiment que ladite supériorité, étant de caractère moral, est en principe accessible à tous. Tocqueville décrypte dans cette différence de signification le contraste entre un corps qui s'est replié sur lui-même sous l'effet de divers facteurs, notamment d'une politique royale inspirée par la volonté de tenir la noblesse en laisse, et un corps qui, en raison notamment des institutions représentatives mises en place en Angleterre, a pris part à la modernisation du pays aux côtés de la bourgeoisie.

Lois conditionnelles

La méthodologie de Tocqueville comporte encore un *troisième* aspect essentiel qui explique la modernité de ses analyses. Dans leurs écrits de méthodologie des sciences sociales, Weber, Popper ou Hayek ont

développé l'idée que l'un des objectifs des sciences sociales – un objectif qui justifie leur autonomie par rapport à l'histoire – est d'établir des lois conditionnelles – des lois de forme « si A, alors B » – et ils ont précisé qu'une loi de cette sorte ne peut être considérée comme plausible qu'à partir du moment où l'on peut la regarder comme le produit de motivations et de raisons psychologiques *compréhensibles* de la part des individus concernés.

La mise au jour de lois conditionnelles est clairement une dimension importante de la science économique, qui en a établi une multitude. Exemple : si l'on bloque les loyers, on risque de provoquer un rétrécissement du marché de la location : si A, alors B. Ce mécanisme apparaît comme crédible parce que la relation causale entre A et B est le produit de motivations et de raisons compréhensibles de la part des acteurs concernés.

L'identification de mécanismes de forme « si A, alors B » est un objectif essentiel, non seulement pour l'économie, mais pour toutes les sciences sociales. Un Durkheim en était parfaitement conscient. Dans son étude sur le suicide, il en propose et en vérifie statistiquement un très grand nombre. Par exemple : contrairement à ce qu'on pourrait s'attendre à observer, en période de crise politique grave, les taux de suicide tendent sous des conditions générales à baisser, parce que les candidats au suicide sont momentanément incités à détourner le regard de leurs problèmes personnels.

En tout cas, on est impressionné par le nombre des lois conditionnelles que Tocqueville met en évidence, dans la seconde *Démocratie* particulièrement.

L'égalité

Je me contente de rappeler une loi déjà évoquée. L'égalité favorise l'esprit critique, car « dans ces temps d'égalité [...], c'est en eux-mêmes ou dans leurs semblables [que les hommes] cherchent d'ordinaire les sources de la vérité » (*DAII*, 434). Favorisant l'esprit critique, l'égalité favorise par là même l'institutionnalisation et le développement de la science. Mais elle favorise aussi le développement du scepticisme.

Autre loi : les sociétés « démocratiques » se caractérisent par le fait que la compassion se développe et que « le droit des gens s'adoucit », car :

Quand les rangs sont presque égaux, tous les hommes ayant à peu près la même manière de penser et de sentir, chacun d'eux peut juger en un moment des sensations de tous les autres. [...] Il n'y a donc pas de misère qu'il ne conçoive sans peine (*DAII*, 541).

La production intellectuelle est, elle aussi, affectée par l'égalité. Cette dernière favorise les ouvrages témoignant d'une recherche du succès facile, ceux qui apparaissent remarquables davantage par leur nouveauté que par leur profondeur, par leur côté provoquant que par leur justesse. On recherche les livres qui cherchent à étonner – à « déranger », dirions-nous aujourd'hui : « Dans les démocraties », les lecteurs « aiment les livres qui se lisent vite [...] Il leur faut surtout de l'inattendu et du nouveau » (*DAII*, 467).

Autre loi : la complexité caractéristique des sociétés démocratiques entraîne que l'*homo democraticus* a tendance à apprécier les idées générales et abstraites qui lui fournissent à moindres frais des repères lui permettant de s'orienter. Tocqueville annonce ici la prolifération des mots en *-isme*, caractéristique de la pensée moderne. En évoquant le goût des modernes pour les idées abstraites et générales, il songe sans doute aux positivistes ou aux socialistes. Tous le hérissent par leur prétention à enfermer la complexité des processus sociaux et politiques dans des formules simples. En même temps, il s'explique fort bien ce simplisme.

L'égalité affecte le style de la discipline historique elle-même. L'historien des époques aristocratiques a tendance à attribuer les grands événements à l'influence des grands hommes, explique-t-il. À l'inverse, l'historien des époques démocratiques a tendance à faire des masses anonymes les acteurs principaux de l'histoire. Il est bien possible que Tocqueville pense ici à Michelet.

Autre loi : l'*homo democraticus* veut que ses désirs soient immédiatement satisfaits. Il vit dans l'instant ou dans le futur immédiat. Ne plaçant plus ses espoirs dans le long terme, il veut satisfaire ses moindres désirs. L'importance du présent grandit à ses yeux aux dépens de l'avenir.

Autre loi, la plus célèbre sans doute : l'égalité favorise l'individualisme, c'est-à-dire le repli de l'être humain sur lui-même et le petit groupe de ses proches.

Autre loi : l'égalité exerce une action dissolvante sur la famille (*DAII*, 559), en raison de la croissance de la mobilité sociale et géographique, et aussi de l'individualisme croissant.

Dans la seconde *Démocratie*, Tocqueville identifie les lois de type « si A, alors B » qu'il met en évidence à partir d'une comparaison entre sociétés « aristocratiques » et sociétés « démocratiques ». Cette stratégie comparatiste révèle ici toute son efficacité : elle lui permet d'expliquer nombre de traits spécifiques, non seulement des sociétés « démocratiques », mais des sociétés « aristocratiques ».

L'honneur, explique-t-il, est un sentiment caractéristique des sociétés « aristocratiques » : « Il existe, entre l'inégalité des conditions et ce que

nous avons appelé l'honneur, un rapport étroit et nécessaire » (*DAII*, 593). Tocqueville suit ici Montesquieu. Le sentiment de l'honneur s'appuie sur une relation hiérarchique entre groupes supposés respectivement supérieurs et inférieurs. Il est corrélatif d'un sentiment d'appartenance au groupe que nous désignons par le pronom *nous* et d'un sentiment d'exclusion de ceux que nous désignons par le pronom *eux*.

Lorsque prévalent des structures hiérarchiques caractéristiques des sociétés aristocratiques, apparaissent des comportements qui heurtent l'homme démocratique. Ainsi, nous sommes scandalisés, indique Tocqueville, par le fait qu'un Américain se juge déshonoré à l'idée d'épouser une noire, mais voit beaucoup moins d'inconvénient à abuser d'elle : « débaucher une fille de couleur nuit à la réputation d'un Américain ; l'épouser le déshonore » (*DAII*, 586).

Cet exemple indique que des traits « aristocratiques » peuvent fort bien se glisser dans une société « démocratique » comme dans la société américaine de son temps. Tocqueville pratique par avance ici la méthode wébérienne des *types idéaux*. Les notions de « société démocratique » et de « société aristocratique » décrivent en d'autres termes des types conceptuels purs qui se mélangent dans la réalité.

Cela me conduit à évoquer un dernier exemple, particulièrement important, de toutes ces lois que propose la seconde *Démocratie*. Dans le contexte des sociétés aristocratiques caractérisées par la hiérarchisation des groupes, l'idée de l'unité du genre humain, de l'égale dignité de tous ne saurait prospérer :

Lorsque les conditions sont fort inégales [...] on dirait qu'il y a autant d'humanités distinctes qu'il y a de classes [...] on n'envisage jamais que certains hommes et non pas l'homme (*DAII*, 437).

D'où le fait que l'esclavage ait été longtemps considéré comme normal dans les sociétés « aristocratiques ». D'où aussi le fait qu'il tende à être discrédité à partir de la fin du XVIII^e siècle avec l'affirmation du caractère « démocratique » des sociétés modernes. Ce qui n'implique pas qu'il ne continue pas à être pratiqué. D'où enfin le fait que les peines appliquées aux délinquants soient plus cruelles dans les sociétés « aristocratiques » que dans les sociétés « démocratiques », comme on le constate aujourd'hui encore.

Processus diachroniques

La « nouvelle science politique » que Tocqueville illustre admirablement par son œuvre même se veut donc objectiviste, comparatiste

et attachée à un objectif qui l'éloigne de l'histoire, de la philosophie de l'histoire, et la rapproche plutôt de l'économie : celui de la mise en évidence de lois conditionnelles. Mais, et c'est un *quatrième* trait de sa méthodologie que je voudrais souligner, dans la seconde *Démocratie* et dans *l'Ancien Régime*, il identifie non seulement des lois conditionnelles de forme « si A alors B », mais des processus plus complexes se développant dans le temps et combinant des mécanismes élémentaires. Je distinguerai trois figures.

En premier lieu, celle des *processus à dynamique exogène*. Ces processus se caractérisent par le fait qu'une évolution des données contextuelles incite à la production d'une suite d'innovations allant dans le même sens. Un exemple illustre bien ce type de processus. L'égalité favorise le libre examen, nous dit Tocqueville. Mais cet effet s'est déployé dans le temps. Ainsi, Luther a limité sa critique aux institutions religieuses. Car il pouvait s'en prendre au Vatican, mais non se heurter aux princes allemands sur l'appui desquels il devait compter : le contexte ne l'encourageait pas à sortir de ce cadre. Descartes ira ensuite dans le même sens que Luther, mais le contexte lui permettra d'aller plus loin. Il soumettra toute croyance à l'autorité de la raison, en exceptant seulement la croyance en Dieu. Puis vint Voltaire. Son message prolonge celui de Descartes. Mais il écrit dans un contexte qui l'encourage cette fois à soumettre toute croyance à l'empire de la raison, sans en excepter les croyances religieuses. Le message de ces trois grands innovateurs en idées est semblable : il affirme le droit de chacun à juger par lui-même ; il installe la notion de raison comme une notion centrale ; il plaide pour les droits de la raison. « Qui ne voit que Luther, Descartes et Voltaire se sont servis de la même méthode » (*DAII*, 430). Mais « l'état social » fait que, de Luther à Voltaire, le message s'applique à des sujets de plus en plus vastes. C'est pourquoi l'égalité a permis au luthéranisme de s'imposer face au catholicisme, et aux Lumières de s'imposer face au christianisme. C'est pourquoi ce que Nietzsche appellera « la mort de Dieu » et Weber, plus sobrement, le « désenchantement du monde » a, selon Tocqueville, quelque chose d'inéluctable : la religiosité n'est pas, selon lui, appelée à disparaître, mais à prendre une tournure immanentiste et bricolée, ce que l'on constate effectivement aujourd'hui.

Une deuxième figure mise en évidence par les analyses de Tocqueville est celle des *processus circulaires*, ceux où les effets d'une cause viennent renforcer l'action de la cause en question. La cybernétique parlerait d'effet de rétroaction (*feedback*). L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit ici est celui de l'autorenforcement de la demande d'égalité : plus l'égalité se développe, plus elle renforce la

demande d'égalité. Plus l'égalité croît, plus les inégalités sont perçues comme inacceptables :

Quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de niveau, les moindres le blessent. C'est pour cela que le désir de l'égalité devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est plus grande (*DAII*, 522).

La troisième figure, qui envahit l'ensemble de la seconde *Démocratie*, est celle des *processus en cascade* ou, si l'on veut, des *processus de réaction en chaîne* : A favorise B, mais aussi C, mais aussi D ; B de son côté favorise C, mais aussi E, mais aussi F, etc.

Ainsi, la complexité croissante des sociétés démocratiques et la perte des repères religieux qui sont des conséquences du déploiement de l'égalité entraînent à leur tour une demande, celle de l'identification de nouvelles sources d'autorité. Car un individu ne peut se déterminer à l'aide de sa seule raison que sur un nombre très restreint de sujets :

Il n'y a pas de si grand philosophe dans le monde qui ne croie un million de choses sur la foi d'autrui » (*DAII*, 433).

Sur beaucoup de sujets, l'individu doit donc faire appel à une autorité qu'il ait des raisons de reconnaître comme telle. De surcroît, plus le savoir s'enrichit et plus les sociétés se compliquent, plus cette demande s'intensifie.

À partir du moment où cette autorité n'émane plus des institutions traditionnelles, d'où peut-elle provenir ? Les repères des sociétés modernes sont, sur tous les sujets de caractère non strictement technique, fournis par « l'opinion », explique Tocqueville : « C'est de plus en plus l'opinion qui mène le monde », déclare-t-il dans la seconde *Démocratie* (*DAII*, 434). « Ce sont les gros lieux communs qui mènent le monde », répète-t-il sept ans plus tard dans un important discours prononcé devant l'Académie des Sciences morales et politiques (*DASMP*, 1216). Tocqueville identifie ici le mécanisme générateur de ce que nous appelons nous-mêmes le « politiquement correct », l'« historiquement » ou le « moralement correct ».

Processus cumulatifs : le développement de l'égalité

Le moment est venu d'évoquer le processus cumulatif qui domine toute la seconde *Démocratie* : l'affirmation de plus en plus insistante

de l'égalité au cours du temps. Ce déploiement continu de l'égalité a provoqué en lui, confesse Tocqueville, une « terreur religieuse ». D'où provient-il ?

Tocqueville évoque à ce propos la main de Dieu et feint de ne pas en comprendre les desseins (*DAII*, 658). Pourquoi l'« l'Être tout puissant et éternel » veut-il cette égalisation ? On comprend les réserves de Tocqueville. Elles sont abondamment déclinées à travers toute la seconde *Démocratie*. L'égalisation entraîne des effets positifs, comme l'adoucissement des mœurs, mais aussi des effets négatifs, comme le repli de l'individu sur lui-même ou l'apparition d'une production culturelle vulgaire et superficielle. Ce que Tocqueville ne comprend pas, c'est pourquoi il faudrait se féliciter de ces effets. Le fait que l'apparition de produits culturels de valeur douteuse soit un trait de la modernité n'entraîne pas qu'on doive s'extasier devant eux. Aucune attitude n'est plus éloignée de Tocqueville que l'approbation inconditionnelle de tout état de choses existant. Tocqueville n'aurait sans doute pas été surpris que le tag soit élevé au rang de l'un des Beaux-Arts, mais il est peu probable qu'il ait cédé à leur charme.

En dépit de ce qu'il cherche à faire entendre, Tocqueville sait fort bien d'où provient la tendance à l'égalisation. Elle reflète la demande de reconnaissance caractéristique de la nature humaine et aussi le « goût naturel et instinctif que tous les hommes ressentent pour le bien-être ». En effet, dès qu'un individu ou un groupe a l'impression qu'il est en mesure d'améliorer sa position, d'accroître son bien-être ou d'obtenir d'autrui la reconnaissance de sa dignité, il cherche à agir en conséquence. Le même mécanisme tendant à se répéter indéfiniment, l'égalité est vouée à se développer. C'est en ce sens qu'on peut évoquer la Providence : les processus sociaux qui tendent vers un approfondissement constant de l'égalité trouvent leur cause ultime en des désirs fondamentaux inscrits dans la nature humaine. On peut les canaliser. Il est vain de vouloir les neutraliser.

Qu'est-ce qu'une bonne théorie ?

Un *cinquième* point essentiel de la méthodologie de Tocqueville me paraît enfin digne d'être relevé. Il démontre à travers ses analyses et ses remarques critiques sur ses contemporains, historiens ou philosophes de l'histoire, qu'il a médité sur la question de savoir ce qu'est une *bonne théorie* explicative. Ses conceptions à ce sujet annoncent ici encore celles des meilleurs philosophes des sciences sociales.

Une bonne théorie, c'est d'abord, selon Tocqueville, une théorie qui explique un phénomène social en en faisant la conséquence de comportements *compréhensibles* de la part des individus concernés.

Un point essentiel étant de mettre en évidence les ressorts psychologiques des acteurs sociaux, il faut d'autre part se contenter de la psychologie ordinaire, de la psychologie qu'on utilise dans la vie de tous les jours ; bref, de la psychologie d'Aristote ou des moralistes du xvii^e siècle : la seule qui puisse légitimement viser à entraîner la conviction.

Tocqueville applique en résumé d'instinct et par avance la méthodologie que, à la suite de Weber et de Schumpeter, on qualifie d'« individualisme méthodologique ». Elle le conduit aux antipodes d'Auguste Comte (1976 [1822]), pour qui il existe « une absolue nécessité de séparer l'étude des phénomènes collectifs de l'espèce humaine de celle des phénomènes individuels ». Cette méthodologie « individualiste » amène Tocqueville à traiter par exemple tout différemment de Guizot les thèmes mêmes qu'il lui emprunte. Ainsi, dans la 14^e leçon de son *Histoire de la civilisation en Europe*, Guizot attribue les différences de style entre la philosophie politique française et anglaise à un contraste entre le « génie » des deux pays. Tocqueville reconnaît l'existence de ces différences, mais il les explique non par des forces occultes (comme le prétendu « génie » qu'évoque Guizot), mais par le caractère encore très aristocratique de la société anglaise au xviii^e siècle : le principe d'égalité étant moins présent chez les Anglais de cette époque, pour des raisons tenant à l'histoire des deux pays et au fait notamment que la monarchie anglaise n'a pas cherché à laminer l'aristocratie ; une théorie politique se donnant comme éléments de base des citoyens abstraits, indifférenciés et égaux entre eux, comme le *Contrat social* de Rousseau, ne leur dit pas grand chose.

C'est parce qu'il a en tête une méthodologie qui voit dans la compréhension du comportement, des représentations et des croyances des individus une phase essentielle de toute analyse que Tocqueville repousse avec véhémence les théories mécaniques des philosophes de l'histoire, des historiens et des théoriciens sociaux de son temps. Il voit bien qu'opposer le « génie anglais » au « génie français », comme le fait Guizot, c'est confondre la rhétorique et la science, l'esprit littéraire et l'esprit scientifique. Je note en passant que cet avertissement garde toute son actualité : lorsque nous expliquons par exemple l'impopularité du libéralisme en France à partir d'une opposition entre la « culture anglo-saxonne » et la « culture française », nous faisons du Guizot, pas du Tocqueville. J'emprunterai à Tocqueville deux exemples pour illustrer l'efficacité de sa conception de ce que doit être une bonne théorie explicative : sa théorie de l'exception religieuse américaine et sa théorie du blocage de la société française.

L'exception religieuse américaine

Le phénomène de l'exception religieuse américaine s'explique d'abord par le fait que la religion est à l'origine de la fondation des États-Unis. Mais l'explication est insuffisante aux yeux de Tocqueville :

En Amérique, la religion s'est, pour ainsi dire, posé elle-même ses limites : l'ordre religieux y est resté entièrement distinct de l'ordre politique, de telle sorte qu'on a pu changer facilement les lois anciennes sans abandonner les anciennes croyances » (*DAII*, 431).

Elliptique ici comme dans d'innombrables autres passages, Tocqueville ne juge pas nécessaire de préciser en quoi la religion américaine « s'est posé ses limites ». On peut cependant tenter de reconstituer sa pensée à partir du contexte.

La religion américaine « s'est posé ses limites », notamment parce que la multitude des sectes protestantes a contribué à accentuer les aspects moraux du christianisme aux dépens de ses aspects dogmatiques. Car les sectes protestantes américaines se distinguent du point de vue du dogme, mais elles se confondent largement dans leurs enseignements moraux. Ce caractère surtout moral du dénominateur commun, si l'on peut dire, du protestantisme américain a contribué à éviter les conflits entre science et religion qui caractérisent d'autres contextes, et notamment le contexte français. D'autre part, la multitude des Églises protestantes américaines a fait qu'elles ne pouvaient chercher à se confronter avec l'État, à la différence des Églises en situation de monopole. Enfin, la séparation de l'Église et de l'État, acquise dès les débuts de la nouvelle nation, mettait les Églises américaines en garde contre toute tentation politique.

Parce qu'elles se sont ainsi « posé des limites », les institutions religieuses américaines ont pu conserver une activité importante dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la solidarité, fonctions dont en France elles devaient être largement dépossédées au profit de l'État. La religion reste en conséquence beaucoup plus présente dans la vie quotidienne de l'Américain que de l'Anglais ou du Français.

En Angleterre, les progrès de l'irréligion sont dus notamment, explique Tocqueville, à ce que l'Église anglicane est « devenue un parti politique » (*VA*, 446) : une prétention que les sectes protestantes éclatées des États-Unis ne pouvaient nourrir et dont le principe de la séparation de l'Église et de l'État les dissuadait.

Rapprochées les unes des autres, ces analyses contribuent puissamment à expliquer une donnée toujours observable aujourd'hui, à savoir que, selon toutes les enquêtes, les Américains apparaissent comme

beaucoup plus religieux que les Anglais, et les Anglais plus religieux que les Français (Inglehart *et al.*, 1998 ; Boudon, 2002).

La société bloquée

On peut en second lieu évoquer une théorie qui s'applique, non seulement à la France de Tocqueville mais, dans une certaine mesure du moins, à celle d'aujourd'hui. La centralisation administrative caractéristique de la France a pour conséquence qu'elle emploie un grand nombre de fonctionnaires, plus grand en tout cas que l'Angleterre, le pôle de comparaison de Tocqueville dans *L'Ancien régime*. Sous l'Ancien régime, les besoins financiers de l'État et la pratique de la vente des charges accentuent cette tendance. Sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire, d'autres causes produisent les mêmes effets : le nombre de fonctionnaires croît avec l'extension des fonctions de l'État :

Non seulement le pouvoir du souverain s'est étendu [...] dans la sphère entière des anciens pouvoirs ; celle-ci ne suffit plus pour le contenir ; il la déborde de toutes parts et va se répandre sur le domaine que s'était réservé jusqu'ici l'indépendance individuelle (*DAII*, 639).

Dans notre vocabulaire contemporain : l'État se contente de moins en moins de ses fonctions régaliennes ; dans toutes sortes de domaines, il se substitue à l'initiative privée. Il en résulte bien sûr une inflation des emplois publics.

À mesure que les attributions du pouvoir central augmentent, le nombre des fonctionnaires qui le représentent croît (*DAII*, 639, note).

Cette accentuation constante de la centralisation administrative engendre des effets en cascade. En premier lieu, la formation d'une classe toute puissante, se superposant aux institutions politiques :

Les fonctionnaires administratifs, presque tous des bourgeois, forment déjà une classe qui a son esprit particulier, ses traditions, ses vertus, son honneur, son orgueil propre. C'est l'aristocratie de la société nouvelle [...] (*AR*, 106).

L'omnipotence de l'État français fait ensuite que les citoyens en attendent tout :

Personne n'imagine pouvoir mener une affaire importante si l'État ne s'en mêle (*AR*, 110)

Le gouvernement ayant pris ainsi la place de la Providence il est naturel que chacun l'invoque dans ses nécessités particulières (*AR*, 111).

On reproche [au gouvernement] jusqu'à l'intempérie des saisons (*AR*, 112).

Se mettre à l'aise aux dépens du trésor public [...] paraît [aux citoyens] être [...] la voie la plus aisée et la mieux ouverte à tous pour sortir d'une condition qui ne leur suffit plus (*DAII*, 599).

Mais l'effet le plus inattendu du degré élevé de centralisation et de bureaucratisation qui caractérise la France est peut-être le suivant : théoriquement, un gouvernement adossé à un État aussi imposant devrait être fort ; dans la pratique, il est condamné à la faiblesse. Fort, il l'est par l'extension de ses prérogatives ; faible, il l'est notamment parce qu'il est incapable de faire passer une mesure qui heurterait les fonctionnaires.

De surcroît, la toute-puissance de l'administration engendre une attitude revendicative et querelleuse des agents de l'État à l'endroit du pouvoir politique :

[...] Le gouvernement finit nécessairement par rencontrer une opposition permanente ; car sa tâche est de satisfaire avec des moyens limités des désirs qui se multiplient sans limites (*DAII*, 599-600).

En France, le principal obstacle à l'innovation politique est donc, si l'on accepte de traduire en termes modernes l'analyse de Tocqueville, le corporatisme des fonctionnaires. D'où le corollaire que Tocqueville ne tire pas explicitement, mais qui résulte directement de son analyse, que la bonne méthode pour un gouvernement soucieux de réforme est de faire appel à l'opinion publique contre les corporatismes. C'est effectivement ce qu'on fait dans les dernières décennies les grands réformateurs libéraux des sociétés occidentales.

En tout cas, Tocqueville n'aurait pas été surpris par le fait que tout gouvernement français a, aujourd'hui encore, bien du mal à faire prévaloir l'intérêt général contre les intérêts corporatistes de ses agents, éducateurs, électriciens, gaziers ou cheminots :

C'est, écrit-il, un spectacle qui frappe [...] de voir comme ce gouvernement si envahissant [...] demeure interdit à la moindre résistance [...] et

comme alors il s'arrête, il hésite, parlemente, prend des tempéraments et demeure bien en deçà des limites naturelles de sa puissance (AR, 145).

Le savant et le politique

J'ai insisté ici sur la conception que Tocqueville se fait de la « nouvelle science politique ». C'est notamment parce qu'il a observé d'un œil critique les théories développées de son temps en matière de sciences morales et politiques qu'il a proposé des analyses profondément novatrices et dont il était parfaitement conscient qu'elles l'étaient. Tocqueville a compris qu'une science politique de caractère scientifique suppose qu'on explique les phénomènes sociaux à partir des actions et des croyances des hommes et qu'il est essentiel de retrouver les raisons et les motivations compréhensibles qui les inspirent. Cette méthodologie s'oppose à des tendances importantes de l'histoire et de la philosophie de l'histoire de son temps, mais aussi à des tendances importantes des sciences sociales contemporaines.

Je ne méconnaissais pas qu'il y ait, à côté du savant qu'est incontestablement Tocqueville, un philosophe. La première *Démocratie* a depuis toujours été saluée comme un chef d'œuvre de la philosophie politique. Une vue profonde de la condition humaine et de la modernité émane de toutes les analyses de Tocqueville. Sa passion pour la liberté et sa crainte de la tyrannie anonyme de l'opinion, du « politiquement correct » et aussi de la double tyrannie de la puissance publique et de ce qu'il dénomme « le pouvoir social » sont immédiatement perceptibles chez lui. Mais, si elles lui inspirent le choix de ses objets, ces inquiétudes n'influencent pas ses analyses. Surtout, son œuvre va bien au-delà de ces généralités.

Dans l'important discours qu'il prononce à la séance publique annuelle de l'académie des sciences morales et politiques en date du 3 avril 1852, Tocqueville déclare qu'il n'a aucun doute sur le caractère scientifique des sciences morales. Elles sont capables, dit-il, d'énoncer des lois aussi solides que les sciences de la nature :

Le gouvernement ne peut pas plus faire que le salaire s'élève quand la demande du travail diminue, qu'on ne peut empêcher l'eau de se répandre du côté où penche le verre (DASMP, 1225).

Certes, les hommes politiques ont des raisons justifiées de ne pas croire au caractère scientifique des sciences morales et politiques, explique-t-il. Car la politique est un art. En revanche, il est consternant que ceux qui ont pour fonction d'analyser les phénomènes sociaux et politiques aient les mêmes doutes, comme tous ces « faiseurs de théories sociales [...] dangereux [...] et ennuyeux » qui lui paraissent proliférer de son temps

et qui ne comprennent pas qu'ils doivent procéder selon les principes de la méthode scientifique.

Tocqueville esquisse ici des thèmes qui évoquent par avance presque littéralement ceux que Max Weber (1995[1919]) développera dans une célèbre conférence sur la distinction entre les rôles du savant et du politique. La méthodologie mise en œuvre par Tocqueville lui a en fin de compte permis d'identifier des tendances lourdes dont nous observons plus un siècle et demi après lui qu'elles sont toujours d'actualité. Il nous permet de mieux comprendre : la persistance de l'exception religieuse américaine, la tendance à l'obésité de l'État français, la difficulté qu'il y a à le réformer, la laïcisation des sociétés modernes, l'éclatement, la privatisation et l'immanentisation des religions, l'effacement des sources traditionnelles de l'autorité, le règne de l'opinion, le déploiement de la vulgarité et de la superficialité en matière de production culturelle, le développement du relativisme et du scepticisme ; mais aussi l'adoucissement des mœurs, la prolifération des droits, le culte des droits de l'homme, l'affirmation de l'égalité de tous, le développement de l'individualisme ou le déploiement d'une vaste classe moyenne. Et la liste n'est pas close.

Ce texte résume un développement de mon livre *Tocqueville aujourd'hui*, Paris, O. Jacob, 2005. En anglais : *Tocqueville for Today*, Oxford, Bardwell Press, 2006.

Références

1) Tocqueville

- *DAI* : *La Démocratie en Amérique*, vol. I. Les références renvoient à Tocqueville, *De la démocratie en Amérique, Souvenirs, L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1986. Introductions et notes de Jean-Claude Lamberti et Françoise Mélonio.
- *DAII* : *La Démocratie en Amérique*, vol. II. Les références renvoient à Tocqueville, *De la démocratie en Amérique, Souvenirs, L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Robert Laffont, Bouquins 1986. Introductions et notes de Jean-Claude Lamberti et Françoise Mélonio.
- *AR* : *L'Ancien régime et la Révolution*. Les références renvoient à Tocqueville, *Œuvres*, III, Paris, Gallimard, La Pléiade, 2004. Introduction et présentations par François Furet et Françoise Mélonio.

- *S* : *Souvenirs*. Les références renvoient à Tocqueville, *Souvenirs*, Paris, Gallimard, Folio, 1978. Préface de Fernand Braudel.
- *DASMP* : *Discours à l'Académie des sciences morales et politiques*. Les références renvoient à Tocqueville, *Œuvres*, I, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1991 (sous la direction d'André Jardin, avec la collaboration de Françoise Mélonio et Lise Quéfellec).
- *VA* : *Voyage en Angleterre*. Les références renvoient à Tocqueville, *Œuvres*, I, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1991 (sous la direction d'André Jardin, avec la collaboration de Françoise Mélonio et Lise Quéfellec).
- *CGB* : *Correspondance avec Gustave de Beaumont*, tome I, Paris, Gallimard, 1967.

2) Autres références

- Antoine A. (2003), *L'impensé de la démocratie : Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris, Fayard.
- Boudon R. (1999), « Les Formes élémentaires de la vie religieuse : une théorie toujours vivante », *Année sociologique*, 1999, 49, 1, 149-198 ; réimprimé in *Études sur les sociologues classiques, II*, Paris, Presses Universitaires de France, Quadrige, 2000.
- (2002), *Déclin de la morale ? Déclin des valeurs ?* Paris, Presses Universitaires de France.
- Clavelin M. (2004), « Le copernicanisme et la mutation de la philosophie naturelle », *Revue de métaphysique et de morale*, 2004, 3, 353-370.
- Comte A. (1976 [1822]), *Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société*, in Paolo E. de Berredo Carneiro (éd.), *Auguste Comte : Écrits de jeunesse 1816-1828*, Paris.
- Durkheim E. (1979 [1912]), *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Epstein S. (1962), *Economic Development and Social Change in South India*, Manchester, Manchester University Press.
- Inglehart R., Basanez M. & Moreno A. (1998), *Human Values and Beliefs : A Cross-Cultural Sourcebook*, Ann Arbor, The University of Michigan Press.
- Plé B. (1996), *Die « Welt » aus den Wissenschaften. Der Positivismus in Frankreich, England und Italien von 1848 bis ins zweite Jahrzehnt des 20. Jahrhunderts*, Stuttgart, Klett-Cotta.
- Weber Max (1999 [1920-1921]), *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, Tübingen, Mohr.
- Weber Max (1995[1919]), *Wissenschaft als Beruf*, Stuttgart, Reklam. Trad. fr. in Weber M., *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.

The first part of the report deals with the general situation of the country, and the progress of the various branches of industry and commerce. It is found that the country is generally prosperous, and that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress. The agriculture is particularly flourishing, and the various manufactures are all increasing in quantity and value. The commerce is also very active, and the various ports are all busy with shipping. The report also mentions that the country is well governed, and that the various laws and regulations are all being strictly enforced. It is also mentioned that the country is well supplied with all the necessaries of life, and that the various public works are all being carried on with great success. The report concludes by stating that the country is in a state of general prosperity, and that the various branches of industry and commerce are all making rapid progress.

LA JUSTICE :

ENJEUX, DÉBATS ET PERSPECTIVES

par M. Philippe INGALL-MONTAGNIER

Procureur général à la Cour d'appel de Rouen

(Séance du 13 mai 2006)

Parler de la Justice, est-ce possible ou n'est-ce pas au contraire impossible ? C'est en effet un débat à entrées multiples, tout à fait complexe et qui ne comporte pas de réponse univoque, quoi que les uns et les autres puissent en dire :

– La Justice est en effet, d'abord, une institution, un Service public qui est confronté aux attentes de la société et est soumis aux contraintes du réel : contraintes de gestion, de capacité à répondre dans des délais raisonnables aux attentes des citoyens et des justiciables.

– La Justice, c'est aussi un pouvoir – on dit depuis la Constitution de 1958 une autorité –, c'est-à-dire un émetteur de décisions qui s'imposent dans notre organisation sociale. De là, quelle est sa place au sein des pouvoirs publics et des multiples mécanismes de régulation qui se sont développés dans notre société depuis quelques lustres ? Ou encore, quelle légitimité, quelle responsabilité et, partant, quel contrôle possible et nécessaire ?

– Enfin, la Justice est une valeur. En cela, elle est un absolu. À cet égard, chacun est en effet assuré au fond de lui-même de détenir la vérité sur ce qui est bon, ce qui est juste, ce qui est vrai, ce qui rend d'autant plus difficiles les débats autour du sens des décisions que la Justice peut rendre en tant qu'institution.

Cette valeur présente également la caractéristique de constituer la pierre angulaire de nos sociétés. Cela apparaît dès les premières sociétés organisées et a perduré jusqu'à nos jours où elle l'est peut-être encore plus, dans nos sociétés qui ont fait une large place à l'idée de fraternité, d'égalité et de justice sociale. Donc, au-delà même de la Justice-institution à laquelle il incombe de trancher les litiges, il y a une idée supérieure de « redistribution » à chacun de ce qui lui est dû ou de ce qu'il estime lui être dû, en fonction de sa place dans la société.

C'est dire que les débats sur la Justice sont forcément toujours des débats de société ; qu'il y a toujours des débats de société sous-jacents au débat sur la Justice, et donc qu'ils ne peuvent être que fondamentaux et aussi, surtout et malheureusement peut-être, passionnels.

Alors, quelles sont les questions en cause, quels sont les enjeux ? Les enjeux auxquels notre Justice est confrontée ne datent pas d'aujourd'hui. On peut en distinguer trois sortes :

- D'abord un enjeu quantitatif, car il s'agit de répondre à une mission opérationnelle : juger beaucoup, vite, et le moins mal possible.

- Ensuite, au plan qualitatif, il s'agit de rester en prise avec la société, de faire preuve de toute la capacité nécessaire pour s'y adapter. C'est d'ailleurs en cela que l'institution judiciaire a, depuis une petite trentaine d'années, déployé de nombreux efforts souvent méconnus pour progresser en termes de lisibilité, d'individualisation des réponses et des solutions qu'elle donne, ainsi qu'en termes de diversification, d'ouverture de l'accès aux juges, de l'accès au Droit.

- Troisième enjeu enfin, sous l'angle toujours opérationnel, c'est celui de la gestion. Pour parvenir à répondre aux enjeux quantitatif et qualitatif, il faut en effet utiliser au mieux les moyens disponibles, et évidemment disposer de moyens suffisants. Tout cela suppose un effort de programmation, de prévision, de gestion de la ressource disponible, de meilleure organisation et de bon déploiement des moyens au sein des juridictions, tout comme sur le territoire.

Au-delà des enjeux plus particulièrement opérationnels, il en existe aussi d'autres plus élevés, plus vastes, plus larges, à savoir des enjeux sociaux, des finalités sociales.

- Il s'agit d'abord de tenter d'assurer la sécurité juridique.

- Deuxièmement, il convient de garantir la sécurité tout court, qui est une des premières formes de liberté.

- On doit enfin concilier en permanence le souci de la recherche de la meilleure efficacité avec celui de la protection des libertés fondamentales de l'individu et cela, tant en matière pénale qu'en matière civile, où la Justice dispose également de pouvoirs lourds et contraignants.

Notre institution connaît une mise en cause récurrente avec une sensibilité peut-être accrue actuellement. Mais les maux dont elle souffre, les débats qui la traversent, les mises en cause dont elle fait l'objet aujourd'hui, on pourrait les retrouver largement en relisant les *Remonstrances* de Malesherbes, par exemple. C'est dire que la question doit trouver des réponses au-delà de l'actualité, de l'événement même.

Je vais essayer de contracter un petit peu le propos mais je crois utile, malgré tout, de rappeler quelques *données d'environnement* qui vont permettre de mieux situer qui nous sommes et ce que nous faisons en tant qu'institution, avant d'aborder quelques-uns des *grands débats de fond actuels*.

I. Les travaux et les jours

La structure et l'activité de l'institution judiciaire sont très importantes à connaître, parce que tout part de là et que tout revient finalement à cela.

Nos structures sont faites d'*implantations*, c'est-à-dire de juridictions, qui sont déployées sur le territoire (35 Cours d'appel, 181 Tribunaux de Grande Instance, 476 Tribunaux d'Instance, 185 Tribunaux de Commerce, 271 Conseils de Prud'hommes), réparties de façon un peu inégale, car souvent implantées selon les détours de l'Histoire... Pour prendre un exemple, il est certes normal qu'il y ait une Cour d'appel à Rouen, étant donné qu'il y avait un Parlement en Normandie ; il peut surprendre qu'il y en ait une à Douai, sauf qu'évidemment le Parlement des Flandres s'y trouvait et que, contre toute attente, Lille n'était pas la ville judiciaire sous l'Ancien Régime. Les implantations sont donc le fruit de l'Histoire et, à certains égards, il perdure une certaine inadéquation aux réalités économiques et humaines d'aujourd'hui, de même qu'une certaine rigidité dans toutes les tentatives de transformation, la première sérieuse et véritable ayant été engagée par M. Jacques Toubon, Garde des Sceaux, en 1996.

Le débat est relancé depuis peu et les programmes de différents partis politiques, qui réfléchissent à l'avenir, évoquent de façon très sérieuse la question d'une reconfiguration de la carte judiciaire de façon à ce qu'il y ait une meilleure allocation des implantations et des moyens sur le territoire au profit des citoyens.

Toujours est-il que dans ces structures, il y a un certain nombre d'hommes qui œuvrent, *d'hommes et de femmes*, des magistrats (6 700, dont 6 300 dans les juridictions), des fonctionnaires de Justice (greffiers en chef, greffiers, employés de bureau qui sont 21 000), et puis toute une foule d'assistants (assistants de Justice, contractuels, délégués des

procureurs qui agissent également de façon contractuelle), sans compter tous les partenaires de l'institution qui sont essentiels et sans lesquels il n'y aurait pas de Justice : les avocats et les avoués bien entendu, mais aussi les huissiers et puis tous ceux qui interviennent plus épisodiquement, notamment les notaires ou les personnes qui rendent le Droit devant les Tribunaux de Commerce, les mandataires de Justice, par exemple.

Tous ces équipements, tous ces personnels ont besoin forcément de *moyens*. On dit toujours que la Justice est très pauvre ; cela a été vrai, mais ce l'est heureusement moins actuellement. Ainsi, en 1980, le budget de la Justice représentait moins de 1 % de celui de l'État. Aujourd'hui, nous représentons 2,16 % du budget de l'État avec une accélération forte ces dernières années. À titre d'exemple le plus récent, la loi de programme de Dominique Perben (Loi « Perben I » de septembre 2002), qui a prévu sur cinq ans le déploiement de près de 10 000 emplois pour l'institution judiciaire (magistrats, fonctionnaires, surveillants pénitentiaires, éducateurs), et trois milliards et demi d'euros de crédits. Un effort considérable a donc été consenti.

Il s'est traduit par une augmentation de 25 %, soit un milliard d'euros, entre le budget de 2002 et celui de 2006 en cours d'exécution, ce qui nous amène à une enveloppe d'environ six milliards d'euros. Tout cela pour dire qu'il a été véritablement accompli un effort important pour la Justice.

Cet effort peut certes sembler devoir être encore poursuivi. Cela passe par plusieurs conditions. En effet, d'abord, au-delà même de la ressource publique disponible et de l'effort contributif que l'on peut raisonnablement demander au citoyen, on ne peut pas aller plus vite que raison à cet égard. Ainsi, avant d'injecter des moyens nouveaux, faut-il toujours préalablement s'organiser, prévoir : s'il s'agit de recruter, il faut du temps pour trouver les personnes adéquates, et ensuite les former. Il faut effectivement presque quatre ans entre le moment où un emploi est créé et celui où un magistrat va physiquement arriver en juridiction, car il faut organiser un concours, puis que la personne ait accompli sa scolarité et ses stages avant d'entrer en fonction. Il y a donc toujours un délai de latence, que l'on retrouve aussi, autre exemple, en matière de construction de Palais de Justice ; à supposer que l'on ait des crédits infinis, on n'arriverait pas à les consommer partout et tout de suite, dans la mesure où il n'y aurait pas suffisamment d'entreprises mobilisables.

De plus, l'effort doit s'accompagner impérativement d'un surcroît d'attention en termes d'organisation et de gestion pour mieux utiliser les ressources disponibles et justifier au mieux l'utilisation de chaque euro, questions d'économie et de crédibilité par rapport aux contribuables.

Enfin, il faut que les moyens nouveaux soient ciblés sur des objectifs précis. Dire « on veut de l'argent pour de l'argent » ne veut rien dire ; il faut expliquer ce qu'on veut faire et ce qu'on met derrière comme moyens pour le réaliser. Tel est d'ailleurs l'objectif de certaines programmations qui sont d'ores et déjà en germe, notamment celle de l'actuel Garde des Sceaux, M. Pascal Clément.

Au regard des hommes et des moyens disponibles, *quelle est notre activité ?* Une activité très lourde et qui nous met en perpétuelle limite d'asphyxie, il faut bien le dire, parce qu'il y a une explosion de la demande de Justice depuis la fin de la Guerre et singulièrement depuis maintenant trente ans.

Malgré les efforts accomplis en termes de moyens et d'organisation, la situation reste très tendue et les délais de traitement peuvent apparaître encore trop importants, même si un délai minimal est nécessaire pour rendre une bonne Justice : il y a un délai minimum pour que les questions soient bien étudiées, pour que les parties aient bien pu échanger leurs arguments et pour que le juge rende sa décision.

Mais considérons aussi que, dans le temps judiciaire, celui du juge est très bref : en effet, à côté du délai pris par le juge pour étudier, traiter le dossier, il y a un temps d'attente non négligeable lié au nombre d'affaires à traiter en regard du nombre de magistrats et de fonctionnaires, ainsi que de la disponibilité des parties. Il y a également un délai important lié aux diligences qu'il incombe aux parties et à leurs avocats d'accomplir.

La Justice est chargée et accomplit un effort considérable pour faire face à la demande avec les moyens disponibles qu'elle a – au demeurant – su optimiser très largement ces dernières années.

Quelques chiffres suffisent à montrer l'ampleur de la charge et de l'effort :

– En 1975, pour 4 825 magistrats, soit 4 500 sur le terrain (il faut toujours enlever les 200 en détachement, en cours de mutation ou en congés divers et variés, ainsi que la centaine en poste dans des ministères à occuper des fonctions administratives), 613 000 décisions ont été rendues cette année-là par les Cours d'appel, Tribunaux d'Instance, etc.

– En 1995, 6 000 magistrats ont rendu 1 500 000 décisions au plan Civil.

– En 2006, 7 600 magistrats (je parle de l'effectif budgétaire) pour 2 615 000 décisions rendues.

Ainsi, on voit que *l'effectif des magistrats n'a augmenté que de 60 % en trente ans tandis que l'activité a plus que quadruplé* ; cela montre la charge et les efforts d'organisation, mais aussi qu'il y a une « file d'attente » aux audiences...

Il en va de même au Pénal : en 2004, 5 400 000 affaires sont arrivées dans les juridictions. Sur ce nombre, seulement 3 500 000 étaient poursuivables (pour les autres, les auteurs n'étaient pas identifiés ou l'affaire était prescrite). Un quart des affaires a été classé après examen au motif qu'elles ne méritaient pas de donner lieu à des poursuites : nous avons le droit en France de classer pour inopportunité des poursuites. Les trois-quarts restant ont fait l'objet d'une réponse soit par voie de poursuite pour la moitié, soit par voie de réponses alternatives, rappel à la loi, injonction de réparer le dommage créé à la victime, faute de quoi on serait poursuivi, etc. Quant aux juges d'instruction, dont on parle beaucoup à l'heure actuelle, ils ont rendu 36 677 décisions. Les 600 juges ont mis 50 000 personnes en examen, dont 21 000 se sont retrouvées en détention provisoire et 25 000 ont été placées sous contrôle judiciaire.

Les délais de traitement des affaires, quant à eux, restent à peu près stables, voire meilleurs qu'ils n'ont été. Les Cours d'appel sont à quinze mois (il y a vingt ans, on dépassait les vingt mois), les Tribunaux de Grande Instance sont à sept mois en moyenne (contre treize à quatorze mois en 1982), un Tribunal d'Instance à quatre mois voire quatre mois et demi, un Conseil de Prud'homme à dix mois. En matière pénale, les affaires les plus lourdes demandent neuf mois avant d'avoir une place à l'audience. Quant aux affaires d'Assises, il faut en moyenne en France à peu près un an avant qu'elles ne soient jugées, une fois que la personne est renvoyée devant la Cour. La Cour d'assises de Seine-Maritime est l'une des plus chargées de France, avec celles de Créteil et de Melun. On arrive à juger les détenus dans l'année mais pour les affaires libres, on attend à peu près dix-huit mois. Dans l'Eure, les délais sont moins importants : on arrive à juger en sept mois actuellement.

Au-delà de notre activité, il faut aussi prendre conscience de son *contexte à l'échelle de notre société* tout entière. Ainsi, l'évolution des modes de vie (par exemple en matière familiale ou, de façon plus triviale, en matière de circulation routière) n'a pas été sans incidences fortes sur les contentieux soumis à la Justice. Dans le même sens, l'individualisme grandissant de nos concitoyens et le désir croissant de stigmatiser, de « pénaliser » les personnes avec lesquelles on est en différend, n'ont pas peu contribué à l'explosion de la demande de Justice.

Enfin, pour en finir avec ces quelques éléments de contexte, l'environnement immédiat, légal et administratif est, comme chacun sait, extrêmement mouvant : cela fait des années qu'on dit « Trop de Droit tue le Droit », mais que l'on continue à légiférer copieusement, en produisant des textes de plus en plus difficiles à comprendre et de plus en plus ambigus dans leur application. On est très loin du français des codes Napoléon !

Je prends l'exemple du Droit pénal : il existe actuellement quelque 9 000 textes répressifs au total. Sur ces 9000, quand vous prenez les statistiques des condamnations de ces cinq dernières années, plus de la moitié n'a donné lieu ni à une seule poursuite, ni à une seule condamnation : on peut dès lors se demander à quoi servent ces textes, d'autant qu'il n'en est que 300 à avoir donné lieu à une condamnation sur cette même période. Le gros du bataillon tient en trois infractions : le vol, l'usage de stupéfiants et la conduite en état alcoolique (à laquelle s'ajoutent toutes les infractions graves en matière de circulation routière). Le reste est statistiquement plus négligeable, comme l'exercice illégal de la profession de médecin voire de pharmacien, sinon très rare (mais, à cet égard, il vaut mieux qu'il existe un texte qui le réprime, le cas échéant !...).

II. La Justice en débat

Quels sont en fait les principaux débats de fond de notre institution aujourd'hui ?

Le premier concerne *l'indépendance et la responsabilité des magistrats*. L'indépendance des magistrats et, singulièrement, celle des juges, est une garantie indispensable à toute Justice démocratique. Elle est assurée par un ensemble de textes constitutionnels et législatifs. Le juge doit ainsi être indépendant de tous les pouvoirs ainsi que des pressions des justiciables ou du public.

Ce principe d'indépendance n'est en même temps pas exempt d'un principe de responsabilité. L'indispensable indépendance de décision du magistrat ne saurait en effet être le prétexte à autoriser ce qu'on veut comme on veut, quand on veut : le magistrat, comme tout agent public, n'est pas « à son compte » : il n'est pas membre d'une profession libérale ; au contraire, il doit des comptes à la collectivité sur le fait qu'il travaille au mieux des moyens dont il dispose pour accomplir sa mission.

La *responsabilité* des magistrats est réelle et elle est organisée par un corpus de textes. D'abord la responsabilité est pénale, car un magistrat qui commettrait des infractions dans le cadre de ses fonctions peut évidemment être poursuivi pénalement ; elle est aussi civile, au sens où l'État doit garantir les dommages résultant d'une mauvaise activité d'un magistrat ; et, enfin, elle est disciplinaire : d'ailleurs, on poursuit plus souvent à cet égard des choses que l'on ne poursuivait pas avant.

Mais, la limite nécessaire à la responsabilité, c'est l'acte juridictionnel lui-même, la décision de Justice.

Dans un divorce, par exemple, le juge donne raison à monsieur contre madame, et même s'il a complètement tort au vu de faits incontournables,

on ne saurait mettre en cause sa responsabilité disciplinaire ou civile parce que ce serait un moyen trop simple de déstabiliser le magistrat dans sa décision et dans l'indépendance nécessaire pour la prendre. Si le magistrat rend sa décision dans la crainte d'éventuelles poursuites personnelles, il n'est plus libre.

Aussi le mécanisme correcteur réside-t-il dans la procédure qui permet de corriger les « mal-jugés » et de revenir sur les erreurs, ou en tout cas de faire rejurer une affaire, par voie de recours en appel ou de pourvoi en cassation. De même pour le Parquet, si un procureur prend une décision qui ne convient pas, on peut engager directement des poursuites en se portant partie civile ou faire un recours devant le procureur général.

Concernant plus particulièrement les *magistrats du Ministère public* (le « Parquet »), rappelons qu'ils sont magistrats et membres à part entière du corps judiciaire. C'est ainsi que les procureurs généraux administrent les Cours d'appel et leurs ressorts conjointement avec les premiers-présidents des Cours d'appel (de même au niveau des tribunaux, pour les procureurs de la République et les présidents).

Les magistrats du Parquet sont eux aussi tenus aux mêmes obligations déontologiques et au même devoir d'impartialité que les magistrats du Siègre. En revanche, leur statut connaît une spécificité liée au fait qu'ils représentent l'Autorité publique et l'intérêt général devant les juridictions. À côté de leur rôle consistant à s'assurer de l'exacte application des lois par les juridictions, il leur appartient de décliner localement les orientations de politique pénale du Gouvernement. De plus, leur action se dit d'être cohérente et lisible, non seulement au plan local, mais aussi au plan régional et national. Voilà pourquoi le Ministère public est hiérarchisé. Mais cette hiérarchisation est notamment limitée par une totale liberté de parole à l'audience, pour le bien de la Justice, ainsi que par le fait que le Garde des Sceaux ne peut donner d'instructions visant à ne pas poursuivre une affaire (en dehors, bien évidemment, de cas où cela serait une erreur technique et juridique).

Le deuxième ordre de débats concerne la *réponse pénale*. On constate que l'« État pénal », c'est-à-dire l'institution judiciaire, ou encore l'institution policière qui travaille en matière judiciaire sous la direction de la Justice, ont connu une large transformation depuis les années 1990, et en premier lieu sur leur champ d'action, la demande de sécurité n'ayant jamais été aussi forte, tout comme le souhait de pénalisation symbolique exigée par les victimes. Nous sommes dans une société qui plaide, qui privilégie la voie pénale pour se « venger ». Ensuite, l'émergence de contentieux, d'infractions de masse (infractions routières, liées aux

stupéfiants, etc.), suit une évolution qui se traduit quantitativement en termes de charge, de dispersion de priorités, et en même temps de montée diffuse d'un sentiment d'insécurité.

En termes de modalités d'exercice de l'action, là aussi l'institution judiciaire a connu une grande évolution, de par l'émergence de la volonté de mener une politique globale. Auparavant, on se préoccupait moins de l'amont et de l'aval d'une affaire, on ne se souciait moins systématiquement de définir des priorités, des axes d'action avec des directives données globalement aux services de police, pas plus qu'on ne cherchait à mener des actions de prévention et de dissuasion en partenariat avec d'autres grandes administrations.

C'est donc une *nouvelle charge*, mais aussi une *nouvelle approche bénéfique*, visant à développer l'efficacité des réponses par la *synergie des institutions concernées*. Sur les *modalités d'exercice de la réponse pénale*, l'effort a été *quantitatif aussi bien que qualitatif* :

– Il s'est agi de développer le taux de résolution des affaires par les services d'enquête (ce qu'ils ont fait avec succès depuis quelque temps), ainsi que de répondre plus vite à plus d'infractions.

– Il s'est aussi agi, parallèlement au développement de l'efficacité des réponses, de renforcer le contrôle et la garantie des libertés individuelles par l'autorité judiciaire.

– Il s'est enfin agi d'affiner et de diversifier les réponses pénales afin qu'elles soient plus adaptées à chaque situation et qu'elles tendent à mieux garantir la non réitération de l'infraction.

On a ainsi développé, conformément aux attentes de notre société, une *réponse systématique* aux infractions poursuivables. Cette réponse, dans les cas où elle est possible et nécessaire, se fait en termes soit de poursuites, soit de mesures alternatives aux poursuites (par exemple injonction de réparer le dommage causé par l'infraction). Il a également été recherché un accroissement des *procédures rapides*, voire en « temps réel », qui comportent un contrôle plus étroit des procédures et enquêtes de police par le Parquet, et qui offrent l'avantage, quand c'est utile et possible, de donner tant au mis en cause qu'à la victime, une réponse rapide (comparution immédiate, citations à délai rapproché, etc.).

Par ailleurs, la « *négociation* » des *procédures* a aussi été *grandement développée*. Ainsi en est-il du développement récent de la procédure de « plaider coupable » (CRPC). C'est à la fois un mode simplifié de poursuites et une nouvelle approche de la réponse pénale, à laquelle le mis en cause et la victime sont bien plus étroitement associés. Il y a là une nouvelle manière de traiter la délinquance, plus réparatrice et donc, dans l'idéal, moins susceptible de cristalliser un certain nombre de comportements ou de conflits entre les gens.

Complétons ce trop rapide aperçu en soulignant l'effort qualitatif accompli pour *mieux « cibler » les procédures et les réponses pénales*, d'un côté par un choix de réponses pénales plus diversifiées et, d'un autre, par la mise en place de pôles de compétence et de spécialité. Sur ce point, sont significatifs la création des juridictions inter-régionales spécialisées en matière de grande délinquance et, dans chaque région, d'un groupement inter-régional de lutte contre la criminalité, ainsi que de pôles inter-régionaux contre la délinquance économique, contre la délinquance et l'insécurité en matière de santé publique, ou encore le développement de la coopération internationale.

Dernier élément, l'effort du gouvernement se porte sur *l'effectivité d'exécution des décisions*. Il faut en effet s'assurer que la condamnation est bien exécutée et que la victime obtient réparation, dommages et intérêts, ce qui explique tous les efforts que nous sommes en train de déployer avec des moyens en cours de distribution par Pascal Clément, Garde des Sceaux, sur l'ensemble du territoire.

Enfin, qu'en est-il de *l'institution du juge d'instruction* mise en cause dans l'« affaire d'Outreau » qui est dans toutes les mémoires ? En l'état, il est recherché par le Garde des Sceaux les modalités propres à améliorer le système existant en développant la synergie des moyens ainsi que la pluralité de regards sur les procédures.

Cette pluralité de regards, propre à limiter les erreurs d'appréciation et à mieux garantir les droits des parties, doit pouvoir exister à tout stade de la procédure : par une certaine collégialité des juges, et par une plus grande possibilité d'intervention dans la procédure du mis en cause et de la victime ; elle doit de même résulter de meilleurs contrôles en terme de rendu des décisions : plutôt qu'un juge seul pour décider de renvoyer ou non quelqu'un devant la Justice, il paraît préférable de confier cette décision à une formation collégiale. Il conviendrait aussi de rétablir l'appel obligatoire, le double degré de juridiction en matière criminelle. Il importe en outre que la détention soit prononcée par une juridiction collégiale.

Troisième débat de fond : *Quel rôle pour le juge demain ?* Nous sommes dans un contexte de recul de l'état régalien (remise en cause de l'administration et du politique, conscience de la faillite de nos sociétés à répondre aux attentes de nos citoyens en termes de régulation, de sécurité, de bien-être...) et, dans ces circonstances, le Droit apparaît comme le meilleur recours.

En ce sens, il y a eu un transfert du pouvoir de contrôle social vers la magistrature, vers le juge qui devient l'arbitre de tensions qu'il appartenait autrefois à la puissance publique de résoudre. Le problème

est que ce « contre-pouvoir judiciaire » n'a pas la même légitimité que celle dont sont investis les élus du peuple.

Le magistrat, investi à son corps défendant de telles attentes, a-t-il toute la légitimité pour statuer sur des questions de société, pour résoudre les problèmes de société non résolus en amont du recours à la Justice ? Ces interrogations sur le juge ressortissent à d'autres plus larges sur la société.

Nous sommes, vous le savez, dans une situation de perte globale de repères et de certitudes, et aujourd'hui il n'y a pas véritablement de nouvel ordre juridique très clair. Nous nous trouvons dans une phase où le juge semble le dernier recours, parce que la régulation par le Droit est apparue comme la meilleure solution après la Seconde Guerre mondiale pour limiter, voire empêcher, le retour du totalitarisme.

À notre époque d'individualisme, on a envie d'« avoir mieux que les autres », de « savoir ce que font les autres » et quel meilleur appareil de vision, de radiographie que le juge ? À travers le procès donc, on va « savoir » ! C'est valable pour les affaires « politico-judiciaires » comme pour les rapports entre les individus.

Le juge paraît donc souvent instrumentalisé et, encore une fois, à son corps défendant. Il est en tout cas, certainement, encombré de charges indues qui n'appartiennent pas au cœur de sa mission qui est de dire le Droit, concilier, trancher les conflits, garantir la sécurité et les libertés individuelles.

Plutôt donc que de « tirer » sur les juges (après avoir au demeurant réclamé à corps et à cris leur intervention à tout propos), réfléchissons à ce que devrait être leur mission dans notre société. Peut-être, pour un programme aussi ambitieux, peut-on se risquer à évoquer quelques pistes :

– Il apparaît nécessaire, comme condition préalable, de disposer d'un Service public qui soit en mesure de répondre aux attentes du public. Cela suppose un « nouveau contrat » pour la Justice : il faut une nouvelle loi de programmation, puissante, et s'accompagnant de la poursuite d'un effort de modernisation qui, outre une réflexion sur la meilleure allocation des moyens, porte sur l'efficacité de l'action judiciaire. Parallèlement, une simplification, un élagage de notre ensemble législatif et réglementaire, ainsi qu'une simplification des procédures, seraient vraiment utiles, autant au juge qu'au citoyen.

– Il convient ensuite de recentrer l'institution judiciaire sur sa mission première que j'évoquais il y a un instant. Si vous voulez « plus de Justice » et une « meilleure Justice », il faut faire des choix, il faut donc recentrer notre État et notre Justice sur le régalien. On est passé de l'État en uniforme, en robe et en toge, à l'État « en blouse blanche »

et « en blouse grise ». Or, l'État ne peut être omni-prestataire social, industriel et commercial. Il y a donc un certain interventionnisme à recadrer, des « guichets à fermer ». Mais il faut, pour que les choses avancent, que notre société soit prête à l'accepter et ses dirigeants à le faire.

Questions du public :

1/ Tant que la prison ne sera pas un moyen de réhabilitation, que pouvons-nous faire ? Et que pensez-vous de la difficulté pour le juge d'être à la fois inquisiteur, meneur d'enquête et juge ?

Réponse : Sur la prison, trois chiffres : 85 000, 62 000, 51 000. Tout d'abord, 85 000, c'est le flux total d'entrées en prison l'année dernière, dont 50 000 en prévention. 62 000, c'est le chiffre du stock à un moment donné qui varie tous les jours et, 51 000, c'est le nombre de places. Quand on va dans les maisons d'arrêt, on voit le manque de places. La détention est parfois inévitable, mais il faut absolument qu'elle se passe dans des conditions décentes. Il est donc nécessaire de poursuivre l'effort important qui a été engagé à cet égard. Les progrès sont également à poursuivre en ce qui concerne le nombre de travailleurs sociaux, et l'insuffisance notoire du nombre de médecins psychiatres, ni assez bien valorisés ni assez bien rétribués dans leurs fonctions. Travailler mieux à la réinsertion nécessite ces moyens. Enfin, nous manquons de « sas » entre la détention et la liberté, d'établissements non pénitentiaires, situés en ville et qui permettraient avec des travailleurs sociaux de préparer la réinsertion (emploi, traitement, liens familiaux, etc.).

Sur le deuxième point, la collégialité de certaines décisions à l'instruction sera de nature à répondre au « reproche » adressé au juge d'instruction qui est à la fois, dans une certaine mesure, directeur d'enquête et juge de sa propre enquête. Peut-être plus tard, dans l'avenir, d'autres évolutions seront-elles mises en débat. Il faut quand même rappeler que, de toute façon, en l'état, c'est le tribunal ou la Cour d'assises qui ont le dernier mot sur les charges, et non pas le juge d'instruction.

2/ Est-ce que la longueur des instructions ne tient pas à ce qu'une instruction n'est considérée comme close que lorsque le juge d'instruction a sa propre conviction ? Est-ce bien la fin normale d'une instruction ? Alors, quelle serait la fin normale d'une instruction pour vous ? Avoir rassemblé les arguments pour et contre et les livrer au tribunal ?

Réponse : Pour avoir suffisamment d'éléments, il faut arriver à se faire une opinion, s'assurer d'en avoir assez pour montrer qu'Untel est coupable ou non. Donc, la fin de l'instruction, c'est quand on estime qu'il y a eu suffisamment d'éléments ou pas ; ce devrait être une juridiction collégiale de contrôle de l'instruction, à laquelle ce juge n'appartiendrait pas.

3/ Quel serait le budget idéal et qu'en est-il du budget de la Justice dans des pays voisins ?

Réponse : Il n'y a pas de réponse ou plutôt ma réponse a toujours été que le budget idéal, c'est celui que nous saurons dépenser dans un temps donné et par rapport à des objectifs donnés. Il y a un certain nombre d'années, on considérait qu'il fallait fixer un objectif de 2 % pour la Justice alors qu'on traînait dans les 1,25 %. C'était un objectif un peu général (le prochain objectif, c'est 3 %), mais le vrai enjeu c'est de savoir ce que je vais dépenser dans combien de temps, et cela dépend d'une situation à un moment donné. Nous ne sommes pas bien situés au plan européen (23^e au rang des pays développés), mais tout dépend des situations locales et du périmètre d'activité : on ne peut pas comparer avec l'Allemagne, où les juges sont plus de 20 000, mais où juges administratifs et juges sociaux sont mélangés, donc les comparaisons ne sont pas vraiment pertinentes...

The first part of the report deals with the general situation of the profession in the United States. It points out that the number of physicians has increased steadily since 1900, and that the distribution of physicians is still uneven, with a surplus in certain areas and a shortage in others. It also notes that the average age of the practicing physician is increasing, and that the number of physicians who are over 60 years of age is growing rapidly.

The second part of the report discusses the various factors which are influencing the medical profession. It points out that the increasing cost of medical education and the lengthening of the period of study are two of the most important factors. It also notes that the increasing specialization of the medical profession is another important factor.

The third part of the report deals with the various reforms which are being proposed. It points out that the most important reforms are the limitation of the number of physicians, the improvement of the medical education, and the improvement of the medical practice. It also notes that the various reformers are not in agreement as to what should be done.

The fourth part of the report discusses the various reforms which are being proposed. It points out that the most important reforms are the limitation of the number of physicians, the improvement of the medical education, and the improvement of the medical practice. It also notes that the various reformers are not in agreement as to what should be done.

The fifth part of the report discusses the various reforms which are being proposed. It points out that the most important reforms are the limitation of the number of physicians, the improvement of the medical education, and the improvement of the medical practice. It also notes that the various reformers are not in agreement as to what should be done.

The sixth part of the report discusses the various reforms which are being proposed. It points out that the most important reforms are the limitation of the number of physicians, the improvement of the medical education, and the improvement of the medical practice. It also notes that the various reformers are not in agreement as to what should be done.

The seventh part of the report discusses the various reforms which are being proposed. It points out that the most important reforms are the limitation of the number of physicians, the improvement of the medical education, and the improvement of the medical practice. It also notes that the various reformers are not in agreement as to what should be done.

The eighth part of the report discusses the various reforms which are being proposed. It points out that the most important reforms are the limitation of the number of physicians, the improvement of the medical education, and the improvement of the medical practice. It also notes that the various reformers are not in agreement as to what should be done.

100

LES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM)

par M. Bernard BOULLARD

(Séance du 20 mai 2006)

Des OGM, depuis quand ?

Alors que l'homme n'existait pas encore, la nature a procédé à des manipulations génétiques :

1) lorsque de toutes premières cellules animales furent investies par des bactéries qui allaient devenir des structures permanentes par la suite (les éléments du chondriome) ;

2) lorsque des cellules déjà enrichies par ces bactéries furent colonisées par des cyanobactéries (aptées, elles, à la photosynthèse) à l'origine des chloroplastes de toute cellule de plante verte.

Possédant les unes et les autres (bactéries et cyanobactéries) un matériel chromosomique, elles ont apporté leurs gènes aux cellules qui les ont accueillies et ainsi, des millions d'années avant l'apparition de l'homme, elles ont contribué à la « modification génétique » des cellules receveuses.

L'universalité des gènes

Les messages inscrits dans les gènes qui sont juxtaposés par milliers tout le long du matériel chromosomique que recèle un animal, un végétal, un champignon ou un microbe, sont transmissibles à tout autre être vivant, même très différent du donneur par sa forme, sa taille ou son

milieu de vie. On nomme, en effet, « donneur » l'individu qui fournit tel ou tel gène, et « receveur » celui qui s'enrichit de cet apport. Ainsi donc, un animal peut fournir un gène à une plante, une bactérie peut jouer le rôle de donneur pour un végétal receveur. On appelle transgénèse ce transfert d'un gène d'un être vivant à un autre.

La transgénèse chez les animaux

Des animaux de complexité diverse sont soumis à des manipulations génétiques, en particulier la drosophile (ou petite mouche du vinaigre), le xénope (une grenouille d'Afrique du Sud) ou la souris. Les chercheurs ont ainsi obtenu : tantôt une vitesse de croissance accrue, tantôt la production par l'animal de protéines inhabituelles chez lui mais précieuses, parfois aussi des animaux rendus aptes à mimer des déficiences génétiques humaines ouvrant ainsi la voie de très précieuses recherches.

La transgénèse chez les microbes

La première bactérie transgénique fut obtenue en 1973. Simple exemple, l'agent de la colibacillose (*Escherichia coli*) peut être rendu capable de synthétiser de la somatostatine, entre autres substances fort utiles.

Maintes manipulations génétiques ont été réalisées avec la levure de bière (*Saccharomyces cerevisiae*), un champignon microscopique. Chacun de nous en consomme déjà à son insu, sans être malade qu'il s'agisse :

- 1) de pâte à pains destinés à la congélation ;
- 2) de levures de brasserie résistant mieux à l'éthanol produit au cours de la fermentation alcoolique ;
- 3) de levures de vinification, permettant une meilleure évolution des moûts de raisin.

La transgénèse chez les plantes

Rappelons que l'on sait introduire dans des cellules végétales des gènes d'animaux, de champignons, de bactéries... ou d'autres plantes. On fait souvent appel à une bactérie « donneuse » (*Agrobacterium tumefaciens*, par exemple) pour introduire un nouveau gène (et donc une nouvelle propriété) dans la plante à modifier. La technique, très complexe, impose en chemin le recours simultané à un autre gène, dit gène de résistance à un antibiotique (la kanamycine, notamment), et cette introduction alimente la critique (nous y reviendrons).

Les enjeux des manipulations génétiques

La population de la planète croît très rapidement, surtout dans les pays du Sud. Selon certains, en les répartissant mieux, les ressources actuelles devraient suffire. Les plus réalistes affirment qu'elles ne sauront satisfaire les besoins, et que la mise en œuvre à grande échelle de biotechnologies adaptées s'impose. Hélas, les pays du Sud sont, et pour longtemps encore, incapables d'investir dans les techniques de pointe. C'est donc aux pays développés qu'il revient de les aider ! L'apport précieux des OGM s'avère incontournable dans divers domaines que nous évoquerons très succinctement :

– en recherche pure. Que cela soit en physiologie ou en génétique pures, on peut attendre de décisives avancées grâce aux aptitudes nouvelles de plantes et d'animaux « modifiés ». Ainsi le changement d'un seul gène chez la souris ou chez le lapin en fait un modèle d'étude de la mucoviscidose ;

– dans l'industrie. Les possibilités nouvelles de bactéries et de plantes génétiquement modifiées sont immenses dans des domaines aussi variés que les pâtes à papier, les bioplastiques, l'habillement, les colorants, la fabrication de fromages, l'attendrissement de viandes, etc. ;

– en matière de productions agricoles. Grâce à l'obtention d'OGM, on sait déjà faire d'énormes progrès en matière d'économie d'énergie, d'engrais et de pesticides. Les végétaux les plus prometteurs à cet égard (déjà cultivés sur plus de 90 millions d'hectares) sont : le maïs, le riz, le manioc, la patate douce, le sorgho... et aussi la pomme de terre et le bananier. Un seul exemple suffira. Une équipe sino-américaine a créé, en Chine, deux variétés de riz transgéniques (Xiamyou 63 et Youming 86). Ces riz permettent une réduction de 80 % des traitements par pesticides, et leur rendement est bien supérieur à celui des riz traditionnels. L'autorisation administrative de mise en culture est imminente, et sera appréciée par des centaines de millions de Chinois avec, à n'en pas douter, un très gros impact sur l'opinion mondiale. Grâce à l'utilisation de gènes « empruntés » à des espèces adaptées, on est aussi en mesure d'induire des modifications en maintes autres directions. C'est ainsi que le génie génétique peut, par transgénèse :

- modifier la composition de certaines espèces cultivées, les rendant plus riches en ceci et plus pauvres en cela. C'est le cas de certains blés réputés allergisants dont on a réussi à abaisser le taux de gluten ;
- réduire les exigences en eau de végétaux d'importance capitale en pays plus ou moins arides ;
- accroître la résistance au sel de maintes plantes en leur apportant par transgénèse, un gène de palétuvier (ce végétal ligneux si bien représenté dans les mangroves intertropicales) ;

- renforcer la résistance au gel de cultures tenues jusque là pour fragiles en accroissant leur richesse en sucres qui rendent plus difficile le gel des tissus ;
- stimuler la résistance à divers ennemis (comme une firme française a su le faire contre les assauts de pucerons en recourant à un gène emprunté au.... céleri ! ;
- modifier l'architecture de plusieurs plantes de grande culture (et notamment du blé brésilien « Révolution verte » que ses chaumes plus courts rendent moins sensible à la verse) ;
- corriger la phénologie (le calendrier du développement) de végétaux que l'on sait « faire » fleurir plus tôt, ou plus tard, en fonction du climat local et des risques inhérents.

– au titre de la Sécurité alimentaire. Les biotechniciens ont pu par des manipulations génétiques améliorer grandement :

- la teneur du soja en acide oléique ;
- la proportion d'amylopectine de l'amidon de la pomme de terre ;
- la richesse de cette même pomme de terre en précieux acides aminés.

Et ce ne sont là que trois exemples parmi nombre d'autres !

– dans l'immense domaine des médicaments, des vaccins et de la thérapie génique.

Le public n'est, *a priori*, aucunement opposé au recours aux OGM lorsqu'il s'agit de se soigner. Les chercheurs sont persuadés que la transgénèse permettra de réaliser de grands progrès en médecine.

C'est ainsi que des travaux actuellement en cours sur les pervenches de Madagascar (les *Rauwolfia*) ont pour but de faire produire à ces Apocynacées beaucoup plus de vinblastine et de vineriristine qu'elles n'en élaborent dans la nature. Or il s'agit là des seules substances susceptibles d'être utilisées comme remède pour traiter la maladie de Hodgkins !

Diverses protéines humaines peuvent désormais être élaborées par des êtres vivants transgéniques (bactéries ou plantes). Sous les appellations d'antitrypsine, de calcitonine, de gonadotrophine ou d'interférons, etc., de telles protéines s'avèrent efficaces pour traiter, respectivement, l'emphysème, le rachitisme, l'infertilité, des infections virales ou certains cancers. Même des espèces végétales aussi banales que la pomme de terre, le tabac ou (surtout) le maïs, produisent, après qu'on les ait soumises à la transgénèse, de très précieuses substances pour lutter contre des affections parfois redoutables. Un laboratoire universitaire rouennais a « manipulé » un maïs afin de lui faire synthétiser de l'immunoglobuline A qui minimise considérablement les risques de caries dentaires.

On sait que la production, la conservation, le transport et la diffusion de vaccins dans les pays en voie de développement coûtent très cher

et posent de gros problèmes. Grâce au génie génétique, de très sérieux progrès ont été réalisés afin de produire des plantes « qui vaccinent ». L'ingestion de pommes de terre (encore elles !), de bananes, de grains de blé ou de riz, pourra dans un proche avenir, remplacer les vaccins traditionnels et ce, sans les affres de la piqûre pour les enfants, en solutionnant en même temps divers problèmes techniques.

La recherche progresse, lentement mais sûrement, sur le chemin de la thérapie génique, technique qui consiste à traiter la déficience d'un gène en introduisant chez le patient un gène « réparateur ». Des affections aussi terribles que la maladie des « enfants-bulles » (appelée par les anglo-saxons *Severe Combined Immunodeficiency Disease*), la LDLR (*Low Density Lipoprotein Receptor*), ou même la mucoviscidose, sont peut-être sur le point d'être vaincues grâce à de telles techniques de réparation génique.

Les risques redoutés en matière de transgénèse

Deux domaines alimentent les craintes des opposants aux OGM, la santé et l'environnement.

– Les OGM et la santé des consommateurs :

- et si cela entraînait des réactions allergiques ?
- et si cela provoquait des désordres dans les processus de la digestion ?
- et s'il fallait que des gènes de résistance à des antibiotiques ne soient ni éliminés, ni neutralisés ?

On attend toujours, de par le monde, les calamités promises aux « mangeurs d'OGM » ! En dépit d'une consommation régulière depuis des années en divers pays, où sont donc les réactions allergiques redoutés ?

D'autre part, les possibilités d'échange de gènes entre les microbes utiles de notre tube digestif restent extrêmement faibles, compte tenu des dégradations imputables à la digestion. Enfin des gènes « de résistance » de tout autre origine (que par la voie des OGM) sont déjà fort répandus dans la nature (sans que l'homme en soit responsable). En outre, lorsqu'il s'agit d'aliments dérivés d'animaux en partie nourris avec des OGM, il n'y a pas lieu d'être inquiet : ces animaux sont soumis par les services vétérinaires à des contrôles stricts et n'ont, à ce jour, révélé aucun symptôme de dérèglement quel qu'il soit.

– Les OGM et l'environnement. Le recours à des cultures d'OGM permet de réduire les apports d'engrais et de pesticides et de mettre en valeur des sols écologiquement peu propices à des végétaux traditionnels (sols secs, sols salés, etc.)

Le reproche majeur fait aux plantes « modifiées » est le risque de dispersion de leur pollen... allant alors se déposer sur les pièces florales femelles d'autres espèces végétales proches. Sous nos cieux, il est surtout fait allusion au colza transgénique (résistant à un herbicide) et susceptible (par son pollen) de s'hybrider avec les ravenelles, roquettes ou moutardes, végétaux appartenant à la même famille que le colza. Cela n'est pas à exclure, mais le pourcentage de « recombinaisons » constatées est resté jusqu'à ce jour extrêmement faible. Pour réduire cette crainte de « pollution pollinique », l'idéal serait de procéder à une transgénèse vers l'acide nucléique des chloroplastes et non vers celui du noyau cellulaire. Les grains de pollen étant dépourvus de chloroplastes, tout risque de recombinaison accidentelle serait écarté. Songer à une telle solution n'a rien d'utopique.

En conclusion, il s'impose à propos des OGM de bien confronter les arguments sans quitter le domaine de la science ! Oui, il convient d'informer le public, mais non de tirer en permanence un signal d'alarme ne reposant que sur des craintes qu'en matière de santé aucun fait n'a encore étayées.

Cultivés déjà, de par le monde, sur plus de 90 millions d'hectares, les OGM sont un espoir pour demain. Hélas, les opposants-destructeurs s'émeuvent des « prétendus » dangers des OGM mais ne font aucun cas :

– des énormes ravages que cause la consommation d'alcool sous toutes les latitudes ;

– du tabac qui, à la seule échelle de la France, engendre chaque année des dizaines de milliers de cancers du poumon !

Or, il n'y a ni « coupeurs de vignes », ni « faucheurs de parcelles de tabac » ! Un mouvement anti-progrès et anti-science s'oppose aujourd'hui à l'un des facteurs majeurs de la croissance de tout pays : la biologie moderne. C'est ce qu'écrivait en avril 2006 le sage Claude Allègre. Il est temps que le public cesse de se laisser endoctriner, autant par des slogans que par des actions spectaculaires. Les écologues, scientifiques solides, ne sont pas les destructeurs des carrés d'essais. Ce sont des humains responsables qui avancent avec prudence et détermination. Là réside toute la différence entre l'écologue et l'écologiste ! Ne nous laissons pas distancer par maints pays dans le domaine des OGM sinon, demain, cela nous coûtera très cher ! Et il y a, via les applications en faveur de tant de malades inquiets, une absolue nécessité d'assistance à personnes en danger. Grâce aux OGM, on peut espérer :

– réduire les déséquilibres Nord/Sud ;

- accroître les ressources mondiales ;
- sauver (ou soulager, ce qui serait déjà formidable) des personnes atteintes de très graves maladies ;
- augmenter l'espérance de vie de populations encore très défavorisées et souvent carencées dès la naissance !

Si ces objectifs sont un jour atteints, n'en déplaise aux « anti-OGM », l'éthique et la morale y auront beaucoup gagné.

The first part of the book is devoted to a study of the history of the concept of the state. It begins with a discussion of the ancient Greek and Roman conceptions of the state, and then moves on to the medieval and modern periods. The author argues that the concept of the state has evolved over time, and that it is now a central concept in political theory. He also discusses the role of the state in society, and the relationship between the state and the individual. The second part of the book is devoted to a study of the history of the concept of the nation. It begins with a discussion of the ancient Greek and Roman conceptions of the nation, and then moves on to the medieval and modern periods. The author argues that the concept of the nation has evolved over time, and that it is now a central concept in political theory. He also discusses the role of the nation in society, and the relationship between the nation and the individual.

THE CONCEPT OF THE STATE

The concept of the state is a central concept in political theory. It is a complex concept, and its meaning has evolved over time. In ancient Greece, the state was a community of citizens who shared a common life. In ancient Rome, the state was a community of citizens who shared a common law. In the Middle Ages, the state was a community of subjects who shared a common ruler. In the modern period, the state is a community of citizens who share a common territory and a common government.

The concept of the state is a complex concept, and its meaning has evolved over time. In ancient Greece, the state was a community of citizens who shared a common life. In ancient Rome, the state was a community of citizens who shared a common law. In the Middle Ages, the state was a community of subjects who shared a common ruler. In the modern period, the state is a community of citizens who share a common territory and a common government.

The concept of the state is a complex concept, and its meaning has evolved over time. In ancient Greece, the state was a community of citizens who shared a common life. In ancient Rome, the state was a community of citizens who shared a common law. In the Middle Ages, the state was a community of subjects who shared a common ruler. In the modern period, the state is a community of citizens who share a common territory and a common government.

The concept of the state is a complex concept, and its meaning has evolved over time. In ancient Greece, the state was a community of citizens who shared a common life. In ancient Rome, the state was a community of citizens who shared a common law. In the Middle Ages, the state was a community of subjects who shared a common ruler. In the modern period, the state is a community of citizens who share a common territory and a common government.

The concept of the state is a complex concept, and its meaning has evolved over time. In ancient Greece, the state was a community of citizens who shared a common life. In ancient Rome, the state was a community of citizens who shared a common law. In the Middle Ages, the state was a community of subjects who shared a common ruler. In the modern period, the state is a community of citizens who share a common territory and a common government.

AUTOUR DE LA NAISSANCE

DE PIERRE CORNEILLE

(6 JUIN 1606)

COMMÉMORATION DES 9 ET 10 JUIN 2006

*Commémoration célébrée par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Rouen dans la salle des États de Normandie du Palais de
l'Archevêché de Rouen.*

WALTON & WATSON

THE HISTORY OF THE

WALTON & WATSON

WALTON & WATSON

WALTON & WATSON

I

AVANT-PROPOS

par M. Jean MORIN

Président de l'Académie des Sciences,

Belles-Lettres et Arts de Rouen

(9 juin 2006)

Monsieur le Député, Maire de Rouen,
Monseigneur l'Archevêque de Rouen,
Chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur d'introduire ce jour la commémoration par notre Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, du IV^e centenaire de la naissance de Pierre Corneille. Ce l'est d'autant plus dans le cadre prestigieux de cette magnifique salle des États de Normandie du Palais archiépiscopal mise à notre disposition par M^{gr} Descubes, archevêque de Rouen, que nous ne remercierons jamais assez de sa bienveillante attention. Ce l'est également au milieu de cette assemblée rehaussée par les hautes personnalités venues apporter, qui leur concours ou participation, qui leur soutien précieux, qui leur présence et leur fidélité à notre Académie, et pour tous, à n'en pas douter, l'intérêt majeur que l'on se doit de porter à cette célébration d'un écrivain exceptionnel.

Comment pourrait-on oublier la place prépondérante occupée par cet auteur de génie, au rayonnement incomparable, véritable monument du patrimoine culturel national ?

Comment les citoyens et habitants que nous sommes auraient-ils pu ne pas se sentir pleinement concernés par Pierre Corneille, le Normand, mais surtout le Rouennais. Il a été enraciné dans notre cité (deuxième du royaume de France après Paris, à son époque) par ses ascendants, par sa naissance en 1606, par plus de cinquante années vécues dans cette ville où certains sites et rues portent l'empreinte de son immense personnalité.

Nos confrères de l'Académie rappellent avec quelque nostalgie les succès remportés par les commémorations précédentes, en particulier celles du III^e centenaire de la naissance de Pierre Corneille en 1906 et le tricentenaire de sa mort en 1984, célébré avec faste. Faut-il parler aujourd'hui d'une désaffection ? On pourrait le penser si l'on en juge par le silence étourdissant manifesté cette année par les autorités de l'État pour la célébration de Pierre Corneille. Quant à la singularité normande et rouennaise de l'événement, elle n'a pas réussi à surmonter l'obstacle bien regrettable qui aurait permis de rassembler, pour une circonstance aussi exceptionnelle, les tenants d'une seule et vraie culture...

Notre Académie, quant à elle, se devait de donner à la commémoration de la naissance de Pierre Corneille tout le lustre et l'éclat dignes du génie qu'il fût et demeurera envers et contre tout.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre en un long discours sur cet écrivain hors du commun par l'ampleur de son œuvre, le retentissement qu'il connut à son époque, les multiples aspects de sa personnalité complexe et sur laquelle il s'est lui-même montré peu prolixe, les débats qu'il n'a pas manqué de susciter, comme en témoigne l'abondante bibliographie dont il est l'objet.

Les interrogations et controverses continuent du reste d'alimenter une certaine élite intellectuelle qui, au travers de colloques, ouvrages, communications, interventions diverses, découvrent et font découvrir de nouvelles facettes de l'écrivain. Doit-il être classé parmi les « classiques » ou catalogué comme « romantique » ? Peut-on parler aujourd'hui de l'actualité de Corneille ? Et pourquoi pas de sa modernité ?

Après Voltaire il est vrai, les critiques n'ont pas manqué de signaler les valeurs portées par les tragédies de Corneille : volonté, courage, sacrifice, loyauté, sens de l'honneur et de la grandeur, vertus qui caractérisent le « héros cornélien » et malheureusement tombées en désuétude. Je m'abstiendrai d'évoquer l'homme de théâtre et son génie incontesté, parce qu'il y aurait tant à dire, mais surtout parce que nos confrères de l'Académie s'en chargeront.

Rendre hommage à Pierre Corneille, c'est également honorer l'immense poète qu'il a été, capable par son inventivité de traduire les émotions, passions, sentiments de toute nature que recèle l'âme humaine,

tout en rendant leur complexité, et en portant l'expression à son plus haut degré pour chaque pièce ou chaque personnage. Il ajoute à son génie d'imagination créatrice d'être l'un des grands maîtres de la langue française, virtuose dans l'art d'écrire avec un style où la simplicité et la sobriété diffèrent de celles de ses contemporains, tout comme la logique rigoureuse de la démonstration et la puissance des mots. Sans oublier l'art subtil de la « litote », cette forme d'euphémisme dont Corneille est devenu la référence célèbre avec le « Va, je ne te hais point ! », de Chimène à Rodrigue. Ce qui domine dans ce style est sans doute son art consommé de la versification, et en particulier de l'alexandrin, forme poétique née au XII^e siècle, vers noble entre tous, porté par Corneille à son apogée et qui ne sera ni dépassé ni démenti par les multiples poètes qui l'ont suivi, de Racine à Aragon.

Ces différentes facettes du génie de Pierre Corneille vont donc vous être présentées tout au long de ces Journées auxquelles notre Académie est heureuse de vous convier. Accordez-moi encore quelques instants pour saluer et remercier, au nom de notre Académie, M^{gr} Descubes, archevêque de Rouen, ainsi que les personnalités qui nous font l'honneur et le grand plaisir de leur présence, mais aussi de leur soutien.

Et maintenant, le moment est venu, place au « grand Corneille », le Rouennais !

The first part of the report deals with the general situation of the medical profession in the United States. It points out that the number of physicians has increased steadily since 1900, and that the average number of years of study has also increased. It also notes that the average age of the physician has increased, and that the average income has decreased.

The second part of the report deals with the question of the distribution of physicians. It points out that there is a marked concentration of physicians in the large cities, and that there is a shortage of physicians in the rural areas. It also notes that the average number of years of study has increased, and that the average age of the physician has increased.

The third part of the report deals with the question of the regulation of the medical profession. It points out that the medical profession is regulated by the State Boards of Medical Examiners, and that these boards are composed of members of the profession and laymen.

The fourth part of the report deals with the question of the education of the medical profession. It points out that the medical profession is educated in the medical schools, and that these schools are organized into faculties. It also notes that the average number of years of study has increased, and that the average age of the physician has increased.

II

LA POÉSIE LYRIQUE

DE PIERRE CORNEILLE

par M. Jean-Pierre CHAUVEAU

Maître de conférences à l'université de Nantes

(9 juin 2006)

Puisque c'est à moi qu'échoit le redoutable honneur d'ouvrir ces deux journées d'hommage au poète qui continue, à travers les siècles, à faire la gloire de la ville qui nous accueille aujourd'hui, je tiens d'abord à remercier l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen qui m'a invité. Ce faisant, elle a fait appel à quelqu'un qui, certes, au cours de sa carrière d'universitaire et de chercheur a souvent « fréquenté » l'œuvre imposant de Pierre Corneille, mais n'a aucune prétention à être compté parmi les « spécialistes », comme l'on dit, du grand poète, poète dramatique avant tout. Ce qui m'amène à mon deuxième préliminaire : un aveu, sinon d'embarras, du moins de modestie : l'expression « poésie lyrique » est prestigieuse (peut-être contestable et contestée de nos jours, du reste), mais que recouvre-t-elle en l'occurrence ? Pour les Anciens comme pour leurs héritiers de l'époque humaniste, en référence à la figure mythique d'Orphée, il n'y a de vraie poésie que lyrique, c'est-à-dire qui entretient des rapports privilégiés avec la musique : il y a fort à parier que ceux qui vont immédiatement me succéder ici auront quelque chose à nous apprendre sur ce sujet. D'autre part, pour les romantiques et leurs successeurs, qui continuent à nous marquer, la poésie lyrique est

avant tout l'expression du *moi* et des sentiments les plus personnels. Vous pourrez vous apercevoir bientôt que je ne suis pas tout à fait insensible (non plus, je pense, que mon éminent collègue, et dernier biographe de Corneille, que nous entendrons demain) à ce genre de considérations, même quand il s'agit d'un « classique » (« Le *moi* est haïssable », etc.) comme Corneille. Mais, toutes ces précautions maintenant prises, j'ajoute encore ceci : Corneille est avant tout le grand « poète dramatique » qui domine la scène française au XVII^e siècle (comme même son rival Racine ne put s'empêcher de le souligner dans le discours fameux qu'il prononça à l'Académie française, ce jour de 1685 où celle-ci recevait son frère Thomas Corneille) ; et pourtant je ne parlerai pas aujourd'hui d'un théâtre qui, pourtant, nous paraît souvent gorgé de lyrisme. Il est donc clair que j'aborde Corneille par un tout petit côté de son œuvre, d'autant plus que sa poésie « lyrique » (c'est-à-dire non dramatique, non théâtrale), c'est d'abord et avant tout, par son poids et sa qualité, son œuvre de traduction religieuse : l'*Office de la Vierge*, les *Hymnes du Bréviaire*, et surtout ce monument, composé dans sa maturité, qu'est *L'Imitation de Jésus-Christ*, toutes œuvres dont je ne parlerai pas non plus, mais dont quelqu'un de plus compétent ne va pas tarder à vous entretenir.

M'appuyant, pour mon exposé d'aujourd'hui, sur un corpus de quelque 85 pièces, en moyenne relativement courtes (de plus, certaines ne sont que des traductions du latin), c'est d'un poète « lyrique » occasionnel, à la marge, si l'on peut dire, que je traite. Ce qui le distingue par exemple d'un de ses contemporains, Tristan L'Hermite, authentique « polygraphe », lui, qui eut son heure de gloire au théâtre (en 1636, le succès de sa tragédie *La Mariamne* contrebalança celui du *Cid*), mais s'était fait connaître comme grand poète lyrique avec *Les Plaintes d'Acante* (1633) avant de se révéler plus tard comme romancier dans *Le Page disgracié* (1642). De bonne heure, Corneille fut conscient de son aptitude exceptionnelle au théâtre, conscience dont il ne se départit jamais par la suite : « Arrachée à son grand théâtre, lisons-nous dans la traduction de son *Excusatio* (1634-1635)¹, c'est à peine si ma muse parvient à se faire entendre ; elle bégaye et ne se risque point à parler par sa propre bouche. Là sont mes limites, ne me cherchez pas en dehors : le théâtre fermé, il ne faut plus attendre de vers de moi... » Rappelons que cette *Excusatio* (peut-être vaudrait-il mieux parler de récusation, de dérobade) constitue, en 1634, une réponse à l'archevêque de Rouen, François Harlay de Champvallon, qui lui demandait d'écrire des vers à la gloire de Louis XIII et de son ministre Richelieu ; ce que notre

1. Toutes nos citations sont reprises de l'édition des *Œuvres complètes* de Corneille, procurée par Georges Couton chez Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 3 vol. Ici, t. I, p. 464.

poète refuse : à vingt-huit ans, et alors qu'avec *Médée*, il commence aussi à aborder la tragédie, il a bien conscience qu'il doit sa gloire naissante aux comédies sentimentales qui, de *Mélite* à *La Place Royale*, apportent selon lui (et il n'a pas tort de le penser) un sang nouveau à la scène française. Mon luth, écrit-il, « se plaît à introduire sur la scène les tendres amours, et à renouveler l'ancienne poésie dramatique par des jeux inaccoutumés. Ma Muse enjouée règne au théâtre où ondoie la foule ; égayant le peuple, elle l'empêche de connaître l'ennui... » Quelques années plus tard, le même thème revient (il s'agit encore d'une récusation), dans la célèbre *Excuse à Ariste* (1637)² – dont nous reparlerons aussi – qui contient une sorte d'aveu d'inaptitude fondamentale au lyrisme personnel (ô combien !), puisque le poète ose avouer s'être senti incapable d'écrire le moindre vers d'amour à l'adresse de sa bien-aimée ! Au fond, tout se passe comme s'il voulait nous faire entendre qu'une sorte de timidité naturelle lui interdirait de parler en son nom ; tandis que le théâtre lui offrirait un truchement secourable pour s'exprimer indirectement, pour parler *incognito*. En 1659 encore, il copiera pour son ami Pellisson ces six vers, qu'il aurait commis vingt ans plus tôt, où s'exprime le même genre de réticence :

En matière d'amour je suis fort inégal,
 J'en écris assez bien, et le fais assez mal,
 J'ai la plume féconde, et la bouche stérile,
 Bon galant au théâtre et fort mauvais en ville,
 Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui
 Que quand je me produis par la bouche d'autrui³.

Est-il absolument sincère dans ce genre d'aveux ? Difficile de le dire ; car, toujours dans l'*Excuse à Ariste*, il se livre à un autre aveu, celui qui place l'amour passionnément vécu à la source de tout ; ce sont les vers célèbres qui, soutenus plus tard par les « révélations » du neveu Fontenelle, ont fourni matière à échafaudages plus ou moins romanesques :

J'ai brûlé fort longtemps d'une amour assez grande,
 Et que jusqu'au tombeau je dois bien estimer,
 Puisque ce fut par là que j'appris à rimer ;
 Mon bonheur commença quand mon âme fut prise,
 Je gagnai de la gloire en perdant ma franchise,
 Charmé de deux beaux yeux, mon vers charma la Cour,
 Et ce que j'ai de nom je le dois à l'amour...

2. Éd. cit., t. I, p. 779.

3. Éd. cit., t. III, p. 11.

Tout semble clair à l'entendre, et pourtant, c'est trop simple, trop « beau », pour être totalement convaincant. En fait, notre poète a reçu l'enseignement des Jésuites qui lui ont appris à écrire, à découvrir toutes les ressources de la rhétorique, et ont contribué, bien évidemment, à lui donner le goût du théâtre, ce théâtre dont ces éminents pédagogues faisaient un moyen privilégié de formation et d'édification. Le théâtre de Corneille, dans son ensemble (ne pas oublier l'étendue tout à fait remarquable d'une carrière dramatique qui va de *Mélite*, en 1630, à *Suréna*, en 1674) conserve une empreinte profonde de cet enseignement, doublé d'une pratique, de ses maîtres jésuites. De cette dette, Corneille a laissé un témoignage en vers tout à fait émouvant (nous tenons là un bel exemple de lyrisme personnel, au sens moderne du mot), lorsqu'en 1668 – un demi-siècle après qu'il eut fréquenté les bancs du collège des Jésuites –, il célèbre en termes forts la parution de la *Théologie des Saints* du R. P. Delidél, un Jésuite qui fut son maître en classe d'« humanités » (c'était en 1618-1619 ; le maître n'avait que treize ans de plus que l'élève, alors âgé de douze ans), et à qui il reconnaît qu'il doit tout, tant au plan intellectuel qu'au plan spirituel. Écoutons les deux dernières strophes, particulièrement senties et vibrantes, de cette ode en dix strophes⁴ adressée à celui « qui nous apprend [...] de la Grâce / Quelle est la force, et la douceur » :

J'en connais par toi l'efficace,
Savant, et pieux Écrivain,
Qui jadis de ta propre main
M'as élevé sur le Parnasse.
C'était trop peu pour ta bonté
Que ma jeunesse eût profité
Des leçons que tu m'as données,
Tu portes plus loin ton amour,
Et tu veux qu'aujourd'hui mes dernières années
De tes instructions profitent à leur tour.

Je fus ton disciple, et peut-être
Que l'heureux éclat de mes vers
Éblouit assez l'Univers
Pour faire peu de honte au Maître :
Par une plus sainte leçon
Tu m'apprends de quelle façon
Au vice on doit faire la guerre.

4. Éd. cit., t. III, p. 721.

Puissé-je en user encor mieux,
 Et comme je te dois ma gloire sur la terre,
 Puissé-je te devoir un jour celle des Cieux.

Par son très obligé disciple,
 P. CORNEILLE.

Sans oublier cette suscription, qui est une libre, et combien révélatrice par là-même, paraphrase d'Horace (*Odes*, IV, 3) : *Quod scribo* (au lieu de : *spiro*), *et placeo, si placeo, omne* (mot ajouté au texte d'Horace) *tuum est*.

Mais ce n'est pas le lieu de revenir là-dessus ; je voudrais plus généralement souligner cette ouverture au monde de la littérature et de l'expression poétique qu'a dû représenter pour le tout jeune Pierre Corneille l'enseignement reçu auprès des Jésuites. Gageons qu'il l'a aidé à ouvrir les yeux sur le monde et à découvrir d'un même mouvement, à côté de l'héritage classique, la littérature vivante. Que lisait-on vers 1610-1620 ? Des poètes, mais aussi des romanciers, étrangers (italiens, et espagnols surtout) et français ; parmi ces derniers, le plus prestigieux, Honoré d'Urfé, l'auteur du roman pastoral de *L'Astrée* (publié précisément entre 1607 et 1627). Je ne résiste pas au plaisir de vous lire un très joli texte que je viens juste de découvrir ; il s'agit du début de la préface écrite par mon collègue et ami Jean Serroy pour l'édition qu'il vient de fournir de la sixième des compositions dramatiques du jeune Corneille, *La Place Royale*⁵ :

Son titre tout parisien le dit bien, *La Place Royale* n'est pas une pastorale. Et, à ce qu'on sache, Corneille n'a jamais gardé les moutons. Pour autant la pièce en fait foi, il s'y connaît en bergeries. Il faut dire qu'aux alentours des années 1620-1630, il n'est pas de jeune galant qui, contaminé par *L'Astrée*, ne se présente autrement que déguisé en gardien de brebis : pasteurs au demeurant nullement crottés, mais au contraire, de dentelles et rubans en langage châtié, soigneusement attifés au dernier cri de la mode. La pastorale, avec son cortège de jolis bêlements, dit en fait les jeux de l'amour d'une jeunesse qui trouve, sous ce déguisement, à la fois à s'amuser et à couper en quatre les perruques emmêlées du sentiment...

Il se peut que la vie sentimentale du jeune homme ait partiellement recoupé, dans la réalité, celle, imaginaire, des bergers de d'Urfé. Toujours est-il qu'entrant en théâtre, Corneille a sous les yeux les modèles de la

5. *La Place Royale*, éd. de Jean Serroy, Gallimard, Folio-théâtre, n° 101, 2006.

pastorale dramatique et qu'il va en faire, pour longtemps (jusque dans *Suréna* !), son profit. Mais, avant même d'écrire pour la scène, il s'est fait la main, si l'on peut dire, en composant des pièces de vers où l'inspiration amoureuse puise dans la tradition, et notamment pastorale. La preuve en est fournie par ces *Mélanges poétiques*⁶ – 16 pièces de vers, de longueur, de forme et d'inspiration variées, et très vraisemblablement écrites à des dates assez différentes, le plus souvent difficiles à déterminer, et qui peuvent renvoyer tout aussi bien à la prime jeunesse du poète qu'à la proche actualité⁷ – qui accompagnent, en mars 1632, la toute première publication cornélienne : la tragi-comédie de *Clitandre*⁸.

À ces *Mélanges* l'auteur feint de n'accorder guère d'importance : « Je ne les donne qu'à l'importunité du libraire pour grossir son livre... », prétend-il. Il n'empêche qu'ils donnent un aperçu significatif de la virtuosité d'un poète débutant, tout à fait apte à saisir au vol les thèmes à la mode et à les traiter avec brio. C'est par définition un recueil composite : à côté d'un sonnet bien emphatique (premier d'une longue série de pièces où Corneille se confrontera avec les puissants du jour) en l'honneur de Richelieu (où le poète va jusqu'à l'imaginer pape !)⁹, on trouve l'écho plaisant d'un carnaval (rouennais ?) avec une *Mascarade des enfants gâtés*, où défilent plaisamment différentes têtes brûlées qui se sont ruinées par leurs prodigalités¹⁰, ou encore (le temps où fleurissait la poésie gaillarde est encore tout proche, le temps des Sigogne, des Auvray, ce dernier autre Rouennais, par ailleurs) des traductions (adaptations plutôt) d'épigrammes néo-latines, assez lestes de ton, comme celle-ci :

Les huguenotes de Paris
Disent qu'il leur faut deux maris,
Qu'autrement il n'est en nature
De moyen par où sans pécher
On puisse suivant l'Écriture
Se mettre deux en une chair¹¹.

De quoi accrédi-ter l'hypothèse, jamais vraiment confirmée, selon laquelle un Corneille nettement plus mûr (en 1650) aurait effectivement

6. Éd. cit., t. I, p. 175 et suiv.

7. C'est le cas d'un sonnet adressé à Richelieu, et saluant ses premiers actes d'autorité (éd. cit., p. 179), ou de vers tirés d'un ballet que l'on sait avoir été dansé à la Cour en 1632 (éd. cit., p. 184-185).

8. Rappelons que *Mélite* a été jouée un an avant *Clitandre*, mais ne sera publiée qu'en 1633.

9. Éd. cit., t. I, p. 179.

10. Éd. cit., t. I, p. 181.

11. Éd. cit., t. I, p. 188.

commis une récidive suffisamment grave (il s'agit des quarante dizains d'octosyllabes – pas moins ! – consacrés à décrire, en toute candeur et par le menu, un long fiasco suivi, le même soir, d'une éclatante et savoureuse revanche de l'amant momentanément inhibé : *L'Occasion perdue recouvrée*¹²) pour que le chancelier Séguier lui-même s'émeuve, et demande au confesseur du poète de lui imposer une sévère pénitence : ce serait l'origine de la traduction de *L'Imitation de Jésus-Christ* ! Trop beau pour être vrai ? Je n'en suis pas sûr.

Le plus intéressant, toutefois, des *Mélanges* de 1632 réside dans quelques poèmes d'amour (ode, stances, madrigaux, chansons) constituant un fort joli échantillon de la poésie mondaine de l'époque – de celle que l'on va bientôt appeler galante – où se mêlent les échos de la poésie pétrarquaisante d'antan (tels le madrigal : « Je suis blessé profondément ; / Amour, et ma maîtresse, / Qui de vous deux me blesse ? »¹³, ou les *Stances sur une absence en temps de pluie*¹⁴) et ceux de la pastorale à la mode, où alternent les protestations de fidélité passionnée et de constance dans la souffrance (le côté Céladon) ou les revendications d'une liberté fièrement assumée au prix d'une inconstance érigée en méthode et d'un mépris affiché de l'amour (le côté Hylas). Ces thématiques croisées nous rappellent aussitôt quelque chose : les situations dans lesquelles le jeune Corneille place les personnages de ses comédies, de *Mélite* à *La Place Royale*, et à partir desquelles il construit ses intrigues à rebondissements et retournements. Sans revenir sur le fameux sonnet de Tircis¹⁵ ; « Après l'œil de Mélite il n'est rien d'admirable, / Il n'est rien de solide après ma loyauté », qui est ici imprimé pour la première fois, alors qu'il a été déclamé sur scène lors des représentations de *Mélite* quelques mois auparavant (acte II, scène 5)¹⁶, je m'arrêterai un instant sur deux des pièces des *Mélanges*, d'abord et surtout parce qu'elles me semblent particulièrement réussies et délicieuses, mais aussi parce qu'elles préfigurent des situations des comédies.

D'abord le *Dialogue*, petite saynète dramatique où Tircis (nom de berger prêté justement au héros de *Mélite*) exprime la crainte que sa Caliste ne réponde pas à son amour, ou du moins ne cède aux

12. On pourra facilement en trouver le texte dans *La Poésie à l'Âge baroque*, anthologie procurée par Alain Niderst dans la collection « Bouquins », Paris, Robert Laffont, 2005.

13. Éd. cit., t. I, p. 187.

14. Éd. cit., t. I, p. 186.

15. *Ibid.*

16. Impossible, du reste, de savoir si, comme l'a affirmé un jour Thomas Corneille, ce sonnet aurait été écrit par Corneille à l'intention d'une jeune fille qu'il aimait bien avant qu'il ne songe à l'introduire dans sa première comédie.

objurgations de ses parents, soucieux de trouver pour leur fille un parti plus avantageux (ce qui n'est pas sans rappeler et la situation personnelle du jeune Corneille, et celle de ses amoureux et amoureuses de théâtre). C'est un délicieux duo d'amour, à l'architecture musicale impeccable (on peut penser à un duetto d'opéra ou de cantate), un échange vif de répliques, de deux vers pour chaque protagoniste, tantôt groupées par deux (début et fin de scène), tantôt par quatre (milieu de scène), et ponctuées par le refrain : *Je n'ose l'espérer // Tu t'en peux assurer*, lequel finit par s'effacer devant l'apaisement final dans la confiance réciproque :

TIRCIS

Quoi ? parents, ni richesses,
Ni grandeurs ne pourront ébranler tes esprits ?

CALISTE

Tout cela, mis auprès de tes chastes caresses,
Perd son lustre et son prix.

Ensuite, la *Chanson* qui clôt le recueil¹⁷, amusante et superbe déclaration d'indifférence en amour, que je serais tenté de rapprocher de la profession de foi de l'Alidor de *La Place Royale* (la comédie qui clôt la première série des comédies de jeunesse), si le ton léger et presque badin de la *Chanson*, où le sautellement joyeux de l'heptasyllabe et la disposition libre des rimes rappellent la verve gouailleuse et quelque peu distanciée de la chanson populaire, ne préfigurait guère le caractère tendu, héroïque à sa manière, sinon désespéré et amer, du dénouement de *La Place Royale*. Alidor, si l'on veut, mais avant qu'il ne se heurte durement à la fierté et au désespoir d'Angélique :

Si je perds bien des maîtresses
J'en fais encor plus souvent,
Et mes vœux et mes promesses
Ne sont que feintes caresses,
Et mes vœux et mes promesses
Ne sont jamais que du vent [...]

Plus inconstant que la Lune,
Je ne veux jamais d'arrêt,
La blonde comme la brune

17. Éd. cit., t. I, p. 192.

En moins de rien m'importune,
 La blonde comme la brune
 En moins de rien me déplaît [...]

Jamais plus Corneille n'aura l'occasion, au cours de sa longue carrière, de publier des vers lyriques profanes en recueil, ses vers lyriques, en effet, notamment ses poèmes de caractère encomiastique – les plus nombreux : je vais y revenir – étant le plus souvent isolés, car dictés par la circonstance (événements politiques, mondains, privés ; polémiques littéraires ; hommages aux publications des confrères, etc.). À une exception notable près : en 1660, Corneille figure en bonne place, avec 19 pièces de vers, dans ce qui constitue la cinquième partie de ce que l'on appelle le Recueil Sercy¹⁸. Dix-neuf pièces toute d'inspiration amoureuse, ou plutôt galante, car, en trente ans, les temps ont changé, Corneille n'est plus le fringant jeune homme des années 1620-1630, mais un auteur renommé qui cherche à se faire reconnaître dans les salons ; or la poésie galante fait désormais partie, aux yeux de ceux qui, auteurs et gens du monde, fréquentent les salons, des divertissement spirituels et des jeux d'une société où les dames font la loi, font et défont les réputations. Sans que Corneille n'ait jamais beaucoup fréquenté les salons, il est probable qu'il a mis à profit un événement de la vie mondaine pour se poser (attitude plus littéraire que profondément ressentie) en chevalier servant d'une belle et talentueuse actrice célébrée sous le nom de Marquise. En effet, en 1658, la troupe de Molière séjourne à Rouen, et le public y applaudit particulièrement Thérèse de Gorle, épouse de René Berthelot, dit Du Parc, plus connu sous le nom de Gros-René. C'est celle-là même qui, quelques années plus tard, s'illustrera dans les premiers rôles de l'exaspérant jeune rival de celui qui, de ce fait, est désormais, aux yeux du public, le « vieux » Corneille : Jean Racine. On sait que la Du Parc triomphera dans le rôle-titre d'*Andromaque* (1667) et deviendra la maîtresse de Racine, avant de mourir prématurément en 1668. De quoi aviver la rivalité sans merci entre les deux poètes !

Donc la rencontre de Marquise a représenté davantage une opportunité littéraire pour Corneille qu'un bouleversement dans sa vie sentimentale. Qu'est-ce à dire ? Pour notre auteur, les années 1650 ont été des années difficiles : les pièces qu'il a fait alors représenter n'ont pas toujours connu un franc succès, sans parler de l'échec retentissant

18. *Poésies choisies de messieurs Corneille, Boisrobert, de Marigny, Desmarets, Gombault, de Lalanne, de Cerisy, de Cerisay, Maucroix, de Montereuil, de Lignières, Petit, de Quincy, Maistre Adam, Bardou, Porcher, et plusieurs autres. Cinquième partie*, Paris, Charles de Sercy, 1660. Les 19 pièces se retrouvent dans l'éd. cit., t. III, p. 95-113.

de la dernière en date (1651), *Pertharite*, qui lui fit déclarer tout de go au début de l'adresse au lecteur de l'édition de la pièce (1653) : « La mauvaise réception que le public a faite à cet ouvrage m'avertit qu'il est temps que je sonne la retraite. » Le tout considérablement aggravé par la situation politique catastrophique créée par les troubles de la Fronde. Corneille se prend à douter, il ne reviendra au théâtre qu'en 1659, avec *Œdipe*, sur les instances de Foucquet, alors que la situation politique s'est heureusement stabilisée. On peut noter au passage que le choix du sujet de cette tragédie, emprunté pour une fois à la légende grecque, traduit une volonté de profond renouvellement. Somme toute, il ressent le besoin de renouer avec un public qui ne le suivrait plus s'il restait trop obstinément fidèle à des formules déjà anciennes. Dans ces conditions, participer au recueil Sercy, c'est montrer aussi qu'il est sensible à l'évolution du goût, et que le langage des salons et des ruelles ne lui est pas étranger, qu'il peut encore se faire entendre et reconnaître, surtout s'il sait se camper dans un personnage nouveau : celui de l'homme vieillissant, aux tempes grisonnantes, mais qui n'a rien perdu de son appétit de vie, de jeunesse et de beauté, et surtout de son talent de poète ; le poète qui, plus que tout autre, est apte à immortaliser tout ce qu'il approche et touche.

En fait, il y a un peu de tout dans l'apport cornélien au recueil Sercy, aussi bien quelques pièces légères qui ne répugnent pas à l'équivoque érotique (on a déjà vu cela en 1632, mais on trouve aussi cela chez Voiture, chez Bensserade, au temps de la préciosité), qu'une longue *Élégie*¹⁹, où les effets du coup de foudre sont minutieusement décrits (on trouve en particulier le fameux « Je rougis, je pâlis », qui vient d'Euripide et de Sapho, et que ne dédaignera pas la Phèdre de Racine) et où se rencontrent des formules que ne désavoueraient pas les précieuses de l'époque et leur goût du *je ne sais quoi* : « Un je ne sais quel trouble où je me vis réduire. / Tout ce que vous faisiez était inséparable / De ce je ne sais quoi sans qui rien n'est aimable », etc. Mais les pièces les plus remarquables sont sans doute celles qui sont adressées à Marquise ; les célèbrissimes *Stances* qui débutent ainsi

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux²⁰.

19. Éd. cit., t. III, p. 102.

20. Éd. cit., t. III, p. 107.

constituent les plus belles variations cornéliennes sur le *carpe diem*, où s'affirme en même temps la fierté du poète, qui a le don d'immortaliser ce qu'il chante. Dans la légèreté de ses courtes strophes en heptasyllabes, Corneille rejoint ici, à sa manière, le Ronsard le plus émouvant dans sa gravité. Dès l'épigramme *Sur le départ de Madame la Marquise de B.A.T.*²¹ apparaît l'image, qui va souvent gonfler d'un lyrisme poignant le théâtre à venir (particulièrement *Sertorius* et *Pulchérie*), du vieil homme amoureux, à la fois pathétique et résigné (« Marquise, apprenez-moi l'art de vous oublier [...] »), fier dans le détachement respectueux (« J'aime, mais en aimant je n'ai point la bassesse / D'aimer jusqu'aux mépris de l'objet qui me blesse »), et finalement serein :

Je vois mes cheveux gris, je sais que les années
 Laissent peu de mérite aux âmes les mieux nées,
 Que les plus beaux talents des plus rares esprits,
 Quand les corps sont usés, perdent bien de leur prix,
 Que si dans mes beaux jours je parus supportable
 J'ai trop longtemps aimé, pour être encore aimable,
 Et que d'un front ridé les replis jaunissants
 Mêlent un triste charme aux plus dignes encens ;
 Je connais mes défauts ; mais après tout, je pense
 Être pour vous encore un captif d'importance,
 Car vous aimez la gloire, et vous savez qu'un Roi
 Ne vous en peut jamais assurer tant que moi [...].

En 1662, dans *Sertorius*, la reine Viriate exprimera la même certitude (ou caressera le même rêve ?) en justifiant aux yeux de sa suivante le choix qu'elle a fait d'épouser le vieux Sertorius :

Ce ne sont pas les sens que mon amour consulte [...]
 L'amour de la vertu n'a jamais d'yeux pour l'âge,
 Le mérite a toujours des charmes éclatants,
 Et quiconque peut tout, est aimable en tout temps [...]²².

Une pièce écrite probablement pour Marquise, mais qui n'a été publiée, de façon isolée, qu'en 1677²³, clôt cependant joliment le cycle en y intégrant comme une sorte de solution paisible et sereine, non dénuée d'ironie ou du moins d'humour (se prend-il vraiment au sérieux ?), au

21. Éd. cit., t. III, p. 99 et suiv.

22. *Sertorius*, acte II, scène 1, v. 400, 410-412.

23. Éd. cit., t. III, p. 1315 : *Je suis vieux, belle Iris...*

vieux dilemme posé jadis au temps d'Alidor et de *La Place Royale* : comment concilier fidélité amoureuse et liberté ? L'âge accorde au moins ce privilège de pouvoir aimer en toute quiétude, puisque c'est un amour désintéressé, que ne peut même pas atteindre la jalousie (Corneille fait-il, ce disant, la nique à Racine ?) :

Écoutez mes soupirs sans les compter à rien,
Je suis de ces mourants qui se portent fort bien,
Je vis auprès de vous dans une paix profonde [...].

Je l'ai déjà dit : il n'y a aucune raison de prendre tout à fait au sérieux les vers d'amour que Corneille adresse à Marquise, ou à d'autres, à l'approche de 1660. Plus qu'une expression personnelle, ils traduisent la volonté de Corneille de rentrer dans le jeu littéraire de son temps, au moment même où il songe, après une interruption de près de dix ans, à revenir à la scène et à s'imposer de nouveau à l'attention de ses contemporains qu'il n'est pas loin de considérer comme des ingrats. De ce point de vue, même si les poèmes du recueil Sercy s'apparentent à un jeu, on aurait tort de ne pas lire, derrière les formules conventionnelles, une volonté tenace de reprendre la main et de réaffirmer sa maîtrise : le lyrisme personnel, au sens moderne de l'expression, se cacherait alors bel et bien derrière le masque des conventions de la poésie mondaine.

Ici, un bref retour en arrière s'impose pour mesurer l'évolution de l'appréciation que porte Corneille sur ses ambitions et sur la manière de les satisfaire. Lorsque, au début des années 1630, le jeune Corneille conquiert la prééminence sur la scène française, il éblouit ses contemporains (comme en témoigne le lot impressionnant d'hommages de confrères qui ornent la première édition de *La Veuve* en 1634), et dans l'*Excusatio* de 1633-1634, déjà mentionnée, il ne boude pas son plaisir à décrire tranquillement le bonheur avec lequel ses personnages se meuvent sur la scène à la satisfaction du public. Mais assez vite, ses rivaux prennent ombrage de ses succès au point de déclencher la fameuse querelle du *Cid* et de contester âprement ses mérites. On découvre alors qu'il n'est nullement homme à se laisser impressionner ; il suffit de relire la fameuse et retentissante *Excuse à Ariste*, qui ne fait que jeter de l'huile sur le feu, tant le ton en est altier et impérieux, tant l'auteur du *Cid*, auréolé de son succès auprès du public, s'affiche sûr de lui et de son pouvoir. Le verbe est conquérant, magnifique, digne d'un Rodrigue racontant son combat contre les Maures :

Nous nous aimons un peu, c'est notre faible à tous.
Le prix que nous valons, qui le sait mieux que nous ?

Et puis la mode en est, et la Cour l'autorise.
 Nous parlons de nous-mêmes avec toute franchise,
 La fausse humilité ne met plus en crédit,
 Je sais ce que je vaux, et crois ce qu'on m'en dit :
 Pour me faire admirer je ne sais point de ligue,
 J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue [...].

Il est si convaincu de sa maîtrise qu'à la suite de ces vers écrits sur le mode héroïque, Corneille, changeant de registre, se laisse aller à écrire un *Rondeau*²⁴, où il pourfend le malheureux Mairet avec une rare violence :

Chacun connaît son jaloux naturel,
 Le montre au doigt comme un fou solennel [...]
 Paris entier, ayant lu son cartel,
 L'envoie au Diable, et sa Muse au Bordel [...].

Trente ans plus tard, le ton a bien changé. Corneille a vieilli, ce dont témoignent si bien les vers à Marquise, et les échos qu'on en trouve dans une tragédie comme *Sertorius* (1662). Il ne cessera dès lors de déplorer la fuite du temps et les méfaits de l'âge. Aveu discrètement pathétique de quelqu'un qui a la nostalgie d'une jeunesse aujourd'hui perdue où il faisait vibrer les foules et trembler ses rivaux ; mais en même temps affirmation d'une volonté farouche de rester dans la course et – pourquoi pas ? – de reconquérir un public qui tendrait à se détourner de lui, selon lui injustement, et à se laisser corrompre par l'air du temps. Les poèmes de circonstance à vocation encomiastique que Corneille accumule à partir de 1660 à l'intention du jeune roi nous renseignent très bien, eux aussi, sur cette mélancolie aussitôt corrigée par une combativité sans faille. Telle cette *Épître au Roi sur son retour de Flandre* (écrite en 1667, à l'issue de la guerre dite de Dévolution)²⁵, où il propose clairement au souverain de mettre sa plume favorite (celle du dramaturge) au service de sa gloire, manière, pour lui, de retrouver, sa propre royauté d'antan. Corneille retrouve là quelque chose de l'accent des odes pindariques de Ronsard, qui instituait une sorte de dialogue d'égal à égal entre le poète et le roi :

Que ne peuvent, grand Roi, tes hautes destinées
 Me rendre la vigueur de mes jeunes années ?

24. Éd. cit., t. I, p. 782.

25. Éd. cit., t. III, p. 705.

Qu'ainsi qu'au temps du *Cid* je ferais de jaloux ! [...]
 À force de vieillir un Auteur perd son rang,
 On croit ses vers glacés par la froideur du sang,
 Leur dureté rebute et leur poids incommode,
 Et la seule tendresse est toujours à la mode.
 Ce dégoût toutefois ni ma propre langueur
 Ne me font pas encor tout à fait perdre cœur,
 Et dès que je vois jour sur la Scène à te peindre,
 Il rallume aussitôt ce feu prêt à s'éteindre :
 Mais comme au vif éclat de tes faits inouïs,
 Soudain mes faibles yeux demeurent éblouis,
 J'y porte au lieu de toi ces Héros dont la gloire
 Semble épuiser la Fable et confondre l'Histoire
 Et m'en faisant un voile entre la tienne et moi,
 J'assure mes regards pour aller jusqu'à toi [...].

Décidément, la vision cornélienne est foncièrement héroïque ou, ce qui revient au même, au xvii^e siècle du moins, épique ; l'épopée transcende l'histoire, l'héroïsme arrache le contingent à l'éphémère. Telle est la sphère où le génie cornélien se meut à l'aise, et où il va encore tenter de se mouvoir jusqu'à son ultime tragédie, *Suréna*, représentée sans grand succès en 1674. Mais au-delà de cette date, le thème du vieillissement revient, lancinant, assorti, cette fois, du sentiment qu'est bien loin le temps où son génie lui permettait de se faire entendre. Lorsqu'en octobre 1676 le roi a fait représenter à Versailles six tragédies, plus ou moins anciennes, de Corneille (*Cinna*, *Pompée*, *Horace*, *Rodogune*, et même *Œdipe* et *Sertorius*), le poète, heureux et ému, se confond en remerciements²⁶, et se prend même à rêver d'une reprise comparable de ses dernières tragédies (*Sophonisbe*, *Othon*, *Attila*, *Agésilas*, *Tite et Bérénice*, *Pulchérie*, *Suréna*), faveur royale qui le vengerait du mauvais traitement subi lors de leur parution : après polémiques suscitées par la critique (ce dont, après tout, le poète avait l'habitude depuis le temps du *Cid*), mais surtout désaveu poli, et de plus en plus évident, du public. Or le temps de la création portée par la confiance, l'enthousiasme même du public, semble définitivement révolu ; amer constat, auquel il faut se résigner :

Pour bien écrire encor, j'ai trop longtemps écrit,
 Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit.

26. Voir l'*Épître au Roi*, éd. cit, t. III, p. 1313.

Et dans la dernière pièce profane qu'il ait écrite, une épître adressée au Grand Dauphin à l'occasion de son mariage (7 mars 1680)²⁷, la lassitude, l'aveu désespéré même éclatent dès les premiers vers :

Quel supplice pour moi que l'âge a tout usé,
De n'avoir à t'offrir qu'un esprit épuisé !

Je me suis attardé, un peu trop longuement peut-être, sur ce motif du vieillissement, marqué par une alternance de combativité tenace et de résignation amère, et qui, à partir de la fin des années 1650, court dans toute la production lyrique de Corneille, quelle qu'en soit la finalité, amoureuse et galante, ou purement circonstancielle. C'est qu'il me semble exprimer un aspect essentiel de la personnalité d'un homme intimement conscient de sa valeur et même, si j'ose dire, de sa vocation, mais en même temps toujours sur ses gardes, en alerte, inquiet, sinon tourmenté. Ce qui n'est pas sans nourrir quelques contradictions ou, du moins, créer quelques ambiguïtés ; l'homme Corneille n'est pas simple et, en tout cas, certaines attitudes, certains propos, qui peuvent surprendre chez lui, renvoient, en fait, à une personnalité qui renonce difficilement à sa liberté de penser et même de parole, alors même qu'il semble se glisser sans effort dans des schémas connus, traditionnels.

À ce propos, je reviendrai, pour finir, sur deux aspects, souvent complémentaires, de ces poèmes de circonstance qui sont le reflet d'une personnalité originale, apte à s'engager clairement au service d'une cause, mais aussi à préserver sa liberté de jugement. Une bonne part de l'œuvre lyrique de Corneille est constituée en effet de poèmes de circonstance, odes, stances, sonnets, épîtres, adressés aux puissants du jour, qui sont aussi, le plus souvent, les protecteurs, potentiels ou effectifs, des gens de lettres et des artistes. Occasions répétées pour un homme comme Corneille, bourgeois loyaliste, élève attentif des Jésuites, d'affirmer en toutes circonstances, et sans la moindre réticence, une fidélité sans faille à la monarchie ; mais une fidélité dont il attend un retour, c'est-à-dire gratifications – Corneille est très exigeant, et même, nous allons le voir, pointilleux dans ce domaine – mais au-delà, reconnaissance et respect, convaincu qu'il est, dans la grande tradition humaniste (souvenons-nous de l'*Épître au Roi sur son retour de Flandre*, citée plus haut) de la légitimité d'une sorte de royauté du poète.

27. Éd. cit., t. III, p. 1333.

Des rapports de Corneille avec le pouvoir, retenons quelques traits significatifs. Au début de sa carrière, Corneille a en face de lui Richelieu ; Richelieu qu'il commence par flatter, Richelieu qui s'intéresse au théâtre et qui a compris sa valeur éducatrice sinon ses vertus de propagande au point d'enrôler le jeune Corneille dans sa compagnie des Cinq Auteurs, Richelieu qui ne semble pas s'être opposé à l'anoblissement par le roi d'un jeune auteur tout juste auréolé du succès du *Cid* (janvier 1637)²⁸. Mais Corneille n'est pas un protégé docile, et ses rivaux se déchaînent contre lui, parvenant à exploiter les susceptibilités de Richelieu et à le gagner à leur cause : c'est le début de la querelle du *Cid*, où Richelieu soutient l'Académie en sous-main contre Corneille. Celui-ci ne le lui pardonnera jamais ; ce qui explique, pour l'essentiel, les deux pièces – un sonnet et un quatrain²⁹ – plus que tièdes, étonnantes même, qu'il laisse courir probablement sous le manteau, à la mort du cardinal, survenue le 4 décembre 1642 : tandis que beaucoup d'autres se déchaînent, désormais sans risque, contre le défunt, notre poète tient à se réfugier dans un farouche silence :

Qu'on parle bien ou mal du fameux Cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Une telle hargne a peut-être une autre raison : la conscience politique de Corneille semble le conduire à se méfier d'un système où le monarque délègue ses pouvoirs à un premier ministre ou à un favori. On le voit bien dans *La Mort de Pompée* (qui suit de peu la mort de Richelieu) ; on le verra plus tard lorsque Corneille se félicitera expressément, en 1663, dans l'épître qu'il adresse à Louis XIV³⁰, non seulement pour le remercier – cela va de soi – de la gratification (renouvelable annuellement, de 2 000 pistoles) qui vient de lui être attribuée après les années de vaches maigres qui ont marqué le ministère Mazarin et l'époque de la Fronde, mais aussi pour célébrer les premiers actes du nouveau règne, et en particulier la décision du jeune roi, après la mort du « divin Jules », d'assurer seul l'autorité. Rappelant qu'il a déjà exalté le roi, au moment de la paix des Pyrénées et de son mariage dans le prologue de *La Toison d'Or*, il se promet de faire encore mieux à l'avenir :

28. Faut-il rappeler aussi que la 1^{re} édition du *Cid* (mars 1637) est dédiée à M^{me} de Combalet, la propre nièce de Richelieu ?

29. Éd. cit., t. I, p. 1061-1062.

30. *Remerciement présenté au Roi en l'année 1663*, éd. cit., t. III, p. 453.

Maintenant qu'on te voit en digne Potentat
Réunir en ta main les rênes de l'État,
Que tu gouvernes seul, et que par ta prudence
Tu rappelles des Rois l'auguste indépendance,
Il est temps que d'un art encor plus élevé,
Je peigne en ta personne un Monarque achevé [...].

Propos qui, *a posteriori*, explique les termes de l'étrange sonnet (publié seulement au XVIII^e siècle)³¹ que notre poète eut l'audace de commettre à la mort de Louis XIII (4 mai 1643) survenue à peine six mois après celle de son ministre. Y figure un sinistre jeu d'ombres entre un roi impuissant (« vainqueur », mais « esclave ») et un ministre diabolique par-delà même la mort :

Vainqueur de toutes parts, esclave dans sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine perd le jour,
Que jusque dans la tombe il le force à le suivre.

Jamais de tels malheurs furent-ils entendus ?
Après trente-trois ans sur le trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre.

Cinglante oraison funèbre pour le malheureux Louis XIII !

Si les rapports entre Corneille et Mazarin ont été plutôt tièdes, c'est peut-être de la même manière parce que le poète supportait mal la prépondérance d'un premier ministre. Certes, au moment de la Fronde, notre poète, avec son goût de l'autorité et sa méfiance à l'égard des grands fauteurs de désordres, passa plutôt pour « mazarin », comme on disait alors ; mais, par ailleurs, Mazarin se montrait généralement assez parcimonieux dans l'octroi de pensions ou gratifications aux écrivains et aux artistes. C'est sûrement pour cette raison que Corneille se laissa séduire par Foucquet, lorsque celui-ci se montra généreux mécène, et incita, en particulier, le poète à revenir au théâtre après une longue absence. Mais, en définitive, il semble surtout à l'aise dans le rôle de thuriféraire de Louis XIV, dont l'autorité, la jeunesse et l'ambition lui rappellent les vertus qu'il prêtait naguère aux héros flamboyants de ses tragédies. Toutes les campagnes victorieuses de Louis en Flandre, en Hollande, en Allemagne, en 1667, 1672-1673, 1676-1678, lui inspirent des poèmes enthousiastes, qui peuvent nous étonner aujourd'hui par leur pompe, et surtout par une propension à métamorphoser le roi en représentant de

31. Éd. cit., t. I, p. 1062.

Dieu sur la terre, d'un Dieu justicier et généreux, alors même qu'il écrase ses adversaires. De ce point de vue, certains vers de l'épître *Au Roi sur la paix de 1678* [il s'agit de la paix de Nimègue, qui met fin à la guerre contre la Hollande]³² ne manquent pas de sel pour des lecteurs de notre siècle. Non seulement, nous est-il dit et répété, le roi restitue généreusement à l'Espagne et aux princes électeurs allemands les provinces ou les cités que la cupidité coupable des Hollandais leur avait arrachées, mais les vaincus eux-mêmes, les Hollandais, se précipitent dans les bras de leur vainqueur et l'acclament comme celui qui les a délivrés de leurs folles ambitions et les aide à retrouver enfin le droit chemin :

On l'admire avec joie, et loin de t'en dédire,
 Tes plus fiers ennemis s'empressent d'y souscrire :
 Un zèle impatient de t'avoir pour soutien
 Réduit leur Politique à ne contester rien.
 Ils ont vu tout possible à tes ardeurs guerrières
 Et sûrs que ta Justice y mettra des barrières,
 Qu'elle se défendra de rien garder du leur,
 Ils la font seule arbitre entre eux et ta valeur [...].

Ces mêmes poèmes nous permettent aussi de suspecter que Corneille se serait bien vu dans la peau d'un historiographe officiel du roi. Mais on le sait, il sent que les forces lui manquent ; il serait donc prêt à apporter son suffrage pour une telle tâche à son ami Pellisson³³, qui l'a introduit autrefois dans le cercle de Fouquet, et qui, après avoir été durement châtié pour avoir servi le surintendant déchu, a par la suite réussi à reconquérir la confiance du roi. Las ! À la fin d'octobre 1677, désillusion complète : on apprend que la charge d'historiographe a été confiée, conjointement, à Boileau... et à Racine, l'ennemi de toujours.

Je dirai adieu à la poésie lyrique de Corneille par la note d'humour, j'ose dire même d'espièglerie, dont notre homme sait parfois illuminer et, discrètement mais joyeusement pervertir les discours les plus nobles, voire les plus ampoulés. Toujours très soucieux de ses intérêts et de son argent, il ne manque pas d'aplomb lorsque, sans crier gare, au détour, ou mieux encore, à la fin d'un poème où la louange se fait volontiers

32. Éd. cit., t. III, p. 1326.

33. C'est ce qui ressort d'une *Ode à Monsieur Pellisson* (traduction d'un texte latin dont il pourrait bien être lui-même l'auteur), écrite en 1676 ou au début de 1677 (éd. cit., t. III, p. 1321).

dithyrambique, il rappelle tout d'un coup le roi à ses humbles devoirs de dispensateur de gratifications. Premier exemple : à la toute fin de l'épître de remerciement au roi qui a fait représenter à la cour certaines de ses tragédies, déjà citée (1676)³⁴, un signe envoyé au nouveau confesseur du roi, le Père de la Chaise, suivi d'un *Placet au Roi*, révèle un aplomb peu banal. On lit en effet, à la fin de l'épître, une recommandation énigmatique que le *Placet* qui suit vient éclairer :

[...] Cependant, s'il est vrai que mon zèle te plaise,
SIRE, un bon mot, de grâce au Père de La Chaise.

PLACET AU ROI

Plaise au Roi ne plus oublier
Qu'il m'a depuis quatre ans promis un Bénéfice,
Et qu'il avait chargé le feu Père Ferrier*
De choisir un moment propice,
Qui pût me donner lieu de l'en remercier.
Le Père est mort, mais j'ose croire
Que si toujours sa Majesté
Avait pour moi même bonté,
Le Père de La Chaise aurait plus de mémoire,
Et le ferait mieux souvenir
Qu'un grand Roi ne promet que ce qu'il peut tenir.

* Le prédécesseur du P. de la Chaise

Deuxième exemple³⁵ : un placet qui remonte probablement à 1665, alors que Corneille constatait que la pension, promise deux ans plus tôt avec renouvellement annuel, tardait dangereusement à venir (déjà trois mois de retard !) et qui nous permet de conclure que l'humour et le piquant de notre poète valaient bien ceux des meilleurs chansonniers ou farceurs de notre temps :

PLACET AU ROI Sur le retardement du paiement de sa pension.

Grand Roi, dont nous voyons la générosité,
Montrer pour le Parnasse un excès de bonté,

34. Éd. cit., t. III, p. 1313.

35. Éd. cit., t. III, p. 557.

Que n'ont jamais eu tous les autres,
Puissiez-vous dans cent ans donner encor des lois,
Et puissent tous vos ans être de quinze mois,
Comme vos Commis font des nôtres.

III

INTERMÈDE MUSICAL

organisé par M. Louis THIRY

Professeur au Conservatoire national de Rouen, Membre de l'Académie
avec l'Ensemble *Les Meslanges* (Th. VAN ESSEN et J. LEFEBVRE)

PIERRE CORNEILLE ET SES MUSICIENS

par M. Thomas VAN ESSEN

(9 juin 2006)

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a souhaité garder un souvenir du concert de l'ensemble *Les Meslanges* accompagnant les festivités de juin 2006. Concernant le thème choisi, les rapports de Corneille et de la musique se révèlent passionnants. Néanmoins, il peut paraître paradoxal d'intituler un concert « Corneille et ses musiciens » ou « Corneille et la musique ». En effet, au contraire de Molière ou de Quinault, le tragédien rouennais n'a pas eu de rapports privilégiés avec un compositeur. Toutefois, ses œuvres sont souvent indissociables de la musique. Mais, surtout, elles nous placent au cœur de l'histoire des arts du spectacle et du XVII^e siècle. Le texte qui suit se veut, avec quelques aménagements dus au passage de l'oral à l'écrit, le reflet de la présentation vivante des pièces jouées avec l'éloquence indispensable de la langue et de la musique du Grand Siècle.

Les écrits spirituels

Bénigne de Bacilly (vers 1625-1690), « Des vrais sçavants la sagesse profonde », in *Airs Spirituels* (éd. de 1688).

Médéric Corneille (?-1731), « Ouvrages du Très-Haut » et « Jette un œil de pitié », in *Airs spirituels des meilleurs auteurs* (1701).

S'inspirant de *L'Imitation de Jésus-Christ* (à partir de 1652), Bacilly, auteur du premier grand traité de chant en France, compose un air spirituel en modifiant quelque peu le texte de Corneille. Quant à Médéric Corneille, il n'a aucun lien de parenté avec son illustre homonyme : il est issu d'une famille de vinaigriers parisiens. C'est de l'*Office de la Sainte Vierge* (1670) que sont issues ces deux courtes pièces vocales.

Au sujet d'*Andromède*, Tragédie représentée avec les machines (1650)

« Examen » d'*Andromède* : à propos de la musique

En 1647, le cardinal Mazarin invite à grands frais des musiciens italiens pour interpréter l'*Orfeo* de Luigi Rossi (1597-1653), opéra avec des machines pour les décors du grand Torelli. Par la suite, Mazarin demande à Corneille d'écrire une pièce comportant des intermèdes musicaux, pour lesquels on réutiliserait les machines de l'*Orfeo*. Ce grand projet sera réalisé en 1650 et repris par la jeune Comédie-Française en 1682-1683 avec une musique de Marc-Antoine Charpentier qui remplacera non sans bonheur la musique originale de Dassoucy. C'est dans le « Dessein d'*Andromède* » que Corneille donne *une* conception de la musique dans ses spectacles :

Vous trouverez [dans cette tragédie à machines] cet ordre gardé dans les changements de théâtre, que chaque acte aussi bien que le prologue a sa décoration particulière, et du moins une machine volante, avec un concert de musique, que je n'ai employée qu'à satisfaire les oreilles des spectateurs, tandis que leurs yeux sont arrêtés à voir descendre ou remonter une machine, ou s'attachent à quelque chose qui les empêche de prêter attention à ce que pourraient dire les acteurs [...]. Mais je me suis bien gardé de faire rien chanter qui fût nécessaire à l'intelligence de la pièce, parce que communément les paroles qui se chantent étant mal entendues des auditeurs, pour la confusion qu'y apporte la diversité des voix qui les prononcent ensemble, elles auraient fait une grande obscurité dans le corps de l'ouvrage, si elles avaient eu à les instruire de quelque

chose qui fût important. Il n'en va pas de même des machines, qui ne sont pas dans cette Tragédie comme des agréments détachés, elles en font en quelque sorte le nœud et le dénouement, et y sont si nécessaires, que vous n'en sauriez retrancher aucune, que vous ne fassiez tomber tout l'édifice.

Corneille préférerait-il donc la machinerie impressionnante des décors à la musique ? Rien n'est moins sûr à mon sens. *Andromède* appartient en effet au genre particulier de la Tragédie à machines où se déploie un merveilleux spectaculaire. Comme le dit Corneille, les machines sont le « nœud et le dénouement » et portent « tout l'édifice » d'une scène extraordinaire. La musique est en quelque sorte un second rôle, masquant les bruits d'une machinerie.

Certes, Corneille semble se ranger sur la position des humanistes de la fin du XVI^e siècle à Florence, ou encore sur ceux de l'Académie de Musique et de Poésie de Le Baïf. C'est en effet une critique de la musique polyphonique (où parfois des mots différents sont chantés en même temps). Connaissait-il cependant – nous sommes en 1650 – la musique de Caccini ? Plus proche de lui, était-il sensible à l'art des Boesset, Richard, Guédron... qui, dans les airs de cour et la musique polyphonique des ballets, avaient le souci du texte et de sa bonne intelligibilité ? On a prétendu que Corneille aurait refusé à Boesset la mise en musique de ses vers...

En tout cas, avec *Andromède*, Corneille participe indirectement au succès d'un genre qui évoluera vers la Tragédie en musique de Quinault et Lully, plus de vingt ans après... même si sa position sur la musique dans ses spectacles le place en apparence avec Saint-Évremond parmi les opposants à l'opéra.

Quelle est la trame d'*Andromède* ? Elle est tirée des *Métamorphoses* d'Ovide. Andromède est fiancée de Phinée, alors qu'elle est destinée depuis longtemps à Jupiter ou l'un de ses fils. Voici le théâtre de leur rencontre à l'acte II tel que le décrit Corneille dans son « Dessein d'Andromède » :

Du milieu [d'un jardin délicieux], *Scène I* : Andromède sort toute enjouée [...]. [On entend] une voix qui chante derrière un de ces arbres. Cette princesse la reconnaît incontinent pour celle d'un page de Phinée. On lui fait silence, et il poursuit à faire entendre la passion qu'a son maître pour Andromède, et son impatience de la posséder, qu'il explique en ces termes.

- Marc-Antoine Charpentier (1643-1704), *Air de Liriope* (« Phinée est plus aymé... »).

Scène 2 : Phinée se montre avec le même page qui vient de chanter pour lui, et après les premières civilités, Andromède lui fait rendre le change de sa galanterie [par un de ses pages], qui lui témoigne par ces paroles que son amour pour ce prince n'est pas moindre que celui qu'il a pour elle.

- *Air d'un de la suite de Phinée* (« Qu'elle est lente cette journée... »).

L'ampleur des effets mécaniques séduisit le public. À cette époque, une partie des spectateurs assistait à la représentation sur scène. Avec les machines volantes construites par Torelli, le « grand sorcier », cela devient impossible. En effet, l'action nécessite la présence d'un cheval. Lorsque le monstre s'apprête à dévorer Andromède, Persée installé sur le cheval Pégase va au secours d'Andromède. Pour donner une allure guerrière au cheval, on ne lui donnait pas à manger pendant quelque temps. Au moment d'apparaître sur scène, un appariteur en coulisse sortait un sac d'avoine. Alors « ce cheval pressé par la faim, hennissait, trépignait des pieds et répondait ainsi parfaitement au dessein qu'on en avait. »¹ Véritable vedette, « tout le monde s'empressait de voir les mouvements singuliers de cet animal, qui remplissait de mieux en mieux ses devoirs »²... sauf une fois : comme il avait mangé trop de sucre, il dut subir plusieurs lavements ! Tous ces renseignements proviennent des registres de la troupe où cheval et comédiens sont consciencieusement indiqués.

La reprise de 1682-1683 remporta un véritable succès même si on parla peu de la musique de Charpentier, toujours réduite dans ses effectifs par les ordonnances de Lully. Il y eut tout de même 45 représentations ! Mais Lully pouvait s'inquiéter car au même moment il donnait sa tragédie... *Persée* ! Les mythes d'Andromède et de Persée sont donc célèbres au XVII^e siècle, comme le montre Denis Gaultier dans cette pièce de luth.

- Denis Gaultier (vers 1597-1672), *Andromède de la Rhétorique des Dieux* (vers 1652).

1. C. et F. Parfaict, *Histoire du Théâtre Français*, Paris, Le Mercier & Saillant, 1747, XII, p. 321-322.

2. *Ibid.*

Le Cid. Tragi-Comédie (1637)

Rodrigue doit-il être fidèle à l'honneur familial et nobiliaire ou à son amour pour Chimène ? Voici les stances du *Cid* mis en musique plus de quarante ans après la composition de Corneille, ainsi que l'affirme le *Mercure Galant*.

Je vous envoie une chose fort ancienne et pourtant toute nouvelle. Elle est ancienne pour les vers et très nouvelle pour l'air. M. Charpentier, dont vous connaissez la capacité et le mérite, travaille sur les stances du *Cid*, dont chaque mois il donnera un couplet³.

M. Charpentier, qui a demeuré trois ans à Rome, en a tiré de grands avantages. Tous ses ouvrages en sont une preuve⁴.

- M. A. Charpentier, *Stances du Cid* (1681) :
 « Percé jusques au fond du cœur » (H. 457) ;
 « Que je sens de rudes combats » (H. 459) ;
 « Père, maîtresse, honneur, amour » (H. 458).

Correspondance entre Huygens et Corneille

Constantin Huygens est une grande figure du Siècle d'Or néerlandais. Diplomate, secrétaire de Guillaume II, il avait un goût prononcé pour les arts. Philosophe, scientifique, compositeur, admirateur de Rembrandt, il correspondait avec Descartes et d'autres esprits de son temps comme Mersenne ou... Corneille. Le passage de la lettre suivante adressée au tragédien se situe lors de la venue aux Pays-Bas de Floridor, acteur de l'Hôtel de Bourgogne. Nous avons imaginé une conclusion en gage de remerciement : Huygens offrant un air de musique à Corneille...

J'ai prié M. Floridor de suppléer aux défauts de ma plume, et de vous témoigner de bouche à quel point j'estime ce précieux gage d'amitié que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer par sa main [...]. Je dis sérieusement que pour oser m'expliquer envers un si grand et souverain auteur, j'ai cru avoir besoin d'un acteur royal. Et certes cestuy ci vous a si bien étudié, et a la langue si duitte à vos merveilleuses expressions, que pour peu qu'il oublie de la part de qui il parle, vous le verrez débiter des pensées dignes de vous et qui vous assureront en termes quasi vôtres, que

3. *Mercure Galant*, janvier 1681.

4. *Ibid.*, février 1681.

je suis votre très acquis et très constant admirateur [...]. [Si M. Floridor] nous fait justice, et à vous, Monsieur et à soi-même, il ne se lassera jamais de vous réciter, quel a été l'applaudissement de nos théâtres [de Hollande], quand il vous y a récité, ou si cette phrase m'est permise, quand il y a parlé Corneille.

- Constantijn Huygens (1596-1687), « Graves tesmoins de mes délices... » (*Pathodia Sacra et profana*, Ballard, 1647).

Les amours de Corneille

Autour de Pâques 1658, la troupe de Molière séjourne à Rouen, haut lieu du théâtre au XVII^e siècle. Alors âgé de 52 ans, Corneille tombe amoureux, ou feint de l'être, de « la Du Parc » ou « Marquise ». Du reste, Molière, Racine et d'autres ne seront pas insensibles aux charmes de cette comédienne. Ces vers galants, mis en musique par Blondel, musicien de la Chapelle du Roi, sont sans doute destinés à cette Marquise, évoquée ici sous le nom d'Iris.

- Louis-Nicolas Blondel, « Mes soupirs vous ont dit... », *XI^e Livre d'Airs de différents auteurs* (Ballard, 1668).

Corneille éconduit par la Marquise se venge habilement par les célèbres *Stances* :

Marquise si mon visage
À quelques traits un peu vieux
Souvenez vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux.

Toutefois, le « vieux » Corneille ne sut pas que Marquise lui répondrait plusieurs siècles après par l'intermédiaire de Tristan Bernard qui rajoute quelques vers aux siens, le tout mis en musique par... Georges Brassens.

- Georges Brassens (1921-1981), « Marquise si mon visage... », Conclusion de Tristan Bernard (1866-1947).

Les Meslanges

Ensemble de musique baroque

Thomas VAN ESSEN, baryton ; Jérôme LEFEBVRE, luth et théorbe

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le mot « Meslanges », ou « Mélanges », désignait un recueil d'ouvrages de plusieurs auteurs, de styles et langues différents. Soucieux de faire partager sa passion pour la diversité musicale qu'offre la période baroque, cet ensemble instrumental avec chanteurs solistes, créé en 1997, est basé à Rouen. Formés au Conservatoire de Paris, à la Schola Cantorum de Bâle, ou au Centre de Musique ancienne de Genève, les membres des *Meslanges* se produisent dans d'autres formations comme Le Parlement de Musique (dir. : Martin Gester), Akademia (dir. : Françoise Lasserre), Les Arts Florissants (dir. : William Christie), La Fenice (dir. : Jean Tubery)...

The first part of the history of the world is the history of the human race. It is a history of the progress of the human mind, and of the development of the human soul. It is a history of the human race, and of the human mind, and of the human soul.

The second part of the history of the world is the history of the human race. It is a history of the progress of the human mind, and of the development of the human soul. It is a history of the human race, and of the human mind, and of the human soul.

The third part of the history of the world is the history of the human race. It is a history of the progress of the human mind, and of the development of the human soul. It is a history of the human race, and of the human mind, and of the human soul.

The fourth part of the history of the world is the history of the human race. It is a history of the progress of the human mind, and of the development of the human soul. It is a history of the human race, and of the human mind, and of the human soul.

IV

LA POÉSIE RELIGIEUSE DE CORNEILLE :

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

par M. Marc VENARD

(9 juin 2006)

Je n'invite point à cette lecture ceux qui ne cherchent dans la poésie que la pompe des vers. Ce n'est ici qu'une traduction fidèle où j'ai tâché de conserver le caractère et la simplicité de l'auteur¹.

Commencée sans doute à la fin des années 1640, poursuivie par étapes jusqu'en 1656, la traduction en vers de *L'Imitation de Jésus-Christ* occupe une place majeure, bien que trop méconnue, dans l'œuvre de Pierre Corneille. Pas seulement par son abondance, 13 162 vers au total, mais aussi par l'importance que lui attachait le poète, et par le nombre d'éditions qu'elle a connues, du vivant et après la mort de Corneille².

1. « Avis au Lecteur » de la 1^{re} édition (1651), répété dans toutes les éditions suivantes. J'indique une fois pour toutes ce que je dois à l'excellente édition des *Œuvres complètes* de Corneille par Georges Couton (Bibliothèque de la Pléiade, 1984, ici tome 2), et aux notes érudites qu'elle comporte. Les références à cette édition seront simplement notées « Pléiade ».

2. Je possède personnellement une édition parisienne de 1715, dont le libraire-éditeur, Michel David, avait demandé et obtenu un privilège au même titre que pour le *Don Quichotte*, le théâtre de Corneille, de Racine et de Molière, *L'Histoire universelle* de Bossuet et les *Instructions pour les jardins fruitiers et potagers* de La Quintinie. Cela prouve la réputation dont jouissait *L'Imitation* de Corneille.

En ce IV^e centenaire de la naissance de Pierre Corneille, je voudrais donc faire revivre pour vous ce grand ouvrage, en le situant dans son temps et en faisant apparaître les qualités (mais aussi les faiblesses) de cette traduction-paraphrase qui est aussi, véritablement, une création.

Pourquoi cette œuvre ?

Il faut d'abord se débarrasser des fausses explications. Selon une légende née en 1724, Corneille aurait entrepris cette traduction comme une pénitence, pour se racheter d'avoir écrit une œuvre grivoise : *L'Occasion perdue recouverte*. Cette légende ne repose sur rien³.

Plus sérieusement, Fontenelle, dans sa *Vie de Corneille*, raconte qu'après l'échec de la tragédie *Pertharite*, l'auteur, « rebuté du théâtre », se tourna vers *L'Imitation* :

Il y fut porté par des pères jésuites de ses amis, par les sentiments de piété qu'il eut toute sa vie, et sans doute aussi par l'activité de son génie.

On a depuis fait observer que la représentation de *Pertharite*, dont l'échec ne fut que relatif, fut postérieure à l'impression de la première édition de *L'Imitation* (achevée d'imprimer le 15 novembre 1651). En revanche, les deux autres explications avancées par Fontenelle sont sans doute valables, notamment l'influence des Jésuites avec qui le poète était resté très lié⁴.

On peut aussi faire état de la conjoncture. Depuis 1648, les troubles politiques que les contemporains ont appelé la Fronde perturbaient la vie culturelle et sociale. Paris et la Cour avaient d'autres soucis que d'aller au théâtre. La grave crise frumentaire qui est à l'arrière-plan de la crise politique ne pouvait aussi qu'éloigner le public des salles de spectacle. Autant de raisons qui ont pu détourner momentanément Corneille du théâtre et l'inciter à porter ailleurs « l'activité de son génie ».

Toutefois, je préfère m'arrêter sur une autre raison : la demande du public. Depuis deux siècles, le petit livre *De Imitatione Christi* est répandu dans toute la chrétienté. Destiné à des religieux, il est sorti des cloîtres. L'ouvrage est constamment recommandé, par Ignace de Loyola, par Bellarmin, par François de Sales (qui l'attribuait à Gerson)⁵... Mais,

3. Dans sa conférence du samedi 10 juin, Alain Niderst n'écarte cependant pas qu'elle pût être fondée.

4. Voir l'exposé de Marc Fumaroli, « Pierre Corneille et les Jésuites du collège de Rouen », *Le tricentenaire de la mort de Pierre Corneille*, Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, 6 octobre 1984, p. 31-45.

5. *Introduction à la Vie dévote*, II, 17.

publié en latin, l'accès en reste fermé pour la majorité des fidèles, en particulier pour les femmes⁶. La preuve de cette attente, c'est que l'ouvrage de Corneille prend place parmi plusieurs autres éditions et traductions contemporaines :

– une édition latine par le P. Jean Fronteau, génovéfain, très soignée (Paris, Sébastien Cramoisy, 1649)⁷ ;

– une traduction par Desmarets de Saint-Sorlin ; c'était un auteur très en vue, mais son œuvre eut peu de succès... ;

– et, surprise, une traduction en vers français par un simple prêtre du diocèse de Lyon, Antoine Tixier, curé de « Varsalieu » dans la Dombes⁸, parue à Lyon puis à Paris en 1653⁹. L'auteur aurait-il voulu rivaliser avec l'illustre Corneille ? C'est peu probable car, quand il a commencé son travail, il ignorait certainement le projet de celui-ci... Mais nous y reviendrons.

Corneille lui-même fait état des encouragements de M^{gr} de Harlay, nouvel archevêque de Rouen, « dans le diocèse duquel Dieu m'a donné la naissance et arrêté la fortune ». Il prononce un éloge (sans doute excessif) de ce prélat, à qui il avait d'abord pensé dédier son ouvrage. Mais l'archevêque l'aurait incité à monter plus haut, jusqu'au Souverain pontife. De sorte que la dédicace de l'édition complète, en 1656, sera adressée au pape Alexandre VII : un pape qui s'est fait connaître par des poésies latines sur la mort ; un pape dont Corneille a entendu vanter les mérites par le Duc de Longueville, gouverneur de Normandie, qui l'a connu lors des négociations de la paix de Westphalie (1648). Harlay et Longueville : jamais Corneille n'a été aussi fidèle à son enracinement rouennais que quand il traduit *L'Imitation* ; c'est aussi le temps où il exerce la charge de marguillier dans sa paroisse de Saint-Sauveur.

Nous devons encore prendre en considération que traduire *L'Imitation*, c'est prendre place dans les débats du moment :

– dans la controverse antiprotestante : *L'Imitation*, un siècle avant la Réformation, fournit des arguments au camp catholique : elle affirme que les œuvres sont méritoires pour le salut¹⁰ ; et tout le livre IV est une célébration de l'Eucharistie destinée essentiellement aux prêtres ;

– qui est l'auteur de *L'Imitation* ? La question est très débattue dans les années 1640. Gerson écarté, elle oppose les partisans de Thomas à

6. Une traduction française, *L'Internelle Consolation*, circule depuis fort longtemps, mais elle est amputée du 4^e livre, tout entier centré sur l'Eucharistie et, de ce fait, considérée comme suspecte de protestantisme.

7. Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque municipale de Rouen, coté A 1602.

8. Aujourd'hui Versailleux, Ain, canton de Chalamont.

9. La Bibliothèque de Rouen possède l'édition de Lyon, sous la cote O 1716-a.

10. Par exemple, livre I, chapitre 23, v. 2096-2115.

Kempis, chanoine néerlandais, à ceux d'un bénédictin italien nommé Gersen. Corneille fait semblant de ne pas s'engager, en se soumettant à un arrêt rendu par le parlement de Paris en 1652, en faveur de Thomas à Kempis. C'est néanmoins à regret, comme Français, qu'il renonce à l'attribution à Gerson ;

– la querelle naissante du jansénisme : sur la Grâce, ou sur la communion fréquente, *L'Imitation* ne plaide pas en faveur de Jansénius ni d'Antoine Arnauld. Corneille est assurément du côté des Jésuites, mais il se plaît à dire que les deux camps ont approuvé sa traduction.

J'ai été assez heureux pour conserver la paix en mon particulier avec les deux partis opposés sur les questions de la Grâce. Tous deux prétendent que l'auteur soit de leur opinion, et tous deux m'ont avoué que ma traduction est fidèle, et veulent qu'elle tombe dans leur sens¹¹.

Enfin et surtout, la gloire de l'auteur lui fait un devoir de se mettre au service de Dieu. Lisons l'épître au souverain Pontife, qui ouvre l'édition de 1656 : les poésies du pape ont plongé Corneille dans une réflexion sur sa propre mort :

Il fallait comparaître devant Dieu, et lui rendre compte du talent dont il m'avait favorisé. Je considérai ensuite que ce n'était pas assez de l'avoir si heureusement réduit à purger notre théâtre des ordures que les premiers siècles y avoient comme incorporées, et des licences que les derniers y avoient souffertes ; qu'il ne devait pas suffire d'y avoir fait régner en leur place les vertus morales et politiques, et quelques-unes même des chrétiennes ; qu'il fallait porter la reconnaissance plus loin, et appliquer toute l'ardeur du génie à quelque nouvel essai de ses forces, qui n'eût point d'autre but que le service de ce grand Maître, et l'utilité du prochain.

Toutefois, bien loin de considérer que *L'Imitation* marque la fin de sa carrière d'homme de théâtre, l'auteur, dans son « Avis au lecteur » de 1656, annonce quel est maintenant son programme de travail :

En attendant que Dieu m'inspire quelque autre dessein, je me contenterai de m'appliquer à une revue de mes pièces de théâtre, pour les réduire en un corps, et vous les faire voir en un état un peu plus supportable. J'y ajouterai quelques réflexions sur chaque poème, tirées de l'Art poétique, plus courtes ou plus étendues, selon que les matières s'en offriront ; et

11. Lettre au P. Boulart, 10 juin 1656, citée dans *Pléiade*, tome 2, p. 1201.

j'espère que ce présent renouvelé ne vous sera point désagréable, ni tout à fait inutile à ceux qui se voudront exercer à cette sorte de poésie.

La chance, avec Corneille, c'est qu'il a beaucoup commenté ses propres ouvrages, soit dans des préfaces, soit par des retours en arrière. Ainsi, la série des « Avis au lecteur » de *L'Imitation*, échelonnés de 1651 à 1656, nous éclaire parfaitement sur ses intentions, ses difficultés et ses choix de traducteur.

Les étapes de l'œuvre

Traduire *L'Imitation* est une œuvre de longue haleine. Il n'est pas certain que Corneille ait mesuré dès le départ où cela l'entraînait. En 1651, il publie la traduction des vingt premiers chapitres du premier Livre. Son objectif est, dit-il, de donner « une traduction fidèle » qui conserve « le caractère et la simplicité de l'auteur », mais sans s'interdire de « lui prêter quelques grâces, mais de celles qui lui laissent toute sa force, qui l'embellissent sans le déguiser ». S'il a choisi de traduire en vers, c'est « pour soulager la mémoire » du lecteur, et la marquer plus fortement et durablement. Il ne se dissimule pas les difficultés (nous y reviendrons), c'est pourquoi il lance ces vingt chapitres comme un premier essai auprès du public...

Un an plus tard, le succès est au rendez-vous. Corneille publie une deuxième partie, qui contient la fin du Livre I et les six premiers chapitres du Livre II. Il s'en explique :

Je donne cette seconde partie à l'impatience de ceux qui ont fait quelque état de la première, et ce n'est pas sans un peu de confusion que je leur donne si peu de chose à la fois.

L'auteur revient sur les difficultés de son travail, et il avoue : « Après seize ou dix-sept cents vers de cette nature, j'ai besoin de reprendre haleine » ; d'autant que *L'Imitation* ne suivant guère de plan, « Je puis m'arrêter où je me trouve las, sans craindre d'en rompre la tissure ».

En 1653, Corneille a repris haleine. Toujours encouragé par l'accueil du public, non seulement il est en mesure de publier les Livres I et II complets, mais il y introduit « quelques ornements » : ce sont « des figures de taille-douce », placées devant chaque chapitre (il y en a maintenant trente-quatre), « comme autant d'emblèmes historiques » illustrant la vie du Christ, de la Vierge ou des saints. Chacune est accompagnée d'une sentence en latin, tirée du texte du chapitre, mais aussi de la version en français « afin que les dames les puissent entendre

sans autre interprète que moi ». Autre innovation significative : cette édition n'est pas « embarrassée du texte latin » : désormais la traduction de Corneille doit suffire, car il y a « quantité de personnes » (il songe encore aux « dames ») qui n'ont que faire d'une langue qu'elles ignorent. Choix significatif : la gravure chasse le latin. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'édition illustrée est plus populaire et non pas plus luxueuse. Dans les années suivantes, jusqu'en 1656, on aura soit l'une soit l'autre.

Cette attention du poète pour son public ne se dément pas : ainsi, dans une autre édition de 1653, il prend soin de donner les deux premiers Livres « en deux petits volumes, pour la commodité de ceux qui les aiment portatifs » ; et pour épargner une dépense inutile à ceux qui possédaient déjà l'édition de 1652, il a fait éditer à part les six chapitres nouveaux du Livre II. En même temps, il annonce le Livre III qui, malgré sa longueur, devrait paraître dans un an.

De fait, l'année 1654 voit paraître la moitié du troisième Livre ; la moitié seulement, mais le reste, promet le poète, sera achevé en deux ans. Corneille est assez satisfait de ce qu'il donne à son public :

Les vers n'en sont pas moindres, et si j'en puis croire mes amis, j'ai mieux pénétré l'esprit de l'auteur dans ces trente chapitres que par le passé.

Enfin, comme promis, voici l'édition de 1656. Une édition complète ; non seulement le troisième livre s'y trouve en entier, mais l'auteur est venu à bout du quatrième. Non sans peine, nous dit-il :

J'espérais trouver quelque soulagement dans le quatrième livre, par le changement des matières¹² ; mais je les y ai rencontrées encore plus éloignées de la poésie... Je prévois que ceux qui ne liront que ma traduction feront moins d'état de ce dernier livre que des trois autres ; mais aussi je me tiens assuré que ceux qui prendront la peine de la conférer avec le texte latin connaîtront combien ce dernier effort m'a coûté, et ne l'estimeront pas moins que le reste.

Par la même occasion, Corneille explique pourquoi il renonce à poursuivre dans la même voie en traduisant le *Combat spirituel* de Scupoli, autre classique de la littérature spirituelle, malgré la promesse qu'il avait faite « à quelques personnes dévotes ». Il a donc terminé son œuvre. Il la juge digne d'être dédiée au Souverain pontife. Et délaissant

12. Ce livre est entièrement consacré à l'Eucharistie.

pour une fois les petits volumes, il en fait faire une belle édition in-4°, imprimée à Rouen par Laurent Maurry pour le libraire parisien Robert Ballard, dans laquelle le texte latin est renvoyé sur les marges, et qui ne présente plus que cinq gravures, dues à François Chauveau, des gravures d'une qualité très supérieure à celles qui illustraient les éditions précédentes. C'est vraiment l'édition de référence, dont la Bibliothèque municipale de Rouen possède un bel exemplaire¹³.

Le moment est enfin venu d'aborder l'œuvre elle-même. Mais attention : dans les appréciations que nous pourrions porter sur elle, nous ne devons pas oublier que nous n'avons pas devant nous Corneille créateur, mais Corneille traducteur en vers.

Le traducteur

Commençons donc par observer le travail du traducteur. À plusieurs reprises, il affirme sa volonté d'être fidèle au texte. Il faut en particulier relire cette lettre au P. Boulart dont j'ai déjà cité un passage à propos de la querelle janséniste :

Je ne sais pas assez de théologie pour pénétrer dans leurs différends que même je ne comprends pas, mais je crois savoir assez de latin pour rendre le sens d'un auteur dont le style n'est pas fort obscur.

Certes l'ancien élève des Jésuites sait assez de latin, il est donc vain de se demander s'il s'est aidé de telle ou telle traduction en prose de *L'Imitation*. En revanche, il est très conscient de la difficulté qu'il y a à faire de beaux vers avec la prose latine un peu rocailleuse de l'auteur médiéval. Il le répète d'édition en édition. « Les matières, écrit-il dès 1651, y ont si peu de disposition à la poésie que mon entreprise n'est pas sans quelque apparence de témérité. » L'année suivante, il précise :

Les répétitions sont si fréquentes dans le texte de mon auteur, que quand notre langue serait dix fois plus abondante qu'elle n'est, ma traduction l'aurait déjà épuisée. Il s'y trouve même des mots si farouches pour la poésie, que je suis contraint d'en chercher d'autres, qui n'y répondent pas si parfaitement que je souhaiterais, et n'en sauraient exprimer toute la force.

13. Sous la cote O 515. Cet exemplaire provient du couvent des Capucins de Sotteville.

Je fais cette excuse particulièrement pour celui de *consolations* dont il se sert à tous propos, et qui a grande peine à trouver sa place dans nos vers avec quelque grâce.

En 1653, Corneille se plaint encore des mots *tribulation*, *contemplation*, *humiliation*, qui, dit-il, « ne sont pas de meilleure trempe ». Et il ajoute :

La nécessité me les fait employer plus souvent que ne peut souffrir la douceur de la belle poésie, et quand je m'enhardis à en substituer quelques autres en leur place, je sens bien qu'ils ne disent pas tout ce que mon auteur veut dire.

De fait, dans le chapitre 13 du Livre I, où l'auteur de *L'Imitation* emploie dix-sept fois le mot *tentation*, Corneille a réussi à se limiter à neuf. Mais il sait aussi conserver les répétitions de l'original. Il en tire un effet que saura retrouver Péguy. Ainsi, pour traduire un paragraphe où le mot *super* est répété 18 fois :

Fais donc, Aimable auteur de toute la Nature (*dulcissime et amantissime Jesu*)
 Qu'en toi j'en < du repos > trouve plus qu'en toute créature ;
 Plus qu'au plus long bonheur de la pleine santé,
 Plus qu'aux plus vifs attraites dont charme la beauté ;
 Plus qu'au plus noble éclat de l'honneur le plus rare,
 Plus qu'en tout le brillant dont la gloire se pare ;
 Plus qu'en toute puissance et plus qu'au plus haut rang
 Où puissent élever les charges et le sang ;
 Plus qu'en toute science et plus qu'en toute adresse,
 Plus que dans tous les arts, plus qu'en toute richesse ;
 Plus qu'en toute la joie et les ravissements
 Que puissent prodiguer de pleins contentements :
 Plus qu'en toute louange et toute renommée,
 Qu'en toute leur illustre et pompeuse fumée ;
 Qu'en toutes les douceurs des consolations
 Qui soulagent un cœur dans ses afflictions (III, 21, v. 2227-2242).

Au reste, le poète ne craint pas toujours d'utiliser dans sa langue des mots farouches pour la poésie : on rencontre dans ses strophes des « esprits durs, indisciplinables / dont on ne peut venir à bout » (II, 3, v. 369), et il ne trouve « rien de contemptible » dans les dons de Dieu (II, 10, v. 1232). Mais il introduit des mots de son siècle, que son auteur ignore, comme « extase ». Et il sait aussi créer des expressions qui

renforcent l'effet du latin ; ainsi pour traduire le mot *invicem*, répété deux fois dans l'original :

Aucun n'est assez fort pour se passer d'autrui.
 Il faut donc s'entr'aimer, il faut donc s'entr'instruire,
 Il faut donc s'entre-secourir,
 Il faut s'entre prêter des yeux à se conduire,
 Il faut s'entre donner une aide à se guérir (I, 16, v. 1149-1153).

Il y a certes des expressions mal venues, comme « les feux cuisants » du Purgatoire (III, 12, v. 1345). Il y a toutes ces invocations ampoulées par lesquelles Corneille traduit le mot *Deus*, et semble même éviter le nom de Jésus : nous avons entendu *Jesus* traduit par l'« Auteur de toute la nature », et l'on rencontre un peu partout « le grand Monarque », « l'Être sublime », « le Monarque du ciel » (pour traduire *Christus*), etc.¹⁴

Notre poète semble particulièrement mal à l'aise quand son texte aborde trop directement les données réelles du christianisme. Il n'est pas, alors, sans rappeler les Cicéroniens, ces humanistes italiens dont se moquait Érasme. Parlant du livre IV, il ne cache pas son désarroi de traducteur :

Il ne s'y parle que de communier et de dire la messe. Ce sont des termes qui n'ont pas un assez beau son dans nos vers. [...] Ils sont devenus populaires à force d'être dans la bouche de tout le monde.

Ne pas faire populaire. Aussi, s'agissant, par exemple, de la confession et de la communion sacramentelles, dont le démon voudrait détourner le fidèle (« *displicet sibi humilis confessio, et si posset a communione cessare faceret* »), Corneille est bien près du galimatias. C'est Jésus qui parle :

L'humble aveu de ton crime aux pieds d'un confesseur,
 Qui sur toi de ma grâce attire la douceur,
 Gêne jusqu'aux Enfers l'orgueil de son courage ;
 Et comme il hait sur tout ces amoureux transports,
 Où s'élève ton âme en recevant mon Corps,
 Les artifices de sa rage
 T'en feraient quitter tout l'usage,
 Si l'effet suivait ses efforts (III, 6, v. 719-726).

14. Voir Jean Deprun, « Les "noms divins" dans *L'Imitation* de Pierre Corneille, in A. Niderst (éd.), *Pierre Corneille. Actes du colloque tenu à Rouen en 1984*, Paris, 1985, p. 281-292.

En revanche, certaines traductions sont d'une concision admirable : ainsi dans le 5^e chapitre du Livre III : *Magna res est amor* : « Connais-tu bien l'amour, toi qui parles d'aimer... ». *Amor vigilat, et dormiens non dormitat* : « L'amour ne dort jamais, non plus que le Soleil / Il sait l'art de veiller dans les bras du sommeil. » Ou encore cet alexandrin taillé sur mesure : « Apprends que de deux maux il faut choisir le moindre » (III, 12, v. 1348) qui traduit parfaitement cette prose un peu plate : « *De duobus malis minus est semper eligendum.* »

Mais quand on lit le couplet par lequel Corneille a traduit une phrase, qui est sans doute la clé de toute *L'Imitation*, « *Omnia ergo vanitas, praeter amare Deum, et illi soli servire* » :

Tout n'est que vanité, gloire, faveurs, richesses,
Passagères douceurs, trompeuses allégresses,
Tout n'est qu'amusement, tout n'est que faux appui,
Hormis d'aimer Dieu seul, et ne servir que lui (I, 24, v. 2414-2417),

on se dit que non seulement Corneille a eu raison de modifier le titre de son ouvrage – à partir de 1656, « traduite en vers français » devient « traduite *et paraphrasée* en vers français » – mais que le traducteur-paraphraseur sait être un grand poète.

Le poète

Corneille, rappelez-vous, a écrit qu'il avait opté pour une traduction en vers afin de graver le texte dans les mémoires. C'est exactement le même objectif que vise Antoine Tixier, ce curé de la Dombes dont nous avons parlé. Il a choisi de construire toute sa traduction en quatrains d'alexandrins « qui pris separement et destachez de leur suite ne resteront pas de faire un sens particulier, et autant de courtes leçons pour la perfection Chrestienne ». On songe aussitôt aux célèbres quatrains de Pibrac, ce best-seller de la littérature morale du XVI^e siècle, avec lesquels ceux de Tixier ne sont pas sans similitude. Au risque de tomber dans la monotonie.

Corneille, lui, a flairé le danger. C'est pourquoi il s'est efforcé de briser le ronronnement des vers en diversifiant les rythmes. Il retrouve tout naturellement les procédés métriques qui lui avaient si bien réussi dans les stances du *Cid*, puis dans celles de *Polyeucte*, dont l'inspiration est si proche de *L'Imitation*. Je ne prétends pas entrer dans l'étude technique de la versification cornélienne : qu'il suffise de dire que la structure en couplets, où les rimes masculines et féminines alternent de façon très savante, est généralement séduisante ; de même que

les passages du dodécasyllabe à l'octosyllabe ne cessent de réveiller l'attention : c'est du reste de cette manière que le poète a, comme il l'explique lui-même, essayé de faire entendre la forme dialoguée entre Jésus et le disciple, qui est propre aux deux derniers livres.

Cela dit, on peut parfois préférer la traduction du curé de Varsalieu à celle de l'avocat rouennais. Ainsi, s'agissant de l'hymne qui ouvre le chapitre 5 du Livre III, les quatrains du premier ont assurément plus d'ampleur, et sont aussi plus fidèles à l'original, que les couplets un peu légers, en vers octosyllabiques, du second.

- *De Imitatione* (III, 5), « *De mirabili effectu divini amoris* » :

Servus :

Benedico te, Pater caelestis, Pater Domini mei Jesu Christi, quia mei pauperis dignatus es recordari. O Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis, gratia ago tibi, qui me indignum omni consolatione, quandoque tua recreas consolatione. Benedico te semper et glorifico, cum unigenito Filio tuo et Spritu Sancto Paraclito in saecula saeculorum.

- Antoine Tixier (p. 116)¹⁵ :

Je vous benis Seigneur, auteur de la nature,
Pere de Jesus Christ, mon unique Sauveur,
Vous daignez avoir soin de vostre creature,
Qui dans sa pauvreté reçoit votre faveur.
O Pere de bonté, Dieu de misericorde,
Fontaine de douceur et consolation.
Je rends grace du bien que vostre amour m'accorde,
De consoler mon cœur en son affliction.
Je vous benis Seigneur de toutes mes puissances,
Et vostre unique Fils, je louë desormais,
Avec le Saint Esprit, maistre de nos sciences,
Aux siecles advenir, maintenant à jamais.

- Pierre Corneille (III, 5, v. 419-435) :

Je te bénis, Père céleste,
Père de mon divin Sauveur,

15. Alors que j'aie partout modernisé l'orthographe de Corneille, je ne crois pas devoir le faire pour le curé poète dont l'œuvre n'a jamais été rééditée.

Qui rends en tous lieux ta faveur
Pour tes enfants si manifeste.

J'en suis le plus pauvre et le moindre,
Et tu daignes t'en souvenir :
Combien donc te dois-je bénir,
Et combien de grâces y joindre !

Ô Père des miséricordes,
Ô Dieu des consolations,
Reçois nos bénédictions
Pour es biens que tu nous accordes.
Tu répands des douceurs soudaines
Sur l'amertume des ennuis,
Et tout indigne que j'en suis
Tu consoles toutes mes peines.

J'en bénis ta main paternelle,
J'en bénis ton fils Jésus-Christ,
J'en rends grâces au Saint-Esprit,
À tous trois gloire éternelle.

De même, j'avoue préférer, au 3^e chapitre du livre IV, l'évocation par le premier du miracle de la multiplication des pains, en termes simples et concrets, à la paraphrase assez lourde de notre poète.

- *De Imitatione* (IV, 3), « *Quod utile sit saepe communicare* » :

Sine te esse nequeo ; et sine visitatione tua vivere non valeo. Ideoque oportet me frequenter ad te accedere, et in remedium salutis meae recipere : ne forte deficiam in via, si fuero caelesti fraudatus alimonia. Sic enim tu, misericordissime Jesu, praedicans populis, et varios curans languores, aliquando dixisti : Dimittere eos jejunos nolo, ne deficiant in via (Mt 15, 32).

- Antoine Tixier (p. 328) :

Partant je veux souvent approcher vostre table
Affin d'y recevoir le remede à ma faim,
De peur qu'en mon chemin la langueur ne m'acable
Si je ne suis muny de ce celeste pain.
C'est ainsi qu'autrefois, ô Sauveur de mon âme

Preschant sur la montaigne à ce peuple escarté,
Guerissant plusieurs maux, d'une amoureuse flame
Vous teniez ce discours par excès de bonté :
Je ne souffriray point que ces peuples s'en aillent
Chascun en sa maison, sans avoir desieuné
Après m'avoir suivy, de peur qu'ils ne defaillent,
Harassez comme ils sont d'avoir tant cheminé.

• Pierre Corneille (IV, 3, v. 447- 480) :

Sans toi je ne puis vivre, et tout autre soutien
N'est qu'un vain appui, qu'un faux bien,
Je ne puis subsister sans tes douces visites ;
Et mes propres langueurs m'abattraient en chemin,
Si je me confiais à mon peu de mérites,
Sans recourir souvent à ce mets tout divin.

Souviens-toi de ce Peuple à qui dans les Déserts
Ta sagesse elle-même annonçait tes Oracles,
Guéri qu'il fut par toi de mille maux divers,
Vit ta pitié s'étendre à de plus grands miracles.
De crainte qu'en retour il ne languît de faim,
Tu lui multiplias le pain,
Seigneur, fais-en de même avec ta Créature :
Toi qui pour consoler un Peuple mieux aimé
Lui veux bien chaque jour servir de nourriture
Sous les dehors d'un pain où tu t'es enfermé.

Mais c'est chez Corneille qu'on trouve les traits de génie. Ainsi, dans la traduction d'un passage du chapitre « *De familiari amicitia Jesu* » (II, 8), Tixier commence très bien et très juste : « Quand Jésus est présent, tout est bon et facile / Mais tout vous paraît dur dès lors qu'il est absent », alors que Corneille débute en délayant. Mais soudain celui-ci lance un vers qui réveille son auditoire, ou plutôt son lecteur, « Tu pleurais, Madeleine... » :

Tu pleurais, Madeleine, et ton frère au tombeau
Ne souffrait point de trêve à ta douleur fidèle,
Mais à peine on te dit : Viens, le Maître t'appelle,
Que ce mot de tes pleurs fait tarir le ruisseau.
Tu te lèves, tu pars, et ta douleur suivie
Des doux empressements d'un amoureux transport,

Laissant régner la joie en ton âme ravie,
 Pour chercher l'Auteur de la vie,
 Ne voit plus ce qu'a fait la mort (II, 8, v. 758-766).

Non, la traduction de *L'Imitation* par Corneille n'est pas monotone. Dans sa surabondance, le lecteur peut s'amuser à reconnaître la manière de bien d'autres poètes, passés ou futurs. Il y a des accents qui rappellent Villon ; ainsi pour évoquer la gloire qui passe :

Où sont tous ces Docteurs qu'une foule si grande
 Rendait à tes yeux même autrefois si fameux ?
 Un autre tient leur place, un autre leur Prébende
 Sans qu'aucun te demande
 Un souvenir pour eux.

Tant qu'a duré leur vie, ils semblaient quelque chose ;
 Il semble après leur mort qu'ils n'ont jamais été ;
 Leur mémoire avec eux sous leur tombe est enclose,
 Avec eux y repose
 Toute leur vanité.

Ainsi passe la gloire où le Savant aspire... (I, 3, v. 269-279).

L'opposition entre la nature et la grâce est traitée avec une aisance toute simple qu'on la croirait sortie d'une fable de La Fontaine :

Les nouveautés plaisent à la Nature,
 Elle aime l'ajusté, le beau, le précieux ;
 Le vil & le grossier font l'horreur de ses yeux,
 L'en vouloir revêtir, c'est lui faire une injure.
 La Grâce aime l'habit simple & sans ornement,
 Elle n'affecte point la mode ;
 Le plus vieux drap n'a rien qui lui semble incommode,
 Et le plus mal poli lui plaît également (III, 54, v. 5693-5700).

Tel passage de Corneille semble être du Pascal mis en vers (il est vrai que les parentés ne manquent pas entre l'auteur de *L'Imitation* et celui des *Pensées*) :

Crois-tu les gens du Monde exempts d'inquiétude ?
 Ne vois-tu rien pour eux, ni d'amer, ni de rude ?
 Va chez ces délicats, qui n'ont soin que d'unir

Le choix des voluptés aux moyens d'y fournir ;
Si tu crois y trouver des roses sans épines,
Tu n'y trouveras point ce que tu imagines. [...]
Ces riches, que du Siècle adore l'imprudence,
Passent comme fumée avec leur abondance ;
Et de leurs voluptés le plus doux souvenir,
S'il ne passe avec eux, ne sert qu'à les punir. [...]
Leurs jours les plus brillants ont les plus sombres nuits
(III, 12, v. 1356-1362, 1368-1371, 1375).

Et l'on ne compte pas, bien sûr, les passages que Victor Hugo aurait pu s'attribuer, profitant de ce que, en son siècle, la traduction (en prose) de *L'Imitation* par Lamennais allait faire tomber dans l'oubli celle de Corneille. Écoutez seulement cette évocation du Jugement dernier, par laquelle notre poète traduit une simple ligne du texte latin, « *Hoc signum erit in caelo, cum Dominus ad judicandum venerit* » :

En ce jour étonnant qui du sein de la poudre
Fera sortir nos os à leur chair rassemblés,
Les bergers et les rois également troublés
Craindront de cet arrêt l'épouvantable foudre.
Les abîmes ouverts des célestes rigueurs
D'un tremblement égal rempliront tous les cœurs
Où cette auguste Croix ne sera point empreinte :
Mais ceux qui maintenant suivent son étendard
Verront lors tout frémir d'une trop juste crainte,
Et dans ce vaste effroi n'auront aucune part (II, 12, v. 1367-1377).

Et je ne reviens pas sur la parenté, peut-être pas fortuite, entre certains morceaux de Corneille et le style de Péguy.

J'ai commencé cette évocation par une citation. Vous me permettrez d'en apporter deux autres pour finir.

La première, c'est l'Approbation des Docteurs qui figure dans la toute première édition (partielle) de 1651. Elle est signée de deux chanoines de Rouen, Antoine Gaulde et Robert Le Cornier (ce qui souligne encore l'enracinement très Rouennais de cette œuvre) :

Le Livre de *L'Imitation de Jésus-Christ* avait honoré toutes les langues des nations même les plus éloignées, mais il n'avait pas encore parlé celle du Parnasse. Ce travail était réservé à Monsieur Corneille pour en

exprimer parfaitement dans la douceur de ses beaux vers tout l'esprit et la lettre. La grandeur du sujet, le mérite de l'auteur qui en a fait le choix, et la manière dont il a su le traiter, donnent à cet ouvrage plus de recommandation que tous les éloges possibles ; et tout le témoignage que nous en pouvons rendre, est que cette traduction est toute fidèle, toute orthodoxe, et toute conforme à son original, et par conséquent très digne de passer dans les mains de toutes les personnes de piété, très utile pour inspirer les plus belles maximes de la morale chrétienne, et capable de faire de très grands fruits¹⁶.

La seconde et dernière citation est le témoignage d'un contemporain de Corneille, Gabriel Guéret :

Je lui ai ouï dire que son *Imitation* lui avait plus valu que la meilleure de ses comédies, et qu'il avait reconnu par le gain considérable qu'il y a fait que Dieu n'est jamais ingrat envers ceux qui travaillent pour Lui¹⁷.

Concluons, donc. Pierre Corneille traducteur de *L'Imitation de Jésus-Christ* : un grand poète ; un chrétien fervent ; mais aussi un bourgeois de Rouen qui ne dédaigne ni la gloire ni l'argent.

16. Cité par Georges Couton, *Pléiade*, tome 2, p. 1524.

17. Gabriel Guéret, *La Promenade de Saint-Cloud*, 1669, cité par Georges Couton, *Pléiade*, tome II, p. 1528.

V

PARCOURS POÉTIQUE

CORNEILLE POÈTE :

LA LIBERTÉ OU L'AMOUR

par M. Alain BÉZU

Directeur du Théâtre des Deux Rives

et M^{me} Catherine DEWITT

Comédienne au Théâtre des Deux Rives

(10 juin 2006)

Ce parcours poétique a été proposé à l'occasion de la commémoration de la naissance de Pierre Corneille. M^{me} Catherine Dewitt, comédienne au Théâtre des Deux Rives, et M. Alain Bézu, directeur du Théâtre des Deux Rives, membre de l'Académie, disent sept poèmes extraits des *Mélanges poétiques*, plaquette publiée par Corneille en 1632 :

- *À Monsieur D.L.T.* ;
- *Sonnet (à Mélite)* ;
- *Madrigal pour un masque donnant une boîte de cerises confites à une demoiselle* ;
- *Ode pour un prompt amour* ;
- *Stances sur une absence en temps de pluie* ;

– Chanson « Toi qui près d'un beau visage... » ;

– Chanson « Si je perds bien des maîtresses... ».

Et douze pièces figurant dans les *Poésies choisies*, publiées en 1660 par l'éditeur Sercy :

– Stances « J'ai vu la peste en raccourci... » ;

– Quatre *Sonnets*, *Stances* et *Le sonnet perdu au jeu* qui forment un ensemble de poèmes probablement adressés à Marquise Thérèse de Gorla, dite la Du Parc ;

– *Stances (à Caliste)* ;

– *Chanson* « Vos beaux yeux sur ma franchise... » ;

– *Stances (à Aminte)* ;

– *Madrigal* « Je ne veux plus devoir à des gens comme vous... » ;

– *Madrigal (à Philis)* ;

Le parcours poétique s'achève sur la spirituelle réponse de la demoiselle. Des parenthèses musicales de Jean-Henry d'Anglebert sont interprétées par M. Philippe Davenet.

PARENTHÈSES MUSICALES

PIÈCES POUR CLAVIER

DE JEAN-HENRY D'ANGLEBERT

Interprétées par M. Philippe DAVENET

Membre de l'Académie

– *Prélude de la Deuxième Suite* ;

– *Menuet de la Première Suite* ;

– *Menuet de la Première Suite* (les huit mesures finales) ;

– *Sarabande de la Troisième Suite* ;

– *Allemande de la Troisième Suite* ;

– *Sarabande de la Première Suite* ;

– *Sarabande de la Deuxième Suite*.

VI

CORNEILLE

PROBLÈMES DE BIOGRAPHIE

par M. Alain NIDERST

Professeur émérite de l'université de Rouen

(10 juin 2006)

Écrire une biographie, c'est tenter de retrouver, telle qu'elle fut réellement (dépouillée des erreurs et des légendes) la vie d'un homme. Chacun sait que depuis l'époque d'André Maurois, qui fut un fécond biographe, le genre s'est considérablement développé et que chaque année voit paraître plusieurs vies d'hommes illustres, rois, hommes politiques, écrivains, artistes ou savants.

Nous connaissons tous les grandes collections de Fayard, de Perrin, de Flammarion. Qu'attend le public de toutes ces vies qui nous font penser à Plutarque, à Diogène Laërce, à Commines, à Voltaire, à bien d'autres ? Montaigne nous éclaire quelque peu. Après avoir montré que les historiens sont sa « droite balle », il ajoute :

Ceux qui écrivent les vies, d'autant qu'ils s'amuse plus aux conseils qu'aux événements, plus à ce qui part du dedans qu'à ce qui arrive au dehors, ceux-là me sont plus propres. Voilà pourquoi, en toute sortes, c'est mon homme que Plutarque¹.

1. Montaigne, *Les Essais*, II, 10.

Comme il n'est rien de si important que de savoir ce que nous sommes, les biographies nous y aideraient en nous faisant d'abord connaître ce que les autres ont été. À lire les vies de Sartre, de Colette ou de Cocteau, qui ont récemment paru, nous sommes conviés à nous comparer à eux et à chercher en nous les traits que le biographe découvre en eux.

Toute biographie est un roman. L'exactitude importe, mais aussi la construction de l'ensemble, qui suppose un engagement, pour ainsi dire un pari, de l'auteur. Pour approcher de l'exactitude absolue, qui demeure assurément un idéal inaccessible, le biographe recourt à des documents de toutes sortes.

D'abord les actes des registres paroissiaux et des Palais de Justice. C'est ainsi que nous apprenons que la famille de Corneille était originaire de Conches, que Pierre, le grand-père du poète, eut la chance d'épouser Barbe Houel, qui fut richement dotée par son oncle, qu'il put ainsi devenir en 1575 avocat au Parlement de Normandie et acheter en 1584 deux maisons – la grande et la petite – rue de la Pie. Son fils, baptisé également Pierre, fut licencié en Droit et obtint en 1599 les provisions de maître particulier des Eaux-et-Forêts en la vicomté de Rouen. Cette acquisition fut contestée. Il s'en suivit de longs procès. Le travail était d'ailleurs rude : des chevauchées dans les forêts, des rixes parfois avec les brigands et les pauvres qui venaient ramasser le bois. En 1602, ce fut un mariage fort raisonnable, et fort utile à l'élévation de la famille, avec Marthe Le Pesant de Boisguilbert. Puis le maître des eaux et forêts, qui avait acheté en 1608 une maison à Petit-Couronne, vendit sa charge aussitôt qu'il le put et plaça son argent en rentes qui, finalement, même si l'État appauvri par la guerre contre l'Espagne n'hésita pas à les rogner en 1635, furent assez lucratives.

Avec le troisième Pierre, qui sera l'auteur du *Cid*, l'ascension des Corneille se poursuit. Il reçoit une excellente éducation au collège de Bourbon, est en 1625 reçu avocat au Parlement de Rouen, et son père lui paye en 1628 deux charges, qui assurent des revenus corrects, d'avocat du roi aux Eaux-et-Forêts et à l'Amirauté de France. Cela lui donne un travail considérable, dont il s'acquitte, autant qu'on en puisse juger, fort scrupuleusement. On assure qu'il poursuivit « avec beaucoup d'instance ses lettres de noblesse »². Il les obtint le 24 mars 1637. Le texte de ces lettres est splendide :

La Noblesse, fille de la Vertu, prend sa naissance en tous états bien policés des actes généreux de ceux qui témoignent au péril et pertes de

2. Dans « L'Anatomie du *Cid* », in G. Mongrédien, *Recueil des textes et documents du xvi^e siècle relatifs à Pierre Corneille*, Paris, CNRS, 1972, p. 63.

leurs biens et incommodités de leurs personnes être utiles au service de leur prince et de la chose publique³.

Cela peut paraître un peu excessif pour le bureaucrate du Palais de Justice. Il est vrai que les lettres (qui suivent la brillante création du *Cid*) ne lui sont pas accordées directement mais à son père qui, après tout, durant ses chevauchées dans les forêts normandes, affronta souvent des dangers réels.

Le poète poursuit ses affaires avec le même acharnement que son père et son grand-père. Grâce à Richelieu, il peut épouser en 1641 Marie de Lampérière, fille du lieutenant-général des Andelys, et ce n'était pas un mauvais parti. Il se constitue des rentes. Il tente d'obtenir en 1643 des lettres patentes, qui empêcheraient ses trois dernières tragédies – *Cinna*, *Polyeucte* et *La Mort de Pompée* – de tomber dans le domaine public et lui en garderaient l'entière propriété : ainsi les comédiens seraient-ils contraints de lui demander l'autorisation de jouer ces pièces et pour cela de le rémunérer. Corneille argue de son labeur, du temps considérable « qu'il a employé à composer » ces tragédies, et il demande que les troupes, qui les joueraient sans son aveu, soient frappées d'une amende considérable. Il est débouté.

Quand la guerre civile se déclare en Normandie, Mazarin fait révoquer en février 1650 Jacques de Baudry, le syndic des États, un protégé du duc de Longueville, gouverneur de la province. C'est Corneille qui est désigné pour lui succéder. Rien d'étonnant à cela : il est toujours demeuré fidèle à Mazarin qui, en 1643, l'a « surpris », comme il le dit, du don d'une pension de cent pistoles⁴. Encore faut-il pour cela qu'il vende ses deux offices d'avocat du roi, ainsi que la charge de lieutenant civil aux Andelys qu'il a héritée en 1645 de son beau-père. Un an plus tard, la situation s'est modifiée : Longueville a recouvré son gouvernement de Normandie ; il fait revenir Baudry, qui récupère son office le 15 mars 1651. Corneille a donc été floué. Il a beaucoup dépensé pour occuper le poste de Baudry. On le lui retire, et on ne lui a même pas payé les gages qu'on lui devait pour la charge qu'il a occupée aux Andelys de 1645 à 1650. Il s'ensuit de nouveaux procès...

Le poète va encore tenter de gagner de l'argent. Par des placements, en se constituant des rentes, comme le faisait son père. En faisant sa cour à Foucquet, qui lui octroie en mars 1658 une pension de mille livres.

3. Publié dans Pierre Corneille, *Œuvres complètes*, Charles Marty-Laveaux (éd.), Paris, Hachette, 1862-1868, t. I, p. LIX.

4. *Remerciement à Monseigneur l'Eminentissime*, in *Œuvres complètes*, Georges Couton (éd.), Paris, Gallimard, La Pléiade, 1980-1987, t. II, p. 1063.

Le surintendant lui fera d'ailleurs un don de deux mille livres, qui sera examiné lors du procès de Fouquet. L'avocat général Omer Talon conclura gentiment que « la réputation de Mr. Corneille supplée tout ce que ce qui se pourroit trouver de defectueux dans cette gratification. »⁵ En 1660, le poète est contraint à bien des bassesses et à bien des intrigues pour que son fils François devienne page de la duchesse de Nemours. Ce qui ouvre au jeune homme de brillantes perspectives et donne un nouveau lustre à la famille. En 1662, Colbert demande à Chapelain de lui dresser une liste commentée des beaux esprits qui méritent une pension du roi : Chapelain présente Corneille comme « un prodige d'esprit et l'ornement du théâtre français ». On décide de lui octroyer une pension de deux mille livres, qui lui sera d'ailleurs souvent payée avec de grands retards et finalement supprimée de 1674 à 1683. En août 1664, l'anoblissement de 1637 risque d'être annulé : le roi, qui a de grands besoins d'argent, a publié une révocation générale de toutes les lettres de noblesse expédiées depuis janvier 1630. Corneille se défend, les bureaux examinent toutes les lettres, et c'est seulement en novembre 1665 que le poète sera rassuré...

C'est une légende qu'on a répandue sous la III^e République, que Corneille aurait fini dans la misère. Même si le roi durant neuf ans ne lui paya plus sa pension, ses droits d'auteur et ses placements lui assuraient un train de vie honorable.

Les choses étaient difficiles. Les princes et les ministres agissaient de façon bien désinvolte, octroyant et reprenant des dons, faisant des promesses qu'ils ne tenaient pas toujours. Tout dépendait de la politique générale, de la guerre et de la paix, des besoins et des ambitions du royaume. Il fallait supplier. Il fallait également plaider. Rien n'était jamais bien assuré.

Corneille avait d'ailleurs une abondante famille. Dans sa jeunesse, il doit prendre soin de son frère Thomas et de sa sœur Marthe. Il eut ensuite de nombreux enfants : François qui tomba à Grave en 1674, Pierre, Charles qui mourut à treize ans en 1665, Thomas, Marthe mariée à François de Fontenelle (le père du philosophe), Marie, Marguerite. Les deux premiers étaient officiers, et leur équipage fut fort onéreux. De même, quand Marguerite prit le voile chez les Dominicaines de Rouen, fallut-il lui donner – en guise de dot – une rente viagère de trois cents livres. Pour Marie, le poète trouva en 1661 un parti, qui semblait fort honorable, Félix Du Buat, issu d'une vieille famille du pays d'Auge. Il fallut des négociations ardues pour parvenir à un accord et

5. Nicolas Fouquet, *Œuvres, contenant son accusation, son procès et ses defenses*, Paris, V^e Cramoisy, 1696, t. III, p. 89.

un emprunt s'imposera pour régler la dot. L'union ne sera d'ailleurs pas heureuse. Mais Félix mourra en 1668, et Marie pourra cinq ans plus tard se remarier avec Jacques de Farcy, trésorier de France à Argentan, ce qui représente de fort bons émoluments et achève brillamment l'ascension de la famille. Quant à Thomas, le dernier fils, il obtint en 1680 grâce aux efforts et aux suppliques de son père l'abbaye d'Aiguevive, qui lui assurait un revenu fort correct.

Ces besoins d'argent de Corneille et la relative aisance à laquelle il parvint (en 1655, il a un carosse, dans lequel il va porter Brébeuf à Paris⁶) n'ont rien de bien singulier. La plupart des robins de sa classe traversaient de pareilles vicissitudes et avaient de telles ambitions. Le plus curieux, c'est le cynisme du poète, qui n'hésite pas à affirmer qu'il attache plus d'importance aux recettes de ses pièces qu'aux applaudissements qu'elles suscitent, et qui d'ailleurs plaide et mendie – le mot n'est pas trop fort – pendant près d'un demi-siècle.

Cette cupidité – on dira aussi cette avarice – qui sont pleinement assumées, ne nous éloignent pas autant qu'on le croirait d'Auguste ou de Nicomède. La volonté de puissance, que manifestent tant de personnages des tragédies cornéliennes, peut être regardée comme une sublimation – en tout cas comme une projection dans l'univers de l'histoire antique ou de la Fable – de cette avidité que Corneille a marquée tout au long de sa carrière. C'est à peu près ainsi qu'il nous présente l'intrigue de *Rodogune* :

Il est peu de mère qui voulussent assassiner et empoisonner leurs enfants de peur de leur rendre leur bien, comme Cléopâtre dans *Rodogune*, mais il en est assez qui prennent goût à en jouir, et ne s'en dessaisissent qu'à regrets et le plus tard qu'il leur est possible⁷.

À côté de ce que nous apportent tous ces documents archivés, il existe ce que nous disent les contemporains. Certes, ils ne sont jamais – personne ne l'est jamais – objectifs. Nous jugeons les autres d'après nos intérêts ou nos passions. Mais ces déformations n'empêchent pas quelque vérité de sourdre, et il serait absurde de mépriser les analyses ou les ragots de ceux qui ont connu le grand homme.

Les obscurs Antoine Gaillard, Jacques de Lescarnay et Martin Lister ont parlé de Corneille. Comme maints esprits plus illustres : Chapelain, Constantin Huygens de Zuylichem, Guy Patin, Saint-Évremond dans leurs lettres, Pellisson dans son *Histoire de l'Académie*, l'abbé Michel

6. Georges de Brébeuf, *Œuvres*, Paris, Jean-Baptiste Loyson, 1664, t. I, p. 209.

7. *Discours de la tragédie*.

de Pure dans son roman de *La Pretieuse*, Tallemant des Réaux dans ses *Historiettes*, La Bruyère dans ses *Caractères*, Vigneul-Marville dans ses *Mélanges d'histoire et de littérature*, François Charpentier dans son *Carpentariana*, Fontenelle dans la *Vie de M. Corneille*, et bien d'autres...

Gaillard nous dit qu'il « vend ses ouvrages »⁸. Jacques de Lescarnay, qui appartient, comme on disait alors, au duc de Longueville, assure que Corneille « sait fort bien faire des vers, mais / est / assez malhabile pour manier de grandes affaires, bref il faut qu'il soit ennemi du peuple, puisqu'il est pensionnaire de Mazarin. »⁹ Tallemant des Réaux nous le peint comme un dévot, mais surtout un avare, qui pour faire sa cour n'hésite pas à « couler / dans *Othon* / quelques vers pour excuser l'amour du roi »¹⁰. Chapelain nous le montre abattu par le chagrin après la querelle du *Cid* :

Il ne fait plus rien, et Scudéry a du moins gagné cela en le querellant qu'il l'a rebuté du métier et lui a tari sa veine¹¹.

Le médecin anglais Martin Lister nous explique comment le poète compose ses œuvres :

Que ce fut la façon de M. Corneille quand il pensait à travailler à une de ses pièces de théâtre, de se mettre au lit et de se faire couvrir avec plusieurs grosses couvertures afin de s'échauffer et se faire suer ; après qu'il eut demeuré quelques moments en cet état, en sortant du lit il demande à écrire¹².

Comme tant d'autres, Pellisson admire ses ouvrages, Michel de Pure affirme que « le théâtre n'a jamais rien vu ni montré de si beau » que ses pièces et que « tout y paraît naturel et lié plutôt par l'ordre des choses que de l'ouvrage et par l'enchaînement des sujets que par les soins de l'esprit. »¹³ Zuylichem est plus réservé et évoque « la belle nuit des intrigues de vos premiers actes », c'est-à-dire l'indéniable obscurité

8. Cité dans G. Mongrédien, *op. cit.*, p. 54.

9. *Apologie particulière pour M. de Longueville*, Amsterdam, 1650, p. 113.

10. *Historiettes*, Antoine Adam (éd.), Paris, Gallimard, La Pléiade, 1960-1961, t. II, p. 907.

11. Chapelain, *Lettres*, Philippe Tamizey de Larroque (éd.), Paris, Imprimerie Nationale, 1880-1883, t. I, p. 462.

12. *Revue d'Histoire du Théâtre*, 1950, IV, p. 454-455.

13. *La Pretieuse*, Émile Magne (éd.), Paris, Droz, 1936, t. I, p. 133.

des expositions de plusieurs drames (tel *Héraclius*)¹⁴. Fontenelle admire assurément les grandes œuvres de son oncle, mais « à la fin, ajoute-t-il, il s'affaiblit, s'éteint peu à peu et n'est plus semblable à lui-même que par intervalles »¹⁵. Il brosse enfin un grand portrait du poète :

Grand et assez plein, l'air fort simple et fort commun, toujours négligé et peu curieux de son extérieur [...] sa prononciation n'était pas tout à fait nette [...] il savait les Belles-Lettres, l'histoire, la politique, mais il les prenait principalement du côté qu'elles ont rapport au théâtre. [...] Il n'ornait pas ce qu'il disait ; et pour trouver le grand Corneille il fallait le lire. Il était mélancolique [...] l'humeur brusque et quelquefois rude en apparence [...] bon mari, bon parent, tendre et plein d'amitié [...] Son tempérament le portait assez à l'amour, mais jamais au libertinage, et rarement aux grands attachements [...] l'âme fière et indépendante, nulle souplesse, nul manège. [...] Rien n'était égal à son incapacité pour ses affaires que son aversion [...] quoique son talent lui eût beaucoup rapporté, il n'en était guère plus riche [...] il eût fallu le devenir par une habileté qu'il n'avait pas et par des soins qu'il ne pouvait prendre. [...] À beaucoup de probité naturelle il a joint dans tous les temps de sa vie beaucoup de religion et plus de piété que le commerce du monde n'en permet ordinairement¹⁶.

Ainsi un dévot, fier peut-être jusqu'à la morgue, aimant l'argent, mais ne sachant pas l'acquérir, vertueux mais maladroit et timide, négligé enfin et mélancolique. Vigneul-Marville confirme la gaucherie, voire la rusticité, du poète : « Il n'a jamais parlé bien correctement la langue française. »¹⁷ La Bruyère insiste : « Simple, timide, d'une ennuyeuse conversation, prenant un mot pour un autre, ne sachant ni raconter ni lire son écriture. »¹⁸

Un sauvage en somme, absorbé dans son travail de bureau et, quand il compose, dans les rêveries et les affres de l'inspiration – fier, triste, cupide, d'une incroyable maladresse dans le monde...

Faut-il comme La Bruyère se contenter d'un paradoxe stupéfiant : « Laissez-le s'élever dans la composition, il n'est pas au-dessous d'Auguste, de Pompée, de Nicomède, d'Héraclius, il est roi et un grand

14. Éd. G. Couton, t. II, p. 628.

15. « Vie de M. Corneille », in *Œuvres*, Paris, Fayard, 1989-2000, t. III, p. 104.

16. *Ibid.*, t. III, p. 105.

17. Cité par Jules Taschereau, in *Histoire de la vie et des ouvrages de Monsieur Corneille*, Paris, Alexandre Mesnier, 1829, p. 253-254.

18. *Des jugements*, 56.

roi ; il est politique, il est philosophe »¹⁹ ? Le poète s'est peint lui-même. Il n'a jamais caché quel prix il attachait à l'argent. Il a hautement confessé avec quelle fierté il considérait ses œuvres et leur réussite :

Le succès / de *Mélite* /, affirme-t-il, égala tout ce qui s'était fait de plus beau jusques alors et me fit connaître à la cour²⁰.

Au théâtre, proclame-t-il, « triomphe sans craindre la défaite le laurier qui ceint mon front ; là peu d'hommes m'ont atteint, nul ne m'a dépassé. »²¹ Après *Le Cid* son orgueil s'étale :

Je sais ce que je vaux et crois ce qu'on m'en dit [...]
Je satisfais ensemble et peuple et courtisans,
Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans [...]
Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée,
Et pense toutefois n'avoir point de rival
À qui je fasse tort en le traitant d'égal²².

Mais après les enivrants succès de la jeunesse viendront l'amertume, la mélancolie, la peur surtout de perdre avec l'âge le talent et le succès. Dès 1653, après l'échec de *Pertharite*, il avoue :

Il est temps que sonne la retraite. [...] Il vaut mieux que je prenne congé de moi-même que d'attendre qu'on me le donne tout à fait. [...] Je deviens trop vieux pour être encore à la mode²³.

Quinze ans plus tard, il reprendra la même plainte :

Que ne peuvent, grand roi, tes hautes destinées
Me rendre la vigueur de mes jeunes années !
Qu'ainsi qu'au temps du *Cid* je ferais de jaloux !
Mais j'ai beau rappeler un souvenir si doux,
Ma veine, qui charmait alors tant de balustres,
N'est plus qu'un vieux torrent qu'ont tari douze lustres²⁴.

19. *Ibid.*, loc. cit.

20. *Examen de Mélite*.

21. Traduction de l'*Excusatio*, G. Couton (éd.), t. I, p. 466.

22. *Théâtre complet*, Alain Niderst (éd.), Rouen, PUR, 1984-1986, t. I, p. 632-633.

23. *Pertharite*, « Au Lecteur ».

24. *Au roi sur son retour de Flandre* (août 1667), G. Couton (éd.), t. III, p. 705-707.

Un mélancolique, un inquiet aussi, qui a toujours peur d'échouer et de déchoir. Oscillant, semble-t-il, comme tant d'artistes, entre un excessif optimisme et des accès de découragement...

Il lui arrive aussi de nous parler de son cœur et des passions auxquelles il a cédé. Dans sa jeunesse il s'éprit de Catherine Hue :

J'ai brûlé fort longtemps d'une amour assez grande,
Et que jusque au tombeau je dois bien estimer,
Puisque ce fut par là que j'appris à rimer.
Mon bonheur commença quand mon âme fut prise [...]
Charmé de deux beaux yeux, mon vers charma la cour [...] :
Elle eut mes premiers vers, elle eut mes mes derniers feux,
Et bien que maintenant cette belle inhumaine
Traite mon souvenir avec un peu de haine,
Je me trouve toujours en état de l'aimer,
Je me sens tout ému quand je l'entends nommer²⁵.

On sait que Catherine Hue épousa Thomas Du Pont, conseiller correcteur au Parlement, et pourvu donc d'un plus bel office que Pierre Corneille. En 1641, celui-ci se maria, nous l'avons vu, avec Marie de Lampérière, et le 1^{er} juillet, dans une lettre à son ami Jacques Goujon, il avoue gaillardement :

Je pense vous avoir mandé que je me sens des bénédictions du mariage
et tire maintenant à coup perdu aussi bien que vous²⁶.

Il n'a pas adressé de vers galants à sa fiancée. Il n'a jamais évoqué sa vie conjugale. Mais il éprouvera de ces « attachements » dont parlait Fontenelle. Pour Marquise du Parc, qui en 1658 se produisit à Rouen avec la troupe de Molière. Il lui dédie les fameuses stances :

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux²⁷...

Ce n'est pas vraiment de la passion, plutôt l'harmonieux développement d'un lieu commun souvent traité dans les tragédies et les comédies du temps : l'amour d'un vieillard pour une jeune femme trop légère. On dit aussi qu'il fut amoureux d'Armande Béjart, l'épouse de Molière, qui

25. *Excuse à Ariste*, in *Théâtre complet*, t. I, p. 632.

26. Éd. G. Couton, t. I, p. 1054.

27. *Ibid.*, t. III, p. 107.

triompha dans *Psyché* et dans *Pulchérie*. Peut-être fut-ce pour elle qu'il composa le tendre poème publié dans le *Mercure galant* de mai 1677. Il s'y avoue toujours épris de « la belle Iris », mais son cœur avec l'âge est devenu plus tranquille. Le poète se peint lui-même comme l'un

[...] De ces mourants qui se portent fort bien.

Il vit « dans une paix profonde »²⁸. Au fond, nous le retrouvons à peu près tel que Fontenelle l'a décrit ; assez cupide certes, mais fort honnête, susceptible de passions, lesquelles d'ordinaire ne durent pas très longtemps ; mélancolique, plus capable de faire parler les rois et les héros que de s'exprimer dans le monde... N'avoue-t-il pas à Pellisson :

En matière d'amour je suis fort inégal,
J'en écris assez bien et le fais assez mal²⁹...

Il semble que la personnalité de Corneille nous soit bien connue. Après la lecture de tous ces documents, le poète nous devient proche comme un ami, comme un voisin du moins, dont la physionomie nous est familière... Les portraits – ceux de Michel Lasne, de Le Brun, de Sicre – ne contredisent rien de ce qu'on nous a dit ni de ce qu'il nous a confié. Il suffit, semble-t-il, de nous laisser pénétrer de tout ce que nous avons appris et de suivre d'une année à l'autre les traces du poète. La biographie paraît se faire d'elle-même, et c'est l'idéal.

Il demeure des mystères. Comment apprécier la dévotion de Corneille ? Il fut, comme l'avait été son père, marguillier, c'est-à-dire comptable, de la paroisse Saint-Sauveur de Rouen. Il protesta jusque dans sa vieillesse de sa gratitude et de sa fidélité aux Jésuites qui l'avaient éduqué, ainsi que ses frères et ses fils. En 1668, il adresse une ode au P. Delidel, qui fut l'un de ses maîtres au collège de Bourbon :

Toi qui nous apprends de la grâce
Quelle est la force et la douceur [...]
Savant et pieux écrivain,
Qui jadis de ta propre main
M'as élevé sur le Parnasse [...]
Je suis ton disciple et peut-être
Que l'heureux éclat de mes vers

28. *Je suis vieux, belle Irie*, in éd. G. Couton, t. III, p. 1315-1316.

29. Lettre à Pellisson, in éd. G. Couton, t. III, p. 11.

Éblouit assez l'univers
Pour faire peu de honte au maître³⁰.

On a retrouvé dans l'*Œdipe* de Corneille une tirade qui paraît proprement moliniste, qui en tout cas réfute violemment le pessimisme janséniste :

Le ciel juste à punir, juste à récompenser,
Pour rendre aux actions leur peine et leur salaire
Doit nous offrir son aide et puis nous laisser faire³¹.

Mais, dans une lettre du 10 juin 1656, le poète affiche sa neutralité entre les « deux partis opposés sur la question de la Grâce », car, ajoute-t-il, « Je ne sais pas assez de théologie pour pénétrer dans leurs différends. »³²

Qu'il entre donc dans son prétendu molinisme une part de politique, ou simplement le désir de rendre à ses maîtres ce qu'il leur doit, c'est fort possible. Le poète a-t-il eu en secret une vie vraiment pieuse, traversée de doutes et d'éclairs mystiques ? Nous n'en savons rien. Ou faut-il le regarder simplement comme un dévot de paroisse, attaché à cette sorte de thomisme, qui circule dans l'Église ? Il a en tout cas pensé, comme les Jésuites de son temps, comme la pieuse reine-régente qui l'a protégé, que le théâtre et la dévotion étaient fort conciliables. Les auteurs de tragédies n'avaient pas, lui semblait-il, à renoncer à leur art ni à se borner à la vie des saints et des martyrs. Bien des compromis étaient possibles. Encore fallait-il être prudent et demander conseil :

Il eut souvent besoin, assure Fontenelle, d'être rassuré par les casuistes sur ses pièces de théâtre, et ils lui ont toujours fait grâce³³.

On a parfois attribué à ce saint homme un long poème érotique, *L'Occasion perdue recouvrée*, qui circula en manuscrit vers 1650. Boscheron dans le *Carpenteriana* publié en 1724 affirme que Corneille est l'auteur de ces vers, que le Chancelier Séguier s'en émut et envoya le poète se confesser au P. Paulin de Beauvais, un capucin, et que ce dernier lui imposa comme pénitence de traduire le premier livre de *L'Imitation de Jésus-Christ*. Rien d'invraisemblable dans ce récit fort

30. Éd. G. Couton, t. III, p. 722.

31. *Œdipe*, Acte III, sc. 5., v. 1149-1172.

32. Lettre au P. Boulart, in éd. G. Couton, t. II, p. 1201.

33. Fontenelle, *Œuvres complètes*, t. III, p. 105.

circonstancié. Dès décembre 1724, dans le *Journal* de Trévoux, la feuille des Jésuites, on s'attacha à nier cette attribution. Mais les arguments étaient bien fragiles et même inacceptables : on prétendait que c'est après l'échec de *Pertharite* que Corneille entreprit la traduction de *L'Imitation*. Or, *Pertharite* fut créé à l'hiver 1651-1652, et c'est un an plus tôt que Corneille commença de travailler sur *L'Imitation* : dès août 1651, il en avait traduit les vingt premiers chapitres.

On trouve dans *L'Occasion perdue recouvrée* de fort beaux vers, dignes du grand Corneille :

Les sombres flambeaux de la nuit [...]

Amour, ce maître impérieux

Force les hommes et les dieux,

Brûle jusqu'aux poissons de l'onde,

et même des passages où le grand tragique paraît se parodier lui-même :

Souffrez que je perce à vos yeux

Un cœur fidèle et misérable,

Afin que j'expie en mourant

Un crime si noir et si grand³⁴.

Certes, il nous est impossible de conclure formellement. Mais on peut se rappeler ce que disait Thierry Maulnier, que « presque tous nos poètes classiques possèdent en marge du principal de leur œuvre une annexe réservée à la religion, comme ils ont une annexe réservée à l'obscénité. »³⁵ L'effigie du grand Corneille y perdrait peut-être un peu de sa majesté, mais pourrait y gagner en complexité et en naturel...

Avec quelques ombres finalement inévitables, nous avons l'impression de connaître Corneille et l'essentiel de sa vie. Il reste ce qui après tout est peut-être le plus important, tout ce qu'il a dit et tout ce que ses contemporains ont dit de son art. Les combats qu'il a menés contre Alexandre Hardy dans sa jeunesse, puis contre Scudéry et l'abbé d'Aubignac, enfin contre Racine. Tout cela est bien plus complexe qu'il ne semble, et certains lieux communs – Corneille poète de l'héroïsme, Corneille sacralisant la vérité historique et la préférant à la vraisemblance – sont à

34. *L'Occasion perdue recouvrée*, Paul Lacroix (éd.), Paris, Jules Gay, 1860, stances 17, 34, 16.

35. *Introduction à la poésie française*, Paris, Gallimard, 1939, p. 41.

nuancer ou même à abandonner. Le poète n'a pas peint que des Rodrigue ou des Polyeucte. Il a imaginé des personnages d'une fausseté et d'une vulgarité, voire d'une cruauté, rares, les conseillers de Ptolémée, Phocas, Prusias, Aufide, Attila, et bien d'autres. Il a entièrement refait le visage de César, qu'il a transformé en amant précieux, et celui du cruel et fourbe Suréna, transfiguré en berger d'églogue.

La vie échappe aux simplifications des rhéteurs. Le biographe doit d'abord s'en persuader et chérir plus que tout le nuancé et le complexe. Il ne peut y atteindre qu'en étudiant et en peignant tout ce qui entoure son héros. Une biographie de Corneille est d'abord une histoire de la France, voire de l'Europe, au XVII^e siècle, où les querelles des États, les problèmes sociaux, les conflits des doctrinaires religieux et des poètes, s'enchevêtrent étroitement, et c'est parmi ces embarras touffus que l'homme dont on parle fait son chemin.

Main body of handwritten text, consisting of several lines of cursive script.

A short line of text, possibly a section separator or a specific note.

- A list of items or names, possibly a table of contents or a list of references.

A large block of handwritten text, continuing the main body of the document.

Final lines of text at the bottom of the page, possibly a signature or a closing note.

À PROPOS DU PRÊT DE SEPT LETTRES

DE VOLTAIRE, M^{ME} DU CHÂTELET

ET M^{ME} DE CRÉQUY

POUR L'EXPOSITION

« MADAME DU CHÂTELET, LA FEMME DES LUMIÈRES »

par M. François BURCKARD

(Séance du 24 juin 2006)

La Bibliothèque nationale de France, site Richelieu, a présenté du 7 mars au 3 juin 2006, une exposition consacrée à « Madame Du Châtelet, la femme des Lumières ». L'année 2006 est, en effet, l'année du tricentenaire de sa naissance en 1706.

M^{me} Du Châtelet fut une aristocrate, une amie de Voltaire, certes la « divine Émilie », et surtout une femme de sciences : ce sont ces trois aspects qui articulent les trois parties du beau catalogue de cette exposition.

Quatre pages de la bibliographie la plus récente le complètent, où il faut surtout retenir la publication, en 1958, de sa correspondance, qui a relancé l'intérêt pour cette femme un peu oubliée au XIX^e siècle ; une biographie par M^{me} Élisabeth Badinter, *Émilie, Émilie ou l'ambition féminine au XVIII^e siècle* (Paris, 1983), un des fondements de l'exposition ; de nombreux articles ou recueils de correspondance qui concernent

M^{me} Du Châtelet ; et parmi d'autres biographies, celle de René Vaillot, *Madame du Châtelet* (Paris, 1978), sans doute la plus exhaustive.

Gabrielle-Émilie est née à Paris en 1706 de Louis-Nicolas Le Tonnelier de Breteuil et de Gabrielle-Anne de Froulay. Louis-Nicolas de Breteuil fut un homme de cour, homme des Lumières, d'abord ambassadeur à Mantoue, puis « introducteur des ambassadeurs », en quelque sorte chef du protocole, auprès de Louis XIV. Il éleva sa fille de façon très moderne, la confiant aux mêmes maîtres que ses fils, plutôt que de la mettre dans un couvent. Émilie eut pour cousine Renée-Caroline-Victoire de Froulay, marquise de Créquy, dont nous avons aussi quelques lettres.

Les Breteuil habitèrent d'abord un hôtel de la paroisse Saint-Roch, puis un hôtel de la place Royale, l'hôtel Dangeau (actuellement 12, place des Vosges). Ils y reçurent Fontenelle, qui lança la mode des sciences, le jeune François Arouet, etc.

En 1725, Émilie de Breteuil épousa Florent-Claude, marquis Du Châtelet, qui fut gouverneur de Semur-en-Auxois, et fit essentiellement une carrière militaire.

La marquise Du Châtelet mena une vie à la fois mondaine (marquée par une triple passion pour le jeu, le théâtre et les objets), et studieuse (mathématiques, physique, métaphysique). C'est cette dernière surtout qui lui donna l'occasion de rencontrer Voltaire, avec qui elle vécut de 1735 presque jusqu'à sa mort en 1749 : à Cirey, propriété de M. Du Châtelet en Champagne, à Bruxelles, à Paris et Versailles, enfin à Lunéville et Commercy chez le roi Stanislas. Voltaire, qui l'appela « Madame Pompon-Newton », craignit, dans une lettre à M^{me} de Tencin, que « son goût pour les rubans et pour les diamants soit presque aussi fort que pour les démonstrations d'Euclide » (catalogue, n° 63).

L'exposition nous fait voir la vie commune de M^{me} Du Châtelet et de Voltaire à Cirey (1735-1739), à la fois austère et fastueuse. Elle a été largement décrite par les lettres de M^{me} de Graffigny, poétesse et auteur dramatique, qui y séjourna l'hiver 1738-1739 et écrivit une *Vie privée de Voltaire et de M^{me} Du Châtelet* publiée après sa mort. À Cirey, Voltaire chasse. On y fait surtout beaucoup de théâtre (des pièces de Voltaire notamment), avec des acteurs, dont M^{me} Du Châtelet, et avec des marionnettes italiennes.

À Paris M. et M^{me} Du Châtelet ont habité un moment un hôtel acheté dans l'Île Saint-Louis, l'hôtel Lambert de Thorigny, puis un appartement rue Traversière, près de la fontaine de Richelieu, dans un immeuble détruit par le percement de l'avenue de l'Opéra. Chaque fois, Voltaire disposa d'une aile (Cirey), ou d'un étage (rue Traversière).

À Cirey comme à Paris, mais surtout à Cirey, M^{me} Du Châtelet accumula une quantité d'objets scientifiques : « instrumens de tous

les genres, mathématiques, physiques, chimiques, astronomiques, mécaniques, etc. », dit une lettre de Voltaire. M^{me} Du Châtelet écrit à ce propos une lettre à Cideville (*lettre du 22 août 1745*) :

Je voudrais que vous me fassiez le plaisir de vous informer où l'on fait à Rouen des espèces de petites curiosités où il y a tout plein de petites figures de cire qu'on fait mouvoir par derrière par une manivelle. J'en ai vu une comme cela dans les rues, et je me meurs d'envie d'en avoir une si cela est possible. On m'a dit que cela se faisait à Rouen... (C 31).

Aussi, surtout à Paris, beaucoup de magots et de pagodes, le plus souvent chinois, en faïence ou en porcelaine. Le cardinal de Bernis écrit :

Je ne veux pas laisser croire à la postérité que la marquise du Châtelet, tant chantée par Voltaire, qui commentait Newton et Leibnitz, fût un grave personnage ; je l'ai vue occupée, des heures entières, à ordonner les ajustements d'une robe, et à mettre en mouvement une armée de pagodes, dont son appartement était couvert (catalogue, p. 62).

Dans une autre lettre exposée, une *lettre à Cideville du 3 juillet 1733*, Voltaire évoque M^{me} Du Châtelet :

Hier étant à la campagne, n'ayant ni tragédie ni opéra dans la tête, pendant que la bonne compagnie jouait aux cartes, je commençay une épître en vers sur la calomnie, dédiée à une femme très aimable et très calomniée. Je veux vous envoyer cela bientôt en retour de votre allégorie (C 33).

En fait, il ne la lui a pas envoyée. Mais on sait d'après Vaillot que M^{me} Du Châtelet a prêté cette épître à Cideville à condition qu'il promette de ne pas la copier, tant elle était compromettante. Cideville l'aurait alors apprise par cœur. Au début de la même lettre, Voltaire avait exposé à son ami Cideville ses soucis sur la publication prématurée, par l'imprimeur rouennais Jore, de ses *Lettres anglaises*, susceptibles d'indisposer grandement le clergé à cause de ses attaques virulentes sur Pascal.

Une autre *lettre de Voltaire à Cideville du 18 octobre 1740*, nous apprend que ce dernier a presque eu l'honneur d'être lu par Frédéric II :

Voici mon cas, mon très aimable Cideville. Quand vous m'envoyâtes dans votre dernière lettre ces vers parmi lesquels il y en a de charmants et d'inimitables pour notre Marc-Aurèle du nord, je me proposay bien de luy en faire ma cour. Il devait alors venir à Bruxelles, et je partis pour l'aller trouver auprès de Clèves.

Suivent les impressions de Voltaire sur Frédéric II, assis au pied de son lit :

C'est là que je vis un des plus aimables hommes du monde, un homme qui serait le charme de la société, qu'on rechercherait partout s'il n'était pas roy, un philosophe sans austérité... Il me fallait un effort de mémoire pour me souvenir que je voyais assis sur le pied de mon lit un souverain qui avait une armée de cent mille hommes. C'était bien le moment de lui lire vos aimables vers. M^{me} du Chastellet qui devait me les envoyer ne l'a pas fait. J'étais bien fâché et je lui suis encore. Ils sont à Bruxelles, et moy depuis un mois je suis à La Haye...

Mais Voltaire se propose de faire copier les vers de Cideville pour les envoyer à Frédéric II « qui en sentira tout le prix. Soyez sûr que vous en aurez des nouvelles » (C 33).

En 1748, M^{me} Du Châtelet et Voltaire sont à Lunéville, à la cour du roi Stanislas. C'est là qu'elle rencontre Jean-François de Saint-Lambert, un jeune officier dix ans plus jeune qu'elle, dont elle devient follement amoureuse. Sa cousine M^{me} de Créquy, toujours mauvaise langue, et qui connaît aussi Cideville, lui en donne l'écho dans une *lettre du 20 octobre 1748*. Après plusieurs ragots, on peut lire :

La Du Ch. est toujours avec V. en Lorraine, se consolant des mauvais succès de l'auteur par les siens, car outre qu'elle joue tous les opéras du monde, c'est qu'elle a un petit St Lambert dont vous avez vu des vers, qui dit-on désespère sinon par les vers, mais par les faits. Je ne sçay si cette nouvelle est certaine, elle se débite (C 31).

C'est encore par une *lettre de M^{me} de Créquy à Cideville, du 20 septembre 1749*, qu'on apprend la mort de M^{me} Du Châtelet, peu de temps après avoir accouché d'une fille de M. de Saint-Lambert. Toujours la même, elle parle de choses et d'autres, puis :

Mais mon cher ami, parlons de M^e du Chastellet... Elle s'est tuée en buvant de l'orgeat à la glace à ce qu'on dit. Elle en était bien capable. Mais quelle perte pour Voltaire, une femme dont il était sûr d'être aimé. Oh je lui ai écrit ; car je comprend son état, il n'est plus d'âge à retrouver des complaisantes... (C 31).

M^{me} Du Châtelet était aussi une femme de science. Comme elle l'écrit dans son *Discours sur le bonheur*, un homme a moins besoin de s'adonner à l'étude et aux sciences. Par contre, pour une femme, c'est

un moyen de résister à l'exclusion et à toutes les dépendances dont elle peut être l'objet. Encore faut-il qu'elle en ait la capacité physique et intellectuelle. M^{me} Du Châtelet a pris des leçons de plusieurs savants, notamment Maupertuis, qu'elle poursuivit assidûment, et Alexis Clairaut. Elle a entretenu une abondante correspondance. Elle a concouru, comme Voltaire, pour un prix de l'Académie des sciences sur le feu et sa propagation. Dans des *Institutions de physique*, publiées en 1740, traduites en italien et en allemand, elle a exposé les idées de Leibniz. Elle s'intéressa surtout à Newton, dont elle fit connaître les travaux par la traduction en français et le commentaire de sa principale œuvre, les *Principia mathematica*, terminée et envoyée à la Bibliothèque du roi quelques heures avant sa mort, en 1749. C'est encore maintenant la seule traduction française complète, toujours utilisée.

Une lettre de M^{me} Du Châtelet à Cideville du 15 mars 1739, écrite de Cirey, aborde trois sujets :

- *Voltaire* :

Votre ami est accablé d'occupation et de tracasseries. J'espère que Mr du Chastellet qui est allé à Paris finira les dernières, une fois pour toutes. Il faudrait qu'il fût défendu à des insectes telles [*sic*] que l'abbé des F. et tant d'autres, de troubler le repos d'un home dont le loisir est si honorable à son pays. Je vous avoue que je ne suis point de votre avis sur la dédicace du Siècle de Louis 14. Je hais que l'on vende ainsi son encens et sa plume. Et quand le cœur et la vérité dicteraient les hommages que l'on rend à un ministre ou à un prince, on ne peut manquer d'être soupçonné de flatterie. Un des mérites de votre ami est de ne s'être jamais abaissé à de tels hommages, et ce n'est pas par mon conseil qu'il perdra ce mérite qui est aussi unique parmi les gens de lettres que l'universalité de ses talens l'est parmi les hommes.

L'abbé des F que M^{me} Du Châtelet compare à un insecte était sans doute l'abbé Pierre-François Guyot Desfontaines, né à Rouen et fils d'un conseiller au Parlement, Jésuite, qui avait abandonné sa paroisse de Thorigny pour devenir critique littéraire. Bien que Voltaire l'ait fait retirer de la Bastille, les deux hommes se sont violemment affrontés, l'abbé par une critique sévère de la *Mort de César* et une *Épître à Algarotti* qui compromettait M^{me} Du Châtelet, Voltaire par une comédie, *L'Envieux*, qui le mettait en scène.

- *Les travaux scientifiques de M^{me} Du Châtelet* (c'est cette page qui a été retenue pour l'exposition) :

Mes occupations ne sont pas dignes de vous être communiquées. Dieu m'a refusé toute espèce de génie, et j'emploie mon tems à démêler les vérités que les autres ont découvertes. J'ay cependant eu l'audace de travailler pour les prix de l'Académie des sciences, et d'imiter en cela votre ami [le prix de l'Académie des sciences sur la propagation du feu]... L'Académie a eu la bonté de faire imprimer mon ouvrage, et je crois qu'il doit paraître à présent. J'ay donné ordre à Paris qu'on vous en envoyât un exemplaire, que je vous prierai de communiquer à Mr de Formont s'il est encore à Rouen [Jean-Baptiste-Nicolas Formont, neveu d'un riche négociant protestant de Rouen, poète, ami commun de Cideville et de Voltaire]. Je crains bien que la lecture de ce mémoire ne vous ennuie, il est beaucoup trop long, mais je m'y suis pris trop tard, et à la lettre je n'eus pas le tems de le faire plus court.

- Accessoirement, les *biens de M. Du Châtelet en Normandie* :

Mr du Chastellet a des terres en Normandie près de la ville d'Eu, dont il voudrait se défaire pour faire une acquisition qui lui convient davantage. Je me suis persuadée que vous voudriés bien permettre que je vous en adressasse un état abrégé pour les faire afficher à Rouen et nous chercher marchand (C 31).

M^{me} Du Châtelet s'intéressa enfin aux travaux de l'Académie des Sciences, et assista aux séances. Elle fut élue à l'Académie de Bologne en 1746 et y fut très sensible, d'où cette lettre à M. de Cideville (non prêtée mais sans doute copiée à Rouen par les organisateurs), du 19 août 1746 :

Je m'intéresse trop à la gloire de mon sexe pour n'avoir pas pris beaucoup de part à la sienne [M^{me} Du Bocage, à qui l'Académie de Rouen venait d'attribuer, cette même année 1746, un prix de poésie]... Il faudrait que l'Académie de Rouen fit pour M^{me} Du Bocage ce que l'institut de Bologne a bien voulu faire pour moi [ce que fit notre Académie vingt ans plus tard en la recevant comme associé libre]. (C 31).

En conclusion, l'exposition de la Bibliothèque nationale de France a montré une femme aux multiples facettes, étudiée par des auteurs du monde entier. Et, pour s'en tenir aux définitions de Voltaire : un « génie », un « prodige », « M^{me} Pompon-Newton », « son meilleur ami », « un tyran », « la divine Émilie », « sa muse », une « aimable nymphe », la « déesse de Cirey ».

CORNEILLE PARMI NOUS

par M. Gabriel de BROGLIE de l'Académie française,

Membre associé de l'Académie

(Séance du 10 septembre 2006)

Monsieur Gabriel de Broglie de l'Académie française, membre associé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen avait été invité par Monsieur Jean-Marc de Pas, Président de l'Association « Les Jardins de Bois-Guilbert », membre correspondant de l'Académie, pour donner une conférence dans le cadre des festivités organisées à l'occasion du IV^e centenaire de la naissance de Pierre Corneille.

C'est pourquoi, avec leur accord, le discours que Monsieur de Broglie prononça le 10 septembre 2006 figure dans le Précis des Travaux de l'Académie.

Les textes cités en référence au cours de la conférence ont été lus par Madame Marie-Christine BARRAULT.



Corneille parmi nous, en Normandie, à Bois-Guilbert, pour le IV^e centenaire de sa naissance. Quelle belle célébration ! Je suis reconnaissant à mon ami Jean-Marc de Pas de m'avoir prié, en voisin, puisque Bois-Héroult est à deux kilomètres d'ici, avec Marie-Christine Barrault, de lui rendre le culte que le grand poète mérite. C'est une grande joie de le faire. On ne peut pas dire que les pouvoirs publics aient accordé des hommages officiels convenables. L'Académie française, la Sorbonne, la ville de Rouen, le Lycée Corneille, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen oui, mais de Célébration nationale, il n'y en a pas eu. Pourquoi ?

Chaque année, on publie la liste des Célébrations nationales, et Corneille y figure en bonne place pour le IV^e centenaire de sa naissance. Mais après coup, des comités anonymes ont estimé qu'il ne convenait pas de marquer officiellement cet anniversaire. La raison ? « On » a avancé le fait que les descendants de Corneille avaient eu à Rouen des intérêts dans la traite des Noirs. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, tous les armateurs des ports de l'Ouest se sont livrés au commerce triangulaire avec l'Amérique. Était-ce une raison pour que la réprobation de ce commerce rejaillisse sur le grand oncle qui n'y a jamais pris part et pour occulter Corneille ! Devant l'inanité de cet argument, « on » en a avancé un autre qui touche le dramaturge. N'a-t-il pas dû son premier triomphe à une pièce où les Espagnols écrasaient les Sarrasins ? Et dans une de ses premières comédies, n'a-t-il pas mis en scène un Matamore, c'est-à-dire celui qui tue les Arabes !

Le jeu de cache-cache révèle en réalité une méconnaissance de l'œuvre et une désaffection à l'égard de l'auteur. Un professeur de lycée ne s'est-il pas adressé à ses élèves de seconde, pour leur donner, en guise de célébration, cette année, le sujet de dissertation suivant :

Voici un texte tiré d'une tragédie de Corneille, pas le chanteur que vous connaissez, l'autre. Essayez de le transcrire dans votre français d'aujourd'hui !

Corneille ! Si l'on songe qu'en 1808, à Erfurt, Napoléon triomphant devant un parterre de rois et voulant leur montrer le symbole même de la grandeur de la France, fit venir la Corneille française et représenter du Corneille. Napoléon qui disait : « Si Corneille vivait, je le ferais prince. » Il voulut accorder une pension aux descendants de Corneille et trouvant le montant proposé trop faible s'écria : « Ceci est indigne de celui dont nous ferions un roi. »

Si l'on songe qu'en 1906, pour le III^e centenaire, il y eut à Rouen de très importantes cérémonies, qui durèrent une semaine, en présence de plusieurs ministres, d'une délégation de l'Académie, de douze descendants du poète, des Corneille, des Fauchet, des Havé, des Dubot, des du Pouget. On évoqua tous les liens de Corneille avec la Normandie, familiaux, biographiques, mais aussi de caractère, et littéraires pour célébrer les beautés et l'esprit de l'œuvre de Corneille.

En ce début de XVII^e siècle, la Normandie a beaucoup donné à la littérature. Le Metel de Boisrobert à Caen, Rotrou à Dreux, Scudéry au Havre, Saint-Amand à Rouen, Benserade à Lyons-la-Forêt, Mézerai à Ry et Bois-Guilbert ici même ! Ce Bois-Guilbert, esprit libre et original, précurseur que l'on considère comme le fondateur contre les idées reçues

de son temps de l'économie politique s'appelait Pierre Le Pesant, seigneur de Bois-Guilbert, et vécut dans la seconde moitié du xvii^e siècle. La mère de Pierre et Thomas Corneille, et de leur sœur Marthe qui fut la mère du grand Fontenelle, était née Le Pesant, cousine germaine du grand-père de l'économiste. On sait l'importance des liens de famille à cette époque. Corneille vint certainement à Bois-Guilbert, non dans l'élégant château du xviii^e que nous voyons ici, mais dans la maison plus ancienne qui l'a précédé. Et l'on connaît au moins une circonstance où Corneille résida ici. C'était en juin 1636. Louis XIII et Anne d'Autriche sont mariés depuis dix-huit ans et n'ont pas d'enfants. Ils décident de prendre les eaux à Forges. Toute la cour, Richelieu, les ministres, les grands seigneurs se déplacent et la station normande connaît une extrême agitation pendant dix-neuf jours. Les autorités de Rouen viennent y saluer le souverain, mais elles ne pouvaient pas toutes séjourner à Forges. Charles Le Pesant, seigneur de Bois-Guilbert, magistrat des comptes à Rouen, reçut ses collègues en son château de Bois-Guilbert, plus proche de Forges. Et il invite aussi son neveu, Pierre Corneille, non pas comme avocat du roi, mais comme auteur de théâtre car son ami l'acteur Montdory, directeur du théâtre du Marais à Paris, avait choisi ses comédies pour être représentées devant la cour. Bientôt il dominera tous ses confrères normands.

En 1906, Albert Sorel, l'historien qui présidait le comité d'honneur déclara :

Pierre Corneille est le grand Normand et l'un des plus grands entre les Français. Il est le génie classique de la France dans le pays de Normandie et dans la littérature classique de la France, le génie normand... Pourquoi aimons-nous Corneille ? Pourquoi ce culte ?

Et Albert Sorel de répondre :

Nous aimons Corneille parce que, à moins de dégénérer, un pays ne saurait renier une de ses plus pures gloires.

Un culte... dégénérer... Nous avons aujourd'hui, hélas, quelques raisons de nous interroger.

Signe de décadence peut-être, notre amour moins vif aujourd'hui qu'il ne l'était au début du xx^e siècle. La III^e République avait fait du dramaturge le professeur de morale par excellence. Les lycéens étaient encouragés à apprendre dans *Le Cid* ce que l'on devait à son père, à sa maîtresse, à son pays. Ils découvraient en étudiant *Horace* que le patriotisme devait aller jusqu'au sacrifice des plus sacrées affections

et, s'il le faut, de sa vie. En étudiant *Cinna*, que la vraie politique est juste et peut même être charitable. Enfin, *Polyeucte* élevait les âmes les plus pures jusqu'à Dieu. Chacune de ces leçons font de nos jours sourire beaucoup de nos contemporains, ce qui explique que la gloire cornélienne ait perdu un peu de son lustre.

Mais n'était-ce pas là une vision trop étroite de ce génie multiforme qui s'essaya à tous les genres ? Si une certaine disgrâce a pu frapper *Horace* ou *Cinna*, si bien souvent des dilemmes cornéliens ont un parfum suranné, certaines œuvres sont sorties de l'oubli. C'est le cas des comédies, dont *L'Illusion comique*, *La Place royale* ou *Le menteur* sont les plus brillants témoins.

Dans l'extrait de *Mélite*, que va réciter Marie-Christine Barrault, Corneille présente des considérations sur le mariage ou Tircis peint à Éraste les inconvénients de la vie conjugale et lui conseille de choisir une épouse plus remarquable par sa fortune que par sa beauté.

- Extrait n° 1 : *Mélite* – Acte I, scène 2.

Dans *L'Illusion comique*, la tirade d'Alcandre veut affirmer, contre l'opinion alors répandue, la faveur que rencontre le théâtre dans la société et la fierté que doit éprouver Pridamant à voir son fils embrasser le métier de comédien.

- Extrait n° 2 : *L'Illusion comique* – Acte V, scène 6.

On avait tendance à oublier la vertu et la force comique de Corneille. Notre génération a aussi quelque peu oublié les préceptes moralisateurs pour redécouvrir le dramaturge génial que fut Pierre Corneille, l'homme qui fonda le grand art dramatique en France. Il serait bien étonnant qu'en cette circonstance, je ne tente de magnifier l'œuvre de Corneille et sa place dans la littérature. J'essaierai de le faire en quelques instants.

Le théâtre au début du XVII^e siècle traversait en France une période de bouillonnement, de grande faveur auprès du public et de grande pauvreté littéraire. Les auteurs les plus prisés, Scarron, Scudéry, se faisaient applaudir dans les genres féeriques, ou burlesques, ou bachiques. Corneille fit ses premières armes dans les comédies aux intrigues compliquées dont certaines étaient ce que l'on appelait alors des « pièces à machines ». C'est-à-dire des volcans, des fumées, des dragons ou des engins volants. Puis paraît *Le Cid*, qui ouvre une ère nouvelle de la scène française, celle de la grande tragédie. Corneille n'y fut jamais dépassé, c'est du moins mon opinion, et il nous émeut aujourd'hui encore.

La révolution consiste en ceci que Corneille établit la vérité à la place du factice comme cadre, qu'il pose l'admiration comme ressort dramatique principal et non la pitié, la terreur ou le plaisir de l'art, et qu'il noue l'intrigue, non plus par le choc des événements mais par le conflit des sentiments, parmi lesquels l'amour vrai, et non plus toutes les formes de la galanterie.

Écoutons la tirade de Rodogune aux fils de Cléopâtre dans *Rodogune*. Cléopâtre a fait prisonnière Rodogune, princesse parthe. Les fils jumeaux de la reine se sont épris de la captive, mais Cléopâtre vient de leur annoncer qu'elle cédera son trône à celui des deux qui tuera Rodogune. À peine remis de l'entretien avec leur mère, les jumeaux se présentent à Rodogune qui, dans cette scène, leur annonce qu'elle épousera celui des deux qui tuera Cléopâtre.

- Extrait n° 3 : *Rodogune* – Acte III, scène 5.

La position « d'auteur dramatique » affirmée par Corneille est, elle aussi, nouvelle. Avant lui, l'auteur, employé par une troupe de théâtre qui conserve l'exclusivité de la pièce, est ignoré ou placé dans une position inférieure dans la production des spectacles ; ou bien il n'est finalement qu'un chef de troupe dont l'une des charges est de produire des textes qui ne font pas nécessairement l'objet d'une publication quel que soit l'accueil du public. Ainsi, Alexandre Hardy écrivait chaque année des dizaines de pièces – on lui en attribue 700 –, toujours pour la troupe qu'il suivait à travers les provinces. Ce sont des tragédies pleines de monologues pathétiques, de maximes moralisatrices et de confrontations sanguinaires, des comédies qui vont jusqu'aux bouffonneries les plus crues et des pastorales où, parmi les tendres amours des bergers et des bergères, surgissent des satires ivres de jalousie. Moins d'un quart de cette œuvre fut édité par l'auteur et est conservé.

Corneille, quant à lui, mit un soin très grand à la publication de ses pièces. *Le Cid* était publié deux mois après sa première représentation. Cette attention pour l'édition doit se comprendre dans le contexte d'une lutte entre l'auteur et les comédiens qui, sans cela, disposent du monopole de représentation. Corneille fut donc un pionnier dans le long processus de reconnaissance du « droit d'auteur » qui n'intervint qu'au siècle suivant avec Beaumarchais. L'édition permettait également au public et aux acteurs de disposer d'un texte fidèle au génie de l'auteur, d'un texte pur, voire épuré... et l'on sait que Corneille corrigea et retoucha ses vers régulièrement tout au long de sa vie.

Mais Corneille n'a pas seulement fondé le genre dramatique, il en a puissamment renouvelé le style précieux, ampoulé, impertinent, ou

trivial. Ce que Ronsard et Malherbe avaient commencé en poésie, il l'accomplit pour le théâtre.

L'écrivain délaisse tous les procédés, toute recherche d'effets, toute facilité et toute pompe. Écrire n'a jamais été pour lui qu'exprimer ses pensées, en style simple et naturel, mais ferme et élevé. Ce style peut être celui de la conversation des honnêtes gens dans les comédies, celui d'une dialectique serrée dans les conflits de sentiments. Corneille écarte toute idée générale ou accessoire qui contrarierait l'idée principale qu'il met en scène. Chez lui, l'expression n'est pas travaillée pour elle-même, mais pour obtenir une identité entre le style et l'idée, une harmonie entre le ton et le sujet. L'expression est la chose elle-même. Corneille resta fidèle à ce nouveau langage, à la recherche de la clarté nouvelle dans l'expression, au vraisemblable dans le déroulement des dialogues jusque dans la tragédie, même si leur style en est plus noble. Il fut certainement celui qui comprit le mieux que le ressort de toute dramaturgie réside dans le langage, dans le dialogue qui révèle les caractères.

Écoutons par la voix de Marie-Christine Barrault, les superbes stances de Rodrigue dans *Le Cid*.

• Extrait n° 4 : *Le Cid* – Acte I, scène 7.

Nul ne saura ce qu'aurait pu produire la puissance créatrice du Grand Corneille, quelle forme il eût pu inventer si son premier triomphe, *Le Cid*, n'avait donné lieu à une polémique ardente qui agita Paris en 1636. Le cardinal de Richelieu chargea l'Académie française, qui venait de voir le jour sous son autorité et sa protection, de rendre un jugement, ce qu'elle fit en décembre dans un texte réfléchi et équilibré. Corneille fut blessé et voulut répondre à la critique par l'attaque. Qu'on en juge par ces vers :

Je satisfais ensemble et peuple et courtisans,
Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans.
[...] Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée,
Et pense toutefois n'avoir point de rival
À qui je fasse tort en le traitant d'égal.

Ou encore, cet autre :

Je sais ce que je vaux et crois ce qu'on m'en dit.

Il n'accepta que de mauvais gré l'arbitrage de l'Académie française, fut accablé, frappé en quelque sorte d'une mise au ban de la littérature et décrocha sa flèche à la mort de Richelieu :

On parle mal en bien du fameux Cardinal
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal
Et m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Il fut trois ans sans écrire et dut à Chapelain, membre de l'Académie, de revenir en grâce, puis de devenir, assagi, membre de l'illustre Compagnie en 1647 dont il fut plus tard le doyen d'élection. Corneille avait plié, s'efforçant de discipliner sa fougue créatrice dans les règles du classicisme naissant. Il fit en cela l'expérience de ce que vivent ses héros : renoncer en partie à soi quand on se confronte à la nécessité.

Un épisode de sa vie illustre bien le combat qu'eut à mener Corneille, même dans sa vie privée. Chacun a en mémoire les fameuses *Stances* : « Marquise, si mon visage a quelques traits un peu vieux [...] » Nous allons les entendre. On les appelle parfois : *Stances à la Marquise Du Parc*. Mais Marquise était le nom d'une actrice qui avait épousé un Monsieur Du Parc. L'histoire mérite d'être contée.

Corneille était très pieux et eut une vie très rangée. Un jour, il assiste à une représentation de théâtre à Rouen où jouait l'actrice Marquise. C'était une magnifique comédienne, grande, vive, élancée, brillante, danseuse remarquable, sérieuse mais d'allure impudique. Elle était la fille d'un comédien italien qui avait fait la parade sur les tréteaux, mais elle avait abordé le grand théâtre. Corneille est ébloui, griffonne un billet à la fin du spectacle. Elle accueille le poète derrière le rideau. Il l'invite chez lui à Rouen. Flattée de l'attention du grand poète, elle s'y rend et lui marque beaucoup d'égards. Corneille tombe amoureux. Il attire sa coquette visiteuse à Petit-Couronne dans la maison de campagne. Premiers baisers dérobés, étreintes furtives. En juin 1661, Marquise est de nouveau à Rouen pour une représentation à l'hospice de la Madeleine. Après la pièce, Corneille cherche à la revoir mais ne parvient pas jusqu'à elle tant l'affluence et l'enthousiasme de ses admirateurs sont grands. N'ayant pas réussi à lui parler, il comprend qu'il est ridicule. Il s'éloigne et lui envoie les *Stances*, qui sont le plus insolent, le plus hautain et le plus nostalgique des congés.

Il revoit cependant l'actrice en d'autres occasions et celle-ci, loin de lui marquer de la froideur ou de l'indifférence, lui témoigne, en coquette parfaite, beaucoup d'attention enjouée. Et Corneille toujours épris, se remet à espérer. Son humeur change dans sa famille et dans ses relations avec sa femme.

En 1664, Corneille a 58 ans. Racine, qui n'en a que 25, a déjà fait représenter avec succès *La Thébaïde* et *Alexandre* ; il vient le trouver pour lui présenter son théâtre et lui demander conseil. Corneille voyant en lui un

rival, le décourage d'écrire pour le théâtre. En effet, ce grand dramaturge au sommet de sa gloire est sollicité pour écrire une pièce pour Marquise. Ce sera *Attila* où Marquise joue le rôle de la sœur du roi Mérovée, Ilchione, dont Attila est passionnément amoureux. À travers les déclarations d'Attila, c'est évidemment Corneille qui s'adresse à Marquise.

Or le jeune et brillant Racine veut aussi écrire un rôle pour Marquise. Elle ne le décourage pas, accepte de jouer le rôle d'Hermione dans *Andromaque* et lui demande de lui faire répéter le rôle. Ils deviennent amants. Aux acclamations du public pour *Andromaque*, Marquise abandonne la troupe de Molière, ne se soucie nullement de Corneille et s'installe dans une liaison notoire avec Racine. Jaloux de l'auteur et du succès d'*Andromaque*, pour la deuxième fois, Corneille renonce : « Je cède au chagrinant rival », qui a su conquérir et garder la séduisante actrice.

En 1668, Marquise meurt en mettant au monde l'enfant prématuré de Racine. À ses obsèques, Racine est en tête du cortège et Corneille le suit dans le cortège des gens du théâtre, se reprochant de n'avoir pas persévéré ni mieux protégé cette femme encore aimée.

Dans l'esprit de Corneille, son attachement pour Marquise et sa rivalité avec Racine sont liés. Racine s'éprend de la Champmeslé qui a aussi interprété Hermione et a une liaison avec elle. Corneille admire aussi la Champmeslé et souffre du succès de Racine. C'est alors qu'à la demande d'Henriette d'Angleterre qui désire voir représenter au théâtre ses sentiments secrets pour son beau-frère, Louis XIV, Dangeau vient trouver Corneille et lui commande dans le plus grand secret une pièce sur les amours de Tite et Bérénice. Également en secret, il commande le même sujet à Racine. Les deux auteurs se mettent à la tâche, puis le secret ayant été éventé, relèvent le défi. Sur ces entrefaites, « Madame se meurt, Madame est morte », la pièce sera jouée tout de même, mais qui jouera le premier ? Racine, plus actif, devance son aîné. Le 21 novembre 1670, *Bérénice* est représentée et remporte un triomphe. Une semaine plus tard, le 28 novembre, Corneille donne *Tite et Bérénice* qui connaît un échec.

L'épilogue est triste, comme l'intrigue elle-même. On le trouve dans *Pulchérie* (1672). Pulchérie, impératrice d'Orient, aime Léon, plus jeune qu'elle. C'est Marquise amoureuse de Racine. Et le vieillard Martian qui adore Pulchérie et que celle-ci va épouser pour remonter sur le trône, c'est Corneille s'adressant encore à Marquise. Mais la pièce, mal écrite et mal jouée, n'eut aucun succès. Pendant ce temps, *Mithridate* triomphait.

- Extrait n° 5 : *Poésies diverses* – LVIII, *Stances*.

Malgré la tension qui traverse l'œuvre du poète, il y a une sagesse cornélienne. Une sagesse d'homme de loi qui demeure fidèle au souverain parmi toutes les traverses et se fait sur la scène un extraordinaire propagandiste de la monarchie. Comédies et tragédies ne sont pas différentes de ce point de vue : il s'agit toujours d'un dialogue des héros avec le réel auquel tous sont soumis y compris les rois, dont il définit ainsi la condition :

Le roi juste et prudent ne veut que ce qu'il peut (*Nicomède*, Acte V, v. 146).

C'est proprement la politique que définit ici Corneille, une politique au sens fort du terme, une règle de vie sociale qui vaut pour les princes, les rois et les jeunes filles. Des jeunes filles raisonnables, qui sont persuadées que les parents et les nécessités financières sont plus sages que la voix des passions ; des princes qui pourraient, infatués de leurs victoires et de leur popularité, se risquer à la rébellion ; des reines qui partent pour l'Orient, car elles se sont convaincues que les triomphes éphémères conduisent à de longs désespoirs, ou qui se donnent la mort, ne pouvant ni briser ni accepter les lois du monde. La raison et la sainteté finissent toujours malgré tout par un agenouillement, plus ou moins rapide, plus ou moins pénible, devant l'ordre universel.

« Malgré tout », semble nous dire Corneille, qui a connu dans sa charge l'embarras des procès rouennais, les litiges qui entourent les successions ou les fiançailles, ainsi que les incohérences ou les faiblesses des premiers ministres, de la régente et des rois.

« Malgré tout », nous dit cet homme, qui veut, comme Madame de Sévigné dans ses chagrins, ne pas oublier la Providence.

- Extrait n° 6 : *Horace* – Acte III, scène 1 : Monologue de Sabine.

Un tragique particulier emplit sans doute la vie de Corneille, comme son œuvre... De là peut-être ce que Fontenelle appelait sa mélancolie et que nous pourrions qualifier également de désabusement – les yeux ouverts sur les désordres et les insuffisances du réel, et « malgré tout » la décision de l'accepter entièrement.

L'histoire de Corneille est tout entière dans ses ouvrages. Sans doute, une part de l'admiration que nous ont inspirée ses héros, leur honneur et leur grandeur, s'est portée sur l'auteur. Mais la vie de Corneille ne nous apprend au fond rien d'autre que cette morale de la prudence et

de la tempérance. Elle convenait à la France du xvii^e siècle, et s'adresse aussi bien à tous les siècles et particulièrement au nôtre et à tous les hommes, puisque tous rencontrent un jour des obligations, qui semblent inacceptables, qui en tout cas contrarient les appels du bonheur et les flatteries des passions.

Cette morale du réel et de l'accommodement raisonnable, héritée de la casuistique jésuite apprise à Rouen même, est une leçon de vie, bien loin des exemples sublimes des personnages raciniens emportés par un destin cruel. Corneille demeure, comme l'avait bien noté Chamfort, par-delà les siècles, un maître de vie.

Un maître de vie, un chantre des plus hautes vertus et un magicien du verbe. Exemple de vertu civique, de supériorité morale et de majesté littéraire, on reconnaît toujours avec ferveur le vers français par excellence et l'on s'écrie : c'est du Corneille. Le mot cornélien est entré dans la langue et y reste aujourd'hui pour évoquer la noblesse et la grandeur. J'aimerais, pour terminer, m'adressant à chacun de vous, et reprenant les mots du Grand Corneille, vous interpeller à propos de la nécessité actuelle, pressante de célébrer Pierre Corneille :

Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu,
La vaillance et l'honneur de son temps, le sais-tu ?

Extraits lus par M^{me} Marie-Christine Barrault :

- Extrait n° 1 : *Mélite* – Acte I, scène 2 ;
- Extrait n° 2 : *L'Illusion comique* – Acte V, scène 6 ;
- Extrait n° 3 : *Rodogune* – Acte III, scène 5 ;
- Extrait n° 4 : *Le Cid* – Acte I, scène 7 ;
- Extrait n° 5 : *Poésies diverses* – LVIII, *Stances* ;
- Extrait n° 6 : *Horace* – Acte III, scène 1 : Monologue de Sabine.

LE RÉCHAUFFEMENT DE LA PLANÈTE

ET SES CONSÉQUENCES

par M. Bernard BOULLARD

(Séance du 23 septembre 2006)

Le climat de la planète terre résulte de la conjugaison d'au moins 200 paramètres. On a la certitude qu'il a évolué au cours des temps géologiques : tantôt il fut chaud, tantôt il fut plus froid qu'actuellement. L'un des motifs majeurs de ces fluctuations climatiques est la variation de l'inclinaison de l'axe de la terre sur le plan de l'orbite qu'elle décrit autour du soleil. Mais actuellement s'y surajoute, entre autres, la libération de gaz à effet de serre du fait des activités humaines.

L'effet de serre

Le soleil envoie sous forme de radiations (visibles, infrarouges ou ultraviolettes) toute son énergie vers la terre. La terre et son atmosphère en absorbent une partie et renvoient le reste vers l'espace. La quantité d'énergie retenue par notre planète contribue à en élever la température et, de ce fait, elle réémet de la chaleur sous forme de radiations infrarouges thermiques. Si toutes ces radiations réémises étaient renvoyées dans l'espace, la surface de la terre serait à -18°C ! Mais il y a dans l'atmosphère des gaz qui interceptent une partie des radiations thermiques réémises par la terre. C'est ce qui assure, sur notre planète, une température moyenne de $+15^{\circ}\text{C}$ et y a permis le développement de la vie.

Hélas, l'accroissement actuel de la concentration de ces gaz qui « piègent les radiations » fait que sont retenus de plus en plus d'infrarouges autour de la terre et que la température s'élève à la surface du globe !

Le gaz carbonique (CO₂) : gaz à effet de serre n° 1 !

Les teneurs de l'atmosphère en gaz carbonique dépendent de phénomènes contradictoires. Ce gaz peut être stocké dans le sol où se constituent, ça et là, des réserves de charbon, de pétrole ou de gaz. Malheureusement, le gaz carbonique peut être « produit » :

- lors des éruptions volcaniques ;
- lors des combustions (puisque tout ce qui brûle produit du CO₂).

Et il n'est de jour où les activités humaines n'engendrent des quantités de plus en plus élevées de CO₂.

Il n'y a aucun doute : la teneur de notre atmosphère en gaz carbonique s'accroît. De minutieuses études conduites sur les bulles d'air emprisonnées dans les épaisseurs prodigieuses de glace (en Antarctique) en apportent les preuves chiffrées.

Les autres gaz à effet de serre

Les autres gaz à effet de serre sont :

- le méthane. Environ 60 % du méthane atmosphérique provient d'activités liées à l'homme. Depuis l'essor de l'élevage et, surtout, de l'industrie, le taux de méthane dans l'atmosphère a brutalement crû. Ce gaz est « naturellement » libéré par :

- l'activité de microbes spécialisés ;
- les brûlages et les essartages ;
- les forêts elles-mêmes ;
- et par les pets et rots des ruminants (dans des proportions telles que cela atteint 10 % du volume total de tous les gaz à effet de serre émis) ;
- le protoxyde d'azote ;
- les gaz fluorés (tels ceux des systèmes de réfrigération de nos appareils ménagers) ;
- l'hexafluorure de soufre ;
- les hydrocarbures perfluorés (libérés notamment lors du traitement du minerai d'aluminium).

Les tendances actuelles

Le réchauffement en cours peut conduire à un changement climatique cent fois plus rapide qu'au cours du Quaternaire. À l'échelle de la

planète, les prévisions d'élévation de la température moyenne au cours du XXI^e siècle oscillent entre +1,5°C et +5,8°C. La prévision la plus basse pour la France est de +3°C. Même si interviennent les océans, le tapis végétal et la couverture nuageuse globale, il est indiscutable que les gaz à effet de serre jouent un rôle considérable dans le processus de réchauffement dont les conséquences sont déjà perceptibles dans maints domaines que nous allons envisager maintenant.

Le recul des glaciers et la fonte de la banquise

Ce phénomène est manifeste. Les satellites rendent compte de son inquiétante évolution. Nous sommes en mesure d'en commenter les symptômes actuels dans le nord du Canada, au Groënland, en Europe (en Suède, en Suisse), en Afrique (Mont Kenya ou Kilimandjaro), au Pérou, en Patagonie, en Asie ou dans l'Antarctique ! Nous n'évoquerons ici que le cas de l'Alaska (49^e État des USA depuis 1958).

En Alaska s'exprime la rude leçon du contrecoup des forages pétroliers, de l'exportation d'un million de barils de brut, chaque jour, vers le reste des États-Unis. En effet, ce pétrole alimente des véhicules, eux-mêmes sources de CO₂, et donc contribuant au réchauffement planétaire.

Au cœur de l'Alaska (à Fairbanks), à Noël, à 150 km du cercle polaire, des canards (qui ne migrent plus) nagent sur la rivière ! C'est que là, l'élévation de température est dix fois plus rapide que partout ailleurs sur la terre. Alors que les minima étaient à -50 ou -60°C, on ne « descend » plus qu'à -40 °C, à peine. Le permafrost (ou sol traditionnellement gelé toute l'année) commence à dégeler.

De ce fait :

- des routes se fissurent, s'écroulent ;
- des arbres basculent (et l'on parle de forêts saoules) ;
- des maisons perdent leur assise, choient dans des trous du sol.

Les ours polaires, morses, phoques, bélugas, baleines à bosse, migrent vers le nord, vers des eaux plus fraîches. Toute l'économie traditionnelle des Inuits (les Esquimaux de l'Alaska) est bouleversée !

Les glaciers des montagnes de l'Alaska fondent assez vite pour que cela influence le niveau marin. Et les mesures satellitaires révèlent que, chaque année, 33 000 km² de glace disparaissent en mer Arctique.

Les accidents de santé dus au réchauffement

Bornons-nous à signaler :

- le développement accusé d'allergies, compte-tenu de l'allongement de la durée favorable à la pollinisation des plantes ;

- l'apparition sous des latitudes plus nordiques de maladies réputées « de pays chauds » (telles la malaria ou la dengue) ;
- la possible corrélation entre les élévations de température et de pluviométrie, d'une part, et la recrudescence de la borréliose ou du paludisme ;
- l'éventuelle émergence du choléra en contrées méditerranéennes ;
- et, bien sûr, les méfaits des canicules dont on pense qu'elles seront devenues banales vers 2070 !

Le drame de la sécheresse et sa conséquence majeure, l'érosion

Les sols secs, balayés par le vent, sont à l'origine de la perte annuelle, sur l'ensemble de la planète, de dix millions d'hectares de terres arables. Aussi s'impose-t-il de ne pas découvrir les sols, de ne pas déboiser, de ne pas labourer, d'effectuer des semis de plantes de couverture entre deux cultures majeures.

C'est surtout à cause de l'élévation des températures liées à la raréfaction des précipitations que sont dues les sécheresses dramatiques en Australie, en Californie, au Texas, en Afrique (Mali, Kenya) et... en Chine !

Dans le nord de la Chine, les tempêtes de sable sont de plus en plus importantes. Elles sont responsables de « vents noirs mortels ». Une seule tempête a tué 85 personnes, essentiellement des enfants surpris dans des champs où ils jouaient, et qui avalèrent tant de poussière qu'ils en furent étouffés ! En 1993, déjà, plus de 100 000 animaux périrent de la sorte. Les survivants disent qu'ils « ne voyaient même plus leur main tendue devant eux ». La poussière forme même, ça et là, des congères ou des dunes jusqu'à 70 km de Pékin. Dans la capitale proprement dite, il y a des « jours de sable » où une brume d'un roux sale masque le soleil. Cette poussière vient de Mongolie où les déserts sont en expansion. Chaque année, en effet, quelque 2 500 km² se désertifient.

Les précipitations et les inondations

En France, les pluies tendent à être plus fréquentes en hiver mais plus rares en été. Des régions peuvent s'en trouver perturbées, telle la vallée du Rhône tributaire de la Saône et du Rhône. Deux faits majeurs contribuent à l'élévation du niveau marin :

- le réchauffement des eaux marines entraînant leur dilatation ;
- la fonte des glaces et neiges.

Vivre sur les littoraux n'est plus sans risque. Plus de 70 % des plages reculent sur les divers continents d'une part et, d'autre part, plus de la

moitié des vingt plus grandes villes du monde sont situées sur une côte. De ce fait, le risque de montée des eaux marines concerne au moins 500 millions d'habitants ! Les affreuses conséquences du tsunami en Asie du sud-est et de l'ouragan Katrina en Louisiane sont dans tous les esprits.

Et la liste des sites sérieusement menacés à court terme serait longue ! Les Hollandais, avec leur savoir-faire, sont très attentifs aux menaces qui les visent et qui concernent aussi plusieurs pays en voie de développement. Construction de digues et reconstitution de mangroves (peuplements ligneux littoraux) sont à l'ordre du jour.

Les cyclones

Appelés, selon les lieux, cyclones, ouragans ou hurricanes, ce sont là de violentes tempêtes tropicales qui exigent pour se former une température de l'eau océanique d'au moins +25°C. Depuis que le réchauffement climatique s'accélère, la « zone » de genèse potentielle de cyclones s'élargit de part et d'autre de l'Équateur. Dans l'Atlantique Nord, la quantité d'énergie développée chaque année par les cyclones tropicaux a plus que doublé depuis 30 ans. Le réchauffement climatique en est en partie responsable.

Quel devenir pour la flore terrestre ?

En diverses directions, les conséquences « botaniques » du réchauffement climatique sont impressionnantes. Nous ne vous en proposons que quelques facettes seulement énumérées. Les rendements de maintes cultures seront accrus si... l'approvisionnement en eau reste suffisant. Les dates de floraison des arbres fruitiers seront de plus en plus précoces. Nous avons déjà émis, d'autre part, des craintes en matière d'allergies. Les aires de répartition de toutes les espèces végétales seront profondément modifiées sachant que, pour chaque degré d'élévation de la température moyenne, les zones climatiques remonteront de 150 km vers le Nord. Vers 2080, il est probable que le sud de l'Angleterre soit devenu une véritable « Côte d'azur » au plan horticole. De très sérieuses perturbations concerneront notre vignoble, de plus en plus septentrional (!), et nos vins sans cesse plus alcoolisés.

Et qu'advient-il de la faune ?

Nous avons évoqué les soucis de la faune arctique... et de ceux qui s'en nourrissent. Sous d'autres latitudes, la répartition de la mante

religieuse, de la vipère aspic, de poissons tropicaux, d'oiseaux divers, connaît déjà de profondes altérations. Les migrations des grues cendrées sont perturbées et les moustiques, vecteurs de maladies, se rencontrent maintenant dans le sud de la France devenu... assez chaud !

Au Canada, simple exemple, l'élévation de température de l'eau des rivières favorise la prolifération de parasites mortels pour le saumon !

Que peut-on faire pour freiner le réchauffement climatique ?

Il s'agit, à l'échelle humaine, avant tout, de réduire le dégagement de gaz à effet de serre et donc, en premier lieu, de gaz carbonique.

– En matière de sources d'énergie, on s'efforcera de privilégier :

- le chauffage au bois ;
- l'énergie nucléaire ;
- l'énergie solaire ;
- l'énergie éolienne.

– En ce qui concerne les transports, il n'est guère de solution pour ce qui est du trafic aérien appelé à doubler d'ampleur entre 2000 et 2020. On doit préférer les voitures dites « propres » telles les automobiles électriques ou, mieux encore, les voitures à moteur hybride (par couplage de l'essence et de l'électricité), sans négliger aucunement le recours aux biocarburants (comme on y procède déjà à très grande échelle au Brésil). La solution idéale sera la mise en œuvre des « piles à combustible » à partir de l'hydrogène liquide ou de l'oxygène. Le seul rejet sera alors... de l'eau !

– Au niveau du monde agricole, il existe une technique fort économe en matière de dégagement de gaz à effet de serre : les semis sans labour ! Cette technique est déjà mise en œuvre sur des dizaines de millions d'hectares (aux USA, au Brésil, en Argentine, au Canada et en Australie). Entre autres avantages (en sus du moindre dégagement de CO₂), on doit souligner les gains de temps et d'argent, et la prévention de l'érosion.

– Dans notre vie quotidienne, à tout moment, en toute circonstance, nous pouvons œuvrer pour le salut de la planète. Dans le choix des matériaux de construction et dans l'équipement ménager de notre maison de précieuses économies d'énergie sont possibles. On procédera, en outre, si possible :

- au tri de nos déchets avec compostage en zones rurales ;
- aux précieuses limitations de chauffage ;
- à un judicieux choix de moyen(s) de transport (sans négliger, éventuellement, la bicyclette).

– à une sélection raisonnée de ses aliments (il faut par exemple 5 l de kérosène, générateur de CO₂, pour amener en hiver 1 kg de fraises de Nouvelle-Zélande à Paris) ;

- à la douche plutôt qu’au bain (économisant de la sorte beaucoup d’eau « chaude » !)
- et à mille autres économies dans la vie de chaque jour !

Que fait-on sur le plan « politique » ?

La mobilisation internationale s’organise. Après les sommets de Rio (en 1992) et de Kyoto (en 1997), les nations qui prennent conscience des menaces et acceptent de mettre en œuvre des mesures sont sans cesse plus nombreuses. Hélas, les deux énormes puissances que sont la Chine et l’Inde font « la sourde oreille », demandent « des délais »... ce qui incite les États-Unis d’Amérique à... ne pas « bouger » non plus (encore que leur belle unité de « résistance » s’effrite de jour en jour, État après État !). Conservons donc l’espoir d’une prochaine croisade planétaire contre le réchauffement climatique. Cependant, quels que soient les « sacrifices » consentis, des changements climatiques sont d’ores et déjà inévitables. Le concert des Nations ne pourra que ralentir la tendance.

Mais il faut s’y atteler sur le champ, car nous ne disposons que d’une ou deux décennies pour éviter le pire.

The first part of the report deals with the general situation of the profession in the United States. It points out that the number of physicians has increased steadily since 1900, and that this increase has been particularly marked in the last few years. It also notes that the distribution of physicians is not uniform, with a concentration in the large cities and a shortage in the rural areas.

The second part of the report discusses the various branches of the profession, such as the general practitioner, the specialist, and the hospital physician. It notes that the general practitioner is still the backbone of the profession, but that the number of specialists has increased rapidly in recent years. It also points out that the hospital physician is becoming more important as the number of hospital beds increases.

The third part of the report deals with the education and training of physicians. It notes that the requirements for admission to medical schools have become more stringent in recent years, and that the length of the course of study has increased. It also points out that the requirements for licensure have become more exacting, and that the standards of practice have been raised.

The fourth part of the report discusses the economic situation of the profession. It notes that the average income of physicians has increased steadily since 1900, and that this increase has been particularly marked in the last few years. It also points out that the economic situation of the profession is generally better than that of other professions.

The fifth part of the report deals with the social position of the profession. It notes that the physician is generally regarded as a member of the upper middle class, and that this position is well deserved. It also points out that the physician is often called upon to act as a leader in the community, and that this is a responsibility that should not be taken lightly.

The sixth part of the report discusses the future of the profession. It notes that the number of physicians is expected to continue to increase, and that this increase will be particularly marked in the rural areas. It also points out that the requirements for admission to medical schools and for licensure are likely to become even more stringent in the future.

The seventh part of the report deals with the various organizations of the profession, such as the American Medical Association, the American College of Physicians, and the American College of Surgeons. It notes that these organizations have played a significant role in the development of the profession, and that they continue to play an important role in the future.

The eighth part of the report discusses the various reforms that have been proposed for the profession. It notes that these reforms are generally aimed at improving the quality of the profession and at making it more accessible to the public. It also points out that these reforms are likely to be implemented in the future.

L'ABBÉ GRÉGOIRE (1750-1831)

L'HOMME DE LA SYNTHÈSE

ENTRE CHRISTIANISME ET RÉVOLUTION

par le Père Jean DUBRAY,

Docteur en philosophie

(Séance du 21 octobre 2006)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je serais tenté, avant d'aborder le vif du sujet et d'entamer cette conférence, d'aiguiser votre curiosité intellectuelle par quelques citations littéraires qui éveilleront, sans doute, en votre esprit plusieurs interrogations et même susciteront une saine perplexité quant au personnage, à la fois loué et controversé : l'abbé Grégoire.

Le jeune Victor Hugo, poète romantique et monarchiste légitimiste, dans une obscure revue intitulée *Le Télégraphe*, et alors qu'il n'avait pas encore conquis la notoriété, écrivit ce quatrain, de qualité incertaine :

Quand Grégoire, au Sénat, vient remplir un banc vide,
Je le hais libéral, je le plains régicide,
Et s'il pleurait son crime au lieu de s'estimer
S'il s'exécrait lui-même, oui, je pourrais l'aimer.

Quarante ans plus tard, le proscrit qu'est devenu Victor Hugo écrit, dans *Les Misérables*, le chapitre intitulé « L'Évêque devant une lumière inconnue ». Il s'agit de M^{gr} Myriel, évêque de Digne. Le célèbre prélat est appelé au chevet d'un mourant : le Conventionnel G. qui – je cite – « n'avait pas voté la mort du roi » et qui inspire une sorte d'horreur au petit monde de Digne. L'évêque s'acquitte de sa tâche et le voilà, tout à coup, touché par la grâce, qui s'agenouille et demande la bénédiction au vieillard, nimbé de lumière, cette lumière qui rayonne toujours d'un homme de justice. Il rentre ensuite chez lui, « profondément absorbé dans on ne sait quelles pensées », et passe la nuit « en prières ». Hugo ajoute :

Personne ne pouvait dire que le passage de cet esprit devant le sien et le reflet de cette grande conscience sur la sienne ne fut pas pour quelque chose dans son approche de la perfection.

Toujours est-il qu'à partir de ce moment-là, « il redoubla de tendresse et de paternité pour les petits et les souffrants ». Cette scène rappelle celle de l'absolution donnée à Grégoire par l'abbé Guillon, une des sources supposées pour le personnage de Myriel. Elle débouchera, quelques chapitres plus loin, sur la rencontre de Myriel et de Jean Valjean, que l'exemple évangélique de l'évêque remettra sur le droit chemin. Si l'on opte pour cette interprétation, qui paraît claire, il existe donc une réelle filiation spirituelle de l'abbé Grégoire à Jean Valjean.

À ce témoignage, on pourrait ajouter celui de Stendhal, antimonarchiste et anticlérical déclaré qui, en 1819, supplia Grégoire, exilé de la vie politique, de se présenter comme candidat du département de l'Isère aux élections législatives, le désignant comme – je cite – « le plus honnête homme de France » et ajoutant, après l'acceptation du vieillard : « À l'âge près, je voudrais être Grégoire. »

De ces témoignages divers et quelque peu contrastés, nous pouvons maintenant passer à une analyse plus précise et plus objective du personnage qui confirmera ou infirmera peut-être dans votre esprit ces impressions premières, mais dont la seule ambition est de ne pas vous laisser camper dans l'indifférence.

1. Préambule

Je voudrais, avant d'en arriver à l'objet principal de cette communication, qui se veut une approche de la personne et de l'œuvre de l'abbé Grégoire, vous faire part de quelques observations préliminaires et surtout des difficultés rencontrées par tout chercheur, dès qu'il s'applique à étudier la personnalité complexe et l'engagement multiforme

de l'homme que nous voulons évoquer ici. En effet, sans risquer l'exercice d'école ou l'effet mélodramatique, on peut avancer que l'abbé Grégoire, en tant qu'auteur, et surtout à ce titre (il a été très peu lu), et en tant qu'acteur historique constitue une (re-)découverte, à tous les sens du terme. a) Redécouverte par les historiens : notons, ici, que la première thèse d'histoire, à lui consacrée, date de 1999. Elle a pour auteur R. Hermon-Belot, professeur à l'EHSS et vient d'être éditée, assez récemment, au Seuil sous le titre : *L'abbé Grégoire, la politique et la vérité*. b) Re-découverte par les politologues. Les résultats, ici, restent modestes. Une thèse déjà ancienne, puisqu'elle date de 1931, soutenue à l'université du Caire, portait sur la fameuse *Déclaration du droit des gens* visant à réguler et moraliser les relations internationales, premier projet de loi de cette nature déposé dans une enceinte parlementaire. Il s'agit, d'ailleurs, d'une thèse de doctorat de Droit public, signée Chevalley. c) Enfin re-découverte ou plutôt découverte à venir pour les théologiens. Là, tout reste à faire, car l'entreprise se heurte non seulement à des lacunes énormes mais à un certain nombre de préjugés, toujours vivaces et même solidement enracinés.

De nombreuses et diverses raisons expliquent cet effacement voire cette occultation opérée par la mémoire collective. Certes, je ne vais pas construire mon exposé autour de cette question qui pourrait, légitimement, représenter un débat dans le débat. Mais je ne peux résister à la tentation d'esquisser, devant vous, quelques hypothèses explicatives. En dehors de J. Michelet qui lui réserve une place honorable dans son œuvre monumentale, il pouvait paraître un peu gênant, aux yeux de certains historiens défenseurs sincères de la laïcité, de reconnaître que la Révolution française comptait un prêtre parmi ses grandes figures (et Dieu sait si ce fut le cas), et que la République devait son acte de naissance à un abbé.

De plus, pour certaines décisions capitales et emblématiques qui ont imprimé une marque indélébile à l'histoire de notre pays, il se fera ravir la vedette, au dernier moment, par des rapporteurs plus habiles et plus ambitieux que lui. Prenons, par exemple, l'abolition de la peine de mort. C'est Robespierre qui, dans une motion du 30 mai 1791, avait pris l'initiative verbale du projet mais qu'il démentira, au moment de la Terreur, estimant que la République n'était pas véritablement fondée, tant que des corrompus la peuplaient encore et tentaient de régner sur elle. Si Grégoire n'est pas tout à fait le premier abolitionniste, il demeure le plus conséquent, puisqu'il ne fera jamais le moindre accroc à ce principe, y compris lors du procès du roi. Prenons également l'exemple de la proclamation de la République. L'abbé avait fait connaître, depuis longtemps (depuis la fin de la Législative), son intention de proposer au

Parlement l'abolition de la royauté. Au dernier moment, Collot d'Herbois se substituera à lui, se contentant d'énoncer la proposition. Mais c'est Grégoire qui s'en fera le rapporteur (le texte est de lui), et c'est son intervention décisive qui emportera le vote...

En revanche, les décrets stipulant l'abolition de l'esclavage et l'émancipation des Juifs devront tout à son action obstinée et à son engagement radical. Il est même permis de dire : au péril de sa vie. Traîné dans la boue, vilipendé, pendu en effigie aux Antilles, il reçut plusieurs menaces de mort (à Nantes, les colons ouvriront même une souscription pour le faire assassiner). Eh bien, ce sont ces milieux-là, défendus par lui, qui se souviendront. C'est à la communauté juive et aux populations des Antilles (Haïti principalement) qu'il doit son maintien et, plus tard, notamment de nos jours, sa résurrection dans la mémoire collective.

Enfin, en tant qu'homme d'Église, il a subi de la part de celle-ci une volonté d'effacement, voire un véritable ostracisme. Là, les raisons s'annoncent beaucoup plus complexes et débordent, quelque peu, les limites de notre propos. En schématisant à l'extrême, on peut dire que la première de ces raisons tenait au jansénisme de Grégoire – encore qu'il s'agisse d'un jansénisme de la fin du XVIII^e siècle, à une époque où, d'ailleurs, il est en régression en France, et d'un jansénisme qu'on aurait tort d'identifier avec celui des maîtres à penser du XVII^e siècle, comme S. Cyran, Arnauld et Pascal. Seulement, la bulle *Unigenitus* et les condamnations romaines avaient laissé quelques cicatrices encore brûlantes. La seconde raison – à mon avis plus déterminante – tient au gallicanisme de Grégoire et à la conception très particulière qu'il se faisait des institutions ecclésiastiques, autrement dit à son ecclésiologie. Précisons d'emblée que le gallicanisme de notre auteur ne se voulait nullement en rupture avec la papauté. Cependant, dans un esprit de retour à la pureté de l'Église primitive, il préconisait un certain nombre de réformes, que la Constitution civile du clergé, en dépit de ses ambiguïtés, a essayé de mettre en œuvre. L'objectif principal consistait à restaurer le processus démocratique à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique : élection des curés au niveau du district et élection des évêques au niveau du département (c'est ainsi que Grégoire sera élu évêque du Loir-et-Cher). Quant à l'Église universelle, Grégoire proposait, dans le sillage des Conciles de Constance et de Bâle, auxquels il accordait une grande importance, la tenue d'un Concile œcuménique tous les dix ans, destiné à fixer les grandes orientations de l'Église et constituant son pouvoir législatif. En ce qui concerne le Souverain Pontife, chargé d'appliquer ces orientations et responsable de l'unité du corps ecclésial, il aurait constitué, dans cette perspective, le pouvoir exécutif. À l'échelle des Églises locales : conciles nationaux, synodes, conseils

épiscopaux assistaient (souvent avec voix délibérative) les évêques dans l'administration de leur diocèse.

Une touche supplémentaire à ce tableau : la généralisation de la langue française dans la liturgie, vigoureusement soutenue par Grégoire, qui s'appliqua, avec des succès inégaux, sur la surface du territoire national, de 1795 à 1801. Évidemment, ces réformes heurtaient de front les positions de plus en plus ultramontaines et centralisées de l'Église romaine. Celle-ci se montrait farouchement hostile à l'établissement du processus électif, étant donné que depuis le Concordat de Bologne (1510) le roi de France et le pape s'étaient réservé le privilège des nominations épiscopales, mettant fin à l'élection par les chapitres des cathédrales. La goutte d'eau qui fit déborder le vase, pourrait-on dire, fut constituée par l'annulation de l'approbation romaine en faveur des nouveaux élus. Désormais l'élection était ratifiée par le métropolitain (ou archevêque) et le nouvel élu envoyait, simplement, au pape une lettre de communion (ce que fera Grégoire lui-même). Notons que, dans les premiers siècles chrétiens, la ratification par l'envoi des bulles pontificales ne représentait pas la pratique universelle.

Vous le voyez : l'ampleur du contentieux ne laissait guère entrevoir la possibilité d'une sortie pacifique de la crise. Aussi, la Constitution civile fut-elle condamnée par Pie VI (en même temps que la *Déclaration des Droits de l'Homme*), ses adhérents censurés, mais nullement excommuniés. Le terme de schisme, imprudemment employé par certains, se révèle donc impropre, inadéquat. De même la mise en cause de la validité des ordinations conférées à ce moment-là ne repose sur aucun argument juridique sérieux. Grégoire reste un évêque validement consacré, même si son ordination demeure illicite (du point de vue canonique actuel). Pour en terminer sur ce point et en vous priant de m'excuser de ce long développement consacré à l'aspect religieux de l'œuvre de notre auteur, notons, d'un mot, que plusieurs des réformes engagées par l'Église constitutionnelle, sous l'impulsion de Grégoire, ressurgiront, partiellement, au Concile Vatican II, sans que son nom soit même prononcé. C'est indépendamment de lui et en dehors de son influence que certaines de ses intuitions seront retrouvées.

À toutes ces difficultés et complexités qui marquent toute étude objective de la pensée et de l'action de notre auteur s'ajoute un problème méthodologique sérieux : celui de l'accès aux œuvres de Grégoire. La seule bibliographie complète est celle de S. Posener, qui consiste en un exemplaire dactylographié de 1946 (176 pages, qui comporte 427 numéros : articles, opuscules, ouvrages), déposé à la Bibliothèque de l'Arsenal. Le professeur A. Soboul avait réalisé en son temps (en 1977) une anthologie des principales œuvres réunissant, en 14 volumes, 143 titres : discours, articles, livres. Il s'agit d'une édition anastatique,

assez souvent dépourvue de repères de dates et de lieux, vite épuisée, mais que les éditions Phénix ont reprise récemment. Elle se vend, paraît-il, fort bien. C'est, en tout cas, l'outil indispensable pour une approche sérieuse de la pensée de notre auteur. À cela s'ajoute sa dernière grande œuvre, son testament ultime : *l'Histoire des sectes* en six volumes – du moins la deuxième édition ; celle de 1828, jamais reprise, est restée pratiquement introuvable jusqu'en 2005. À cette date, grâce au courage d'un éditeur indépendant, nous avons pu mener à bien une réédition complète, assortie d'une longue préface.

Autrement dit, il se révèle difficile de se procurer les œuvres de l'abbé Grégoire et de les étudier tranquillement chez soi. On peut acheter facilement du Platon, du Leibniz, du Spinoza ; il est plus difficile d'acquérir de l'abbé Grégoire, sauf pour l'anthologie Soboul et pour quelques autres œuvres isolées : *Essai de régénération physique et morale des Juifs* (Préface de R. Badinter), *les Ruines de Port-Royal* (Préface Hermon-Belot), *les Mémoires* (Préface J. M. Leniaud), *De la noblesse de la peau*, *De la littérature des Nègres* et, enfin, *l'Histoire des sectes* que j'ai eu l'honneur de faire éditer et de préfacer. Cette masse énorme d'écrits, en partie inaccessible, ne constitue cependant que la partie émergée de l'iceberg. À la mort de l'auteur, tous ses manuscrits ont été répartis, ventilés en trois lots :

1) à la Bibliothèque de l' Arsenal (Grégoire en sera, un moment, conservateur) ;

2) à la Bibliothèque de Port-Royal (où il se trouve toujours) ;

3) dans la famille Carnot (il avait été l'ami de Lazare et d'Hippolyte qui deviendra, d'ailleurs, son exécuteur testamentaire). Je dois à l'obligeance et à l'amitié de cette famille d'avoir eu accès à ce dernier fonds privé et, pour l'instant, je reste le seul privilégié. J'y ai travaillé pendant six ou sept ans, les week-ends uniquement. J'ai à peu près classé, déchiffré, résumé de 2000 à 3 000 manuscrits. Cela représente à peine le tiers du dépôt disponible, qui compte surtout de la correspondance, principalement passive, mais aussi de nombreux manuscrits que le manque de temps ne m'a pas permis d'identifier.

2. Le paradoxe de la pensée grégorienne

Ce préambule – fort long mais nécessaire – étant terminé, essayons de cerner d'un peu plus près la pensée et la personnalité de Grégoire, que j'ai placée sous le signe du paradoxe. En effet, il illustre, par tout son être, une sorte d'union des contraires. Sa réflexion synthétise deux courants idéologiques contradictoires et apparemment inconciliables : l'influence janséniste et la culture des Lumières.

Comment s'est constituée, d'abord, cette double filiation ? Il semble qu'elle s'opéra très tôt et qu'il faille même remonter jusqu'aux premières années de formation de notre auteur. Rappelons d'abord que c'est en Lorraine que naît Henri Grégoire, le 4 décembre 1750. L'origine provinciale ne constitue pas un détail insignifiant.

En effet, au cours des années qui précédèrent la Révolution (de 1786 à 1788), l'agronome anglais A. Young, qui avait visité à trois reprises le royaume de France, s'était montré très sensible à l'état d'avancement culturel observé, par lui, en Lorraine. Selon ses constatations, 89 % des paroisses possédaient déjà une école, 90 % des hommes y savaient signer leur nom, ainsi que 65 % des femmes (je vous rappelle qu'à la même époque, le reste de la France comptait environ 80 % d'illettrés). En général, aux yeux du visiteur anglais, ce pays paraissait, notamment au plan des routes, de l'hygiène, de la nourriture, mieux entretenu que le reste de la France. C'est donc dans ce contexte, marqué par un certain progrès, que naît l'abbé Grégoire. Vrai Lorrain donc, mais sujet du roi de France, puisque sa paroisse faisait partie de la circonscription de Metz rattachée, comme les évêchés de Toul et de Verdun, au royaume de France.

Le jeune Henri naît donc à Vého, un village que les deux derniers conflits mondiaux n'ont guère épargné puisque ni l'église, ni la maison natale ne subsistent. Le nouveau-né brille, surtout, par la modestie de ses origines. Son père, Sébastien, est un pauvre tailleur d'habits, choisi malgré tout comme échevin du village. Sa mère, Marguerite Thiébaud, souvent décrite comme une femme très pieuse restait vraisemblablement marquée par la spiritualité janséniste. Voici en quels termes, un peu provocateurs, Grégoire évoque ses origines familiales :

Né plébéien, ma roture remonte à Adam et je ne veux pas séparer mes affections et mes intérêts de ceux du peuple. Je remercie le Ciel de m'avoir donné des parents qui n'ayant d'autres richesses que la piété et la vertu, se sont appliqués à me transmettre cet héritage.

Après une première prise en mains par le régent de la petite école de Vého, qui lui apprend à lire et à compter, l'enfant déjà remarqué pour ses dons se retrouve, à huit ans, parmi les élèves du petit collège d'Embermesnil, distant de quelques kilomètres. Le curé Cherrier a regroupé là quelques jeunes garçons de la petite noblesse et de familles aisées, auxquels il inculque de solides connaissances de base : mathématiques, géométrie, maîtrise de la langue française, grâce à la grammaire de Port-Royal et à la lecture des classiques. De temps en temps, cette organisation lui permet d'inclure dans le groupe un enfant

d'origine modeste, les plus riches payant pour les plus pauvres. Ce fut le cas pour Henri Grégoire.

À l'âge de quatorze ans, en 1764, il est admis au collège des Jésuites de Nancy, où il parfait un cycle d'études qu'on pourrait appeler, de nos jours, secondaire : approfondissement ou apprentissage du français, du latin, du grec. S'y ajoute un solide enseignement en mathématiques, histoire et géographie. L'Ordre jésuite, auquel s'opposera plus tard Grégoire en raison de ses prétentions ultramontaines et de sa conception de l'obéissance passive, poursuivait son existence et son activité en Lorraine grâce à la protection du roi Stanislas.

C'est en 1768 que Grégoire entre à l'université de Nancy, où il découvre Pascal, Bossuet, les Arnauld, mais également les encyclopédistes : Voltaire, Montesquieu, Diderot, Rousseau, qu'il citera abondamment dans ses écrits postérieurs. Première rencontre, je dirais premier heurt entre la pensée janséniste et le courant des Lumières. C'est aussi l'époque où il se lie d'amitié avec des personnalités intellectuelles de la ville, comme le chevalier de Solignac, ancien secrétaire du roi Stanislas, comme le savant juif du ghetto de Metz, Isaac Berr. L'université de Nancy ayant été transférée par décret royal à Pont-à-Mousson, c'est là que Grégoire achève sa formation supérieure, en suivant les cours de deux prêtres, théologiens remarquables : l'abbé Sanguiné et l'abbé Lamourette. Ce dernier, dont la célébrité historique reste attachée à la fameuse anecdote du baiser Lamourette, était d'abord un écrivain reconnu et dont l'œuvre mériterait d'être redécouverte. Parallèlement – il le revendiquera plus tard –, Grégoire se délecte dans la fréquentation d'ouvrages « remplis, comme il l'écrira, d'une poudre révolutionnaire ». Il s'agit d'auteurs du *xvi^e* siècle, contemporains de la Ligue et des guerres religieuses : le *De justa Henricii abdicatione* de Boucher et le *Vindiciae contra tyrannos* de Languet.

Les études universitaires de Grégoire, déjà pénétrées de théologie, vont s'achever par une année complémentaire au Grand Séminaire de Metz, où il entre en 1772. Il y termine ses études religieuses, avec deux années d'avance. Trop jeune pour être ordonné prêtre, il doit patienter deux ans. On le nomme alors professeur, au collège de Pont-à-Mousson. Il renoue, à ce moment-là, avec ses amitiés littéraires, dont Solignac et le Père Gauthier. Ses loisirs lui permettent de lire et d'écrire.

Est-ce en ce temps-là qu'il faut placer une crise importante, à la fois intellectuelle et religieuse vécue par lui et dont les *Mémoires* nous rapportent la confidence ? Celle-ci reste trop allusive pour qu'on puisse reconstituer le détail des événements qui la provoquèrent. Néanmoins, au contact de ces lettrés nancéens dont beaucoup se déclaraient « loin

d'avoir des sentiments religieux », elle se révéla particulièrement grave. Intervient, dans ses *Mémoires*, l'aveu suivant :

Après avoir été dévoré de doutes par la lecture des ouvrages prétendus philosophiques, j'ai ramené tout à l'examen et je suis catholique, non parce que mes pères le furent, mais parce que la raison, aidée de la grâce divine, m'a conduit à la Révélation.

La première « victime » de cette conversion fut la poésie. La Bibliothèque de Nancy conserve toujours l'unique exemplaire de ce qui fut en fait son premier ouvrage, couronné par la toute jeune Académie de Nancy et intitulé : *Éloge de la poésie*. Il y soutient une certaine supériorité de celle-ci par rapport à la philosophie, car cette dernière a échoué à « amener les hommes à la vertu par la raison ». La poésie offre le mérite de gagner le cœur de l'homme, parce qu'elle enchante et captive. Après cet essai, naîtront un certain nombre de poèmes, dont il ne reste rien et pour cause :

J'ai tout brûlé : je regrette, cependant, un ouvrage en vers de neuf syllabes : cette mesure admise par la poésie italienne, est inusitée dans la nôtre.

La crise se trouvant résolue de manière particulièrement radicale, Grégoire est ordonné prêtre le 1^{er} avril 1775 en l'église Saint-Arnould de Metz. Après quelques années de vicariat à Château-Salins et à Marimont-la-Basse, il sera appelé, en 1782, à assumer la succession de l'abbé Cherrier à la cure d'Embermesnil, ce dernier l'ayant souhaité par testament. C'est à ce poste, en dehors de son ministère paroissial exercé scrupuleusement, qu'il lance un certain nombre d'entreprises qui vont consolider sa réputation d'homme des Lumières, bien décidé à entraîner ceux dont il a la charge sur la voie du progrès : a) la création d'une bibliothèque de 78 volumes, ouverte à ses paroissiens et couvrant des domaines variés : la piété et la morale bien entendu, mais aussi l'hygiène, l'agriculture, l'arpentage, la botanique, l'art vétérinaire, l'apiculture ; b) la rédaction de son premier grand ouvrage, si l'on excepte l'*Éloge de la poésie*, lequel s'intitule *Essai de régénération physique, morale et politique des Juifs* et obtiendra le premier prix de l'Académie de Metz, le 23 août 1788 (ouvrage réédité récemment avec une préface de Robert Badinter).

Au terme de cette première étape de la vie de Grégoire que j'ai schématiquement résumée, il est permis de rêver quelque peu. Sans la Révolution de 1789, quel cours aurait pris la destinée de notre auteur ?

Peut-être cet aveu, empreint de nostalgie, formulé longtemps après, au terme d'une carrière politique longue et agitée, nous le laisse-t-il deviner :

L'époque de ma vie la plus heureuse est celle où j'ai été curé d'Embermesnil. Un curé digne de ce nom est un ange de paix : il n'est pas un jour, un seul jour, où il ne puisse, en le finissant, s'applaudir d'avoir fait une foule de bonnes actions.

Gardons-nous de considérer ces paroles comme entachées d'excessive complaisance, les textes de l'époque, de Diderot à Rousseau (*Profession de foi du vicaire savoyard*), rivalisent d'éloges à l'égard de ces humbles curés de campagne de la fin du XVIII^e siècle, ce bas-clergé, sans lequel, vous le savez, la Révolution n'aurait pu se faire.

3. L'homme de la Révolution

Désormais, vous admettrez que pour la commodité d'un exposé qui se veut synthétique, nous ne suivions pas, pas à pas, une chronologie rigoureuse de la vie de Grégoire, ce qui nous exposerait à retracer celle de la Révolution française, mais que nous essayions de ressaisir, ensemble, ce qu'on pourrait appeler la « pensée en acte » de notre auteur. Notre but, au fond, vise à rendre compréhensible l'interaction étroite entre une œuvre et un engagement, d'en dévoiler la logique cachée, seule susceptible d'expliquer les contradictions apparentes qui en affectent le cheminement. Dans sa « Préface » au livre de R. Hermon-Belot, l'historienne Mona Ozouf formule ce jugement :

Si Grégoire et, avec lui, tant d'autres prêtres ont si bien joué leur partie dans l'élan de 89, reste encore à expliquer l'origine de leur propre élan et le fait qu'ils soient non seulement disposés mais encore extraordinairement prêts à se lancer dans l'action au moment où la Révolution éclate.

Passons sous silence les circonstances dans lesquelles s'effectue l'élection de Grégoire aux États généraux, ce qui eut lieu dès le premier tour. Deux idées-forces vont guider l'action réformatrice du nouveau député et éclairer sa carrière politique. D'une part, son anthropologie pessimiste, héritée de la tradition port-royaliste. Marqué par le péché originel, dès sa naissance, l'homme reste en proie, toute sa vie, à la concupiscence caractérisée par les trois « libido » évoquées par saint Jean dans sa première *Épître*, puis rationalisées par saint Augustin

et les divers auteurs du xvii^e siècle : la « *libido dominandi* » ou désir effréné de dominer, la « *libido sentiendi* » ou désir effréné des plaisirs sensuels et la « *libido sciendi* », ou désir effréné du savoir, « ces trois fleuves de feu, écrivait Pascal, qui embrasent la terre plutôt qu'ils ne l'arrosent. » La traduction politique, à la fois logique et tragique, de cet état pécheur consiste dans les despotismes de toutes sortes que l'histoire voit fleurir et reflourir, périodiquement, sur tous les points du globe. À des degrés divers, la monarchie absolue, le régime de la Terreur, l'empire autoritaire napoléonien, la Restauration elle-même dans sa volonté d'étouffement progressif des libertés, représentent les facettes d'un même et fondamental phénomène. Comment s'en étonner d'ailleurs ? Helvétius (philosophe très lu par notre auteur) avait intitulé un des chapitres de son livre *De l'Esprit* : « Tout homme rêve d'être despote ». Dans son sillage, des auteurs comme Freud, Nietzsche, et de nos jours E. M. Cioran ou R. Girard verront, avant tout, dans le désir humain, sa violence instinctuelle, sa volonté d'emprise illimitée sur les êtres et les choses. Mais là où ces auteurs pensent simplement décrire la nature humaine, dans sa franche spontanéité, la tradition janséniste et Grégoire, en particulier, y voient le désordre intime d'une créature privée de la grâce et désorientée de Dieu. « Tout homme rêve d'être Dieu », écrira Grégoire. Considéré dans cette optique, le despotisme, source de misères et de douleurs sans nombre, représente, à ses yeux, l'essence même de l'état pécheur ou, si vous préférez, sa consécration suprême. Le combat qu'il va livrer contre lui revêt, de ce fait, une dimension religieuse et sacrée.

Ne nous étonnons donc pas de voir surgir sa silhouette et d'entendre retentir sa parole, lors des épisodes les plus célèbres et les plus déterminants de la nouvelle Assemblée. Une même inspiration les guide : lutter contre tous les vestiges du pouvoir absolu et rétablir ce qu'il appelle « la sainte alliance entre christianisme et démocratie ». Partisan déclaré du vote par tête et non par ordre, il conseille à trois curés du Poitou de rejoindre les députés du Tiers-État. Il les ralliera quelques jours plus tard. L'Assemblée nationale est née, ce jour-là, grâce à cette initiative. Devant les difficultés opposées par la cour, six cents députés se réunissent dans la salle du Jeu de Paume. Sur l'esquisse du tableau de David (jamais achevée), on distingue nettement Grégoire, au demeurant ami du peintre, au premier plan, donnant l'accolade fraternelle à un moine chartreux dom Gerlé et à un pasteur protestant Rabaut St-Étienne, tandis qu'au second plan se profilent les silhouettes des trois curés poitevins. L'importance historique de cet instant n'échappa, évidemment, pas à notre auteur. Non seulement il l'évoqua souvent, avec émotion, mais, sous l'Empire, il tint à s'y rendre en pèlerinage et, seul dans la pièce,

donna libre cours à son émotion. Ce qui nous vaut ce très beau passage de J. Michelet :

Un de ces curés intrépides qui avaient décidé la réunion du clergé, l'illustre Grégoire, longtemps après lorsque l'Empire avait si cruellement effacé la Révolution, sa mère, allait, souvent, près de Versailles, voir les ruines de Port-Royal ; un jour (en revenant sans doute) il entra dans le Jeu de Paume. L'un ruiné, l'autre abandonné... Des larmes coulèrent des yeux de cet homme si ferme qui n'avait molli jamais... Deux religions à pleurer, c'était trop pour un cœur d'homme !

a. Le Défenseur des Droits de l'homme

La Constituante une fois formée, Grégoire va déployer son énergie et orienter son action dans deux directions, nullement divergentes en dépit des apparences mais, au contraire, profondément convergentes. Le combat en faveur des Droits de l'Homme ne fait que commencer et si Grégoire n'est pas choisi comme rédacteur de la célèbre *Déclaration*, il intervient pour l'infléchir sur deux points. Il réclame d'abord, avec insistance, qu'on lui adjoigne une *Déclaration des devoirs* qui l'équilibrerait et la conforterait. Après un débat assez vif, le vote se révèle défavorable : 433 voix pour, 570 voix contre. Il revient à la charge quelques jours après, et – deuxième point – obtient que le préambule mentionne l'invocation à l'Être suprême (terme, au demeurant, qui ne puise pas son origine dans les textes de Rousseau, Voltaire ou Robespierre, mais s'enracine dans une tradition chrétienne antérieure puisqu'on le rencontre sous la plume de Thomas d'Aquin, Jean Eudes et Bérulle). La rédaction finale de la *Déclaration* portera donc la marque de l'initiative grégorienne. Tous les grands débats de la Constituante le voient monter en première ligne. Ainsi, il combat le veto absolu attribué au roi et, soutenu par d'autres députés, dont Robespierre, il contribue fortement à l'adoption par l'Assemblée du veto suspensif. Il attaque le projet de loi de l'Assemblée sur le droit de vote et l'éligibilité qui prévoyait le suffrage censitaire en faveur des propriétaires et en excluait les plus pauvres. Il n'obtiendra que partiellement gain de cause, mais ses formules percutantes resteront dans les mémoires et aboutiront, quelques années plus tard, au résultat espéré : « Pour voter il suffit, s'écrie-t-il, d'avoir un jugement sain et un cœur français. » Et, nullement gêné par le phénomène massif de l'ignorance frappant la majeure partie du corps électoral de l'époque, il précise : « Politiquement, le domestique de Newton est l'égal de son maître. »

Mais, très rapidement, des circonstances vont lui permettre de présenter les deux réformes qui lui tenaient le plus à cœur : celle en faveur des Juifs

et celle en faveur des Noirs. Il s'agit, ni plus ni moins de reconnaître aux premiers l'intégralité des droits civiques et politiques dont, jusque-là, ils restaient dépourvus. Son opiniâtreté obtient finalement cette reconnaissance mais en deux temps : le 28 janvier 1790, en faveur des Juifs de Bordeaux et d'Avignon et, un peu plus tard, en faveur des autres Juifs du royaume. L'historienne R. Hermon-Belot souligne que c'est grâce à sa persévérance têtue que, face à une Constituante hésitante et divisée, ce résultat fut obtenu. Elle fait également justice des critiques, parfois adressées à lui, concernant son éventuel prosélytisme et sa supposée tentative de conversion à l'égard de la population israélite. Il est vrai que cela contredirait totalement les conceptions de Grégoire sur la liberté de conscience, et qu'on ne trouve nulle trace d'une telle prétention dans son *Essai sur la régénération des Juifs*. Et le millénarisme, pour lequel il éprouvait une certaine sympathie, nourrissait la « douce espérance » comme il le dit, de la conversion des Juifs, mais n'en véhiculait aucunement la certitude.

La seconde réforme reste à ce point attachée à sa mémoire qu'on ne retient, parfois, de lui que cela. En fait, en réclamant d'abord sur les territoires des Antilles et de la Louisiane les droits politiques pour les sangs-mêlés, c'est-à-dire les métis qui sont sortis de l'esclavage mais qui restent dépouillés, en toute illégalité, des droits civiques, il se montre déjà habité par un projet plus ample : l'abolition pure et simple de la condition servile. Il lui faudra attendre quatre ans. En 1794, membre de la Convention, il soutient et assure le succès de la motion de Danton, qui supprime l'esclavage dans les Colonies. Vous connaissez la destinée malheureuse de cette première abolition (qui supprimait aussi la traite), puisque l'empire napoléonien l'annulera en 1801 et qu'elle ne deviendra effective qu'en 1848. En dehors de tout ce qui a été écrit à ce sujet et qu'il est inutile de répéter ici, je voudrais insister sur deux points. Tout d'abord, cette obsession de l'égalité des races ne quittera jamais l'esprit de Grégoire, puisqu'avec ses économies il créera, sous la Restauration, une fondation destinée à récompenser tout essai, tout ouvrage, tendant à démontrer le caractère totalement injustifié des discriminations de type racial, et à prouver l'égalité entre les individus. Après la mort de Grégoire, un des participants au concours organisé par cette fondation s'appellera V. Schoelcher, lequel obtiendra l'abolition officielle en 1848. Notre auteur consacra encore, dans le dernier tiers de sa vie, deux ouvrages à la question : *De la noblesse de la peau* et *De la littérature des Nègres*, qui viennent d'être réédités. Dans le dernier livre, il présente un véritable florilège d'auteurs et d'œuvres, tous issus du monde de la servitude et notamment plusieurs poèmes, traduits par lui, de la poétesse anglaise Phillis Weathley. Cette femme esclave avait appris, seule, le latin

et avait acquis une bonne culture générale. Il entretiendra, par ailleurs, des relations amicales et épistolaires étroites avec Toussaint-Louverture et Ogé, héros malheureux de l'indépendance de Saint-Domingue, qu'il essaiera de sauver de la répression napoléonienne.

Le deuxième point que je voudrais souligner c'est l'argumentation biblique étonnante de l'abbé Grégoire. Comme ses prédécesseurs jansénistes, Arnauld, Saint-Cyran et même Pascal, il se montre fidèle à une interprétation littérale de la Bible et adopte, sans la critiquer, la chronologie mosaïque. Ainsi, selon le texte de la Genèse, la création du monde remonte à 4 000 ans avant le Christ et toute l'humanité descend du couple primitif, Adam et Ève. De même, le péché originel représente un événement historique indiscutable, dont Grégoire essaiera de rechercher la trace, jusque parmi les écrivains païens antiques. Et, cependant, c'est de cette lecture, qu'on qualifierait volontiers de nos jours de fondamentaliste, qu'il va déduire et proclamer l'unité profonde de la famille humaine et, au nom du monogénisme biblique, qu'il va poursuivre une politique hardie de réformes dans le sens de l'égalité. Notons qu'à cette époque, en particulier à la faveur des travaux du géographe Bory de Saint-Vincent, commençaient à se répandre les thèses du polygénisme, c'est-à-dire de l'éclosion quasi-simultanée de plusieurs rameaux humains, sur les différents points du globe, théorie revendiquée à l'époque contemporaine par divers savants, dont Teilhard de Chardin. S'appuyant sur les travaux du biologiste Blumenbach, Grégoire soutient, sur ce point, ce qu'il estime être la convergence de la science et de la foi, et affirme que « malgré les différences de couleur jaune, cuivrée, noire et blanche, l'espèce humaine est une », établissant entre les individus issus de la tige adamique ce qu'il appelle une véritable « consanguinité ». Aussi bien écrit-il :

Les vertus et les talents prouvent invinciblement que les Nègres, susceptibles de toutes les combinaisons de l'intelligence et de la morale constituent, sous une peau différente, une espèce identique à la nôtre.

Ces propos qui nous paraissent aller de soi, s'écartent assez nettement des positions de certains humanistes de l'époque comme Voltaire ou Buffon. Sur cette question de l'esclavage, je ne peux résister à la tentation d'apporter un léger correctif à l'opinion émise, récemment, par un des plus éminents défenseurs de la Négritude : le poète Aimé Césaire. Dans son livre *Toussaint-Louverture. La Révolution française et le problème colonial*, il soutient que rien ne serait plus étranger à la pensée de Grégoire que l'anticolonialisme et que son combat se serait borné à l'antiracisme. Ce n'est déjà pas si mal ! Mais relisons ensemble ce passage de sa motion, déposée devant l'Assemblée dès 1789 :

On pourrait examiner préliminairement s'il est utile à la France d'avoir des colonies. *En conservant mes doutes sur ce problème*, je le suppose résolu par l'affirmative et je dis : la métropole peut perdre ses colonies, ou parce qu'elles seront conquises, ou parce que les Blancs se sépareront, ou parce que les sangs-mêlés feront scission ou enfin parce qu'une révolte des Nègres causera aux colonies une secousse qui les démembrera de la France.

Sans commentaire !

Dans cette défense des minorités et des plus faibles, on serait tenté d'ajouter ici une troisième catégorie sociale, en faveur de laquelle cet avocat « de tous les parias de la terre » (*dixit* H. Carnot) va déployer des efforts remarquables. Il s'agit des femmes. À vrai dire, nous anticipons ici quelque peu car c'est surtout dans la dernière partie de sa vie qu'il étudiera la question et qu'il lui consacra un ouvrage : *De l'influence du christianisme sur la condition des femmes*. Correspondant de plusieurs personnalités célèbres : Olympe de Gouges, F. de Beauharnais, M^{me} d'Helvétius, Sophie de Condorcet, il rappelle d'abord leur égalité absolue avec l'homme dans le domaine de la rédemption et du salut, mais aussi leurs équivalentes possibilités intellectuelles. C'est la raison pour laquelle il leur proposera explicitement de siéger à son fameux Congrès international des savants et gens de lettres, fondé en 1816. S'il se plaît à souligner une spécificité féminine et une spécificité masculine, en ce sens que la première fait prédominer les valeurs du cœur et la seconde les valeurs de l'esprit, il n'en déduit aucune supériorité de l'une par rapport à l'autre, mais soutient que la réussite d'une civilisation résulte du jeu de leurs complémentarités réciproques. Sur le plan juridique, il s'insurge contre les restes de discrimination dont l'épouse, dans le mariage, continue de faire l'objet. Ainsi, s'indigne-t-il, pourquoi l'adultère est-il censé plus coupable et plus sévèrement puni chez la femme que chez l'homme ?

C'est, nous dit-on, parce qu'on introduit un étranger dans la famille, mais cette raison milite également contre l'homme qui est son complice. La religion n'a pas deux poids, deux mesures.

Et s'en prenant, à la fois, à Montesquieu et Rousseau, restés restrictifs sur la question, il ajoute :

Pour trouver quelque solidité en de tels arguments, attendons qu'on nous prouve que la femme peut être adultère seule et sans complice.

Une autre inégalité scandalise et mobilise notre réformateur : la femme ne bénéficie pas encore au XVIII^e siècle de droits équivalents à ceux des hommes en matière de succession et d'héritage. Il militera à l'Assemblée pour l'abolition de cette discrimination et verra ses efforts partiellement couronnés, d'où cette réflexion en forme de boutade :

Si longtemps elles [les femmes] n'avaient été qu'un meuble, elles commencent à posséder des immeubles.

C'est sur le chapitre des droits ecclésiastiques que sa position affiche une certaine prudence. Il n'envisage pas la possibilité, pour les femmes, d'accéder au sacerdoce. Ce refus s'énonce au nom de la tradition et non d'une quelconque infériorité. En revanche, l'étude des sciences sacrées et par conséquent une timide ouverture en faveur de la prédication ne font pas l'objet d'un interdit de principe. On peut juger un peu timide le féminisme de Grégoire, mais il faut songer à l'époque. L'ouvrage s'achève d'ailleurs sur l'éloge suivant :

Entre les créatures sur lesquelles le christianisme appelle l'hommage de ses fidèles, la plus vénérable et la plus vénérée appartient au sexe féminin.

b. L'homme des Lumières

L'action révolutionnaire de Grégoire que je viens d'évoquer reflète, vous l'avez noté, l'aspect le plus connu de sa personne : le défenseur des Droits de l'Homme. Ce rôle, il l'assume au nom de la raison et de la foi. Il s'agit maintenant d'éclairer, devant vous, une autre facette de sa personnalité et de son action, qui nous confrontera à nouveau au paradoxe permanent de sa pensée : le promoteur du progrès et des Lumières. Avant d'évaluer rapidement le bilan considérable de son entreprise en ce domaine, rappelons, d'un mot, l'horizon janséniste d'où il vient et essayons de rendre aussi claire que possible cette alliance insolite de Port-Royal et des Lumières. Pour Grégoire, la loi naturelle et les vertus naturelles qu'il défend et pour lesquelles il va réclamer une éducation renforcée, représentent un préalable, une préparation, une sorte de propédeutique à la foi. Mais, afin d'éviter toute équivoque, notons que cette dernière ne peut être imposée par la force ou par la loi. Cela ne servirait d'ailleurs à rien, puisqu'elle relève d'un don gratuit de Dieu, qui s'appelle la grâce et qui n'est pas accordé à tous systématiquement, comme il le souligne souvent, en bon disciple de Port-Royal. Une analogie permettra, peut-être, de mieux saisir et situer sa réflexion sur ce point. Le

pari pascalien, présenté et développé dans les *Pensées*, à supposer qu'il se voit adopter par le libertin qu'il a convaincu, ne constitue nullement un acte de foi. Il inaugure, en revanche, une sorte de conversion morale qui incite celui qu'il a persuadé à s'éloigner « des plaisirs empestés », à – je cite – se montrer « fidèle, honnête, humble, reconnaissant, bienfaisant, ami sincère, véritable », à adopter de nouvelles habitudes de vie. Ce changement de conduite place ainsi l'individu dans une prédisposition à la foi, dans un état idéal de réceptivité... Néanmoins, elle n'en garantit pas l'obtention et l'accès, qui restent suspendus à l'initiative divine.

C'est à la lumière de cette comparaison qu'il faut comprendre l'humanisme de Grégoire. La formation intellectuelle et l'exercice des vertus citoyennes de liberté, d'égalité et de fraternité présentent, à ses yeux, l'immense avantage d'assurer la régénération (terme important dans sa pensée) de l'être humain, avili et défiguré par des siècles de despotisme. Ils le libéreront de tous les conditionnements et de toutes les ambiguïtés qui pesaient, jusque-là, sur ses choix religieux. Ils rendront plus libre et plus personnelle son acceptation de la foi, si celle-ci lui est accordée. Il s'agit, en bref, de régénérer l'homme, en vue d'une éventuelle rédemption. C'est donc armé de ces convictions simples que Grégoire, dès la Constituante mais surtout lors de la Convention, va se lancer dans une action réformatrice multiforme.

En bousculant quelque peu la chronologie, rappelons qu'à la fin de la Constituante, Grégoire, élu évêque du Loir-et-Cher, ne fera pas partie de la Législative et se consacra totalement, de 1791 à 1792, à l'administration de son diocèse. En revanche, il se voit élu, le 17 septembre 1792, à la Convention nationale. C'est dans le cadre de cette nouvelle assemblée, en dépit des troubles particulièrement graves que connaîtra la France et au sein du Comité d'Instruction Publique dont il fera partie, que va se déployer l'immense entreprise réformatrice à laquelle son nom reste attaché. Cinq univers culturels la résument sans l'épuiser.

a) Tout d'abord, son effort acharné va porter sur l'expansion du savoir scientifique et l'extension des techniques. Le champ d'exploration dévolu à la science lui paraît sans bornes. « Il reste à parcourir, à l'homme, écrit-il, une carrière dont l'étendue lui dérobe les limites ». Et il précise :

Quelques branches des sciences sont à peine ébauchées : la géologie, la météorologie, l'acoustique, la statistique, l'acclimatation des espèces animales et végétales, l'anatomie comparée, la chimie appliquée aux arts, le traitement des mines sont, en général, peu avancés. Ce que nous savons est peu de chose, comparé à ce que nous ignorons et qu'il serait utile de connaître.

Cette énumération impressionnante donne une idée assez fidèle des centres d'intérêt intellectuel de notre auteur et quelques développements parallèles, de sa part, montrent qu'il possédait sur chacun plus que des rudiments. Plus tard, en stigmatisant certains des crimes de la Convention, il rappelle, non sans fierté, quelques-unes de ses réalisations : l'agrandissement de certains établissements créés à la précédente législature, comme le Museum d'histoire naturelle, le Musée du Louvre, la Bibliothèque nationale... D'autre part, les fondations nouvelles : l'École de Santé, l'Institut des Langues orientales, l'École polytechnique. En tant que membre du CIP, il se révéla la véritable cheville ouvrière de ces différentes créations. En outre, rapporteur du projet de loi qui devait supprimer les anciennes académies royales, il fut, avec Talleyrand et Condorcet, à l'origine de la fondation de l'Institut de France, destiné à les remplacer. Enfin, par la suite, en 1816, il prendra l'initiative, grâce à son immense correspondance, d'instaurer un « Congrès mondial des savants et gens de lettres » qui s'ouvrirait aux chercheurs du monde entier « sans discrimination d'origine, de sexe, de couleur, de croyance » et dont les sessions se dérouleraient à un rythme triennal. On peut remarquer, à la suite de certains historiens, que ce projet resté de son vivant à l'état de rêve, amorce les futures institutions de l'UNESCO.

Il n'est pas abusif d'avancer que, si Grégoire porte tant d'intérêt à la recherche scientifique, c'est dans l'espoir que ces travaux théoriques déboucheront bien vite sur des applications pratiques, au service de l'homme. C'est dans cet esprit qu'il va plaider à la Convention pour la création du Conservatoire national des Arts et Métiers. Au terme de deux rapports circonstanciés, il obtient l'ex-abbaye Saint-Martin-des-Champs et fait nommer deux administrateurs connus et estimés : Molard et Montgolfier. « On y réunira, dit-il, les modèles de tous les arts, dont l'objet est de vêtir, nourrir et loger. » Le Conservatoire est destiné également à garder maquettes et dessins des diverses machines. En effet, le progrès, dans sa marche, fait disparaître les outillages obsolètes, alors que le dessin et le musée les conservent. Nommé également rapporteur du décret pour l'établissement du Bureau des longitudes, il dégage, devant l'Assemblée, toute la portée de cette nouvelle forme de calcul, liée à l'astronomie. Le développement du commerce, grâce à une meilleure sécurité maritime, favorisera heureusement les échanges, « l'union entre les peuples ». Enfin, il serait injuste d'omettre son immense effort – immense et passionné –, en faveur de l'agriculture. C'est, sans doute, en raison de son passé de curé de campagne, la spécialité qu'il connaît le mieux. Auteur d'un ouvrage consacré à Olivier de Serres, il proposera à ses collègues de l'Assemblée plusieurs remèdes et des mesures concrètes,

afin de remédier aux déficiences connues de l'agriculture française, comme les landes, les marécages, la routine absurde des jachères, l'irrigation peu pratiquée... Il préconisera aussi des plantations nouvelles comme celle du riz dans le Midi, la canne à sucre en Sicile, l'arbre à thé en Corse. Dans son *Essai sur l'Agriculture*, il réservera même tout un chapitre à l'élevage, prenant position contre toute forme de maltraitance à l'égard des animaux. Enfin, il demandera avec insistance à l'Assemblée la création d'une ferme expérimentale par département, convaincu, dit-il, que la nation avait besoin d'agriculteurs instruits, pourvus « d'une tête saine ».

b) La deuxième médiatrice de la diffusion des connaissances et de l'expansion des Lumières reste l'école. C'est, d'ailleurs, vers elle que se tournent les vœux et les projets de Grégoire, comme de Condorcet et de quelques autres, en ce début de la Révolution. Il interviendra dans le débat suscité par le projet de Le Peletier de Saint-Fargeau, le Conventionnel assassiné, qui prévoyait la création d'une école élémentaire par commune, ouverte aux filles comme aux garçons – mesures approuvées par Grégoire, mais proposant de les soustraire complètement à leurs familles, disposition que ce dernier combattra avec énergie. C'est, finalement, sa version personnelle qui s'imposera. Sous la Restauration, Grégoire aura l'occasion de réfléchir aux méthodes d'enseignement et découvrira, avec intérêt, celles dites « d'enseignement mutuel ». Elles s'inspiraient de l'expérience anglaise des *Sunday-Schools* où, selon les techniques de Lancaster et Bell, les élèves apprenaient rapidement à lire, écrire et chiffrer. Une autre influence va se superposer à celle-ci : celle de Pestalozzi, Suisse alémanique qui prônait et pratiquait une méthode d'enseignement efficace par elle-même, quel que fût le degré de culture du professeur. Un des principes consistait à décomposer la transmission du savoir en éléments simples : la parole, la forme et le nombre.

Passionné par les méthodes, il s'intéressera également aux programmes et dans son *Rapport sur l'ouverture d'un concours pour les livres élémentaires de la première éducation* (3 Pluviôse an II), il tentera d'établir une nomenclature précise des matières enseignées, axée sur les connaissances de base. « Lire, écrire, parler la langue nationale », restait l'impératif majeur. À cela s'ajoutaient les éléments du calcul, de l'arpentage et les notions de géométrie pratique et de géographie.

c) La mise en œuvre de la promotion humaine par la diffusion du livre. Tout d'abord, en cette période troublée de la Révolution française,

c'est d'une défense du livre qu'il serait plus exact de parler. En tant que membre du CIP, Grégoire aura à lutter contre des comportements d'un anti-intellectualisme agressif, parfois teintés d'un rousseauisme démonétisé :

J'ai entendu tels membres de ce comité [le CIP !], écrit-il, nous dire crûment que l'instruction publique était inutile : qu'il fallait seulement enseigner aux enfants à lire dans le grand livre de la nature.

C'est donc à contre-courant qu'il va devoir mener l'immense combat de sauvetage et de regroupement des livres menacés, comme toutes les œuvres d'art, par le vandalisme (terme que nous retrouverons bientôt) :

On se rappelle que les furieux, relate-t-il dans ses *Mémoires*, avaient proposé d'incendier les bibliothèques publiques. De toutes parts, on faisait main basse sur les livres, les tableaux, les monuments qui portaient l'empreinte de la religion, de la féodalité, de la royauté... Elle est incalculable la perte d'objets religieux, scientifiques, littéraires.

Avec l'aide de ses collègues du CIP et de quelques spécialistes, il va alors se lancer dans un vaste projet : la création d'un bureau central de bibliographie, réunissant, dans la Capitale, les fichiers (à constituer) de toutes les provinces. Le travail préliminaire devait consister en l'établissement de catalogues par toutes les bibliothèques provinciales, qui allaient former la base d'une bibliographie centrale raisonnée. Cette entreprise gigantesque, qui préfigure ce qui deviendra la Bibliothèque nationale, aurait dû, d'après ses estimations, être achevée en huit ou neuf mois. En fait, elle n'aboutira jamais, mais l'élan était donné.

d) Le quatrième axe de cette politique culturelle va consister dans la généralisation et le rayonnement de la langue française. C'est le 16 Prairial, an II, qu'il monte à la tribune de l'Assemblée, afin de présenter son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française*, dont les conceptions et les perspectives n'ont cessé, jusqu'à nos jours, d'alimenter débats et polémiques. Comme dans son combat en faveur du livre, c'est d'abord d'une défense du français qu'il conviendrait de parler. Et Grégoire va aligner des chiffres éloquentes : les provinces ont disparu, mais il subsiste encore trente patois. Seulement quinze départements peuvent se targuer de pratiquer couramment le français parlé, beaucoup moins maîtrisant l'écrit et, pour presque six millions de citoyens (sur environ vingt-six millions), la langue nationale demeure étrangère.

Dissipons, tout de suite, une équivoque : la prédominance du français ne signifiait nullement à ses yeux l'exclusion des dialectes. On doit les conserver pour au moins deux raisons. La première est que le français ne peut que s'enrichir à leur contact :

Notre langue, déclare-t-il, leur dérobera peut-être les expressions enflammées, les tours naïfs qui nous manquent.

De la même façon, et c'est la deuxième raison, le corpus littéraire que certains de ces parlers provinciaux ont constitué doit non seulement être soigneusement préservé, mais est appelé à enrichir la culture et la langue nationales. Et Grégoire de créer une commission chargée de recueillir et de conserver les monuments littéraires, imprimés ou manuscrits, propres à ces cultures régionales.

Cela dit, en dehors du caractère scientifique et rationnel de la langue française, de son patrimoine littéraire incomparable, elle représente le facteur indispensable de construction de la Révolution et de la nation. Et, à cette époque, c'est elle qui se trouve en position vulnérable et fragile, non les patois. Il importe donc de la développer. Au demeurant, dans ses propositions, ne figure aucune interdiction concernant un éventuel recours, de la part des provinciaux, à des organismes privés voire à des académies locales, qui dispenseraient un enseignement de type dialectal. Si l'hypothèse n'est pas émise en tant que telle, on peut dire qu'elle ne contredit pas la logique du projet d'ensemble.

Cette immense confiance placée dans la langue nationale va s'étendre jusqu'au domaine religieux. Devenu, dans les faits, le leader le plus écouté de l'Église constitutionnelle, il va s'employer, en dépit des résistances de certains assermentés et, dès le Concile national de 1797, à faire du français une langue liturgique.

Si vous célébriez le service divin dans la langue de la multitude, écrit-il, vous feriez le miracle d'une multiplication qui pourvoirait au besoin pressant et journalier de la multitude.

Si l'on veut, en effet, redonner au christianisme son rôle d'éducateur des foules, il faut le rendre intelligible. Tous ont à gagner dans cette opération : les humanistes qui ont besoin du soutien de la religion pour assurer l'éducation morale, et les chrétiens qui ne peuvent rester « prisonniers de la routine et de l'ignorance ». L'application, très inégale, du français dans la liturgie dura environ huit ans et concernait aussi bien le chant des psaumes que la messe et l'administration des sacrements (seule la formule centrale restait prononcée en latin).

e) Enfin, le dernier agent culturel qui venait compléter cette vaste entreprise éducative était ce que nous appellerions de nos jours le patrimoine. Là encore, nous serions tenté de diviser son action en deux volets complémentaires.

D'abord la défense et la préservation du patrimoine existant : une des tâches les plus harassantes qu'il eut à mener fut en effet celle de défendre le patrimoine ancien contre le vandalisme révolutionnaire (néologisme, vous le savez, créé par lui). Face à l'indifférence d'une Assemblée, accaparée par d'autres problèmes, il reviendra sans cesse à la charge en dénonçant, à la tribune et au cours de trois rapports successifs, les déprédations commises sur toute la surface du territoire. Au terme de ceux-ci, il arrachera à l'Assemblée les mesures administratives les plus immédiates, destinées à parer aux désordres et à stopper les dévastations. Sa dialectique oratoire use de tous les arguments possibles. En premier lieu, soutient-il, même les erreurs du passé sont à conserver. En effet, « c'est par ses chutes que la raison se prémunit contre d'autres chutes » et la contemplation des œuvres, érigées en faveur du despotisme, permet à l'individu de mesurer ses méfaits et de les stigmatiser. Elle agit, en quelque sorte, comme une leçon négative. D'ailleurs, ajoute-t-il, détruire de manière aveugle et sauvage tout ce qui rappelle le fanatisme, n'est-ce pas tomber dans le même défaut ? Tous ces rappels à l'ordre se révélèrent plus ou moins efficaces mais réussirent, peu à peu, à endiguer débordements et ravages.

Le deuxième volet de son action, dans ce même domaine, se voulait résolument tourné vers l'avenir. Dans son *Rapport sur les inscriptions des monuments publics*, il souligne que l'éducation du peuple ne doit pas se limiter à l'utilisation classique que représentent l'école et le livre, mais qu'elle gagnera à recourir aux leçons du monument, qu'il soit tombeau, mausolée, mémorial, statue, colonne, arc de triomphe, fontaine. Cette théorie avait été défendue brillamment avant notre auteur par plusieurs écrivains, dont Laugier et Dusaussay. Écrit si l'on ose dire dans une langue accessible à tous, le monument rend visuellement présent, même au spectateur le plus illettré, telle action historique, tel haut fait du passé dont le déroulement et les conséquences ont contribué à forger l'identité nationale. Dans un nouveau rapport *Sur les dénominations topographiques*, il va suivant le même esprit se pencher sur les problèmes d'urbanisme et proposer un vaste plan d'aménagement et d'organisation des villes que nous n'avons pas le temps de détailler ici, réclamant également la plantation systématique d'arbres au bord des routes afin d'ombrager celles-ci et de délasser le voyageur. Voilà une initiative qui connaîtra une certaine postérité !

Les cinq agents culturels dont je viens de développer le rôle et sur lesquels je termine cette longue analyse de la pensée de Grégoire : la science (technique), le livre, l'école, la langue, le patrimoine, s'ils sont correctement administrés vont non seulement instruire l'homme, mais renouveler son être profond. Ils permettent d'envisager, à long terme, une régénération de l'humanité. Mais n'oublions pas le pessimisme de Grégoire : les lumières à condition qu'elles soient alliées à la vertu ; le talent, à condition qu'il aille de pair avec la probité ; les sciences à condition qu'elles s'accompagnent de mœurs irréprochables. Le progrès ne peut prendre son essor qu'en s'appuyant sur ces couples indissolubles. De ces termes irrévocablement liés deux à deux, c'est néanmoins le second qui paraît le plus fragile et le plus menacé. La disparition de l'idéal éthique, en raison de sa fragilité même, exposerait l'humanité à deux écueils également effrayants : la barbarie de l'ignorance, brutale, sauvage, aveugle, et la barbarie savante (ou lettrée) raffinée, cruelle, méthodique. Aussi, le dernier et le plus pressant combat qu'il va livrer afin de préserver l'Art social, d'assurer le triomphe des valeurs – de liberté, d'égalité, de fraternité, antithèses des trois libidos –, de sauver l'exercice de la démocratie et, par conséquent, les droits de la personne humaine, consistera à trouver à l'exigence éthique un fondement solide. Et c'est là que nous retrouvons l'homme religieux qu'était Grégoire, voire le théologien. En effet, cette expression du fondement de l'éthique ne saurait se suffire à elle-même. L'idéal consisterait en ce que le devoir moral ne reste pas seulement aimé pour lui-même, ni uniquement pour la valeur sublime qu'il comporte ou illustre, comme dans le cas de l'impératif catégorique, mais au nom d'un amour qui le dépasse et l'englobe. En disant que c'est la foi religieuse qui fonde l'obligation morale, nous restons infidèles à l'intuition grégorienne, même si elle emploie à peu près ces termes. Cette intuition s'abreuve à ses sources évangéliques et à la formule immortalisée par l'évêque d'Hippone : *Dilige et quod vis fac* (Aime et fais ce que tu veux). Dans le sixième volume de son *Histoire des sectes*, Grégoire lui donnera le développement suivant :

Les sages du paganisme nous ont laissé plusieurs maximes admirables, mais aucune n'égalera jamais ce précepte : « Vous aimerez Dieu sur toutes choses et votre prochain comme vous-même ». Ce « COMME VOUS-MÊME » trop peu étudié est l'abrégé de nos devoirs envers nos semblables... La charité est une vertu qui n'excepte personne et dont le mérite s'accroît avec le nombre des individus auxquels elle s'applique.

C'est aussi par cette dimension que la réflexion de Grégoire échappe au moralisme étroit qui paraît baigner certaines pages de son œuvre et

qu'elle semble conférer au jansénisme qui l'inspire comme un avant-goût d'humanisme intégral.

c. L'homme d'après la Révolution

Cette remarque, en quelque sorte conclusive, mériterait peut-être que j'arrête l'exposé ici. Cependant, cela présenterait l'inconvénient d'achever le portrait de Grégoire sur la période de la Révolution. Or, il va survivre à celle-ci plus de trente ans. Alors, si vous n'êtes pas totalement épuisés par cette longue conférence, peut-être me permettez-vous de lui ajouter un appendice plus directement biographique. Que devient Grégoire après cette période effervescente et dramatique de la Révolution, mais aussi foisonnante de projets et de réformes auxquels nous avons vu qu'il avait apporté une contribution déterminante ? On pourrait anticiper d'une formule ce qui va suivre, en répondant simplement : Grégoire est resté fidèle à lui-même.

Je suis comme le granit, déclarait-il, on peut me briser, on ne me plie pas.

Le rôle pastoral de Grégoire, sur lequel j'ai peu insisté, fut capital durant la Révolution. Alors que certains de ses confrères, victimes d'intimidations et de menaces, capitulaient devant la Terreur et abdiquaient, évêque de Paris en tête, leurs fonctions sacerdotales, Grégoire sommé d'en faire autant prononça alors à la tribune de l'Assemblée une admirable profession de foi, qui aurait dû lui valoir, logiquement, la guillotine.

Pendant 18 mois, dit-il, j'ai dû craindre et espérer ce dénouement.

Après le 9 Thermidor et jusqu'au Concordat, son activité pastorale est débordante. Il se multiplie sur tous les fronts. Toujours député à la Convention puis aux Cinq-Cents, il réussit à organiser, avec ses confrères, deux conciles nationaux (1797 et 1801), à remettre sur pied à peu près tout un clergé qui sortait de ses cachettes, à gouverner son diocèse, à ré-ouvrir nombre d'églises fermées. Plus des deux tiers des paroisses fonctionnaient normalement, à la veille du Concordat.

Néanmoins, ce ministère pastoral s'acheva en 1801. En effet, bien que son nom fût prononcé et qu'un tiers des Constitutionnels fût intégré dans l'épiscopat concordataire, le nom de Grégoire fut, contre toute attente, écarté de la liste. Il n'est pas difficile d'en comprendre les raisons. Le Premier Consul qui lui manifesta au début une véritable confiance, au

point de solliciter souvent ses avis, se rendit vite compte qu'il avait affaire à un démocrate et même à un républicain indéfectible. Le pontificat romain, heureux de retrouver ses prérogatives dans la nomination des évêques, et de voir ainsi abandonner le principe électif introduit par la Constitution civile, ne tenait pas à se retrouver face à ce dangereux rebelle. La promesse du chapeau de cardinal, agitée un certain temps, ne réussit pas à faire fléchir notre évêque. On s'en serait douté...

À partir de ce moment-là et selon la logique des choses, Grégoire retourna-t-il tout bonnement à la vie privée ? Eh bien, pas vraiment. Après une période financièrement difficile, il se vit élu, grâce à la confiance de ses collègues (et il l'était constamment, au grand dépit de Napoléon), au nouveau Sénat créé par l'empereur. Ses votes trahirent systématiquement son hostilité à l'Empire héréditaire et autoritaire, mis peu à peu en place. Il vota contre tous les sénatus-consultes impériaux, y compris le remariage de Napoléon. Invité de droit et théoriquement obligé d'y assister, il jeta même au feu les invitations officielles. Devenu comte, par décret, comme tous les sénateurs, il fit de la livrée qu'on lui avait donnée des housses pour ses fauteuils. Après Waterloo, il prit la tête de l'opposition parlementaire et rédige un acte de déchéance de l'empereur, empreint d'une particulière virulence (réquisitoire parfait contre tous les despotismes).

Sous la Restauration, son sort ne s'améliora guère. Accusé un temps du crime de régicide par suite d'une falsification de documents, sa bonne foi fut néanmoins admise. Exclu de la Chambre des Pairs, privé de sa pension de sénateur, chassé de l'Institut qu'il avait fondé, il se retrouva à nouveau en situation précaire. Mais la contribution volontaire d'amis et l'aide de sa bienfaitrice et gouvernante M^{me} Dubois, lui permirent de traverser l'épreuve. En 1819, au moment du renouvellement de la Chambre des députés, un groupe d'amis dont Stendhal prit la tête, le fit figurer sur la liste des candidats du département de l'Isère. Son élection donna lieu à une véritable tempête politique. Courroux de Louis XVIII, conjuration de toute la droite royaliste, lâcheté des libéraux. Grégoire fut exclu avant d'avoir siégé, au cours d'une séance houleuse et aux cris de « Vive le roi ! ».

La révolution de 1830 ne le surprit guère ; le régime de Louis-Philippe lui redonna, un temps, quelque espérance, mais Guizot le déçut très vite, en refusant sa nomination à la Chambre des Pairs et sa réintégration dans l'Institut. À ce moment-là, sa santé commença à s'altérer sérieusement et le diagnostic de « sarcocele carcinomateux » porté par les médecins désigne, dans la terminologie actuelle, « un cancer généralisé ».

La mort de Grégoire

Durant cette longue et difficile période qui va de 1801 à 1831, Grégoire retrouva, avec satisfaction, une vie studieuse et ses activités littéraires. De nombreux ouvrages – dont l'*Histoire des sectes* en six volumes – et une volumineuse correspondance jalonnent cette période. Parallèlement, il avait régularisé sa situation cléricale. Les nouveaux archevêques de Paris, du Belloy et Maury, lui avaient accordé par écrit l'autorisation de célébrer la messe dans son oratoire privé, rue du Cherche-Midi, et il s'en acquittait quotidiennement. Lecture du bréviaire, méditation nocturne, respect intégral du Carême, le mode de vie très ascétique de Grégoire n'avait aucunement changé par rapport au passé. Évidemment, les prélats romains du Concordat avaient tenté, à plusieurs reprises, d'obtenir du clergé constitutionnel une rétractation formelle du serment de 1791 (fidélité au roi, à la loi et aux paroissiens confiés). La plupart des évêques constitutionnels intégrés dans le clergé concordataire s'y étaient refusés et avaient continué à exercer leur ministère, comme si de rien n'était. Grégoire, quant à lui, se révélait plus ferme encore dans son refus.

C'est cette situation qui va entraîner problèmes, polémiques et drames, au moment de sa mort. L'archevêque de Paris, M^{gr} de Quelen, était un royaliste légitimiste, ultramontain, peu porté aux concessions, qui d'ailleurs manœuvra, maladroitement, plus tard, dans l'affaire Lamennais. Il raviva donc l'obligation de rétractation. D'un autre côté, Grégoire, malgré les critiques qu'il portait contre le Concordat (il était partisan de la séparation de l'Église et de l'État et je persiste à dire qu'il en fut un des premiers instaurateurs de 1795 à 1801), s'était soumis à la nouvelle loi, laquelle avait aboli « *de jure et de facto* » les dispositions de la Constitution civile. Il estimait donc ne pas avoir à condamner à nouveau une législation devenue obsolète.

Les deux parties campèrent donc sur leurs positions respectives. L'archevêque conditionnait l'administration de l'extrême-onction (le sacrement des malades) à une rétractation, et Grégoire s'y refusait. Il s'était confessé et avait communié, mais ne pouvait donc recevoir le sacrement des mourants. Un échange de lettres ne fit que cristalliser les irréductibilités. C'est alors que l'aumônier de la reine Marie-Amélie, l'abbé Guillon, pourtant insermenté, accepta cette mission. Cette démarche lui coûta l'évêché de Beauvais auquel il était destiné. Grégoire avait demandé, pour ses derniers moments, qu'on le déposât sur un lit de cendres, vœu qui ne fut pas respecté. C'est en murmurant l'hymne de la fête de la Dédicace, « *Urbs Jerusalem beata* », qu'il devait rendre le dernier soupir.

Ses obsèques, en dépit des obstacles, furent un triomphe. Après l'office religieux célébré dans l'église de l'Abbaye-aux-Bois en l'absence du clergé local, plus de vingt-cinq mille personnes, dont une majorité d'étudiants, entourèrent son cercueil, dételèrent les chevaux du corbillard et se plaçant dans les brancards, portèrent son corps jusqu'au cimetière de Montparnasse. Plusieurs discours, dont celui du député des Antilles et du dernier Conventionnel survivant (Thibaudeau) se firent alors entendre. Grégoire devait reposer là jusqu'à son transfert au Panthéon, le 12 décembre 1889.

Sa tombe a quitté, depuis cette époque, le cimetière de Montparnasse et se dresse, désormais, sur la petite place du village d'Embermesnil. Elle porte ces simples mots :

Mon Dieu faites-moi miséricorde et pardonnez à mes ennemis.

The first of these is the fact that the majority of the cases are reported from the industrialized countries. This is not surprising, since these countries have a higher incidence of the disease. The second is that the majority of the cases are reported from the developed countries. This is also not surprising, since these countries have a higher incidence of the disease. The third is that the majority of the cases are reported from the industrialized countries. This is also not surprising, since these countries have a higher incidence of the disease.

The fourth is that the majority of the cases are reported from the industrialized countries. This is also not surprising, since these countries have a higher incidence of the disease. The fifth is that the majority of the cases are reported from the industrialized countries. This is also not surprising, since these countries have a higher incidence of the disease. The sixth is that the majority of the cases are reported from the industrialized countries. This is also not surprising, since these countries have a higher incidence of the disease.

The seventh is that the majority of the cases are reported from the industrialized countries. This is also not surprising, since these countries have a higher incidence of the disease. The eighth is that the majority of the cases are reported from the industrialized countries. This is also not surprising, since these countries have a higher incidence of the disease.

EXISTE-T-IL

UN ESPRIT DES INSTITUTIONS ?

par M. Pierre ALBERTINI

Député-maire de Rouen

(Séance du 2 décembre 2006)

Permettez-moi de vous exprimer l'honneur de parler devant vous et les remerciements que je dois à votre président Jean Morin de m'avoir ainsi accueilli. N'oubliant pas que le maire de Rouen est, ès qualité, membre de votre illustre Compagnie, je suis d'autant plus heureux de partager avec vous une réflexion sur un des aspects du gouvernement de nos sociétés. Plus précisément, la question que je pose et livre à votre sagacité est la suivante : existe-t-il un esprit des institutions ?

Ce libellé est délibérément interrogatif car il est l'expression d'un doute légitime sur le sens de la réponse. Ce point d'interrogation ne manifeste pas une forme de coquetterie intellectuelle, un souci d'ordre esthétique ou une volonté de ménager un quelconque suspense.

La démarche, à la fois juridique et historique que je vous propose, rapproche deux termes « institutions » et « esprit » dont le premier est, à l'évidence, plus facile à définir que le second.

Les institutions qui m'intéressent ici sont celles qui encadrent l'exercice du pouvoir politique au niveau national (on pourrait dire, en France, au niveau de l'État tant ce dernier a façonné l'unité et l'organisation de notre pays). Elles sont en nombre limité : le Parlement, les diverses branches du gouvernement (roi, président ou premier ministre), le juge constitutionnel (création plus récente en Europe), le

pouvoir (ou l'« autorité ») judiciaire, et sont désormais définies dans une Constitution écrite, appelée souvent « loi fondamentale » en raison de l'autorité supérieure qui s'attache à elle, dans l'ordre politique interne.

Que contiennent généralement ces Constitutions ? D'abord, les mécanismes d'investiture des organes constitués, ensuite les compétences qui leur sont attribuées respectivement, enfin un ensemble de principes politiques et sociaux, de droits et de libertés qui expriment, sinon une vision de la société, du moins la philosophie qui guide leurs rédacteurs. Notons au passage que les compétences octroyées aux autorités constitutionnelles s'analysent le plus souvent en une habilitation à faire, plus rarement en une obligation ou une interdiction de faire. Vous remarquerez également que j'exclus du champ de cet exposé les autres institutions, par exemple internationales ou locales, auxquelles je ne ferai pas allusion pour éviter de diluer mon propos dans un ensemble trop hétérogène.

Les institutions politiques mettent donc en présence une pluralité d'acteurs ayant une marge d'action variable, selon une multitude de facteurs : les données politiques, l'état des partis, la personnalité des hommes, l'environnement international... Il est impossible d'en déduire un mode de fonctionnement unique, prédéterminé, ce qui a fait parler de leur « plasticité » ou de leur « flexibilité ». En effet, chacun des organes tente de pratiquer une interprétation avantageuse des dispositions qui le concernent. Mais, cette lecture entre en concurrence, voire en conflit, avec celle des autres. Il y a là une source d'incertitude irréductible. Où passera le curseur de la distribution des pouvoirs entre les autorités en présence ? On ne saurait le dire a priori. L'exemple de la situation du Parlement qui, de la III^e République à aujourd'hui, a évolué entre la suprématie et l'effacement est caractéristique à cet égard. On pourrait faire le même constat, sur la période considérée, à propos du chef de l'État.

J'en viens maintenant au second terme de ma réflexion. Si la Constitution est un ordonnancement au fonctionnement incertain, existe-t-il, dans et au-delà du texte, un « esprit », un principe actif dont le respect en conditionnerait l'assise et la longévité ? Formulation inverse de la même question : existe-t-il un fonds d'idées ou de règles dont la trahison produirait inévitablement la dérive ou la perte des institutions dont elles sont chargées d'orienter le cours ? Cette recherche conduit à détecter leur logique, au sens d'un enchaînement de conséquences, ou leur intelligence, au sens de capacité à comprendre et à agir. Elle n'est pas dépourvue d'intérêt, surtout si l'on considère l'instabilité institutionnelle chronique de la France, depuis sa première Constitution écrite, celle de 1791, et sa grande diversité de régimes et de modes de distribution des pouvoirs, en un peu plus de deux siècles.

Elle s'inscrit dans la démarche adoptée déjà par Montesquieu dans *De l'esprit des Lois* (1748). Le fondateur de la science politique moderne y opère une distinction entre la « nature » et le « principe » des gouvernements :

Il y a cette différence entre la nature du gouvernement et son principe, que sa nature est ce qui le fait être tel, et son principe ce qui le fait agir. L'une est sa structure particulière et l'autre les passions humaines qui le font mouvoir.

On sait quelle application Montesquieu fait de cette distinction. La nature de la démocratie (qu'il appelle aussi République) est l'attribution de la souveraineté au plus grand nombre. Son principe, c'est-à-dire son ressort, sa dynamique, le dessein qui la fait vivre est, selon lui, la vertu. Qu'entend-il par là ? On pourrait croire qu'il s'agit du courage, du *virtus* latin. Point du tout ! La vertu, pour Montesquieu, c'est l'« amour des lois et de la patrie », la préférence donnée à l'« intérêt public » sur le sien propre. Lorsqu'elle disparaît, l'État va à sa perte, le peuple étonné cherche la démocratie et ne la trouve plus. Et de citer les exemples de Rome et de l'Angleterre, gagnés par la corruption, l'esprit de faction et l'ambition personnelle.

Écoutons l'avertissement de l'auteur de *De l'esprit des Lois*, dont il est inutile de souligner l'actualité :

Lorsque cette vertu cesse, l'ambition entre dans les cœurs qui peuvent la recevoir, et l'avarice entre dans tous.

Les désirs changent d'objet : ce qu'on aimait, on ne l'aime plus ; on était libre avec les lois, on veut être libre contre elles ; chaque citoyen est comme un esclave échappé de la maison de son maître ; ce qui était maxime, on l'appelle rigueur ; ce qui était règle, on l'appelle gêne [...]. Autrefois le bien des particuliers faisait le trésor public ; mais pour lors le trésor public devient le patrimoine des particuliers. La République est une dépouille ; et sa force n'est plus que le pouvoir de quelques citoyens et la licence de tous.

Pour être complet, rappelons que le principe de la monarchie et de l'aristocratie est, pour Montesquieu, l'honneur, celui du despotisme, la crainte.

Tout cela se rattache à une réflexion très ancienne sur l'art de gouverner, sur l'usage raisonnable et raisonné du pouvoir. D'Aristote à Alain, en passant par Machiavel, philosophes et publicistes s'interrogent, de manière récurrente, et formulent des recommandations, voire des

conseils aux « princes qui nous gouvernent ». La plupart vont dans le sens d'un exercice modéré du pouvoir, qu'ils tentent de subordonner au respect de règles d'essence supérieure. Un bref survol témoigne de la permanence, et de la vanité hélas, de cette tentative. Ainsi, Aristote souligne l'importance de la Justice (« C'est la notion du juste qui introduit un ordre dans la communauté politique »). Bossuet insiste, plus tard, sur la raison (« Le gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence »). Enfin Voltaire s'empresse de louer la liberté et le respect de l'autre (« Rien n'est plus dangereux que lorsque l'ignorance et l'intolérance sont armées du pouvoir »).

Cependant, quelle que soit la pertinence de ces jugements, le but, plus limité, que nous nous fixons consiste à déceler l'existence de principes, que la Constitution ne contient pas de manière explicite, mais plutôt cachée, latente, et dont la violation conduirait à son irrépressible perte. Pour suggérer une réponse, je rapprocherai trois modèles institutionnels, au contenu et au sort bien différents : l'éphémère Constitution française de 1791, la durable Constitution des États-Unis et la controversée Constitution française actuelle.

L'éphémère Constitution de 1791

La problématique des rédactions de la première Constitution écrite, en France, est clairement posée dès septembre et octobre 1789 : comment concilier la forme monarchique du gouvernement, que personne ne met en cause à l'époque, avec « le règne paisible de la bourgeoisie victorieuse », selon l'expression bien choisie d'Albert Soboul, opposée à tout retour à l'ordre antérieur des choses mais aussi à toute émancipation populaire ? La réponse est fournie très vite : il convient d'organiser la coexistence constitutionnelle entre un corps législatif unique (émanation de la nouvelle classe dirigeante) et un roi héréditaire (garant du statu quo contre toute dérive démocratique).

Le schéma de distribution des pouvoirs découle de ce principe. Au corps législatif, le vote de la loi, norme la plus élevée après la Constitution ; au roi, un droit de veto suspensif sur les textes adoptés par l'Assemblée. Ainsi, aux yeux des constituants, sont évités le cumul, la concentration des pouvoirs au profit d'une seule autorité qui caractérisaient l'Ancien Régime. Car la mise en œuvre de la loi exige le concours du corps législatif et du roi. Quant au pouvoir exécutif, exercé par des ministres nommés par le roi, il est conçu comme étroitement subordonné : il est le bras de la loi comme les juges devaient être eux-mêmes la bouche de la loi (cette double illusion sera rapidement dissipée).

Barnave exprime de manière concise cette vision : « [...] le roi a le droit de refuser la loi ou de la suspendre », à l'inverse le corps législatif « fait rendre compte de leur gestion (aux ministres), et prévient les abus qui pourraient naître de leur impunité ». Ce partage réalise une forme mixte de gouvernement, appuyée sur l'indépendance de chacune des autorités : le corps législatif est permanent, il ne peut être dissout, la personne et les actes du roi sont protégés par l'inviolabilité.

Cette présentation simplifiée fait immédiatement comprendre la condition, le principe actif qui implique un tel partage : le respect mutuel et l'équilibre des forces en présence. Or, avant même que ne soit adoptée définitivement la nouvelle Constitution, le 3 septembre 1791, deux ans après que les grandes options ont été tracées, la relation entre l'Assemblée et le roi se dégrade. De part et d'autre, un climat de suspicion croissante se fait jour. Il culmine avec la fuite du roi, dans la nuit du 20 juin 1791. La confiance minimale est rompue. Ainsi, l'usage du veto royal est ressenti comme une provocation et exacerbe l'hostilité des députés ; inversement, bien des mesures prises par ces derniers contre les prêtres réfractaires à la Constitution civile du clergé sont difficilement admissibles par Louis XVI qui sent son rôle constitutionnel s'amenuiser au fil des mois.

Or, il n'existe aucun moyen constitutionnel, c'est-à-dire organisé et pacifique, de résoudre ce conflit. Rappelons que les rapports entre les organes sont placés sous le sceau de l'indépendance. Par ailleurs, au-delà des mécanismes institutionnels, la majorité, malgré tout modérée, de la Constituante est impuissante à faire appel aux citoyens actifs, restés plus modérés encore, de l'agitation parisienne. L'issue est donc inévitablement dramatique. C'est avec la suspension de la royauté, la chute d'institutions, élaborées à peine deux ans auparavant dans un contexte politique et social différent. Définies à l'automne 1789, mises en application en septembre 1791, elles disparaissent dès l'été 1792 !

La durable Constitution américaine

La vision des pères fondateurs, en 1787, repose également sur le partage des pouvoirs (les « *checks and balances* » des Anglais) mais avec une technique constitutionnelle plus sophistiquée qui témoigne de leurs scrupules et de leurs hésitations. Tocqueville, dans *De la démocratie en Amérique*, les résume bien :

Les législateurs américains avaient une tâche difficile à remplir : ils voulaient créer un pouvoir exécutif qui dépendît de la majorité, et qui pourtant fût assez fort par lui-même pour agir avec liberté dans sa sphère.

Comment réussir cet exercice difficile ? D'une part, par la création de deux chambres mues par des ressorts différents (la Chambre des représentants, élue sur une base démographique et reflet de la diversité des opinions et le Sénat, représentant sur une base égalitaire des entités composantes de taille variable). D'autre part, par une répartition minutieuse des pouvoirs entre le Congrès, indépendant et permanent, et le Président, irresponsable politiquement sauf pour « trahison, concussion, crimes ou délits graves contre l'État ». Les modalités en sont suffisamment connues pour qu'on se contente de les rappeler brièvement. Elles concernent le pouvoir de nomination (ministres, juges, ambassadeurs, instances de régulation, une dizaine de milliers d'emplois fédéraux), l'exercice du pouvoir législatif (l'initiative et le vote des lois sont réservés au Congrès mais le Président y concourt indirectement par son message sur l'état de l'Union et surtout par l'usage du veto) ainsi que la politique extérieure et de défense (vote des crédits, ratification des traités, par exemple). L'usage de ces prérogatives respectives est tout sauf rare, aux États-Unis. Ainsi, même s'il a tendance à diminuer, le veto présidentiel demeure plus fréquent qu'on ne l'imagine en France. Roosevelt l'a utilisé 635 fois, en douze ans il est vrai, Eisenhower 181 et Reagan 65. Le mécanisme est d'ailleurs d'autant plus efficace qu'il ne peut être surmonté qu'à la majorité des deux-tiers, très difficile dans l'environnement parlementaire américain.

Les principes que suppose une telle organisation constitutionnelle (ce qui la fait agir, écrivait Montesquieu) sont doubles : la recherche permanente du compromis, d'une victoire honorable pour l'ensemble des parties, préférée à la volonté de soumettre, voire de démettre l'autre et, plus précisément encore, une application stricte et exceptionnelle de la responsabilité pénale du Président que les anglo-saxons appellent « impeachment » : la tentation de la banaliser a bien existé mais l'esprit public l'a maîtrisée et contenue dans d'étroites limites.

On mesure, à travers trois exemples, l'interprétation, conforme à l'esprit des institutions, que feront les membres du Congrès de certains agissements présidentiels. Ainsi, en 1868, Andrew Johnson, vice-président ayant succédé à Abraham Lincoln mort en cours de mandat, entre en conflit avec la majorité parlementaire. La Chambre des représentants retient contre lui des chefs d'accusation essentiellement politiques. Mais, ceux-ci sont repoussés par le Sénat à une voix près ! La sagesse de ce vote calibré évite une transformation de la nature des institutions. Plus près de nous, en 1974, Richard Nixon est mis en cause, avec les plombiers du Watergate, dans l'espionnage du parti démocrate. Les représentants votent alors trois chefs d'accusation, axés sur la notion d'entraves à la Justice, à l'encontre du Président républicain. Ce dernier, pressentant une décision identique des sénateurs, en anticipe la survenue

et démissionne. Enfin, William Clinton, empêtré dans les révélations érotico-sentimentales de Monica Lewinsky, est traduit devant le Sénat pour obstacles à la Justice mais ces chefs d'accusation sont repoussés par la seconde Chambre.

Ce rapprochement historique illustre la conscience du respect des principes constitutionnels et du caractère pénal de l'*impeachment*, justifié par la gravité des faits reprochés au Président. La démission de R. Nixon précède un jugement sénatorial largement fondé sur le manquement à la « dignité » présidentielle. Comme l'écrit John Kennedy, à propos de son lointain prédécesseur, A. Johnson :

C'était essentiellement l'indépendance de l'exécutif, en tant que branche du gouvernement que l'on jugeait... si le président se retrouvait déchu, la charge s'en trouverait avilie, cesserait d'être une branche valable du gouvernement [et] se trouverait à jamais soumise à la volonté du législatif. Cela aurait pratiquement bouleversé notre magnifique édifice politique pour en faire une autocratie partisane.

Les démêlés récents du Président G.W. Bush avec la majorité démocrate, issue des urnes en novembre, ne sauraient remettre en cause l'indépendance organique des autorités constitutionnelles américaines. Peut-être, est-ce l'explication centrale de la pérennité de la Constitution ?

La changeante Constitution française de 1958

Ce sera mon dernier exemple d'une Constitution qui, en moins de cinquante ans, aura connu plusieurs lectures différentes. Au point de départ, ses rédacteurs (de Gaulle, Debré, Janot...) sont guidés par une préoccupation essentielle : mettre fin à l'instabilité gouvernementale, à la suprématie des assemblées et éviter la vacuité institutionnelle qui, en juin-juillet 1940, aboutit à confier les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

L'objectif étant clairement de se démarquer des institutions précédentes, les moyens retenus pour y parvenir sont nombreux et cumulatifs : délimitation du domaine de la loi, réglementation stricte du travail parlementaire (ordre du jour, irrecevabilité, modalités de vote), encadrement de la responsabilité gouvernementale, renforcement sensible des attributions du Président, élu par un collège de notables en 1958 puis par le suffrage direct après la révision de 1962.

Les premières années de fonctionnement (1958-1962) sont dominées par l'hypothèque algérienne. L'opposition, virtuellement majoritaire à

l'Assemblée nationale et au Sénat, attend son heure qu'elle croit venue à l'automne 1962. À la révision de la Constitution, par voie référendaire, annoncée à l'opinion, le front parlementaire reconstitué oppose la motion de censure qui atteint directement le premier ministre, Georges Pompidou, et indirectement le chef de l'État. On sait comment ce conflit très rude s'achève : de Gaulle dissout l'Assemblée, maintient en place le gouvernement et... gagne les élections législatives, avec un parti fidèle n'ayant plus besoin d'alliances. Dès lors, la prééminence présidentielle s'affirme ouvertement. Dans une conférence de presse, le général de Gaulle dit même qu'elle est la « clé de voûte » des institutions. Corrélativement, l'effacement parlementaire comme la subordination politique du premier ministre découlent du nouveau fait majoritaire, qu'on croyait improbable quelques années auparavant.

D'où vient que ce régime, déséquilibré au profit du Président, est dans l'ensemble accepté ? Parce qu'il y a correspondance entre la source du pouvoir (le suffrage universel) et sa détention présidentielle et, plus encore, vérification régulière de la confiance populaire, exprimée par le résultat des élections et des référendums. La suprématie du président de la République, écrasante en apparence, est corrigée par cette contrepartie forte : l'adéquation avec l'opinion, sollicitée plusieurs fois pendant le septennat. Pour que le chef de l'État exerce « efficacement une charge pareille, il lui faut, dit le général de Gaulle, la confiance explicite de la Nation ».

Cet esprit des institutions inspire leur pratique pendant près de vingt-cinq ans, de 1962 à 1986. Son illustration la plus évidente est la démission du Président, que la lettre de la Constitution ne rendait pas obligatoire, après le « non » au référendum d'avril 1969 sur la régionalisation et la réforme du Sénat. Il est perdu de vue (on pourrait même dire trahi), ultérieurement, par l'acceptation résignée des défaites électorales et des déconvenues référendaires : en 1986, 1993, 1997, le président en fonction perd les élections législatives, en 2005, son engagement en faveur du traité constitutionnel est désavoué par un référendum négatif, sans qu'il en tire de conséquences politiques pour lui-même. Le maintien au pouvoir, même sans pouvoir, prime le sens de la responsabilité.

Les conséquences en sont multiples et, selon moi, fâcheuses. La cohabitation entre autorités d'orientation politique opposée se traduit par un affaiblissement général et surtout par une rivalité systématique entre les deux branches du Gouvernement, chacune espérant prendre sa revanche sur l'autre. À l'unité succède la fragmentation du pouvoir. De 1986 à 2002, sous les septennats de François Mitterrand et Jacques Chirac, la guerre froide est plus longue que l'harmonie politique. Paradoxalement, pour le premier quinquennat de l'histoire constitutionnelle, l'unité

retrouvée en 2002 s'achève par deux années de relative confusion. Où le pouvoir réside-t-il aujourd'hui ? Pour partie à l'Élysée, pour partie à Matignon mais aussi, pour partie place Beauvau et au siège de l'UMP. Cette absence d'identification claire, conjuguée aux luttes d'influence politico-médiatiques est l'une des causes du discrédit des institutions dont l'assise, solide à l'origine, s'effrite aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que la clarté, perdue, des institutions sera au cœur de la campagne électorale qui s'ouvre.

Il est temps de conclure après ce survol institutionnel. Chacun pourra le faire à sa manière. Certes, les institutions ne peuvent, à elles seules, garantir le bon fonctionnement de la société et un gouvernement juste. Mais, elles offrent un cadre à nos comportements individuels et collectifs. Respectons-en l'esprit, sous peine de les affaiblir et de nous affaiblir en même temps !

Dans la ville de Corneille et dans cette Académie, ce conseil rencontrera, je l'espère, un écho particulier.

The first of these is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The second is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The third is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The fourth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The fifth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The sixth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The seventh is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The eighth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The ninth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The tenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

The tenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The eleventh is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The twelfth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The thirteenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The fourteenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The fifteenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The sixteenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The seventeenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The eighteenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The nineteenth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public. The twentieth is the fact that the medical profession has been largely unresponsive to the needs of the public.

ÉLOGE DE LA VERTU

« VERTU, OÙ ES-TU ? »

par M. le professeur Robert SOYER

Vice-président de l'Académie

(Séance des Prix du 16 décembre 2006)

Monsieur le président,
Chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Les Académies aiment bien que l'on parle de la vertu. La tradition, qui suit les profonds bouleversements que la notion de vertu a subis depuis plus de deux siècles, se perpétue et notre Académie n'a pas dérogé à la règle puisque, pressenti pour être le futur président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, j'ai l'honneur mais surtout le redoutable et périlleux devoir de faire l'éloge de la vertu.

Quel serait le sujet de mon discours qui n'avait déjà été traité avec brio par mes prédécesseurs : typologie des vertus, vertus professionnelles, ironie, humour, sensibilité, musique, exercices de style dont j'aurais été bien incapable ? Beaucoup se sont tournés avec raison vers les Anciens. C'est sans esprit de contradiction et avec la plus grande modestie que mon choix s'est porté vers le présent. Une question s'est alors posée d'emblée à mon esprit : pourquoi ne parlons-nous plus de la vertu aujourd'hui ? La réponse n'est pas facile, et pour cause, *où es-tu vertu*, à partir du moment où ce n'est plus toi qui te transformes en vice mais où, par une vue anthropologique de l'homme, celui-ci évolue par

étapes, du passé vers la modernité pour atteindre aujourd'hui la post-modernité voire l'hyper-modernité ?

Dans le contexte de post-modernité, remettre au goût du jour la simple notion de vertu relève de l'exploit, l'utiliser expose à la risée. La vertu est en sommeil, on ne la vante, que dis-je, on ne la demande plus, et pour cause, car l'exemple n'est plus là. À la fin d'un siècle qui connut les pires catastrophes et qui fut par excellence le siècle de « la souffrance inutile »¹, alors que cette souffrance devrait être soulagée, le siècle qui s'annonce ne s'avère guère plus vertueux, mais surtout ce siècle a laissé place à un autre monde où tout a changé à la fois de langage et de place.

De langage d'abord, en utilisant un langage psychologique voire psychanalytique systématique des situations et des pratiques qui, énoncées différemment, pourraient choquer la conscience morale. L'individu ne comprend plus la vertu, c'est la pathologie qui régit le discours et qui modifie les repères. Ainsi l'orgueil n'est plus de l'orgueil mais de la mégalomanie ; inversement, l'ambition est devenue « une vertu politique » et comme le résume magistralement Michel Serres : « Les vices passèrent du confessionnal au divan et de la prison à l'hôpital. »² Vice et vertu, ou vice-versa, si l'on ne parle plus de vertu, on ne devrait plus parler de vice puisque les vices laissent place aux maladies ou bien se transforment en vertus. Mais, quoiqu'on dise, les vices sont toujours là : nous restons corrompus, vaniteux, goinfres, paresseux. La colère, l'envie, l'avarice, la jalousie enflent. Nous ne sommes jamais satisfaits, jamais comblés.

Pourquoi ne parlons-nous plus de vertu ? Parce que le monde a changé de place et que nous constatons l'apparition d'un autre monde où

La nécessité d'une adaptation incessante aux changements, l'ébranlement de la société, l'idéologie de la consommation de masse, l'invasion considérable et inéluctable du virtuel marquent une période de mutation historique³.

Ce nouveau milieu virtuel est composé uniquement de représentations c'est-à-dire d'images et de programmes pour lesquels toute frontière ou tout territoire ont disparu. Avec l'arrivée dans tous les foyers du multimédia, nous vivons l'époque hugolienne « des intervalles abolis,

1. Emmanuel Levinas, « La souffrance inutile », in *Entre nous. Essais sur le penser-à-l'autre*, Grasset, 1991, p. 116.

2. Michel Serres, « Discours sur la vertu », Académie française, 1993.

3. Gilles Lipovetsky, *L'Ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Gallimard, 1989, « Folio essais ».

des échanges instantanés, du métissage des mémoires et d'une élite déliée de tout enracinement. »⁴ C'est sur le fondement de cette illusion de la pensée que repose la fascination du virtuel. L'individu refuse le réel et la représentation se substitue à celui-ci.

Avec les possibilités incroyables de la technique, l'homme idéalise ses fantasmes. Il se prend à rêver qu'Internet c'est le « virtuel », le village global, et puis il y a cette fascination du possible, la perfection attendue mais jamais atteinte réellement, parce que la vie elle-même ne se situe jamais dans la représentation mais la précède. Relisons Michel Serres :

La représentation vicie la vertu. L'exhibition en images publiques, la croissance immense de la gloire pour l'essentiel, devient le canal obligé qui transforme toute vertu vraie, l'essence de la vie ou l'amour au-delà d'elle, en image de stuc et l'authentique héros en faux dieu de carton et de plâtre⁵.

Les Anciens nous ont appris que la vertu se trouve dans la juste mesure, or ce que nous constatons, c'est une constante incitation à la démesure avec le danger d'une assuétude à cette démesure. Pour l'individu, jamais satisfait, l'idéologie de la consommation doit inculquer le sens de l'excès et l'habiller de vertu. Pour être comblé, l'individu est voué à consommer toujours plus. En effet, si nous ne parlons plus de vertu, les vices, eux, resurgissent : plus de pouvoir (qui montre plus de ruse, d'ambition et d'habileté que le puissant, l'arriviste ou l'orgueilleux pour dominer ?), plus d'argent, de prestige, de sexe, de possessions, de conquêtes ; tout cela amplifié avec une extrême habileté par un battage publicitaire réalisant un véritable tour de passe-passe avec les valeurs morales, c'est-à-dire avec les vertus.

À cette boulimie du toujours plus, à cette séduction de la représentation s'ajoutent le droit et le plaisir narcissique de s'exprimer, relayés et amplifiés par les médias qui régissent la vie personnelle. L'information tout comme la communication n'est plus une histoire d'ordinateur, c'est un mode de vie. Gilles Lipovetsky le résume d'emblée :

Communiquer pour communiquer, le narcissisme révèle ici comme ailleurs sa connivence avec la logique du vide⁶.

4. Alain Finkielkraut, *L'Humanité perdue. Essai sur le xx^e siècle*, Éditions du Seuil, 1996, « Points », p. 154.

5. Michel Serres, *op. cit.*

6. Gilles Lipovetsky, *op. cit.*

Plus nous communiquerons et plus nous serons heureux.

Quel réconfort que cet univers dansant et ductile où rien n'échoit ni n'échappe de manière définitive, où tout se visite, s'échange et se mélange à volonté⁷.

Rester des heures dans la séduction des images, zapper, émietter les informations aboutissent à s'y méprendre non plus au comble de la paresse mais à « une narcose croissante »⁸. La liberté et l'action sont pourtant bien autre chose que pouvoir cliquer ou changer de chaîne à volonté. Notre société post-moderne ne pense qu'à l'accomplissement personnel immédiat, et « l'individualisme hédoniste est habile à faire passer le vice pour la vertu. »⁹

Dans un monde voué au mouvement et à l'innovation permanente qui a le courage, première des vertus, de lutter contre le pouvoir de la gadgétisation et de la consommation effrénée ? Comme le dit Walter Benjamin :

Seule l'interruption des processus en cours mériterait le nom de révolution¹⁰.

Allons même plus loin : certes nous ne parlons plus de vertu, mais qui a le courage d'en parler ? Et pourtant le mot vertu est une puissance d'humanité qui ne signifie pas seulement une qualité morale mais aussi et surtout l'émergence des choses. La vertu a également en elle quelque chose de dynamique qui lui est propre ; il faut donc pénétrer jusqu'à la condition des hommes.

Là naît la *générosité* dans son principe, dans le secret de son efficacité. Vertu du don par excellence, oubli de soi vers les autres, dans un monde où le discours est fait de confort, de sécurité, de conformisme, d'indifférence et d'individualisme. Subjective, affective et spontanée, la générosité est indissociable d'une forme de liberté ou de maîtrise de soi, dont l'exemple extrême, le don d'organe ou « don paradoxal de vie », permet après la mort de donner la vie. Ce moment de consentement à la greffe, c'est-à-dire à la vie, constitue sans doute un de ceux où l'exigence d'humanité et de générosité par rapport à l'être humain est celle qui constitue une borne de passage surhumaine. La générosité

7. Alain Finkielkraut, *op. cit.*

8. Michel Serres, *op. cit.*

9. Gilles Lipovetsky, *op. cit.*

10. Walter Benjamin, cité par A. Finkielkraut dans *L'Humanité perdue*.

comme toutes les vertus est plurielle ; dans le cas de l'autorisation de prélèvement, jointe au courage, elle devient héroïque.

Là surgit aussi la *responsabilité* qui prend une place grandissante dans notre monde post-moderne. Elle n'est pourtant considérée que comme une valeur, mais parler de valeur n'est-ce pas déjà commencer à parler de vertu. Cette responsabilité doit être inscrite à côté de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Elle témoigne d'une société éclairée et consciente. Elle impose sollicitude et attention à l'égard de ce qui nous est confié, mais la responsabilité c'est aussi la liberté de choix au cœur de toutes nos décisions et en particulier devant les conséquences futures de nos actes nous engageant personnellement et collectivement.

C'est-à-dire pour reprendre la conception des Anciens, « l'ordre et la mesure qu'on observe dans nos actes et dans nos paroles. »¹¹ Aussi, dans notre monde post-moderne, notre responsabilité est mise à rude épreuve devant le problème de la « virtualisation ». En effet, il n'est pas possible de définir *a priori* ce qui est virtuel dans la conscience humaine car l'homme peut actualiser tous les possibles et surtout tous les extrêmes : le scientifique, l'intellectuel, le technocrate, le philosophe, l'artiste mais aussi la brute, le méchant, le pervers, le fanatique, le mégalomane. D'autre part, la puissance des logiciels qui génèrent des mondes virtuels est telle qu'elle permet de créer un deuxième univers où tout se transforme à volonté, à une vitesse qui ne se compare plus avec le temps de l'histoire. Phénomène majeur de la post-modernité, l'apparition de cette technologie du virtuel répond à un progrès historique, celui de la technoscience ; mais, derrière les ordinateurs, il y a des hommes qui les utilisent et cette technique ne poserait pas de problèmes si celui qui s'en sert était conscient de ses limites, et responsable dans ses choix et dans ses actes.

Chaque saut dans un nouveau mode de virtualisation, avec ses possibilités illimitées, chaque élargissement des problèmes ouvrent de nouveaux espaces à la vérité et par conséquent au mensonge, au pire comme au meilleur¹².

Tout dépend de la conscience de celui qui en fait usage, et de la responsabilité de l'émetteur. C'est le message de Hans Jonas dans le principe de responsabilité :

L'humanité a toujours été déterminée en partie par son propre passé. Mais en général, cela s'est manifesté dans le sens d'une inhibition. Les réalisations techniques au contraire donnent à l'histoire complexe de la

11. Cicéron, *Traité des devoirs*, chap. 1.

12. Pierre Lévy, *La cyberculture*, Paris, Odile Jacob, 1998.

liberté et des dépendances humaines une nouvelle tournure grosse de conséquence. Toute avancée ou progrès de la grande technologie nous impose un pas supplémentaire et cette contrainte nous la transmettons à nos descendants qui eux devront payer l'addition¹³.

Le défi du virtuel doit être relevé avec grande intelligence et responsabilité.

Ce qu'il faut fonder, c'est une éthique de la responsabilité collective envers les générations futures, née de la confrontation et du dialogue entre responsabilités personnelles. La responsabilité énoncée en terme de portée, s'étend aussi loin que nos pouvoirs le font dans l'espace et dans le temps¹⁴.

Pour retrouver la vertu, il faudrait retourner aux Anciens. Ceux-ci ont cherché passionnément en quoi consistait la vertu. Tous ont trouvé dans la vertu non seulement la notion de bien mais aussi du beau, concepts qui n'ont plus cours aujourd'hui, comme la vertu. Alors que dans ce monde post-moderne n'apparaît uniquement que le terme de valeur, pourquoi ne pas partager un système de valeurs qui se rapprocherait et s'inspirerait d'une même typologie que celle des vertus ? En nous engageant dans cette voie, nous pourrions redécouvrir les plus humaines leçons de vertu.

Pouvons-nous en effet affronter de nouveau le destin lorsqu'il nous devient contraire même sous l'aspect de la pathologie, autrement que par vertu¹⁵.

Se résigner à ne pas parler de la vertu, c'est laisser au monde médiatique le pouvoir de penser à notre place et de formater notre jugement.

L'Homme, planté dans la post-modernité, est un cybernauta plongé dans les dédales de la communication et de l'information, poussé par le toujours plus, séduit et subjugué par les représentations illimitées fournies par le virtuel qui se substitue en permanence au réel. Cantonné dans son individualisme, il ne comprend pas la vertu, mais surtout

13. Hans Jonas, « La technique moderne comme sujet de réflexion éthique », in Marc Neuberger, *La responsabilité. Questions philosophiques*, PUF, 1997, p. 239.

14. Paul Ricoeur, *Le Juste*, Paris, Esprit, 1995, cité par Pierre-André Taguieff dans *L'Effacement de l'avenir*, Éditions Galilée, p. 470.

15. Michel Serres, *op. cit.*

pris dans toutes ses compromissions, il n'a même plus le temps de penser à la vertu ; et, pourtant, ce dont nous avons besoin, c'est de savoir ce qui peut contribuer à plus d'humanité. Sans un peu de bon sens et d'observation, sans responsabilité personnelle et collective, sans générosité, sans l'intelligence, on ne parlera pas de la vertu. Nous ne pouvons comprendre ce qu'est la vertu que si nous trouvons une distance sensible au monde dans laquelle la dualité bien/mal, c'est-à-dire vertu/vice, reprend un sens.

Laissons là ce discours, et souhaitons à ce siècle d'être un peu moins virtuel et un peu plus vertueux.

The first part of the article discusses the historical context of the concept of the "self" in the late 18th and early 19th centuries. It traces the roots of the idea to the Enlightenment and the rise of individualism. The author argues that the concept of the self was not a static entity but rather a dynamic process that evolved over time. This period saw the emergence of the "inner self" as a central concept in Western thought, influenced by the works of philosophers like Rousseau and Kant.

The second part of the article explores the psychological and philosophical implications of the self. It examines how the concept of the self was used to explain human behavior and the development of the individual. The author discusses the tension between the self as a social being and the self as an individual entity. This section also touches upon the role of the self in the development of modern psychology.

The third part of the article discusses the self in the context of the Romantic movement. It highlights how the Romantics emphasized the individual's inner world and the power of the imagination. The self was seen as a source of creative energy and a means of connecting with nature and the divine. The author argues that the Romantic self was a more holistic and integrated view of the individual compared to the Enlightenment self.

The fourth part of the article discusses the self in the context of the Victorian era. It examines how the self was used to explain the complexities of human life and the challenges of the industrial revolution. The author discusses the rise of the "self-help" literature and the emphasis on personal responsibility and moral improvement.

The fifth part of the article discusses the self in the context of the late 19th and early 20th centuries. It examines how the self was used to explain the complexities of human life and the challenges of the industrial revolution. The author discusses the rise of the "self-help" literature and the emphasis on personal responsibility and moral improvement. This section also touches upon the role of the self in the development of modern psychology.

The sixth part of the article discusses the self in the context of the late 19th and early 20th centuries. It examines how the self was used to explain the complexities of human life and the challenges of the industrial revolution. The author discusses the rise of the "self-help" literature and the emphasis on personal responsibility and moral improvement.

The seventh part of the article discusses the self in the context of the late 19th and early 20th centuries. It examines how the self was used to explain the complexities of human life and the challenges of the industrial revolution. The author discusses the rise of the "self-help" literature and the emphasis on personal responsibility and moral improvement.

The eighth part of the article discusses the self in the context of the late 19th and early 20th centuries. It examines how the self was used to explain the complexities of human life and the challenges of the industrial revolution. The author discusses the rise of the "self-help" literature and the emphasis on personal responsibility and moral improvement.

TABLE DES MATIÈRES

Tableau de l'Académie au 31 décembre 2006	7
Bureau de l'Académie	16
Chronique des Séances de l'Académie	17
Prix de l'Académie	25

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de réception de M. Nicolas PLANTROU (18 novembre 2006) <i>Quel regard sur les personnes handicapées : entre exclusion et reconnaissance ?</i>	29
--	----

Discours en réponse de M. Jean-Pierre LEMERCIER (18 novembre 2006) <i>Quels bienfaits peut apporter un handicap ?</i>	55
---	----

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>L'École Supérieure de Commerce de Rouen de 1967 à 1985</i>	67
par M. Gérard MOREL (11 mars 2006)	

<i>Heurs et malheurs de l'iconographie cornélienne à l'Académie de Rouen</i>	95
par M. François BERGOT (25 mars 2006) [Cahier d'illustrations hors-texte entre les pages 104 et 105.]	

<i>Tocqueville aujourd'hui</i>	105
par M. Raymond BOUDON (6 mai 2006)	

<i>La Justice : enjeux, débats, perspectives</i>	127
par M. Philippe INGALL-MONTAGNIER (13 mai 2006)	

<i>Les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)</i>	141
par M. Bernard BOULLARD (20 mai 2006)	



Autour de la naissance de Pierre Corneille (6 juin 1606)

Commémoration des 9-10 juin 2006

<i>I. Avant-propos</i>	151
par M. Jean MORIN (9 juin 2006)	
<i>II. La poésie lyrique de Corneille</i>	155
par M. Jean-Pierre CHAUVEAU (9 juin 2006)	
<i>III. Pierre Corneille et ses musiciens</i>	175
par MM. Thomas VAN ESSEN et Jérôme LEFEBVRE (9 juin 2006)	
<i>IV. La poésie religieuse de Corneille :</i> L'Imitation de Jésus Christ	183
par M. Marc VENARD (9 juin 2006)	
<i>V. Parcours poétique. Corneille, poète :</i> <i>la liberté ou l'amour</i>	199
par M. Alain BÉZU et M ^{me} Catherine DEWITT (10 juin 2006)	
<i>Pièces pour clavier de Jean Henri d'Anglebert</i>	200
par M. Philippe DAVENET (10 juin 2006)	
<i>VI. Corneille : problèmes de biographie</i>	201
par M. Alain NIDERST (10 juin 2006)	



Table des matières 287

*À propos du prêt de sept lettres de Voltaire,
de M^{me} Du Châtelet et M^{me} de Créquy. Pour l'exposition
« Madame Du Châtelet, la femme des Lumières » 215*
par M. François BURCKARD
(24 juin 2006)

Corneille parmi nous 221
par M. le Prince Gabriel de BROGLIE
(10 septembre 2006)

*Le réchauffement de la planète
et ses conséquences 231*
par M. Bernard BOULLARD
(23 septembre 2006)

*L'abbé Grégoire (1750-1831). L'homme de la synthèse
entre Christianisme et Révolution 239*
par le Père Jean DUBRAY
(21 octobre 2006)

Existe-t-il un esprit des institutions ? 267
par M. Pierre ALBERTINI
(2 décembre 2006)

ÉLOGE DE LA VERTU

Vertu, où es-tu ? 277
par M. Robert SOYER
(16 décembre 2006)

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

Le Cergon... par M. Max VERGÉ... 1946

